



ANNEXES

CONTRAT DE VILLE

2015-2020

ANNEXES AU CONTRAT

1. Ingénierie préalable au contrat
 - Constitution des comités (interministériels/techniques/pilotage)
 - Guides et méthodologies des livrables des comités
 - Organisations internes
 - Calendrier démarche d'élaboration du contrat de ville – Février/Décembre 2014
 - Calendrier groupes thématiques
2. Droit commun mobilisable – priorités gouvernementales
3. Conventions départementales Etat et Opérateurs
 - DDCS
 - DDTM
 - DIRECCTE
 - POLE EMPLOI
 - Education nationale
 - CAF
 - Police Nationale
 - Gendarmerie
 - DMD
 - Justice (TGI/PJJ/SPIP)
 - ARS
 - DRAC
 - CDC
4. Charte entreprises et quartiers
 - Convention départementale
 - Typologie des engagements
5. Projets de renouvellement urbain
 - Protocole de préfiguration
 - Convention de gestion urbaine et sociale de proximité
6. Synthèse des enjeux transversaux
 - Synthèse opérationnelle ciblée sur la lutte contre les discriminations
 - Synthèse opérationnelle ciblée sur l'égalité femmes/hommes et filles/garçons
 - Synthèse opérationnelle ciblée sur la promotion de la jeunesse
7. Tableau d'interdépendance des plans et schémas
8. Note de cadrage de l'appel à projet contrat de ville
9. Textes de référence et sources

1. Ingénierie préalable au contrat

- 1.1 Constitution des comités
(interministériels/techniques/pilotage)
- 1.2 Guides et méthodologies des livrables des comités
- 1.3 Organisations internes
- 1.4 Calendrier démarche d'élaboration du contrat de ville – février/décembre 2014
- 1.5 Calendrier groupes thématiques

Méthodologie de constitution des comités

Méthodologie

Constitution des comités techniques (exemple de personnes ressources)			
Rappel méthodologique :	1 ^{er} sept au 31 décembre : contrat cadre	Définition des enjeux/hierarchisation des priorités/premières actions à décliner/annexes au contrat (plans/diag/cartes/contrats)	
	1 ^{er} janvier au 30 juin : plan d'actions opérationnel	Définition précise des actions déclinées dans le contrat de ville pour les 6 ans à venir	
Comité technique	Pluri professionnel : Toute profession ou statut permettant une analyse pertinente et force de proposition	Dans chaque groupe : 1 élu ou technicien de la commune 1 délégué du préfet 1 représentant du service politique de la ville 1 chargé de mission PV de l'EPCI	Le calendrier des regroupements est formalisé et sera transmis par chaque pilote au service PV et à l'EPCI et les invitations sont gérées par le pilote
Comité de pilotage	L'EPCI / les référents Etat/ les partenaires resserrés (CAF + CG + ...)	A chaque comité de pilotage seront présents la sous-préfète chargée de la politique de la Ville accompagnée de la déléguée du préfet référente et du chef de bureau PV et le DGS de l'EPCI.	Le calendrier est fixé et transmis par l'EPCI ainsi que les invitations

Exemple

	Entrée thématique	Réunion d'introduction du comité technique	Réunions d'élaboration du contrat	Pilotage
Pilier n°1	Cohésion sociale (santé/éducation/jeunesse/famille/tranquillité publique/accès aux droits/lutte contre les discriminations...)	DDSP Médiateurs/adultes relais Armées DTPJJ SPIP Justice ARS CAF CPAM Conseil Général Déléguée droits des femmes Éducation Nationale DDCS CR DRAC	Liste précédente + Police municipale Réservistes Cohésion et population Association qualifiée	Copilotage DDCS / Education Nationale
Pilier n°2	Cadre de vie et renouvellement urbain	DDTM Ville	Liste précédente + Bailleurs Association	DDTM/ délégué du préfet
Pilier n°3	Développement économique et emploi	Conseil Régional Caisse des dépôts DIRECCTE Pôle Emploi Mission locale MDE	Liste précédente + Entreprises Clubs d'entrepreneurs Associations d'insertion	Copilotage Direccte /Pôle emploi
Pilier n°4	Gouvernance et participation citoyenne (2 thématiques distinctes mais un traitement par le même comité)	Sous-préfecture Chateaubriant Délégué du préfet Chef de bureau service politique de la ville Conseil Général Conseil Régional Ville et EPCI représentés	Liste précédente + Résosville CID Associations du territoire AMF	Copilotage services de la préfecture et sous-préfecture

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DÉPARTEMENTAL

SERVICES DE L'ÉTAT

Direction départementale de la cohésion sociale

Direction départementale des territoires et de la mer

Unité territoriale de direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi

Direction départementale de la sécurité publique

Groupe de gendarmerie départementale de la Loire-Atlantique

Délégation militaire départementale

Services départementaux du ministère de la justice

Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire

Direction des services départementaux de l'éducation nationale

Délégation territoriale de l'agence régionale de santé

Direction territoriale pôle emploi de Loire-Atlantique

CHAMBRES CONSULAIRES

Chambre de commerce et d'industrie

Chambre des métiers et de l'artisanat

ORGANISMES SOCIAUX ET FINANCIERS

Caisse d'allocations familiales

Caisse primaire d'assurance maladie

Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

Direction régionale de la caisse des dépôts et consignations

Méthodologies et Livrables - Groupes thématiques

Documents annexes

- liste des référents États/assimilés/collectivités/opérateurs par thème (s'assurer que tous les partenaires soient associés à la réflexion)
- calendrier des regroupements et méthodologie afférente selon la nature
- calendrier institutionnel

Plan de travail à transmettre aux groupes pour production effective

=> Recensement des diagnostics et plans d'actions existants et les consolider

=> Définition et validation des enjeux par EPCI

- type : emploi/eco; accès aux droits/ ...

=> Définition et validation des priorités par Quartier

- éducation pour tel quartier en priorité
- ou tranquillité pour tel autre quartier

=> Plan d'actions :

- actions structurantes (ex : diminution régulière du nb de médecins dans un quartier)
- actions urgentes (ex : occupation intempestive des halls avec danger pr la pop plus vacance des logts)

Reprenant pour ce faire :

- les dispositifs existants ou mobilisables par opérateur (Etat ; Collectivités ; ...)
- les dispositifs qui feront l'objet d'un l'appel à projet
- recensement de pb sans solution apparente

Le contrat cadre dit contrat de ville: finalisation 2014 ;

Appel à projet lancé dès janvier sur la base des enjeux du contrat ;

Le plan d'actions opérationnel annuel: finalisation juin 2015 .

Organisation interne des Institutions sur la politique de la ville

État

- Délégués du préfet : sous l'autorité directe du sous-préfet chargé de la politique de la ville, ils constituent l'équipe opérationnelle de proximité. Présents sur les quartiers, ils participent aux instances locales et assurent le lien entre les habitants, les élus, les partenaires et la préfecture pour la mise en œuvre optimale des actions au profit des quartiers prioritaires. Ils informent les acteurs, recensent les projets, orientent les porteurs et aident à l'appropriation des politiques publiques sur les quartiers en lien étroit avec les partenaires.
- Bureau politique de la ville: le bureau politique de la ville géré par le sous-préfet ville est l'organe administratif de la politique de la ville à la préfecture. Il assure la veille juridique, l'instruction des dossiers et l'évaluation des actions financées au niveau départemental via les crédits spécifiques politique de la ville.

Une réunion hebdomadaire permet aux deux services pré-cités de coordonner les informations et les travaux menés et au sous-préfet de procéder aux arbitrages et de définir les orientations à suivre à l'échelon départemental.

- Comité interministériel (départemental et infra-départemental) : constitué des services de l'Etat et des opérateurs partenaires et réuni autour du sous-préfet ville, le comité interministériel est une instance de suivi du contrat de ville, et plus précisément, du suivi de la mise en œuvre des engagements pris dans les conventions interministérielles départementales. Les déclinaisons infra-départementales permettent de mobiliser les responsables et référents au plus près du territoire concerné. Le comité départemental se réunit deux fois par an. Il est systématiquement précédé d'un comité infra pour s'assurer de la bonne coordination des équipes et de la consolidation des données transmises.

(cf deux annexes précisent l'organisation du service politique de la ville)

Nantes Métropole.

- La Mission politique de la ville (MPV) : Placée au sein de la Direction Générale Cohésion Sociale (DGCS), au sein du pôle Egalité, elle est composée de six agents (un directeur, trois chargés de mission, un référent GUSP et une assistante). Elle assure le pilotage technique de la compétence politique de la ville à l'échelle de l'agglomération. Elle sollicite les DG internes à Nantes Métropole concernées par la politique de la ville et s'appuie sur le réseau de référents politique de la ville des quatre villes concernées (Nantes, Saint Herblain, Orvault et Rezé).

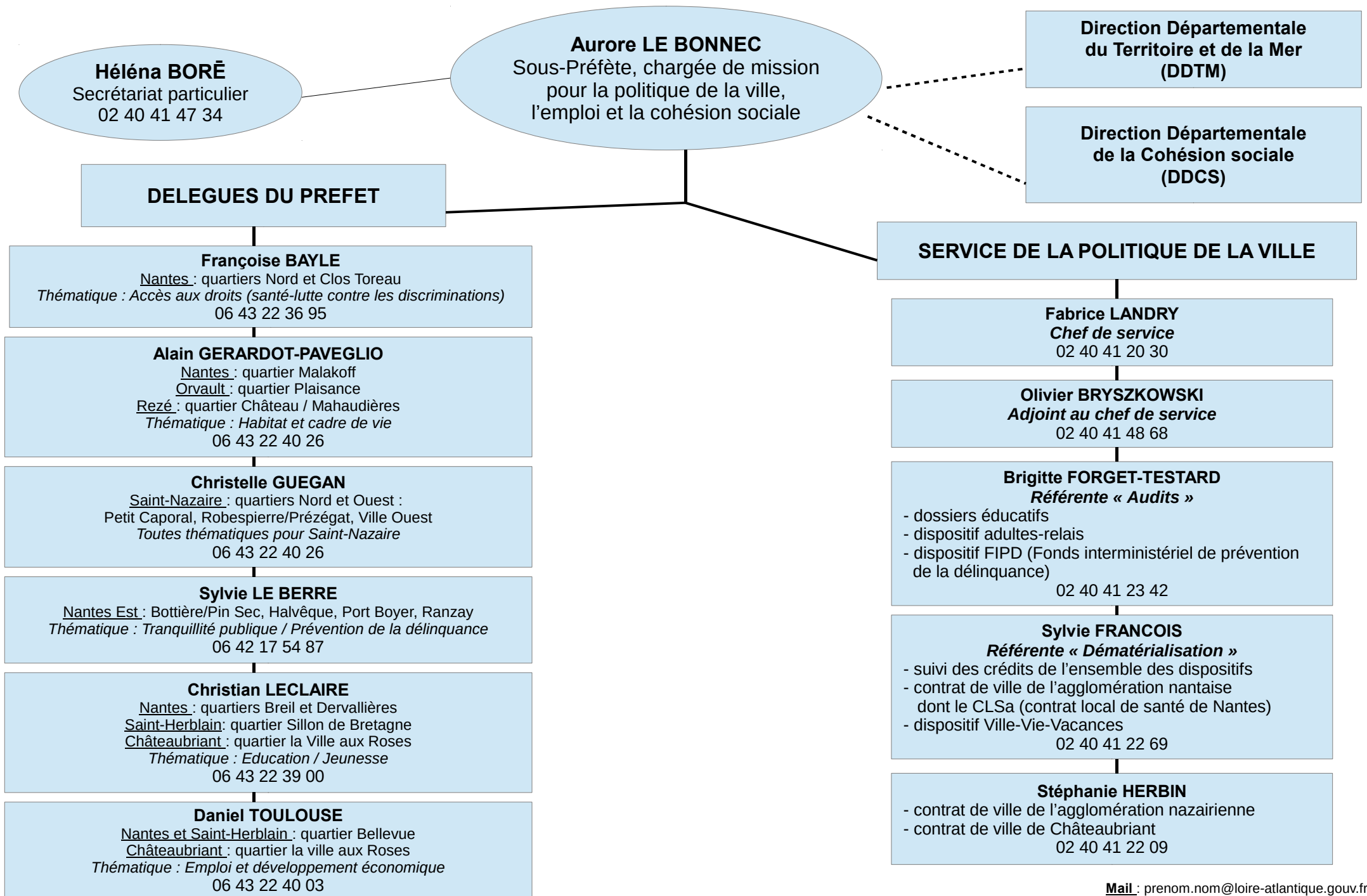
- Le COTEC (Comité technique). Composé de la MPV, des référents technique politiques des villes, de chargés mission de la Direction Générale du Développement Economique Attractivité Internationale (DGDEAI), Direction des Projets de Renouvellement urbain (DPRU), il assure l'animation territoriale (lien NM/Villes) et transversale (interne NM) de la politique de la ville. Il se réunit mensuellement.

- Le COPIL (Comité de pilotage). Composé des référents politiques politique de la ville de Nantes Métropole et des villes, il constitue l'instance de validation politique. Il se réunit 3 fois par an.

- Le COPIL élargi (Comité de pilotage élargi). Composé des référents politiques politique de la ville de Nantes Métropole et des villes et des élus en charge d'une politique publique liée à la politique de la ville (Transports, Emploi, Développement économique, Aménagement urbain), il a pour but d'interpeller les porteurs de politique publique sur la territorialisation de l'action publique au bénéfice des quartiers prioritaires et de les mobiliser. En cours de mise en place, il se réunira une fois par an.

- Interbailleurs-GUSP. Composé de l'ensemble des bailleurs de l'agglomération et de la mission MPV, il a pour but d'animer le lien NM/bailleurs sur son volet gestion urbaine et sociale de proximité. Il se réunit tous les deux mois.

Organigramme de la politique de la ville



SERVICE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

M. Mme	Nom	Prénom	FONCTIONS	Tél_mobile politique ville	Adresse Mail
Monsieur	LANDRY	Fabrice	Chef de service Coordination et représentation du service Négociation avec les partenaires institutionnels dans le cadre de la préparation et du suivi des contrats de ville.	02 40 41 20 30	fabrice.landry@loire-atlantique.gouv.fr
Monsieur	BRYSKOWSKI	Olivier	Adjoint au chef de service Coordination de l'instruction, du suivi budgétaire et de l'évaluation des projets financés au titre de la politique de la ville Suivi des dossiers éducatifs et du dispositif adultes-relais.	02 40 41 48 68	olivier.bryskowski@loire-atlantique.gouv.fr
Madame	FORGET-TESTARD	Brigitte	Programmation et suivi budgétaire : - des dossiers éducatifs - du dispositif adultes relais - du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD). Contrôle et évaluation de ces dispositifs.	02 40 41 23 42	brigitte.forget-testard@loire-atlantique.gouv.fr
Madame	FRANCOIS	Sylvie	Suivi comptable et financier des crédits affectés à l'ensemble des dispositifs (contrats de ville des agglomérations nantaise et nazairienne, VVV, FIPD) Programmation et suivi budgétaire : - du contrat de ville de l'agglomération nantaise dont le contrat local de santé (CLSa) - du dispositif Ville Vie Vacances. Contrôle et évaluation de ces dispositifs.	02 40 41 22 69	sylvie.francois@loire-atlantique.gouv.fr
Madame	HERBIN	Stéphanie	Programmation et suivi budgétaire : - du contrat de ville de l'agglomération nazairienne - du contrat de ville de Châteaubriant Appui à la logistique du service (courrier, communication interne, moyens de fonctionnement, déplacements, ...).	02 40 41 22 09	stephanie.herbin@loire-atlantique.gouv.fr

DELEGUES DU PREFET

M. Mme	Nom	Prénom	REFERENT	Intervention dans les quartiers de	Tél_mobile politique ville	Adresse Mail
					Bureau : 02.40.41.22.89 (ou 22.90)	
Madame	BAYLE	Françoise	<i>Thématique : Accès aux droits (santé-lutte contre les discriminations)</i>	Nantes : Quartiers Nord et Clos-Toreau	Tél : 06 43 22 36 95	francoise.bayle@loire-atlantique.gouv.fr
Madame	LE BERRE	Sylvie	<i>Thématique : Tranquillité publique / Prévention de la délinquance</i>	Nantes : Quartiers Est : Bottière / Pin Sec, Port-Boyer, La Halvêque Territoire entrant : Ranzay	Tél : 06 42 17 54 87	sylvie.le-berre@loire-atlantique.gouv.fr
Monsieur	GERARDOT-PAVEGLIO	Alain	<i>Thématique : Habitat et cadre de vie</i>	Nantes : Malakoff Orvault : Plaisance Rezé : Château Mahaudières Territoires de veille : Rezé : Pont Rousseau et Ragon	Tél : 06 43 22 39 15	alain.gerardot-paveglio@loire-atlantique.pref.gouv.fr
Monsieur	LECLAIRE	Christian	<i>Thématique : Education / Jeunesse</i>	Nantes : Dervallières, Breil-Malville Saint-Herblain : Sillon de Bretagne Territoire entrant : Châteaubriant : la Ville aux Roses	Tél : 06 43 22 39 00	christian.leclaire@loire-atlantique.gouv.fr
Monsieur	TOULOUSE	Daniel	<i>Thématique : Emploi et développement économique</i>	Nantes et Saint-Herblain : Bellevue Territoire de veille : Saint-Herblain : La Changetterie Territoire entrant : Châteaubriant : la Ville aux Roses	Tél : 06 43 22 40 03	daniel.toulouse@loire-atlantique.gouv.fr
Madame	GUEGAN	Christelle	<i>Toutes thématiques Pour Saint-Nazaire</i>	Saint-Nazaire : Quartiers Nord et Ouest Territoires de veille : Avalix (SN), Méan Penhoët (SN) Certé (Trignac) Bellevue (Montoir de Bretagne)	Tél : 06 43 22 40 26	christelle.guegan@loire-atlantique.gouv.fr

REUNIONS POLITIQUE DE LA VILLE

NANTES METROPOLE

COMITÉ INTERMINISTERIEL DEPARTEMENTAL

jeudi 26 juin 2014

GROUPE DE PILOTAGE

mercredi 5 février 2014

mardi 25 février 2014

lundi 7 avril 2014

lundi 5 mai 2014

mardi 13 mai 2014

mardi 3 juin 2014

1^{er} juillet 2014

mardi 7 octobre 2014

mardi 4 novembre 2014

mardi 2 décembre 2014

SEMINAIRE

mercredi 4 juin 2014

mardi 14 octobre 2014

jeudi 27 novembre 2014

GROUPE THEMATIQUES

habitat et cadre de vie

jeudi 24 avril 2014

mercredi 21 mai 2014

mercredi 3 septembre 2014

lundi 15 septembre 2014

lundi 13 octobre 2014

accès aux droits et qualités des services publics

vendredi 23 mai 2014

lundi 23 juin 2014

vendredi 19 septembre 2014

vendredi 10 octobre 2014

vendredi 31 octobre 2014

tranquillité publique et prévention de la délinquance

mercredi 7 mai 2014

mardi 27 mai 2014

vendredi 27 juin 2014

mardi 26 août 2014

mercredi 24 septembre 2014

lundi 6 octobre 2014

éducation et jeunesse

mardi 27 mai 2014

mercredi 24 septembre 2014

mercredi 26 novembre 2014

emploi et développement économique

mardi 27 mai 2014

mardi 9 septembre 2014

vendredi 26 septembre 2014

gouvernance et participation citoyenne

mercredi 14 mai 2014

mercredi 28 mai 2014

jeudi 12 juin 2014

mercredi 9 juillet 2014

mercredi 17 septembre 2014

mercredi 5 novembre 2014

mercredi 12 novembre 2014

CALENDRIER ELABORATION DU CONTRAT DE VILLE – FEVRIER/DECEMBRE 2014

	GEOGRAPHIE PRIORITAIRE/ANRU	DEMARCHE INSTITUTIONNELLE (Etat, NM, Villes, CR, CG, bailleurs)	DEMARCHE SOCIETE CIVILE
	COTECH (Mission politique de la ville NM, Référents PV de 4 villes, Direction renouvellement urbain NM, Emploi et développement économique NM) Réunions mensuelles/ pilotage technique de la démarche		
FEV à MAI	Fév/Mai : Poursuite du partage du travail d'observation réalisé par les Villes et NM : repérage des territoires en décrochage par rapport à la dynamique de l'agglomération – Conférences des DGS – DG de Nantes Métropole. Objectif : Mobilisation du droit commun métropolitain et des villes au bénéfice des quartiers en décrochage	Fév – Mise en place groupe de pilotage – Sous-Préfète, Service PV Etat, MPV, Pilotes groupes thématiques – Réunions mensuelles Point sur avancée des groupes thématiques et de la démarche engagée avec la société civile	14 fév : COPIL PV : Lancement de la démarche d'appui à l'élaboration du CV – Cabinet de consultants Act et Bers. Act et Bers : Lecture documents stratégiques de l'agglomération
		7 avril : Groupe pilotage : Mise en place six groupes de travail thématiques : 1) Gouvernance et participation citoyenne 2) Qualité des services publics et Accès aux droits 3) Réussite éducative, adolescence, jeunesse 4) Habitat, logement, peuplement et forme urbaine 5) Emploi, formation, développement économique 6) Tranquillité publique	Av/Mai : Réalisation d'entretiens individuels et collectifs avec des associations (30) et des institutionnels (15). Préparation Ateliers – Temps de travail techniques : Cabinet de consultants – Référents PV des Villes et de NM : 21 mars, 6 mai, 12 mai
JUIN	17 : Annonce de la géographie prioritaire Etat ; 17 : Conférence des Maires ; 18 : Courrier au Maire, alerte périmètres QPV ; 22 : Courrier au Ministre, alerte périmètres QPV	Mai/Oct : Réunions des 6 groupes thématiques, une moyenne de cinq réunions par groupe thématique, soit environ 30 réunions organisées ; 70 partenaires associés - 4 juin : Séminaire Politique de la ville (Partenaires techniques Etat et CL) – Présentation feuille de route des groupes de travail – Elargissement des groupes à de nouveaux partenaires.	27 juin : Premier Atelier Société civile : 17 associations présentes – Débat sur les enjeux politique de la ville
JUIL	8 Juil : Présentation du cadre de négociation : Sous-Préfète/ Elus NM et Villes ;		Juil/Août : Partage document issu de l'atelier di 27 juin
AOUT	9 Juil : Lettre d'intention candidature PNRU ; Juil/Août : Analyse affinée des périmètres à proposer à la négociation (Villes, NM, bailleurs) ;		
SEPT	3 : Présentation du cadre de négociation aux Bailleurs par la DDTM ; 9,10, 11 : Analyse des propositions de négociation par quartier (Villes, DTA, pôles de prox, MPV, Mission contractualisation) ; 19 : Inter-bailleurs : Recueil propositions des bailleurs ;		23 septembre : Deuxième atelier société civile : 44 associations présentes – Approfondissement du travail engagé lors du 1 ^{er} atelier - Débat sur les enjeux politique de la ville
	25 Sept : COPIL PV (Elus Politique de la Ville de NM et des Villes) - Géo prioritaire : consolidation d'une proposition de négociation de périmètres des quartiers politique de la ville (QPV) à l'échelle de l'agglomération ; - Retour sur l'atelier avec la Société civile du 23 septembre - Préparation du séminaire du 14 octobre		

	14 Octobre : Séminaire politique de la ville (Elus NM et Villes, Etat, Représentants associatifs) - Retour sur la validation par le Ministère des périmètres QPV proposés à la négociation : point bloquant Bernardières ; - Engagement de la phase de convergence entre groupes thématiques / Ateliers Société Civile; - Validation par les élus des enjeux transversaux du projet de cohésion urbaine et sociale : Attractivité, Mobilité, Egalité, Accessibilité, Gouvernance.		
	30 sept : Courrier au Préfet, remontée des propositions périmètres QPV 2 oct : Courrier au Ministre, alerte sur les points de bloquants de la négo : Bout des Landes et Bernardières ; 16 : Courrier au Ministre, appui intégration Bernardières		Poursuite réflexion engagée dans les ateliers avec la société civile – Trois réunions dans les quartiers. 27 oct : Bellevue ; 4 nov : Dervallières-Breil ; 13 nov : Malakoff ;
NOV	18 : Confirmation par le Ministère de l'intégration des Bernardières		
	4 nov : Groupe de pilotage élargi aux représentants associatifs 21 nov : Temps de travail – Convergence Groupes thématiques / Ateliers Société Civile		
	27 novembre : Séminaire élargi politique de la Ville (Elus NM, Villes, CG, CR, Etat, Bailleurs, Acteurs économiques, Associations, etc) Validation du contrat cadre ; Calendrier et Méthode de déclinaison opérationnelle et territoriale du premier semestre 2015		
DEC	8 déc : RTP ANRU – Présentation technique protocole de préfiguration ANRU : 4 projets d'intérêt National, 4 projets d'intérêt régional. En attente : Décret fixant les contours définitifs de la géo prioritaire En attente : Décret fixant la liste des QPV éligibles au PNRU		Rencontres de territoires inter-quartiers – Information et échanges sur le contrat de ville et la géographie prioritaire : - 01/12, 08/12, 15/12 à Nantes - 17/12 à Rezé
	2 Déc : Groupe de pilotage élargi aux représentants associatifs Consolidation de la proposition de méthode de déclinaison opérationnelle et territoriale.		
	9 Déc : COPIL PV (Elus Politique de la Ville de NM et des Villes) - Validation contrat cadre en amont des instances de validation - Validation méthode de déclinaison opérationnelle et territoriale du premier semestre 2015 - Point d'avancée ANRU		
	INSTANCES	24/11 - : Bureau VdN : Géo prioritaire + Démarche élaboration du Contrat + Méthode déclinaison opérationnelle et territoriale + Dispositif participatif QPV 15/12 : Conseil Communautaire NM, Conseil Municipal Orvault et Saint Herblain : Autorisation signature Contrat cadre 19/12 : Conseil Municipal de Nantes : Autorisation signature Contrat cadre	

2. Droit commun mobilisable priorités gouvernementales

Droit commun mobilisable des signataires et partenaires à destination des quartiers prioritaires autour des principales orientations et priorités gouvernementales

Actions phares en partenariat à déployer dans le cadre des projets intégrés des Contrats de ville

1) Pilier Cohésion Sociale

Cohésion sociale (services et droits):

- ▶ Intégrer la politique de la ville dans le plan départemental de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale et territorialiser les actions déclinables et adaptées ;
- ▶ Développer les points conseils budgétaires et financiers;
- ▶ Appuyer la mise en œuvre de l'aide alimentaire ;
- ▶ Favoriser les expérimentations de parcours d'insertion et notamment pour les jeunes au sortir de l'aide sociale à l'enfance ou placées sous main de justice ;
- ▶ Expérimenter la prise en charge globale des jeunes pour faciliter l'insertion professionnelle (garantie jeunes)
- ▶ Expérimenter le dossier de demande de subventions simplifié pour les publics QPV (DDS);

Santé :

- ▶ Développer les contrats locaux de santé sur les territoires identifiés par l'Agence Régionale de Santé (socle du volet santé des contrats de ville) ;
- ▶ Faciliter et accompagner l'installation de jeunes médecins dans les zones dépourvues, et l'implantation de maisons de santé pluriprofessionnelles ;
- ▶ Développer les centres de santé pluriprofessionnels pour un accès facilité aux soins primaires et dépistages et les PASS, permanences d'accès aux soins ;
- ▶ Accompagner la mise en place de conseils locaux de santé mentale ;
- ▶ Intégrer les risques sanitaires liés à l'habitat dans le cadre des opérations de renouvellement urbain et d'amélioration de l'habitat.

Enfance :

- ▶ Appuyer les actions en faveur du développement des modes d'accueils collectifs pour les -3 ans ;
- ▶ Accompagner la pérennisation des actions innovantes d'accueil des jeunes enfants, adaptées aux besoins des familles des quartiers ainsi que des projets de formation et d'accès à l'emploi dans les métiers de la petite enfance ;
- ▶ Favoriser l'expérimentation de classes passerelles pour la pré-scolarisation des enfants de moins de 3 ans ;
- ▶ Développer les lieux d'accueils enfants-parents (LAEP) et les actions innovantes autour de la parentalité.

Vie associative :

- ▶ Mettre en place un appel à projet unique et partenarial basé sur les enjeux partagés du contrat de ville à destination des structures et associations oeuvrant pour les quartiers prioritaires ;
- ▶ Expérimenter le conventionnement pluriannuel dans le cadre de l'appel à projet annuel ;
- ▶ Encourager les expérimentations autour de la stabilité des emplois dans les structures associatives.

Egalité femmes-hommes :

- ▶ Accompagner la mise en œuvre des plans stratégiques territoriaux au sein de chaque contrat de ville. Les actions fixeront des objectifs et indicateurs chiffrés (ex : présence de 50 % de filles dans les opérations d'animation des périodes estivales/vacances des jeunes QPV) ;
- ▶ Soutenir la déclinaison du plan sous l'angle égalité filles-garçons pour favoriser la prise de conscience dès le plus jeune âge ;
- ▶ Décliner le programme d'aide à la création d'entreprise pour les femmes des quartiers (FGIF).

Education :

- ▶ Favoriser la convergence de la géographie prioritaire de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire (collèges REP et REP+)
- ▶ Favoriser le maintien des moyens adaptés dans les écoles relevant de la géographie prioritaire ;
- ▶ Accompagner le développement de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans ;
- ▶ Accompagner les actions en faveur de la réduction par 2 des élèves décrocheurs (obj à 2017) ;
- ▶ Encourager l'accompagnement renforcé pour les jeunes entrants au collège (6ème) ;
- ▶ Favoriser la présence d'infirmiers et d'assistant social dans les réseaux les plus difficiles ;
- ▶ Favoriser le développement d'internats de proximité (ex : cordées de la réussite) ;
- ▶ Justifier le besoin pour élargir sur les 500 assistants de prévention et de sécurité supplémentaires au niveau national (6 déjà en poste en Loire-Atlantique) ;
- ▶ Accompagner les actions proposées par les structures qui répondent au programme national d'éducation artistique ;
- ▶ Maintenir l'accompagnement du dispositif « école ouverte aux parents » ;
- ▶ Expérimenter les emplois d'avenir professeurs au bénéfice des jeunes des quartiers prioritaires

Jeunesse :

- ▶ Favoriser le recours au service civique des jeunes des QPV (Minimum 25% à leur dédier)
- ▶ Augmenter le nombre de missions diligentées dans le cadre du service civique au profit des quartiers prioritaires ;
- ▶ Mobiliser 80 % minimum des crédits du dispositif VVV pour les QPV (fonds désormais intégrés dans l'appel à projet unique) ;
- ▶ Accompagner le déploiement des Réservistes Locaux de la Jeunesse et de la Citoyenneté.

Sport :

- ▶ Mieux cibler les interventions du CNDS au profit des quartiers QPV (NPNRU) ;
- ▶ Augmenter le taux d'équipements sportifs dans les QPV dépourvus (réduire l'écart entre QPV : 20 pour 10 000 hab et aires urbaines : 35 pour 10 000 hab).

Culture :

- ▶ Mobiliser à minima 30 % des crédits dédiés aux parcours d'éducation artistique et culturelle, en lien avec les projets éducatifs de territoire pour les QPV sur les notions d'accès à l'art et à la culture, de mémoire et de valorisation du patrimoine.

Justice

- ▶ Encourager le déploiement de bureaux d'aide aux victimes et maisons de justice et du droit pour répondre au besoin exprimé de services justice de proximité ;
- ▶ Encourager l'orientation et l'accompagnement des jeunes sous main de justice vers un dispositif partenarial d'insertion (emploi d'avenir, réussite éducative, centre de loisirs jeunes de la police nationale, ...)

Tranquillité publique et prévention de la délinquance

- ▶ Encourager l'augmentation du nombre de délégués à la cohésion police-population et celui des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie en les affectant en priorités dans les ZSP et QPV (Objectif : doubler le nombre au niveau national) ;
- ▶ Adapter le nombre d'intervention de police judiciaire en matière de lutte contre les trafics et d'économie souterraine au besoin des territoires. (Objectif national d'augmentation de 20 % dès 2015)

2) Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

- ▶ Accompagner de manière partenariale les nouveaux contrats de renouvellement urbain (Accompagnement CDC ingénierie et financements d'opérations spécifiques/ l'Etat au titre des 5mds€ de l'ANRU pour le territoire national dont 1Md€ pour les projets d'intérêt régional/.../ orientation d'au moins 10% des crédits FEDER et FSE)
- ▶ Accompagner la mise en œuvre des conventions de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)

3) Pilier développement économique et emploi

- ▶ Déployer 30 % des emplois d'avenir pour les jeunes issus des quartiers prioritaires (objectif national) ;
- ▶ Atteindre 50 % de jeunes des quartiers prioritaires accueillis à l'EPIDE ;
- ▶ Tendre vers l'objectif de 20 % de CIVIS d'ici 2015 ;
- ▶ Encourager les actions favorisant la mobilisation pour le parrainage des jeunes ;
- ▶ Favoriser la signature de CAE pour les résidents des quartiers prioritaires en Loire-Atlantique à hauteur de 13 %;
- ▶ Poursuivre l'objectif de 11 % de CIE pour les résidents des quartiers prioritaires en Loire-Atlantique ;
- ▶ Finaliser le processus d'implantation d'agences pôle emploi au plus près des QPV ainsi que le recrutement de conseillers supplémentaires (25 conseillers supplémentaires de Pôle Emploi dont 5 déployés dans les agences des quartiers prioritaires en LA) ;
- ▶ Promouvoir le développement de l'accompagnement individuel ou collectif (clubs) de jeunes des quartiers prioritaires par Pôle Emploi (14 agents affectés à cet accompagnement en Loire-Atlantique) ;
- ▶ Maintenir l'effet de développement des clauses d'insertion au profit des habitants des quartiers prioritaires ;
- ▶ Encourager la création de classes préparatoires intégrées des administrations au profit des jeunes ;
- ▶ Affirmer le lien entreprises et quartiers (déploiement de la charte)
- ▶ Prioriser l'intervention du Fisac sur les QPV (renforcement de l'action de l'Epareca)
- ▶ Renforcer les soutiens à la création d'entreprises : par ex : entrepreneuriat féminin, doublement l'accompagnement NACRE pour les demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires d'ici 2015 (objectif 11%)

4) Pilier gouvernance et participation citoyenne

- ▶ Encourager les actions en faveur d'une participation citoyenne éclairée et efficace ;
- ▶ Accompagner les actions en faveur de la simplification des processus et de la lisibilité des organisations ;
- ▶ Accompagner la mise en place des conseils citoyens et des instances et procédés de concertation.



CONVENTIONS DEPARTEMENTALES D'OBJECTIFS POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LOIRE ATLANTIQUE

cget

Préambule

xxx

Dans la continuité de la démarche de contractualisation nationale initiée par le ministre délégué à la ville avec les autres ministères concernés par la politique de la ville dès janvier 2013, la circulaire du premier ministre du 26 mars 2014 précise les modalités de déclinaison de ces conventions visant à territorialiser les politiques sectorielles.

Elle prévoit donc la formalisation de conventions départementales de mobilisation du droit commun pour les quartiers prioritaires, conclues entre le service départemental de la politique de la ville, les services déconcentrés de l'Etat et les opérateurs signataires des futurs contrats de ville pour la période 2015-2020, conformément aux dispositions des conventions nationales d'objectifs, mais aussi aux priorités et enjeux déterminés localement.

Ces conventions s'inscrivent également dans le cadre de l'application de la feuille de route départementale pour la mise en œuvre de la réforme de la politique de la ville en Loire Atlantique.

xxx

Conventions départementales Etat et assimilés

Introduction générale : conventions interministérielles

1. Circulaire du premier ministre du 30 novembre 2012 (politique dptale)
2. Feuille de route des services de l'Etat en Loire-Atlantique
3. Positionnement avec le niveau régional

Déclinaison des conventions nationales en conventions départementales

L'objectif de ce cadre est d'homogénéiser autant que possible la déclinaison des conventions nationales et de permettre aux acteurs et opérateurs de se repérer aisément dans les engagements énoncés, les modalités de mise en œuvre et les critères d'évaluation.

1. Chapeau introductif :

- Recenser les objectifs prioritaires du gouvernement dans la thématique concernée (ex: emploi diminuer par deux le taux de chômage des QPV)
- Rappeler le contexte de la convention nationale (date, acteur et principales orientations) et l'objectif de sa déclinaison départementale (valorisation des actions entreprises et mobilisation du droit commun des structures)
- Préciser son positionnement et son apport par rapport au niveau régional

2. Organisation de la structure concernée :

- Permettre au lecteur de comprendre l'organisation territoriale de la structure et de connaître les interlocuteurs
- Lister les partenaires et la répartition des missions ou la mutualisation de certaines actions
- Effectuer l'exercice de précision par EPCI concerné

L'objectif étant de valoriser la mobilisation des ressources humaines au profit de la thématique concernée et de valider un engagement humain complémentaire en faveur de la politique de la Ville.

3. Les champs d'intervention de la Direction au profit et en partenariat avec la Politique de la Ville

- Expliciter les enjeux thématiques ou transversaux traités par la Direction (Exemple de la Direccte : Emploi d'une part/ Économie d'autre part ; en transversal lutte contre les discriminations)
- Lister les plans d'actions et les dispositifs existants et mobilisables ; Ajouter les appels à projets connus ;
- Lister les engagements techniques de droit commun au bénéfice des QPV (ex : création d'entreprises ; contrats aidés)
- Lister les engagements techniques PV au profit des QPV (ex : adultes relais ; école de entrepreneuriat...)

L'objectif étant d'offrir une lisibilité sur les dispositifs existants et le rôle de chaque partenaire et signataire de la convention pour la thématique évoquée. Tendre vers l'exhaustivité.

5. Les contributions financières

- Quels budgets mobilisés (pas le montant par essence mouvant mais les catégories de budget) ; l'annexe financière actualisée chaque année dans le cadre du plan d'actions opérationnel permettra ce niveau de détails et d'engagements ;
- Lorsque les dispositifs le permettent, préciser les pourcentages attribués et les partenaires rattachés au cofinancement.

L'idée étant la valorisation financière dans le cadre du droit commun, directe ou indirecte en faveur des publics issus des quartiers prioritaires, en fonction des actions soutenues, soit au niveau national ou au niveau local

6. Suivi et évaluation de l'action

- Indicateurs et bilans régionaux (en lien avec le SGAR selon la méthode nationale déjà engagée – premier bilan en juin) déclinaison d'indicateurs départementaux voire à l'échelle de l'agglomération concernée
- Modalités de gouvernance/pilotage de l'action (zones de travail en commun et instances d'évaluation des objectifs fixés)

7. Interdépendance

- Lorsque cela se justifie, préciser l'interdépendance (contrainte ou levier) de ladite convention avec une autre convention d'envergure infra-départementale, départementale, régionale, nationale ou européenne et ou impact d'une organisation propre à la direction concernée (impact des échelons);
- Reprendre la liste des partenaires et acteurs interagissant sur votre convention/votre champ d'action (schéma de mobilisation et d'engagements réciproques des acteurs)/ interaction plans (jeunesse/pauvreté/handicap).

LISTE DES CONVENTIONS DEPARTEMENTALES
LOIRE-ATLANTIQUE

- 1 - Direction départementale de la cohésion sociale
- 2 - Direction départementale des territoires et de la mer
- 3 - Unité territoriale de direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi
- 4 - Direction départementale de la sécurité publique
- 5 - Groupement de gendarmerie départementale de la Loire-Atlantique
- 6 - Délégation militaire départementale
- 7 - Services départementaux du ministère de la justice
- 8 - Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire
- 9 - Direction des services départementaux de l'éducation nationale
- 10 - Délégation territoriale de l'agence régionale de santé
- 11 - Caisse d'allocations familiales
- 12 - Direction territoriale pôle emploi de Loire-Atlantique
- 13 - Direction régionale de la caisse des dépôts et consignations



DDCS 44

CONVENTION D'OBJECTIFS POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

ENTRE LA PREFECTURE ET LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

Prévues par la circulaire du Premier ministre du 30 novembre 2012, les conventions d'objectifs passées entre le ministère de la ville et les ministères concernés ont vocation à définir des lignes de partage dans l'intervention des différents départements, à mettre en valeur le travail réalisé par chacun dans son droit commun au service des habitants des quartiers prioritaires, à mettre en exergue et à coordonner le cas échéant le droit commun renforcé, à définir des objectifs de mobilisation partagée et à permettre l'orientation optimale des moyens spécifiques de la politique de la ville..

Dans le domaine de compétences de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), des conventions triennales d'objectifs en faveur des quartiers prioritaires ont été signées par le ministre délégué à la Ville successivement avec la ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie Associative (MSJEPVA) le 4 avril 2013, la ministre des Affaires sociales et de la Santé (MASS) le 19 avril 2013 et la ministre des Droits des Femmes (MDF) le 22 mai 2013.

Ces objectifs sont déclinés en Loire-Atlantique sous la forme de conventions au service des contrats de ville 2015-2020 de Nantes Métropole, de la CARENE (agglomération de Saint-Nazaire) et de la communauté de communes du Castelbriantais.

Ces conventions comportent les axes et objectifs suivants :

Convention avec le MSJEPVA :

- développer les potentiels de la jeunesse des quartiers populaires ;
- réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive ;
- donner toute leur place aux acteurs associatifs de proximité et faciliter leur action au quotidien.

Convention avec le MASS :

- favoriser l'accès des habitants des quartiers prioritaires aux droits sanitaires et sociaux ;
- renforcer les politiques sanitaires et sociales dans ces quartiers.

Convention avec le MDF :

- développer l'approche intégrée de l'égalité femmes/hommes pour favoriser une réelle mixité dans les quartiers;
- décliner dans les quartiers les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité femmes / hommes ;
- soutenir le développement de l'activité économique des femmes des quartiers ;
- s'assurer de l'accès des femmes aux actions d'information sur les droits des femmes.

En outre, la ministre du logement et de l'égalité des territoires a rappelé le 8 juillet 2014 ses trois priorités en matière d'hébergement et d'accès au logement :

- faciliter le plus rapidement possible l'accès au logement pour tous, y compris les personnes aux faibles ressources ou en difficulté sociale ;
- améliorer la prévention des expulsions locatives ;
- mieux organiser le secteur de l'hébergement.

Tous ces objectifs seront déclinés en Loire-Atlantique par le biais d'une coopération renforcée entre la préfecture (service politique de la Ville) et la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), qui met en œuvre les politiques correspondantes.

L'action de la DDCS s'inscrit dans la feuille de route des services de l'Etat en Loire-Atlantique. Elle est aussi articulée avec celle des administrations de niveau régional (DRJSCS, DREAL, DRFE, ARS), dans le respect des compétences de celles-ci, et dans le cadre de l'exécution de BOP ou de la déclinaison de programmes et de plans nationaux.

Article 1 : Organisation de la DDCS dans le département et dans les quartiers prioritaires

La DDCS exerce ses missions sur l'ensemble du territoire départemental. Ses 74 agents (effectif total hors agents mis à disposition de la MDPH) sont issus de plusieurs ministères : Affaires Sociales, Jeunesse et Sports, Ecologie/Développement Durable, Intérieur, Droits des Femmes.

Elle est structurée en 5 unités métiers :

- service Politiques sociales du logement (PSL)
- service Politiques sociales (PS)
- service Politiques éducatives en faveur de la jeunesse et des sports (PEJS)
- service Protection des usagers et vie associative (PUVA)
- service Politique de la ville (BPV).

Ce service, mis à disposition et sous l'autorité du sous-préfet chargé de la politique de la ville (SPV), assure le suivi administratif et l'animation technique de la politique de la ville en Loire-Atlantique. Il est donc le plus concerné par la présente convention. Il est en contact régulier avec les autres services de la DDCS.

En outre, exercent à la DDCS, une chargée de mission pour l'inclusion sociale et l'hébergement qui assure notamment la liaison entre les services PSL et PS, une chargée de mission aux droits des femmes et à l'égalité et un délégué départemental à la vie associative.

Les agents de la DDCS sont mobilisés sur la politique de la ville :

- Le directeur intègre les priorités au programme de travail de la DDCS.
- Le Directeur, le directeur adjoint et le chef du service Politique de la Ville participent aux échanges institutionnels comme précisé à l'article 5.
- Un point sur la politique de la ville est régulièrement effectué en comité de direction (CODIR), auquel le chef du service Politique de la ville (ou, s'il n'est pas disponible, son adjoint) est invité à participer.
- Des cadres des services ainsi que la chargée de mission aux droits des femmes et à l'égalité sont identifiés comme référents de la DDCS dans la préparation et le suivi des contrats de ville. Ils sont amenés à ce titre à participer aux réunions de groupes de travail et de comités techniques, en interface avec le service Politique de la ville.

Le niveau des effectifs ne permet pas une sectorisation d'agents sur les territoires. Toutefois, dans le domaine des politiques éducatives enfance-jeunesse, un binôme constitué d'un conseiller d'éducation populaire et de jeunesse et d'un conseiller d'animation sportive est identifié et connu des acteurs locaux sur chacun des trois territoires en contrat de ville. La DDCS intervient en concertation avec les autres administrations impliquées (par exemple, l'UT DIRECCTE, la DSDEN, la DT ARS) et développe un partenariat avec les collectivités concernées et le mouvement associatif.

Article 2 : Dispositifs de droit commun et de droit commun renforcé mis en œuvre au service des quartiers prioritaires

- La DDCS met en œuvre des politiques porteuses d'enjeux en matière de cohésion urbaine.

Enjeux thématiques :

- Réponse aux situations d'urgence des personnes exclues
- Accès aux dispositifs d'hébergement et au logement des personnes fragilisées / défavorisées
- Prévention des expulsions locatives
- Accompagnement à la fonction parentale
- Soutien aux personnes en situation de handicap
- Intégration des populations immigrées
- Enrichissement des temps de loisirs des enfants et des adolescents
- Autonomie et engagement des jeunes
- Accessibilité du sport à tous et développement des pratiques sportives.

Enjeux transversaux :

- Egalité femmes / hommes
- Accès aux droits
- Lutte contre les discriminations
- Soutien à la vie associative.

- La DDCS intervient dans le cadre de plans ou dispositifs nationaux, traduits pour certains en appels à projets. Pour chacun, les habitants des quartiers prioritaires sont concernés ou susceptibles de l'être.

Dans le champ du MSJEPVA :

- La DDCS veille au respect de la réglementation et aux conditions de sécurité des accueils collectifs de mineurs (ACM) et des établissements d'activités physiques et sportives (EAPS).
- La qualité éducative des ACM est un enjeu sur lequel travaille la DDCS, en liaison avec les organisateurs. Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), la DDCS s'assure plus qu'ailleurs de la qualité des prestations, et il convient en outre de faire de la mixité sociale une priorité, ce qui requiert une politique coordonnée entre l'Etat, les communes concernées et la CAF. Par ailleurs, la DDCS soutient les organisateurs pour le développement dans les QPV d'une offre adaptée (accueils de jeunes pour les 14-17 ans, accueils passerelles pour les 11-13 ans,...) et de réponses aux situations difficiles.
- Projets éducatifs de territoire (PEDT) : dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, les communes peuvent élaborer un PEDT. La DDCS participe à l'instruction de ces projets qui doivent aboutir d'ici fin 2014 à Nantes, Saint-Herblain, Rezé, Saint-Nazaire et Châteaubriant. Elle accompagnera sur la durée les acteurs locaux en ingénierie, notamment au plan de la continuité éducative entre les temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire, et veillera à ce que les PEDT s'intègrent effectivement aux dynamiques de politiques éducatives déjà à l'œuvre. Dans le cadre des instances départementales dédiées (groupe d'appui départemental à la réforme des rythmes scolaires ; comité départemental des politiques éducatives territoriales), la DDCS s'attache à ce que les QPV fassent l'objet d'une attention particulière.
- Plan priorité jeunesse : déclinaison départementale du plan national sous la forme d'un plan d'action départemental pour la jeunesse (PDAJ). Les communes en politique de la ville sont associées au travail technique animé par la DDCS à partir de septembre 2014 (3 groupes thématiques). Dans le reporting des mesures, une attention particulière est portée aux QPV.
- Accès à l'autonomie, engagement et participation des jeunes : la DDCS soutient, par un appel à projets, des projets éducatifs à destination des jeunes portés par des associations de jeunesse et d'éducation populaire et inscrits dans toute la mesure du possible dans les politiques des collectivités.
- La DDCS instruit les demandes d'agrément des missions de service civique et participe à l'animation du dispositif ; en matière d'animation volontaire, elle assure la gestion du BAFA. Elle veille à ce que les jeunes des quartiers prioritaires soient suffisamment engagés dans le volontariat.
- Mobilité internationale des jeunes : la DDCS s'engage à améliorer l'information des jeunes issus des quartiers prioritaires sur le sujet.
- Formation des animateurs socioculturels : la DDCS propose des actions de formation continue dans le cadre d'un programme annuel ; elle donne la priorité à ceux qui interviennent dans les QPV.
- Développement du sport pour tous : la réduction des disparités territoriales dans l'accès à la pratique sportive est un objectif principal de l'appel à projets CNDS (Centre national pour le développement du sport). Les habitants des QPV sont 2 à 3 fois moins licenciés dans les clubs sportifs que la population générale. Il convient par conséquent d'accompagner les acteurs locaux pour une meilleure adaptation de l'offre de pratiques sportives aux demandes, spécialement des jeunes et des femmes : développement de nouvelles formes de pratiques et création de nouveaux lieux de pratiques, diversification des activités proposées, politique tarifaire, aide à la structuration des clubs,...
- La DDCS est attentive à la question de l'emploi des jeunes des QPV et aux débouchés que peuvent constituer les métiers de l'animation (sportive et socioculturelle). En liaison avec l'UT DIRECCTE et les missions locales, elle promeut notamment les contrats aidés et veille à ce que les parcours de qualification des jeunes qui en sont bénéficiaires leur soient profitables. En outre, elle s'engage à informer la DRJSCS de besoins de formation des jeunes issus des quartiers prioritaires non couverts par l'offre actuelle, et, si le besoin est avéré, de participer à la construction d'une action de préformation aux métiers de l'animation, qui serait portée par le CREPS de Nantes.
- Le soutien à la vie associative relève de manière transversale du délégué départemental à la vie associative (DDVA), en poste à la DDCS. Il s'assure, dans le cadre de la MAIA (mission d'accueil et d'information des associations) qu'il anime, que les besoins des associations des QPV sont correctement pris en compte, en termes d'information sur les dispositions en faveur des bénévoles (notamment en matière de simplification), de compétences des dirigeants associatifs ou d'amélioration de la gouvernance associative.

Dans le champ du MASS :

- Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale : déclinaison départementale du plan national. Les 33 mesures retenues font l'objet d'un suivi. Elles se répartissent en 7 volets : accès aux droits, emploi, hébergement-logement, santé, famille-enfance-réussite éducative, inclusion bancaire-surendettement, territorialisation-gouvernance-participation-observation.

Dans les travaux sur le non-recours aux droits, la DDSC tient compte de la spécificité des populations des quartiers, de sorte qu'elles soient explicitement mentionnées comme prioritaires.

- Schéma départemental des services aux familles : la DDSC participe à l'animation de ce schéma porté par la CAF et le Conseil général, relatif au soutien à la parentalité et à l'accueil des jeunes enfants. Ce schéma prévoit que les quartiers prioritaires ne soient pas déficitaires en modes d'accueil collectif pour les 0-3 ans et encourage les initiatives de soutien à la parentalité, domaine dans lequel il convient également de faciliter la mise en réseau des acteurs.
- En matière de handicap, la DDSC contribue au financement de la MDPH, co-préside le CDCPH (comité départemental consultatif des personnes handicapées) et intervient dans le pilotage de l'attribution de l'AAH (allocation adulte handicapé). De manière générale, elle prend en compte le handicap dans les politiques qu'elle met en œuvre. Ainsi notamment, elle anime un travail départemental sur l'accès aux loisirs des personnes en situation de handicap.
- Lutte contre les discriminations : la DDSC participe à la COPEC (commission pour la promotion de l'égalité des chances) et intègre à l'ensemble de ses actions une priorité transversale sur le sujet.
- Intervention en matière d'intégration des populations immigrées, notamment dans le cadre du PRIPI (plan régional d'intégration des populations immigrées).

Dans le champ du MDF :

- L'approche des questions d'égalité entre les femmes et les hommes implique une démarche globale et partenariale. Les actions visant à faire évoluer les situations d'inégalité et les discriminations dans les quartiers prioritaires sont portées essentiellement par les associations locales œuvrant dans le champ des droits des femmes. Ces actions sont accompagnées régulièrement par la DDSC, via la chargée de mission aux droits des femmes et à l'égalité, qui s'engage à les soutenir de façon renforcée dans les QPV de la DDSC pour la mise en œuvre de leurs projets.

Les actions conduites ont comme objectifs :

- de faire évoluer les stéréotypes de genre chez le public concerné, car ils compliquent la nécessaire émancipation sociale, culturelle et professionnelle des femmes ;
- de lutter contre le sexisme ordinaire et l'irrespect entre les filles et les garçons ;
- de faciliter l'accès des femmes à leurs droits (en appui notamment sur les CIDFF) ;
- de générer du lien entre les femmes, facteur de paix sociale et de solidarité interculturelle.

Plus spécifiquement dans le champ de l'activité économique :

- le soutien à la création d'entreprises par les femmes résidant dans les QPV, qui ont de nombreux savoir faire transférables, est à coupler avec les actions d'insertion professionnelle menées en leur faveur ;
- des actions de sensibilisation promouvant l'esprit d'entreprendre sont mises en œuvre auprès des jeunes scolarisés dans les établissements scolaires situés dans les quartiers populaires (les jeunes filles sont particulièrement ciblées, au regard de l'enjeu de mixité des métiers).
- Dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes, un plan départemental est décliné, en référence au plan national, sur 4 axes :
 - accueil et prise en charge des femmes victimes de violences ;
 - sensibilisation du public et formation des professionnels à l'accueil et à l'accompagnement des femmes victimes de violences ;
 - prise en charge des auteurs de violences et prévention de la récurrence ;
 - lutte contre les systèmes prostitutionnels.

Les associations intervenantes sont encouragées à prioriser des actions dans les QPV.

Dans le champ du ministère du logement :

- Diagnostic départemental à 360° du sans-abrisme au mal-logement, réalisé au 1^{er} semestre 2014. La DDCCS dispose à présent de données d'observation plus précises pour nourrir une réflexion ajustée sur les problématiques d'hébergement et de mal-logement dans les QPV.
- PDAHI (plan départemental accueil hébergement insertion) et PDALPD (plan départemental d'accès au logement des personnes défavorisées), fusionnés à compter du 1^{er} janvier 2017 dans un document de programmation unique de l'hébergement et de l'accès au logement : le PDALHPD

Les outils du PDALPD seront repris dans le PDALHPD : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation pour l'hébergement (SIAO), gestion du contingent préfectoral, mise en œuvre du droit au logement opposable (DALO), prévention des expulsions locatives avec la Commission de Coordination des actions de prévention des Expulsions Locatives (CCEPEX), conciliation entre bailleurs et locataires (commission de conciliation). Des démarches de coordination infradépartementales s'appuyant notamment sur le diagnostic à 360°, outil du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, sont envisagées.

- La DDCCS poursuit un objectif général de mixité du logement social :
 - elle veille, notamment au moyen des CUS (conventions d'utilité sociale), à ce que les bailleurs sociaux s'attachent à une meilleure répartition géographique des ménages dans les logements sociaux
 - elle observe avec attention le relogement dans les quartiers prioritaires des ménages reconnus prioritaires au titre du DALO.
- Prévention des expulsions locatives : la DDCCS anime la CCEPEX, qui examine les dossiers d'impayés de loyers récurrents, de menaces d'expulsion liées à des troubles de voisinage, de protocoles d'accord ayant échoué, et les demandes d'expertise sur les demandes de recours à la force publique.

Article 3 : Engagements du droit commun et du droit commun renforcé par la DDCCS en faveur des quartiers prioritaires

- La DDCCS est UO (unité opérationnelle) de plusieurs BOP (budgets opérationnels de programme) :

- BOP 177 « Prévention des exclusions et insertion des personnes vulnérables »
- BOP 106 « Action en faveur des familles vulnérables »
- BOP 157 « Handicap et dépendance », essentiellement destiné au fonctionnement de la MDPH
- BOP 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat »
- BOP 304 « Lutte contre la précarité », consacré au niveau départemental à l'aide alimentaire

En outre, la DDCCS sollicite des moyens auprès du responsable des :

BOP 163 « Jeunesse vie associative »

BOP 219 « Sport »

En ce qui concerne le développement du sport pour tous, les moyens d'intervention de la DDCCS proviennent du CNDS, qui édicte des directives d'emploi, visées par le ministre chargé des sports.

Il convient également de mentionner le BOP 137 « Egalité entre les femmes et les hommes », mobilisable par la DDCCS.

- La DDCCS peut s'engager sur des objectifs chiffrés, sur les dispositifs suivants :

- Développement de la pratique sportive des habitants des QPV : aides du CNDS dont 15 % sont fléchés sur des projets au bénéfice des habitants des QPV (ce chiffre est à faire valider chaque année par la commission territoriale du CNDS). L'objectif a été atteint en 2014 (15,10 % de l'enveloppe départementale). La DDCCS rappelle avec insistance cet objectif et accompagne le mouvement sportif dans la présentation de projets. Un cofinancement sur les crédits spécifiques de la politique de la ville est à envisager sur certaines thématiques de l'appel à projets du CNDS.
- Appel à projets jeunesse : un tiers de l'enveloppe disponible peut être affectée à des projets en direction des jeunes des QPV. Cet objectif a été atteint en 2014. Les collectivités concernées sont amenées à soutenir ces projets (subventions, aides en nature) et un cofinancement sur les crédits spécifiques de la politique de la ville doit être rendu possible.

- Des engagements techniques de droit commun au bénéfice des QPV peuvent être pris en application de dispositions nationales :

- Dans le cadre de la montée en charge du dispositif, 25 % des jeunes en service civique doivent être issus des QPV.
- La circulaire DGEFP du 20 juin 2014 rappelle que « 25 % des contrats en emploi d'avenir doivent bénéficier aux jeunes des ZUS ». La DDCCS accompagne le développement des emplois d'avenir, notamment dans les secteurs du sport et de l'animation socioculturelle. Une expérimentation est prévue au plan départemental « pauvreté » de parcours d'insertion intégrant un emploi d'avenir pour des jeunes sortant de l'ASE ou des personnes sous main de justice ; la DDCCS y participera.

Article 4 : Modalités de suivi et d'évaluation

La présente convention est conclue pour la durée du contrat de ville, est révisable chaque année ou à tout moment par accord entre les services.

Indicateurs :

La DDCCS est en mesure de renseigner des indicateurs départementaux, en particulier ceux figurant dans les maquettes des BOP énumérés à l'article 3.

Des indicateurs à l'échelle des quartiers pourront être produits sur la base d'un cahier des charges annexé aux conventions passées avec les opérateurs.

Modalités de travail entre la préfecture et la DDCCS :

Le sous-préfet chargé de mission pour la politique de la ville et le directeur de la DDCCS échangent régulièrement sur les thèmes relatifs à la cohésion sociale et chercheront systématiquement à mettre l'accent sur les quartiers politiques de la ville.

Parallèlement, la DDCCS sera associée à tout comité de suivi se référant aux actions portées, au comité des financeurs des contrats de ville de Nantes Métropole, de La Carenne et de la communauté de communes du Castelbriantais, chargé de prioriser et accompagner les projets et sera invitée à participer au comité annuel de suivi du contrat de ville avec les EPCI précités. Elle appartient en outre à l'équipe interministérielle de la politique de la ville constituée autour du sous-préfet, chargé de mission, qui se réunira tous les 6 mois pour effectuer un bilan des engagements inscrits dans la présente convention.

Par ailleurs, le chef du service Politique de la ville assure la liaison entre la préfecture et la DDCCS et veille à la qualité du travail collaboratif qui en découle.

Enfin, une coopération plus étroite et à double flux est recherchée entre les délégués du préfet, qui exercent au plus près du terrain et ont ainsi une connaissance fine des problématiques des quartiers prioritaires et des acteurs locaux, et les services de la DDCCS, qui apportent leur expertise thématique. Des échanges en tant que de besoin auront lieu à ce titre.

Article 5 : Désignation d'un référent pour l'élaboration et la participation aux futurs contrats de ville

La présence du directeur ou du directeur adjoint de la DDCCS est requise :

- aux réunions du comité interministériel ;
- aux réunions des instances de pilotage des trois contrats de ville.

Le chef de service Politique de la ville participe aux diverses instances de concertation et de pilotage des trois contrats de ville.

Le Préfet de la région Pays-de-la-Loire,
Préfet de la Loire Atlantique

Le directeur Départemental de la
Cohésion Sociale



DDTM 44

CONVENTION D'OBJECTIFS POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

ENTRE LA PRÉFECTURE ET LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Prévues par la circulaire du Premier Ministre du 30 novembre 2012, les conventions d'objectifs conclues entre le ministère délégué à la ville et les autres ministères concernés par la politique de la ville ont vocation à définir les lignes de partage dans l'intervention des différents départements, à mettre en valeur le travail réalisé par chacun dans son droit commun au service des habitants des quartiers prioritaires, à mettre en exergue et à coordonner le cas échéant le droit commun renforcé, à définir des objectifs de mobilisation partagés et à permettre l'orientation optimale des moyens spécifiques de la politique de la ville.

Les ministères des Transports, de la Mer et de la Pêche, dont dépend la DDTM pour un versant de son action, et de la ville, ont ainsi signé le 7 juin 2013 une convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires. Les autres champs d'intervention de la DDTM n'ont pas donné lieu à conventionnement du fait de l'identité de ministère de tutelle avec les services en charge du volet social de la politique de la ville.

La présente convention vise à formaliser les engagements partagés de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et du service de la politique de la ville de la Préfecture pour développer les actions relatives à l'aménagement, à l'habitat et au logement, au développement durable et à la mobilité dans les quartiers prioritaires de la Loire-Atlantique

Dans le cadre des politiques nationales mises en place, l'Etat est attentif à mobiliser en priorité les politiques de droit commun sur les quartiers prioritaires.

L'Etat s'assure de la cohérence du projet de territoire de l'agglomération avec les documents planification (schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, plan local de l'habitat, plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, plan de déplacement urbain), notamment avec le développement urbain des quartiers prioritaires de la ville.

Dans les futurs contrats de ville, il cherche à promouvoir le renouvellement des quartiers sur eux-mêmes et développer la méthodologie écoquartiers dans les dynamiques d'agglomération.

L'Etat encourage les actions de renouvellement du parc privé en accompagnant les collectivités dans la mise en place des outils de lutte contre l'habitat indigne dans les quartiers prioritaires (opérations programmées d'amélioration de l'habitat, opérations de restauration immobilière, programme d'intérêt général).

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) incite à la mise en place de stratégie de peuplement et a renforcé les mesures liées à la gouvernance et à l'organisation du dispositif de gestion de la demande locative sociale.

Dans le cadre de l'évaluation puis de l'élaboration de la seconde génération des conventions d'utilité sociale, l'Etat apportera une attention particulière à la mise en œuvre des engagements des bailleurs sociaux concernant la qualité de service rendue aux locataires et aux démarches de gestion urbaine de proximité dans ces quartiers.

Article 1 : Organisation de la DDTM dans le département et dans les quartiers prioritaires

En Loire-Atlantique, la DDTM comprend 350 agents répartis conformément à l'organigramme joint en annexe. La DDTM pour sa partie fonctionnelle est composée des services suivants : économie agricole, eau-environnement, aménagement durable, transports et risques, bâtiment-logement, ainsi que la mission transversale d'observation, de prospective, d'évaluation et de développement durable.

La DDTM possède un appareil territorial composé de divisions territoriales qui assure le portage local des politiques prioritaires de l'Etat et le développement local du territoire au travers d'actions d'information, de conseil et d'assistance auprès des collectivités.

Le service bâtiment logement porte les politiques des ministères de la ville et du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité dans les domaines du logement et du bâtiment. Ces missions comprennent notamment:

- le portage des politiques de l'Etat dans les domaines de l'habitat et du bâtiment (PDH, PLH, art 55, foncier de l'Etat, consommation énergétique et accessibilité des logements,...).
- pour le développement du logement social et la rénovation du parc privé, l'attribution d'objectifs et de moyens aux délégataires des aides à la pierre (Nantes Métropole et CARENE) et l'attribution directe des aides par l'Etat sur les autres territoires.
- la co-animation avec le Département du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne.
- le portage du plan départemental de rénovation énergétique de l'habitat.

- l'animation et le suivi des organismes HLM dans le champ de la gestion patrimoniale, de la gestion sociale et de la qualité des services rendus.
- l'accompagnement des collectivités pour l'élaboration, le conventionnement et la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain conventionnés avec l'ANRU

La mission rénovation urbaine porte la politique nationale de l'ANRU sur les territoires et s'assure notamment de la bonne exécution des conventions de rénovation urbaine du PNRU1 (5 PRU en Loire atlantique). Elle s'inscrit comme service technique local de l'ANRU sous l'autorité du Préfet, délégué territorial de l'ANRU pour l'élaboration des protocoles de préfiguration, puis des nouvelles conventions de renouvellement urbain.

Article 2 : Dispositifs de droit commun et de droit commun renforcé mis en œuvre par la DDTM au service des quartiers prioritaires

Les contributions financières, humaines, techniques

Les crédits européens et de l'Etat pouvant être mobilisés sur la politique de la ville au titre du projet urbain sont :

- les crédits ANAH, de droit commun, pour la rénovation du parc privé et notamment des copropriétés
- les crédits spécifiques d'intervention ANRU, soit pour des projets d'intérêt national, soit pour des projets d'intérêt local
- les fonds européens de la politique de cohésion (FEDER/FSE) pour la politique de la ville et la rénovation énergétique

Par ailleurs, les quartiers de la politique de la ville bénéficient d'avantages particuliers : exonération de surloyer pour les locataires du parc social, possibilité de maintien dans les lieux en cas de sous occupation pour les locataires du parc social, possibilité de maintien dans les lieux en cas de ressources supérieures au plafond autorisé pour les locataires du parc social, abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les bailleurs sociaux, dispositions facilitant l'implantation de nouvelles pharmacies,

Les dispositifs existants et mobilisables

Appel à projet et labellisation Ecoquartiers

En 2014, le METL a lancé le label national ÉcoQuartier afin de favoriser la construction de logements pour tous en assurant la transition écologique et l'égalité des territoires. Suite aux deux appels à projets organisés en 2009 et 2011, qui avaient suscité un large intérêt, les collectivités ont dorénavant la possibilité de labelliser leur projet urbain. Ce label ne propose pas de modèle préétabli sur une norme précise, mais promeut une définition partagée en mettant en avant le contexte du projet, afin de pouvoir répondre aux enjeux spécifiques de chaque territoire. Sans nécessairement viser la labellisation, les projets de rénovation urbaine devront s'inscrire dans la démarche méthodologique du référentiel Ecoquartiers.

Concours national s'engager pour les quartiers

Dans la lignée des éditions 2011, 2012 et 2013, l'ANRU et la fondation FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion) renouvellent l'expérience en 2014 avec le concours national « s'engager pour les quartiers ».

Celui-ci vise à récompenser les projets pérennes à fort potentiel développés dans les quartiers de rénovation urbaine, qui contribuent à la dynamique économique et sociale du quartier. Il s'agit, au travers de ce concours, de capter les initiatives qui traduisent le dynamisme à l'œuvre dans les quartiers rénovés, et de transmettre l'idée que la rénovation urbaine est génératrice d'opportunités et d'innovation. Le concours est organisé en partenariat avec le CGET, l'Union Sociale pour l'Habitat et GDF SUEZ.

Appel à projet « programme Investissement d'avenir » de l'ANRU

Le Programme Internats d'excellence est fondé sur le souhait de construire un projet de société offrant les meilleures conditions de travail et de réussite à des élèves qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable à la scolarité. Il a été concrétisé grâce au programme d'Investissements d'avenir.

Les internats d'excellence accueillent des jeunes issus en partie des quartiers de la politique de la ville scolarisés au collège, lycée ou en classe supérieure dans des établissements à proximité. Au niveau national, l'objectif est d'accueillir 20 000 élèves dans une centaine d'établissements à l'horizon 2020.

La cible concerne les élèves dont le potentiel est reconnu mais qui ne parviennent pas pour diverses raisons à l'exprimer. Le programme concerne en priorité les élèves issus des quartiers de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire.

Projet national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNROAD)

L'objectif de ce programme de rénovation est d'intervenir sur les quartiers ou les logements indignes et / ou vacants en conjuguant travaux dans les logements et restructuration d'îlots entiers, en requalifiant les quartiers anciens et en résorbant l'habitat insalubre grâce à des moyens financiers mutualisés entre l'ANRU, l'ANAH, l'Etat, la Région, les bailleurs et les collectivités.

Appel à projet « Soutien à la dynamique des centres d'affaires de quartier »

Le ministère en charge de la Ville, l'ACSE, l'ANRU, l'Union sociale pour l'habitat (USH) et la Caisse des Dépôts ont lancé en février 2014 un appel à projets en faveur de la création de centres d'affaires dans les quartiers de la politique de la Ville.

L'objectif vise à encourager le développement d'un immobilier pour accueillir les créateurs d'activité au sein des quartiers. Cet appel à projets répond à une forte attente de créations d'entreprises dans les quartiers populaires et aux difficultés inhérentes aux quartiers : manque de réseau et d'accompagnement humain, manque de soutien financier. En proposant des locaux de bureaux « clefs en mains » à loyer modéré pour les très petites entreprises et en contribuant au développement du quartier (promotion de l'entrepreneuriat, actions avec les associations et les habitants), ces centres d'affaires ont une vocation à la fois économique et sociale.

Article 3 : Engagements du droit commun et du droit commun renforcé de la DDTM au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires

Dans le cadre des orientations nationales, et en vue de mobiliser les crédits de droit commun, la DDTM se mobilise sur les actions suivantes

Cohérence des politiques de développement urbain durable sur les agglomérations

- S'assurer que la programmation urbaine des agglomérations s'inscrit dans le projet territorial intégré du contrat de ville
- S'assurer de la cohérence entre la programmation urbaine et les principaux outils de planification (PLH, PLU, PDH, Agenda 21, plan climat énergie territorial, ...)

Pilotage, animation partenariale et mise en œuvre des interventions publiques sur l'habitat privé (ANAH)

- S'assurer que les problématiques habitat privé des QPV sont pris en compte par les agglomérations dans le cadre des délégations des aides à la pierre (Nantes Métropole, CARENE), et notamment la précarité énergétique. S'assurer que les collectivités réalisent des diagnostics des propriétés dégradées dans les quartiers le justifiant
- S'assurer que les problématiques d'habitat insalubre des QPV sont prises en compte (repérage, relogement, rénovation,...)

Pilotage, animation partenariale et mise en œuvre des interventions publiques sur l'habitat social

- Porter une attention particulière aux loyers des logements sociaux des QPV lors la remise en ordre des loyers qui sera réalisée dans le cadre des futurs convention d'utilité sociale 2017-2022
- Veiller à la mise en place d'une politique de peuplement sur l'agglomération qui prenne en compte à terme un objectif d'occupation sociale des logements sociaux des QPV
- S'assurer lorsque cela est nécessaire de la réhabilitation des logements sociaux et notamment de la rénovation énergétique et de l'accessibilité
- S'assurer de la bonne articulation des actions menées dans les QPV par les bailleurs sociaux au titre de l'exonération de la TFPB avec les autres actions menées (GUSP, autres actions politique de la ville,...)
- Promouvoir les actions de gestion sociale et urbaine mises en place par les bailleurs sociaux pour améliorer la qualité de vie des habitants

Accompagnement des projet de renouvellement urbain du NPNRU

- Rechercher avec les collectivités le bon niveau d'ambition des projets qui permet de répondre aux dysfonctionnements urbains constatés
- Mobiliser les architectes et paysagistes conseils de la DDTM sur les études d'ingénierie des projets
- S'assurer que le projet urbain répond à tous les enjeux sociaux et urbains identifiés au titre de la politique de la ville
- S'assurer de la participation des habitants à l'élaboration des nouveaux projets de renouvellement urbain en visant une dynamique de co-construction
- S'assurer que les principes du règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU en vue de la signature par l'ANRU des contrats de ville et des protocoles de préfiguration soient respectés. Une attention particulière sera portée au respect des incontournables de l'ANRU :

- x Augmenter la diversité de l'habitat
 - x Adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées
 - x Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique
 - x Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants
 - x Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers
 - x Réaliser des aménagements urbains et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté et anticipant les évolutions et mutations futures
- Assurer le suivi et l'avancement des opérations de rénovation urbaine ainsi que les engagements financiers du PNRU1 et du NPNRU

Portage de la politique de développement durable

- Promouvoir la démarche de développement durable en inscrivant les nouveaux projets de renouvellement urbain dans une logique d'éco-quartiers

Mobilité

- Accompagner les autorités organisatrices de transports urbains (AOTU) dans leur réflexion sur la desserte des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des zones d'emploi, et d'un diagnostic de sécurisation des transports en commun et des transports/arrêts.

Pour leur part, la préfecture et le service politique de la ville s'engagent à :

- Associer étroitement la DDTM à toutes les instances ou réunions dont les objectifs impactent les missions de la DDTM relatif au pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » du contrat de ville. Elle veillera notamment à l'associer lors de réunions en lien avec le domaine du logement (social ou privé) et de l'urbain, ainsi que toutes les thématiques portées par l'ANRU (insertion professionnelle par l'emploi, gestion urbaine et sociale de proximité, relogement, développement économique. ...)
- Dans son rôle de délégué territorial de l'ANRU, à relayer auprès du service Bâtiment Logement de la DDTM toutes les informations et actualités relatives à la rénovation urbaine.

Article 4 : Modalités de suivi et d'évaluation

La présente convention est conclue pour la durée du contrat, est révisable chaque année ou à tout moment par accord entre les services.

La DDTM sera associée à tout comité de suivi se référant aux actions portées, au comité des financeurs des contrats de ville de Nantes Métropole, de La Carene et de la communauté de communes du Castelbriantais, chargé de prioriser et accompagner les projets et sera invitée à participer au comité annuel de suivi du contrat de ville avec les EPCI précités. Elle appartient en outre à l'équipe interministérielle de la politique de la ville constituée autour du sous-préfet, chargé de mission, qui se réunira tous les 6 mois pour effectuer un bilan des engagements inscrits dans la présente convention.

Ainsi, en complément des temps de rencontre réguliers lors des campagnes de programmation et à l'occasion des temps d'animation régionale de la politique de la ville, le comité interministériel départemental permettra d'échanger autour des priorités de chaque ministère, d'adopter des stratégies convergentes et de tirer les enseignements de l'exercice antérieur.

De plus, en tant que de besoin, la DDTM pourra solliciter les délégués du préfet ou être sollicitée par eux, en transversalité ou sur un territoire particulier.

Par ailleurs, plusieurs indicateurs permettront de suivre la mise en oeuvre des politiques faisant l'objet de la présente convention et notamment s'agissant du NPNRU :

- Nombre de conventions de renouvellement urbain d'intérêt national ou local signées dans le département
- Nombre de maisons de quartiers mises en place dans le cadre de l'élaboration des projets de renouvellement urbain
- Nombre de politiques de peuplement mises dans les QPV et évolution de l'occupation sociale des quartiers
- Nombre d'actions novatrices mise en place par les bailleurs dans les QPV pour la qualité de vie des habitants

La réflexion sur le projet urbain doit prendre en compte l'ensemble des enjeux politiques de la ville identifiés par les acteurs locaux. Pour ce qui concerne les services de l'Etat, une étroite collaboration devra être mise en place avec la direction départementale de la sécurité publique (DDSP) pour prendre en compte les enjeux de tranquillité publique lors de l'élaboration et avec la DIRECCTE pour la mise en œuvre des objectifs d'insertion dans les projets.

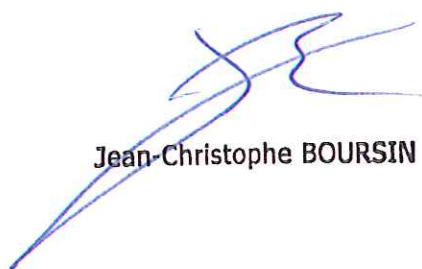
Article 5 : Désignation d'un référent pour l'élaboration et la participation aux futurs contrats de ville

M. Michel BARNETTE est désigné pour représenter la DDTM dans les diverses instances de concertation et de pilotage des futurs contrats de ville, les deux parties s'engageant à travailler étroitement de concert dans cette perspective.

Le préfet de la région Pays-de-la-Loire,
Préfet de la Loire Atlantique



Le Directeur Départemental des Territoires
de la Mer de la Loire-Atlantique



Jean-Christophe BOURSIN



 **POLICE NATIONALE**

The image shows the logo of the French National Police. It features a stylized, curved graphic element on the left, composed of three overlapping, curved bands in blue, white, and red, resembling a stylized 'P' or a flame. To the right of this graphic, the words "POLICE NATIONALE" are written in a bold, black, sans-serif font.

CONVENTION D'OBJECTIFS POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

ENTRE LA PRÉFECTURE ET LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Prévues par la circulaire du Premier ministre du 30 novembre 2012, les conventions d'objectifs 2013-2015 conclues entre le ministère délégué à la ville et les autres ministères concernés par la politique de la ville ont vocation à définir les lignes de partage dans l'intervention des différents départements, à mettre en valeur le travail réalisé par chacun dans son droit commun au service des habitants des quartiers prioritaires, à mettre en exergue et à coordonner le cas échéant le droit commun renforcé, à définir des objectifs de mobilisation partagée et à permettre l'orientation optimale des moyens spécifiques de la politique de la ville.

En application de ces documents de référence, les ministères de l'Intérieur et de la ville ont signé le 27 septembre 2013 une convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires.

Les priorités définies dans la convention s'articulent principalement autour des axes suivants :

- Lutte contre certains types d'infraction très prégnants dans les quartiers et réduction du sentiment d'insécurité,
- Approfondissement de l'observation à un niveau infra-communal,
- Renforcement du lien police-population

Dans la perspective du nouveau cycle contractuel 2015-2020 de la politique de la ville, les deux services s'engagent sur la période autour des points suivants :

Article 1 : Organisation de la DDSP 44 dans le département et dans les quartiers prioritaires

La DDSP est composée de trois circonscriptions de sécurité publique (CSP) : Nantes (5 communes), Saint-Nazaire (1 commune) et La Baule (3 communes). A Nantes, le CATTP détermine 8 quartiers prioritaires et 23 micro quartiers. Une Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) couvre le quartier Bellevue, à cheval sur Nantes et Saint-Herblain.

Article 2 : Dispositifs de droit commun et de droit commun renforcé mis en œuvre par la DDSP44 au service des quartiers prioritaires

Des missions ciblées

La Police Nationale est particulièrement mobilisée sur l'ensemble des quartiers prioritaires du département, à l'exception du secteur de Chateaubriant et des villes de Montoir-de-Bretagne et Trignac, relevant de la zone gendarmerie.

Dans le cadre de ses missions opérationnelles dans les quartiers, la DDSP 44 doit intervenir face à plusieurs types de délinquance récurrents :

- le trafic de stupéfiants et, plus généralement, l'économie souterraine ;
- la destruction de biens publics et la dégradation des transports publics ;
- les rodéos et incendies de voitures, malgré une baisse de ce dernier type de fait délictuel depuis 2012. Une cellule de lutte contre les incendies de véhicules automobiles (CLIVA) est active sur le ressort de la CSP de Nantes ;
- les agissements générateurs de sentiment d'insécurité comme l'occupation de halls d'immeubles et les rassemblements dans l'espace public.

La ZSP de Bellevue

La zone de sécurité prioritaire (ZSP) de Bellevue, définie fin 2012, constitue un point d'orgue dans le partenariat local. La Police Nationale est présente à travers les contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), le contrat annuel territorialisé de tranquillité publique (CATTP de Nantes) et les différentes instances subséquentes.

La convention signée entre l'Association Police Jeunesse Loisirs le centre loisirs jeunesse (CLJ) de la DDSP44 et l'Education nationale en vue de la prise en charge des collégiens élèves temporairement exclus constitue une autre forme d'engagement des forces de police dans la prévention de la délinquance, et notamment celle des plus jeunes.

Le lien police-population

La police nationale dispose de 2 délégués à la cohésion police-population, dont la mission est de créer le lien ce qui passe, par exemple, par des interventions dans les établissements scolaires ou auprès des associations, d'expliquer le travail de la police aux habitants, de faciliter leurs démarches et la connaissance de leurs droits...

En lien avec le ministère de la Justice, la Police Nationale contribue à l'implantation de bureaux d'aide aux victimes. La CSP de Nantes dispose d'un BAV composé d'un policier détaché, d'une psychologue et d'une assistante sociale détachée du CG)

Enfin, dans certains quartiers, une procédure de traitement spécifique des pétitions d'habitants est mise en place, et fait intervenir tous les acteurs en une action coordonnée.

Le référent sûreté

Un référent sûreté a été nommé afin de renforcer la prévention de la malveillance, et plus particulièrement les risques de dégradations, vols ou cambriolages. Orientée très majoritairement vers les responsables des établissements industriels et commerciaux, son action lui permet de réaliser des diagnostics sûreté et de sensibiliser les publics. Il a également une démarche active dans le cadre du développement des systèmes de vidéo protection.

Un effort particulier est porté sur les secteurs et les établissements classés sensibles (déjà victimes de vols ou d'intrusion, plus spécialement convoités,...) et/ou vulnérables (insuffisamment protégés, isolés, implantés dans une zone facilement accessible,...).

Il exerce une présence soutenue auprès des élus locaux et contribue ainsi au développement de la politique de sécurité des communes.

Article 3 : Engagements du droit commun et du droit commun renforcé de la Police nationale au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires

En déclinaison de la convention nationale du 27 septembre 2013, les deux services s'engagent à coopérer autour des objectifs suivants :

Réduire le sentiment d'insécurité

La convention nationale du 27 septembre 2013 fixe au plan national un objectif de réduction de six points du sentiment d'insécurité, perçu par 26 % des personnes interrogées dans les anciennes ZUS. Cet objectif se traduira localement.

La Police Nationale facilite le dépôt de plaintes par les bailleurs et autres administrations partenaires pour les diverses atteintes dont leur personnel et leur patrimoine est victime.

Poursuivre les efforts de rapprochement des forces de police et de la population, notamment auprès des jeunes

Au sein de la ZSP de Bellevue, en lien avec ses partenaires, la DDSP44 sera partie prenante d'expérimentations visant à favoriser le dialogue entre la police et les jeunes.

De plus, conformément aux directives de la circulaire NOR IOCK 1207278C du 20 mars 2012, la DDSP 44 s'engagera dans la mise en œuvre du service civique, dans le cadre de missions à caractère exclusivement préventif et s'articulant autour de 5 catégories d'actions :

- les actions de prévention menées en direction des jeunes ;
- les actions d'éducation et de prévention dans le domaine de la sécurité routière, menées notamment au sein des établissements scolaires ;
- les actions de prévention au bénéfice des personnes âgées ;
- les missions polyvalentes de prévention et sensibilisation d'un public large ;
- les actions de prévention à caractère expérimental et/ou innovant.

Améliorer la connaissance des phénomènes de délinquance significatifs des quartiers prioritaires

Autant que faire ce peut, la DDSP44 informera la préfecture de certains faits de délinquance particuliers commis dans les quartiers prioritaires, parmi lesquels :

- le nombre d'émeutes, attroupements armés, prise à partie des forces de l'ordre ;
- le nombre de mineurs en état de conduite à risque : conduite en état d'alcoolémie ou sous l'emprise de stupéfiants, auteurs de délits routiers ;
- la destruction ou la dégradation de biens publics ;
- le nombre de faits constitutifs de violences faites aux femmes ;
- le nombre de faits portant atteinte à la tranquillité publique ;
- le nombre de personnes des quartiers mises en cause dans le cadre d'une procédure pénale.

Accompagner le renouvellement urbain

Le référent sûreté sera mobilisé à l'appui des futurs programmes de renouvellement urbain, dans le cadre de la réalisation d'études de sûreté et de sécurité en amont du lancement des opérations.

Article 4 : Modalités de suivi et d'évaluation

Les relations entre la police et la préfecture sont étroites et, de fait, comportent des temps forts récurrents permettant d'échanger autour de la situation particulière des quartiers prioritaires politique de la ville. Les réunions de l'état-major de sécurité constituent le lieu naturel de cette information réciproque.

Par ailleurs, la DDSP44 est invitée à prendre toute sa part à l'animation interministérielle à travers les comités interministériels animés par le sous-préfet, chargé de mission.

La police se tient par ailleurs prête à répondre à toute sollicitation particulière émanant du service de la politique de la ville ou, en lien avec ce dernier, de tout autre ministère.

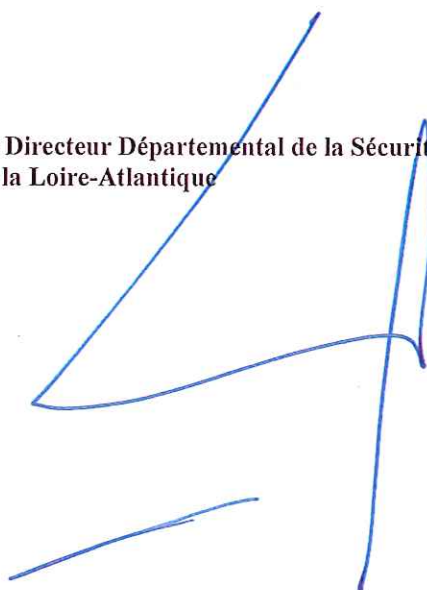
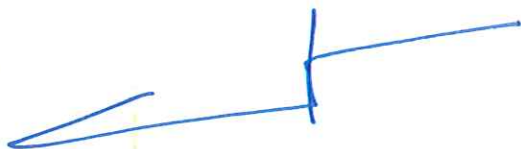
Conformément à l'objectif de formation des acteurs assigné au niveau national à la DGPN dans le cadre de la convention du 27 septembre 2013, les délégués du préfet se tiendront à la disposition de la DDSP 44 pour prendre part à toutes actions de formation des personnels de la Police nationale.

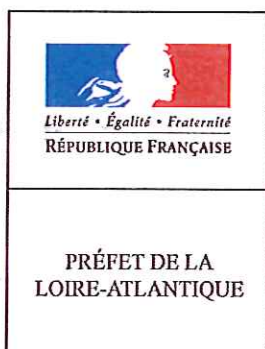
Article 5 : Désignation d'un référent pour l'élaboration et la participation aux futurs contrats de ville

Le Commissaire de Police Maxence CREUSAT est désigné pour représenter la DDSP44 dans les diverses instances de concertation et de pilotage des futurs contrats de ville, les deux parties s'engageant à travailler de concert dans cette perspective. Son suppléant en cas d'empêchement est le Commandant de Police Marc MEVEL.

Le préfet de la région Pays-de-la-Loire,
Préfet de la Loire Atlantique

Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
de la Loire-Atlantique





CONVENTION D'OBJECTIFS POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

ENTRE LA PRÉFECTURE DE LA LOIRE ATLANTIQUE ET LA RÉGION DE GENDARMERIE DES PAYS DE LA LOIRE- GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Prévues par la circulaire du Premier Ministre du 30 novembre 2012, les conventions d'objectifs passées entre le ministère de la ville et les ministères concernés ont vocation à définir les lignes de partage dans l'intervention des différents acteurs, mettre en valeur le travail réalisé par chacun d'entre-eux au service des habitants des quartiers, définir des objectifs de mobilisation partagés et permettre l'orientation optimale des moyens spécifiques de la politique de la ville.

La convention signée le 27 septembre 2013 entre le ministre de l'Intérieur et le ministre délégué à la ville reconnaît le rôle de la gendarmerie nationale dans les quartiers prioritaires et lui assigne plusieurs objectifs.

La gendarmerie nationale exerce ses attributions sur toute l'étendue du territoire et notamment dans les zones périurbaines dites « sensibles ». Elle veille à y assurer une présence dissuasive sur le terrain par l'action directe et permanente des militaires des unités territoriales et des pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie, mais également par l'action de ses unités spécialisées.

La prévention de proximité est orientée et adaptée aux zones où sont implantées les populations les plus sensibles, en particulier en période nocturne, sans négliger pour autant le maintien d'un contact régulier avec l'ensemble de la population. De même, la recherche de la concertation avec les autres services publics pour la mise en oeuvre d'actions communes constitue un axe d'effort continu.

Au niveau départemental, la coopération étroite entre la gendarmerie nationale et le service de la politique de la ville se traduit sur le terrain par des réalisations positives tournées vers les actions de prévention et d'éducation à la citoyenneté. Ainsi, pour répondre aux initiatives gouvernementales de ces dernières années, la gendarmerie a créé et mis en place des programmes axés sur la prévention contre toutes les formes de délinquance et, plus particulièrement, dans les établissements scolaires et au sein de la sphère familiale. Afin d'ancrer cette coopération, et dans la perspective du nouveau cycle contractuel 2015-2020 de la politique de la ville, les deux services s'engagent sur la période autour des points suivants :

Article 1 : Organisation de la gendarmerie nationale dans le département de la Loire-Atlantique

La région de gendarmerie des Pays de la Loire - groupement de gendarmerie départementale de la Loire-Atlantique (GGD 44) comprend 1261 personnels militaires et civils, répartis au sein d'un l'état-major situé à Nantes, de compagnies implantées sur chacun des arrondissements du département et d'un escadron départemental de sécurité routière.

La structure territoriale comprend 1048 personnels militaires et civils. Elle est composée de 6 compagnies, 15 communautés de brigades, 13 brigades territoriales autonomes, 20 brigades de proximité, 6 pelotons de surveillance et d'intervention et 8 unités de sécurité routière, auxquels s'ajoutent les unités spécialisées, la brigade de prévention de la délinquance juvénile, la brigade fluviale de Nantes et la brigade nautique de Pornic qui interviennent autant que de besoin sur les zones identifiées par le contrat de ville.

Les personnels de l'état-major RGPL-GGD 44 et du GGD 44 sont répartis de la manière suivante :

- officiers de gendarmerie : 72
- officiers du corps technique et administratif : 4
- sous-officiers de gendarmerie : 915
- sous-officiers du corps de soutien technique et administratif : 55
- gendarmes adjoints volontaires : 173 (compris 1 aspirant gendarmerie issu du volontariat).
- personnels civils : 42

La RGPL-GGD 44 bénéficie en outre du renfort de 379 militaires de la réserve opérationnelle :

- officiers de gendarmerie de réserve : 19
- sous-officiers de gendarmerie de réserve : 151
- sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie, de réserve : 1
- militaires du rang de réserve : 208.

Les personnels de la gendarmerie sont recrutés au sein de toutes les couches de la population et des campagnes de recrutement sont conduites dans les établissements scolaires et de l'enseignement supérieur, ainsi qu'auprès de toutes les administrations, de pôle emploi, des missions locales, etc..

Article 2 : Dispositifs mis en œuvre par la gendarmerie nationale au service des quartiers prioritaires

1. Les unités territoriales

Implantées au cœur des territoires et des populations, les unités territoriales de la gendarmerie, constituées des communautés de brigades (COB) et des brigades territoriales autonomes (BTA), contribuent au quotidien à la préservation de l'ordre public. Le sens de leur action quotidienne trouve son fondement dans les résultats concrets obtenus dans la lutte contre les différentes formes de délinquance et dans les relations de confiance entretenues avec les élus et les citoyens.

Ces bonnes relations illustrent le principe d'égalité devant le service public de sécurité et s'inscrivent dans le cadre interministériel et dans l'indispensable partenariat avec l'ensemble des acteurs publics, privés et associatifs. Aussi, les unités territoriales sont associées à toutes les instances locales de coproduction de sécurité et de prévention (conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance, CLSPD ou CISPD).

Leur mission de sécurité publique s'appuie sur un mode d'action dénommé « prévention de proximité », dont l'objet est d'exercer, dans les créneaux horaires définis, une présence dissuasive sur les points clés du terrain, de chercher à déceler tout comportement susceptible de porter atteinte à l'ordre public et d'interpeller les auteurs d'infractions.

Chaque brigade de gendarmerie est également directement impliquée dans le dispositif de prévention en milieu scolaire, par l'intermédiaire des correspondants "sécurité-école" qui sont les interlocuteurs privilégiés des chefs d'établissement pour appréhender les problématiques de sécurité dans l'espace scolaire. Ces correspondants répondent aux diverses sollicitations dans le cadre du dispositif SAGES (Sanctuarisation Globale de l'Espace Scolaire) pour :

- rassurer la communauté scolaire ;
- entraver la liberté d'action des délinquants et des auteurs de troubles ;
- être en mesure d'interpeller ces derniers.

En outre, renforcés par la brigade de prévention de la délinquance juvénile, ces correspondants mènent régulièrement des actions de sensibilisation et de prévention sur des thèmes essentiels (violences, rackets, jeux dangereux, drogues, dangers d'internet) au profit d'un public jeune.

2. La brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ)

La BPDJ est une unité à vocation exclusivement préventive, qui constitue un véritable trait d'union entre les unités territoriales et les partenaires institutionnels engagés dans la lutte contre toutes les formes de délinquance concernant les mineurs, qu'ils soient auteurs ou victimes.

Quatre missions principales lui sont fixées :

- Prévenir la délinquance des mineurs par différentes actions et notamment en intervenant dans les établissements scolaires afin de délivrer son message de rappel à la loi (vols, recels, rackets, violences, atteintes sexuelles, incivilités), de santé (stupéfiants, alcool, tabac, médicaments, produits dopants), de comportement (maltraitance), de sport (incivilités, violences dans le sport) et de sécurité routière (danger de la prise d'alcool et des stupéfiants par les usagers de la route) ;
- Renseigner et nouer des contacts avec les jeunes, les élus, le milieu associatif, les bailleurs sociaux, les commerçants ;
- Faciliter et accompagner l'action des unités territoriales amenées à intervenir dans des quartiers difficiles ;
- Développer des partenariats avec les institutionnels et les associations.

Par ailleurs, au vu des éléments recueillis par les unités et auprès de l'éducation nationale, la BPDJ tient à jour une cartographie précise et à toute latitude pour mettre en place des points écoute gendarmerie (P.E.G.) dans les établissements scolaires.

Les interventions de la BPDJ s'insèrent dans différentes politiques partenariales :

- La lutte contre les conduites addictives : participation à l'instruction des dossiers MILDT, au plan de lutte contre la toxicomanie et l'alcoolémie, campagnes d'information...
- Le suivi des jeunes délinquants aux différentes étapes de la procédure répressive : suivi des mesures de réparation avant et après jugement, participation aux GLTD, prise en charge des mineurs difficiles, suivi de l'unité médico-judiciaire (UMJ)...
- La protection des mineurs : lutte contre la violence à l'école ou dans le milieu sportif, suivi de l'accueil des mineurs victimes et partenariat avec les structures d'accès aux droits et d'aide aux victimes (CDAD, ADAVI), suivi des centres de placement et des familles d'accueil, participation à diverses instances et plans de prévention (protection de l'enfance et de la famille, prévention en milieu scolaire), suivi des signalements en lien avec l'Éducation

nationale le CHU de Nantes ou la DRJSCS, suivi des centres de vacances et des animateurs d'accueils collectifs de mineurs...

- La prévention des ruptures scolaires et du décrochage et les actions de citoyenneté : suivi et conseil des mineurs déscolarisés ou en absentéisme, conseil et suivi des classes de découverte, participation aux CESC, visites pédagogiques, conseil aux enseignants et lien avec les familles, aide à la mise en place de personnes référentes dans l'enseignement diocésain...
- La formation et le soutien aux acteurs de terrain : services de l'État, collectivités, associations, entreprises...

3. La brigade de protection des familles (BPF) et les Intervenants sociaux gendarmerie (ISG)

Une brigade de protection des familles (BPF) a été mise en place, dans le but d'apporter une expertise dans la gestion des interventions au sein des familles et dans la réponse judiciaire qui doit être donnée.

Parallèlement, afin de lutter plus efficacement contre toutes les formes d'atteintes volontaires à l'intégrité des personnes (AVIP), la RGPL-GGD 44 a développé un partenariat avec le conseil général, permettant la mise en place de deux Intervenants Sociaux Gendarmerie (ISG) : deux assistantes sociales.

Bien qu'ayant pour mission principale de diagnostiquer les situations de détresse sociale repérées à l'occasion des interventions de la gendarmerie ou lorsque des personnes se présentent spontanément au sein des unités, les intervenants sociaux constituent un relais avec les différents acteurs sociaux du département et les associations de victimes. Ce partenariat améliore la prise en compte des suites des nombreuses interventions pour violences dans le milieu familial, ainsi que des trop nombreux dossiers relatifs à des familles non connues des services sociaux de secteur (plus des 50% des dossiers traités).

Ils accompagnent et orientent également les victimes en difficulté pour déposer plainte ou surmonter le traumatisme vécu lors d'une agression et éclairent les gendarmes confrontés à ces situations à caractère social.

Des dispositifs d'accompagnement relatifs à la gestion des fugues et à l'enfance en danger ont également été mis en place en 2012. Ils seront poursuivis et encouragés, grâce notamment à l'élaboration d'un protocole cadre avec les différents intervenants.

4. Le référent sûreté

Un référent sûreté a été nommé afin de renforcer la prévention de la malveillance contre tous les risques de dégradations, vols ou cambriolages. Orientée essentiellement vers les responsables des établissements industriels et commerciaux, son action lui permet de réaliser un certain nombre de diagnostics sûreté et de sensibiliser un grand nombre de personnes à l'occasion de ses diverses consultations. Il a également une démarche active dans le cadre du développement des systèmes de vidéo protection et participe à toutes les commissions départementales.

Un effort particulier est porté sur les secteurs et les établissements identifiés comme étant sensibles (déjà victimes de vols ou d'intrusion, plus spécialement convoités,...) et/ou vulnérables (insuffisamment protégés, isolés, implantés dans une zone facilement accessible,...).

Il exerce une présence soutenue auprès des élus locaux et contribue ainsi au développement de la politique de sécurité des communes. Pour réaliser ses consultations, le "référént sûreté" bénéficie également de l'appui du réseau des "correspondants sûreté" mis en place depuis avril 2013 au sein de chaque commune dans le but de développer les réflexes de sûreté et d'animer la politique de prévention-sensibilisation du groupement, déclinée sur une circonscription, sous l'impulsion et le contrôle des commandants de brigade.

Article 3 : Engagements du droit commun et du droit commun renforcé de la Gendarmerie nationale en faveur des quartiers prioritaires

Dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville, la RGPL-GGD 44 est particulièrement concernée par le quartier de la Ville aux Roses à Châteaubriant et par les quartiers de veille Certé à Trignac et Bellevue à Montoir-de-Bretagne.

Le quartier de la Ville aux Roses à Châteaubriant

L'action de la gendarmerie dans le quartier de la Ville aux Roses à Châteaubriant, nouvellement intégré à la politique de la ville, doit permettre de constituer de manière progressive un véritable tissu partenarial. Ainsi, un référent du quartier de la Ville aux Roses sera désigné au sein de la brigade territoriale de Châteaubriant. Il devra être rapidement identifié par les différents interlocuteurs présents dans le cadre de la politique de la ville (bailleurs sociaux, protection judiciaire de la jeunesse, associations de quartiers...).

L'action de la brigade de protection des familles sera étendue au secteur de Châteaubriant afin d'apporter son expertise dans le cadre des violences intra-familiales.

Les missions de prévention de proximité seront l'occasion de patrouilles fréquentes à pied au sein du quartier afin de renforcer les liens entre la population et la gendarmerie.

À l'occasion des campagnes de prévention ou de recrutement, il sera recherché en liaison avec la mairie la possibilité d'organiser des actions au sein du quartier de la Ville aux Roses.

Les communes de Montoir-de-Bretagne et de Trignac et, plus spécifiquement le quartier de Certé

Il s'agira pour la gendarmerie de pérenniser les actions actuellement menées et de finaliser les partenariats en cours, notamment celui avec la mairie de Trignac qui vise à une meilleure connaissance mutuelle et un échange d'informations fructueux entre les différents acteurs intervenant dans le quartier (référénts gendarmerie, élus, médiateurs, associations, acteurs économiques et sociaux...). Ce partenariat prévoit une coopération accrue avec la police municipale de Trignac, la participation de la gendarmerie aux réunions de quartier et la conduite d'actions de sensibilisation auprès des publics vulnérables (seniors, jeunes, femmes...).

De même, le dossier spécifique d'intervention déjà élaboré ainsi que le dispositif de surveillance et de prévention renforcé par la mise en place de patrouilles pédestres et VTT, ainsi que par la nomination de deux référents devront continuer d'être actualisés et adaptés aux évolutions du quartier.

Enfin, les échanges actuels entre la STRAN (Société de Transport de l'Agglomération Nazairienne) et l'État (Préfecture via la sous-préfecture) dans le cadre de la convention signée le 18 Février 2014 permettent à la gendarmerie d'utiliser le réseau "Hélyce" afin d'accroître sa présence dans le quartier via les transports en commun.

Les propositions complémentaires basées sur la convention nationale

La réduction du sentiment d'insécurité

La convention nationale du 27 septembre 2013 fixe au plan national un objectif de **réduction de six points** du sentiment d'insécurité, perçu par 26% des personnes interrogées dans les anciennes ZUS. Cet objectif se traduira localement sur les nouveaux quartiers prioritaires.

L'observation de certains phénomènes de délinquance

La gendarmerie nationale ne dispose pas d'outil statistique permettant de suivre le niveau de délinquance à l'échelle des quartiers. Toutefois, les phénomènes de violences urbaines, les troubles à l'ordre public et le démantèlement des trafics de stupéfiants sur les quartiers cités dans la présente convention feront l'objet d'un signalement systématique à la préfecture ; ils seront cumulés et transmis à l'occasion de la réunion de sécurité. En outre, la remontée d'informations effectuée auprès du cabinet du préfet gagnera, le cas échéant, à être partagée avec le délégué du préfet référent sur le quartier prioritaire concerné, lequel rédige hebdomadairement des notes d'ambiance au sous-préfet, chargé de mission.

La poursuite de la consolidation du lien gendarmerie-population

Conformément aux directives de la circulaire NOR IOCK 1207278C du 20 mars 2012, la RGPL-GGD 44 s'engagera dans la mise en œuvre du service civique, dans le cadre de missions à caractère exclusivement préventif et s'articulant autour de 5 catégories d'actions :

- les actions de prévention menées en direction des jeunes ;
- les actions d'éducation et de prévention dans le domaine de la sécurité routière, menées notamment au sein des établissements scolaires ;
- les actions de prévention au bénéfice des personnes âgées ;
- les missions polyvalentes de prévention et sensibilisation d'un public large ;
- les actions de prévention à caractère expérimental et/ou innovant.

Article 4 : Modalités de travail en commun

Les relations entre la gendarmerie et la préfecture sont étroites et, de fait, comportent des temps forts récurrents permettant d'échanger autour de la situation particulière des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les réunions de l'état-major de sécurité constituent le lieu naturel de cette information réciproque.

La gendarmerie se tient par ailleurs prête à répondre à toute sollicitation particulière émanant du service de la politique de la

ville ou, en lien avec ce dernier, de tout autre ministère. A cet effet, la gendarmerie est membre permanent du comité interministériel.

Conformément à l'objectif de formation des acteurs assigné au niveau national à la DGGN dans le cadre de la convention du 27 septembre 2013, les délégués du préfet se tiendront à la disposition du groupement de gendarmerie départementale pour prendre part à toute action de formation des personnels de la Gendarmerie Nationale.

La présente convention est conclue pour la durée du contrat de ville, est révisable chaque année ou à tout moment par accord entre les services.

Article 5 : Désignation d'un référent pour l'élaboration et la participation aux futurs contrats de ville

Le chef d'escadron KERDONCUFF Laurent, officier prévention partenariat de la RGPL-GGD 44, est désigné pour représenter le commandant de la région de gendarmerie des Pays de la Loire, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Loire-Atlantique, dans les diverses instances de concertation et de pilotage des futurs contrats de ville.

Le Préfet de la région Pays-de-la-Loire,
Préfet de la Loire Atlantique

A blue ink signature consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical line and a small loop.

Le Commandant de Région de Gendarmerie
des Pays-de-la-Loire

A blue ink signature that is more complex, with a large loop and a diagonal stroke across the middle.



CONVENTION D'OBJECTIFS POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES
ENTRE LA PRÉFECTURE DE LA LOIRE ATLANTIQUE ET LA DELEGATION MILITAIRE
DEPARTEMENTALE

Prévues par la circulaire du Premier ministre du 30 novembre 2012, les conventions d'objectifs passées entre le ministère de la ville et les ministères concernés par la politique de la ville ont vocation à définir les lignes de partage dans l'intervention des différents acteurs, mettre en valeur le travail réalisé par chacun d'entre-eux au service des habitants des quartiers, définir des objectifs de mobilisation partagés et permettre l'orientation optimale des moyens spécifiques de la politique de la ville.

Dans cet esprit, le 15 juillet 2013, le ministre de la défense et le ministre délégué à la Ville ont signé une convention d'engagement et de partenariat en faveur des quartiers prioritaires.

Cette convention rappelle que le ministère de la défense est le premier recruteur public de jeunes de tout niveau scolaire et propose non seulement des métiers mais aussi des formations qualifiantes.

Ce recrutement se traduit par l'engagement volontaire au sein du service actif mais aussi par l'intégration dans le corps des réservistes, soit dans la continuité d'un service actif, soit sans engagement préalable ou sans engagement préalable.

Le ministère de la défense est par ailleurs particulièrement impliqué dans plusieurs dispositifs d'aide à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et plus spécifiquement au travers du « **plan égalité des chances** » dirigé vers les jeunes hors Défense.

La politique mémorielle complète cette dynamique. Elle permet de valoriser les apports de l'histoire, de préserver l'avenir des nouvelles générations et de transmettre les valeurs républicaines.

Les deux ministères ont ainsi pris une série d'engagements communs visant à :

- favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes
- soutenir le devoir de mémoire

Au niveau départemental, le ministère de la ville est représenté par la sous-préfète chargée de mission à la politique de la ville et le ministère de la défense est représenté par le délégué militaire départemental (DMD). La coopération étroite entre ces deux parties se traduit sur le terrain par un engagement d'un délégué du préfet comme Réserviste Local à la Jeunesse et la Citoyenneté, et par la participation active des armées à des manifestations en direction de la jeunesse des quartiers, ce qui de fait, produit une interconnaissance et une culture partagée.

En application de cette convention interministérielle, les deux parties signataires de la présente convention départementale réaffirment l'objectif de **promotion du plan « d'égalité des chances »** au profit de la nouvelle géographie prioritaire, notamment par le recrutement et déploiement des RLJC, la participation à des actions de présentation du ministère et de ses métiers, et de s'engager en faveur de la valorisation et la diffusion des actions mémorielles.

Afin d'approfondir encore leur coopération, et dans la perspective du nouveau cycle contractuel 2015-2020 de la politique de la ville, les deux parties s'accordent autour des points suivants :

Article 1 : Organisation de la Défense Nationale dans le département de la Loire-Atlantique

- DMD (Délégation Militaire Départementale)
- COMAR (Commandement de la Marine à Nantes-Saint Nazaire)
- CIRFA (Centre d'Information et de Recrutement des Formations des Armées)
- DGA (Direction Générale de l'Armement)
- SGA (Secrétariat Général pour l'Administration)
- USID (Unité de Soutien d'Infrastructure de la Défense)
- Mobilité défense (Formation et reconversion du personnel de la Défense)
- PILE (Point d'Information de la Légion Étrangère)
- DPSD (Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense) idem

Article 2 : Dispositifs mis en œuvre par la Délégation Militaire au service des quartiers prioritaires

- JDC (Journée Défense Citoyenne)
- ASOR (Association des Sous-Officiers de Réserve)
- Trinôme académique (IHEDN, Défense nationale, Education nationale)
- Les réservistes ONAC –VG (Office Nationale des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre)
- PMM (Préparations Militaires Marine)

L'offre départementale

Ne disposant pas d'unité opérationnelle de la défense dans le département (désert militaire) il est impossible de proposer un tutorat développé ou des actions de partenariat spécifique à l'instar d'autres départements mieux pourvus en unités militaires. Cependant, les centres d'information et de recrutement ainsi que le centre des JDC sur Nantes permettent de pérenniser le lien Armée-Nation et de mettre à disposition de la jeunesse la possibilité de développer son esprit de Défense et favoriser la cohésion sociale.

De plus, il existe d'autres possibilités permettant d'approfondir l'esprit de Défense :

- Les Préparations militaires marine de Nantes et de St-Nazaire
- L'ASOR de Nantes et ses journées découvertes
- Les Réservistes opérationnels
- Les Réservistes citoyens.

Les dispositifs spécifiques

Le Plan égalité des chances autour de neuf actions :

- Le développement du tutorat
- Le projet « cadets de la défense »
- Les classes de Défense et sécurité globales (CDSG)
- La mise en valeur des périodes militaires d'initiation ou de perfectionnement (PMIPDN)
- L'amélioration de la formation qualifiante
- Le projet « Défense 2ème Chance » porté par l'EPIDe de Combrée (49)
- L'accessibilité des lycées de la défense à des jeunes de milieux modestes
- Le renforcement de l'action des réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté

Article 3 : Engagements du droit commun et du droit commun renforcé de la défense au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires

La promotion par l'événementiel

Cet engagement se traduit par :

- La participation aux manifestations des découvertes des métiers
- L'organisation de JDC foraines dans les quartiers
- Développement des actions mémorielles .

Un chiffrage régulier des moyens mis en œuvre

Ce chiffrage est disponible au niveau central. L'Etat-major des Armées les diffusera sur demande.

La diffusion d'une culture commune Défense Nationale / Politique de la Ville

Cette qualité du travail en commun permet de définir, dans le cadre de la présente convention, un objectif commun de diffusion auprès des partenaires de l'État d'une culture commune Politique de la ville/Défense Nationale, en faisant connaître davantage les outils de la Défense aux acteurs du territoire et, inversement, de donner aux personnels des établissements (EPIDe, JDC) une lisibilité sur les enjeux et les dispositifs de la politique de la ville. A la date de l'élaboration des projets, la Défense Nationale participera aux réunions pluridisciplinaires.

Ces rencontres auront pour objet :

- de partager les diagnostics territoriaux de chacun des acteurs afin d'orienter au mieux les choix partenariaux;
- de permettre une mise en relation de l'institution militaire avec des opérateurs territoriaux afin d'approfondir l'analyse.

Ses indicateurs socio-économiques, par exemple permettant de mesurer le taux d'illettrisme et la localisation géographique des recrutements permettront d'orienter plus favorablement les actions de rayonnement des armées ainsi que de recadrer les actions dans le cadre général de la politique de la ville.

Article 4 : Modalités de suivi et d'évaluation

Indicateurs de suivi

L'Etat-major des armées dispose de données régulièrement actualisées sur les publics des JDC ainsi que sur le personnel recruté au sein de ses formations :

- Nombre de jeunes qui accèdent à l'enseignement militaire ;
- Taux d'absentéisme sur les recensements ainsi que les JDC ;
- Nombre d'actions quantitatives et qualitatives sur le plan mémoriel ;
- Nombre de RLJC et réservistes citoyens.

Gouvernance

Les relations entre la DMD et le service de la politique de la ville de la préfecture sont étroites et, de fait, comportent des temps forts récurrents : rencontres partenariales au moment de la préparation des actions de l'association Entreprise dans la Cité (EDC) et à la mise en place de « Place Ô Gestes » sur Nantes et Saint-Nazaire.

En outre, la DMD est membre permanent du comité interministériel, instance de suivi des engagements de la présente convention.

En sus des instances évoquées ci-dessus, chacun des services de l'Etat informe l'autre des nouveautés et évolutions de politique publique susceptibles d'implications communes : mesures nouvelles parues au BOEN, lettres-circulaires de réorganisation territoriale des emprises de la Défense, application de la Loi de Programmation et des éventuelles évolutions concernant la mise en place de militaire et de matériel pour les actions citées dans cette convention. A titre d'exemple les armées sont dans une phase de réorganisation suite à la loi de programmation militaire 2014-2018 mais ne connaissent pas à ce jour l'ensemble des mesures qui seront applicables sur ses organismes et ses emprises, notamment sur le département. Cette situation peut faire évoluer ce protocole dans le temps.

S'agissant des données socio-économiques transmises par la Défense, le service de la politique de la ville se conformera aux directives de l'EMA quant à leur utilisation et leur diffusion.

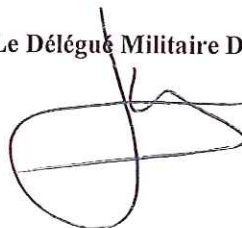
La présente convention est conclue pour la durée du contrat de ville, soit 6 ans ; elle est révisable chaque année ou à tout moment par accord entre les services.

Article 5 : Désignation d'un référent pour l'élaboration et la participation aux futurs contrats de ville

Monsieur le capitaine Pascal DI DOMENICO est désigné pour représenter la DMD 44 dans les diverses instances de concertation et de pilotage des futurs contrats de ville, les deux parties s'engageant à travailler de concert dans cette perspective.

Le Préfet de région des Pays de la Loire
Préfet de la Loire-Atlantique

Le Délégué Militaire Départemental





CONVENTION D'OBJECTIFS POUR LES QUARTIERS POPULAIRES

ENTRE LA PRÉFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE ET LES SERVICES DEPARTEMENTAUX DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Prévues par la circulaire du Premier ministre du 30 novembre 2012, les conventions d'objectifs 2013-2015 conclues entre le ministère délégué à la ville et les autres ministères concernés par la politique de la ville ont vocation à définir les lignes de partage dans l'intervention des différents départements, à mettre en valeur le travail réalisé par chacun dans son droit commun au service des habitants des quartiers prioritaires, à mettre en exergue et à coordonner le cas échéant le droit commun renforcé, à définir des objectifs de mobilisation partagée et à permettre l'orientation optimale des moyens spécifiques de la politique de la ville.

Les ministères de la justice et de la ville ont signé le 11 juillet 2013 une convention triennale d'objectifs en faveur des quartiers prioritaires.

Cette convention vise à garantir l'accès aux droits et à la sécurité des habitants des quartiers, à renforcer leurs liens avec l'institution judiciaire et les forces de l'ordre. Elle vise en particulier :

- à lutter contre les phénomènes de délinquance propres aux quartiers de la politique de la ville ;
- à développer des mesures alternatives telles que les travaux d'intérêt général en lien avec les bailleurs sociaux ;
- à prévenir la récidive ;
- à contribuer à la lutte contre les discriminations dans les quartiers populaires.

Dans l'esprit de cette convention interministérielle, la présente convention vise à formaliser les engagements partagés de la Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Loire-Atlantique/Vendée (ci-après dénommée DTPJJ), des tribunaux de grande instance (TGI) de Nantes et de Saint-Nazaire, ainsi que du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), et du service départemental de la politique de la ville pour répondre à ces objectifs et développer les actions relatives à la jeunesse délinquante ou en danger dans les quartiers prioritaires de la Loire-Atlantique.

Article 1 : Organisation du service public de la Justice dans le département et dans les quartiers prioritaires

Les juridictions

A l'exception de la cour d'appel située à Rennes, le département de la Loire-Atlantique dispose sur son territoire de l'ensemble des juridictions de l'ordre judiciaire. Nantes et Saint-Nazaire sont ainsi le siège de tribunaux de grande instance.

Les structures permettant l'accès au droit

La Loire-Atlantique est maillée par des points d'accès au droit (PAD) et des Maisons de la Justice et du Droit (MJD). Certaines de ces structures sont implantées au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il existe ainsi quatre PAD, à Nantes Nord, un second à Nantes au sein du centre pénitentiaire, un à Saint-Nazaire et un à Ancenis. Trois MJD sont déployées à Nantes-Dervallières, à Rezé et à Chateaubriant. Les politiques d'accès au droit sont coordonnées par le comité départemental pour l'accès au droit (CDAD), organisé sous forme de GIP.

Les établissements pénitentiaires et le SPIP

Deux établissements pénitentiaires accueillent les personnes détenues du département : le centre pénitentiaire de Nantes qui comprend un quartier maison d'arrêt, un quartier courtes peines, un quartier centre de détention et un quartier de semi-liberté, et l'établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) d'Orvault.

Le service pénitentiaire d'insertion et de probation de Loire-Atlantique (SPIP) a pour mission la prévention de la récidive à travers l'aide à la décision judiciaire et l'individualisation des peines, la lutte contre la désocialisation, la (ré)insertion des personnes placées sous main de justice, le suivi et le contrôle de leurs obligations.

Le SPIP, dont le siège est situé à Nantes intervient à la fois en milieu ouvert, sur saisine des autorités judiciaires pour les mesures alternatives aux poursuites, présentencielle et postsentencielle dans ses antennes de Nantes et Saint-Nazaire, et en milieu fermé, auprès des personnes détenues (prévenues ou condamnées) au centre pénitentiaire de Nantes. Dans ce cadre, le SPIP prend en charge les personnes sous main de justice issues des quartiers de la politique de la ville en milieu ouvert comme en milieu fermé.

La Protection judiciaire de la Jeunesse

L'administration des services déconcentrés de la PJJ de Loire-Atlantique / Vendée se structure autour d'une direction territoriale basée à Nantes et de cinq services et établissements mettant en œuvre des décisions civiles et pénales relatives aux mineurs délinquants, aux mineurs en danger et aux jeunes majeurs.

Les quartiers de la politique de la ville sont ainsi couverts par les deux services territoriaux éducatifs en milieu ouvert (STEMO) de Nantes et de la Roche sur Yon / Saint-Nazaire et par le service territorial éducatif d'insertion (STEI) de Bouguenais. Existente également un service éducatif au sein de l'EPM d'Orvault et une unité d'hébergement diversifié rattachée à l'EPE Loire-Atlantique-Vendée.

Article 2 : les dispositifs de droit commun et de droit commun renforcé mis en œuvre par le ministère de la Justice au service des quartiers prioritaires.

Par la PJJ

Parmi les dispositifs territorialisés les plus essentiels aux jeunes vivant dans les quartiers populaires, citons : le contrat de partenariat en promotion de la santé PJJ/ARS Pays-de-la-Loire, le partenariat CPAM/PJJ pour l'accès à la CMU, CMU-C, la convention régionale DRAC/PJJ, l'animation de l'Exposition 13-18 dans les collèges prioritaires, la participation aux PSAD, les conventions PJJ/Missions Locales, le Réseau de remobilisation et autres actions partenariales conjointes avec les villes en matière de parcours citoyen et les têtes de réseaux associatifs comme l'IREPS.

La PJJ prend également une part active à l'instruction des dossiers de demande de subventions au titre de Ville-Vie Vacances, du FIPD et, le cas échéant, cofinance certaines actions déployées dans ce cadre.

Par les juridictions judiciaires

En premier lieu, la présence de certaines structures au sein même des quartiers matérialise la prise en compte des habitants des quartiers dans le cadre des politiques d'accès au(x) droit(s) : MJD des Dervallières, PAD de Nantes Nord.

De plus, le TGI de Nantes dispose d'un pôle judiciaire départemental anti-discriminations (PJAD)

Le CDAD suit et coordonne l'action d'un certain nombre d'opérateurs associatifs dont l'action est reconnue et soutenue par la politique de la ville au titre des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) ou du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

En cas d'infractions les parquets du ressort mettent en œuvre les réponses pénales en fonction de la gravité des faits, de la personnalité de leurs auteurs et du trouble à l'ordre public causé par l'infraction ; elles se déclinent ainsi :

1/rappel à la loi par un délégué du Procureur

2/médiation pénale

3/composition pénale

4/convocation par un OPJ devant la juridiction compétente (Tribunal Correctionnel ou Tribunal de Police)

4/défèrement devant le Procureur de la République en vue:

-d'une convocation devant la juridiction compétente avec saisine du juge des libertés et de la détention (JLD) pour la mise en place d'une mesure de contrôle judiciaire dans l'attente de l'audience .

- ou d'une comparution immédiate

-ou d'une ouverture d'information

Dans les cas où l'auteur des faits trouble particulièrement la vie d'un quartier l'interdiction de paraître dans ce quartier est requise par le Parquet dans le cadre des compositions pénales, des mesures de contrôle judiciaire ou de la peine .

Par le SPIP

De manière générale, et plus particulièrement en direction des personnes sous main de justice qu'il suit, le SPIP mobilise un partenariat diversifié afin de répondre aux problématiques des publics issus des quartiers prioritaires qui lui sont confiés en milieu ouvert comme en détention. Ainsi, on notera en matière d'emploi-formation, d'hébergement, de santé, de culture, d'accès aux droits, la convention départementale SPIP/Pôle-Emploi, le partenariat avec les structures d'insertion par l'activité économique en lien avec la DIRECCTE, la convention SPIP/CPAM, la convention DRAC/Administration pénitentiaire, les conventions avec plusieurs centres d'hébergement, le partenariat étroit avec le SIAO.

Afin de favoriser les aménagements de peines, le SPIP a conventionné avec structures d'insertion dans le cadre de placements à l'extérieur.

Présent au sein des maisons de justice et du droit de Nantes et de Chateaubriant, le SPIP développe également une articulation étroite avec la ville de Nantes notamment en matière de travail d'intérêt général. Dans l'exercice de ses missions, le SPIP mobilise des opérateurs reconnus et soutenus par la politique de la ville. Il prend en outre une part active à l'instruction des dossiers FIPD et Ville Vie Vacances.

Renforcer les passerelles entre l'action du ministère de la Justice et les dispositifs thématiques qui concourent à la prévention de la récidive et du non-recours aux droits.

Les différentes composantes départementales du ministère de la Justice ont vocation à être représentées au sein de diverses instances, dans une logique de double flux c'est-à-dire tant apporteur d'expertise que bénéficiaire du partenariat pour ses missions propres. Sans être exhaustifs, l'on évoquera les enjeux de santé, à travers les ateliers Santé-Ville et les contrats locaux de santé, l'éducation notamment dans le cadre des programmes de réussite éducative, ou encore la relation aux bailleurs sociaux et aux forces de police et de gendarmerie.

L'engagement d'une démarche diagnostique par la DTPJJ

Afin de mieux comprendre les problématiques spécifiques aux habitants des quartiers prioritaires, les directeurs de service de la PJJ, désignés comme référents territoriaux, conduiront une analyse sectorielle et populationnelle des secteurs couvrant leur délégation. Cette démarche doit permettre d'identifier l'ensemble des réseaux partenariaux actifs au sein des quartiers, de cibler ceux que la PJJ doit intégrer ou soutenir, de calibrer l'intervention nécessaire (institutionnelle et collective, pédagogique et individualisée), de faire reconnaître la PJJ en sa qualité d'acteur public engagé dans la lutte contre toutes les formes de discriminations sociales.

Cette démarche de diagnostic et d'analyse doit être aboutie pour la fin 2014. Elle sera coordonnée par la directrice territoriale adjointe en charge du suivi de la performance. Ces travaux pourront s'appuyer sur chacun des délégués du préfet territorialement compétents.

Garantir le recours systématique aux dispositifs de droit commun dans l'accompagnement individualisé des jeunes suivis au titre d'une mesure judiciaire et vivant dans les quartiers populaires

La protection judiciaire de la jeunesse dispose d'un outil de gestion informatique (GAME) permettant de repérer précisément le lieu d'habitation des jeunes suivis par le secteur public. A ce titre, et sur la base de la nomenclature réactualisée des rues prises en compte pour la définition des quartiers de la politique de la ville, il est demandé à chaque directeur délégataire d'analyser les parcours des jeunes faisant l'objet d'une mesure judiciaire et vivant dans ces quartiers prioritaires. Il s'agira notamment de mesurer le taux d'inscription des mineurs pris en charge dans un dispositif d'insertion sociale et professionnelle ou de formation (hors investigation, TIG et réparation pénale), de mesurer le taux de recours aux droits en matière de santé, de loisirs..

Ces taux ont valeur d'outil de pilotage des moyens devant être mobilisés tant à l'échelle du suivi individualisé des jeunes vivant dans les quartiers populaires qu'à celle de l'adaptation des actions partenariales aux besoins des jeunes. Cette évaluation viendra enrichir les diagnostics sectoriels réalisés par les directeurs de service par zone urbaine sensible. Elle s'étendra de septembre 2014 à juin 2015.

Évaluer la pertinence et l'efficacité des outils destinés à l'intégration des jeunes sous protection judiciaire, vivant dans les quartiers populaires, dans les dispositifs de droit commun

Les priorités arrêtées en la matière sont :

- la promotion de la santé
- la lutte contre le décrochage scolaire
- la facilitation de l'accès à la formation professionnelle et à l'emploi
- l'accès à la culture et aux loisirs

A ce titre, le DTPJJ s'engage à mobiliser les ressources fonctionnelles de son service pour permettre aux professionnels de terrain de disposer de la connaissance nécessaire à une intervention de qualité auprès des jeunes les plus en difficulté.

L'information portée auprès des professionnels de terrain, il est demandé aux directeurs de service de garantir le recours systématique à ces dispositifs par les personnels placés sous leur autorité. Les rapports d'activité annuels devront permettre d'évaluer la portée de cette démarche, entièrement consacrée à l'optimisation de l'accès aux droits des jeunes sous protection judiciaire.

Cette ambition rejoint l'objectif d'agir par l'éducation et l'insertion sociale à la prévention de la récidive. C'est pourquoi la DTPJJ souhaite qu'une attention particulière soit portée à la dimension citoyenne de l'ensemble des réponses judiciaires et éducatives mises en œuvre par ses services. Il est demandé aux directeurs de service de veiller à ce que les partenaires locaux sollicités dans le cadre des stages de formation civique ou de peine de citoyenneté, de la conduite des réparations pénales... respectent cet engagement de citoyenneté et de lutte contre les discriminations. Cet objectif prendra forme, par exemple, par partenariats conclus avec la Protection Civile de Loire-Atlantique, l'association Police-Loisirs-Jeunes, le Centre Simone de Beauvoir, la LGBT, l'école de musique de la Balinière, le Stéréolux, etc.

Article 3 : Engagements du droit commun et du droit commun renforcé de la Justice au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires

Ces engagements déclinent directement les objectifs de la convention triennale 2013-2015 signée entre la Ministre de la Justice, Garde des Sceaux et le Ministre délégué à la ville. Ils respectent les orientations portées par la stratégie nationale de prévention de la délinquance, le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et en faveur de l'inclusion sociale, le comité interministériel en faveur de la jeunesse, la stratégie nationale de santé et autres plans sectoriels à vocation interministérielle.

Investir pleinement l'ensemble des instances dédiées à la prévention de la délinquance et à la lutte contre la récidive et plus généralement à la tranquillité publique.

Parmi ces instances, citons l'exemple du GLTD mineurs (TGI Nantes), la cellule justice-ville, la commission d'exécution des peines ou les instances locales telles les CLSPD du bassin nantais, le CATTP Ville de Nantes, la ZSP Bellevue Nantes-Saint-Herblain, le CLSPD de Saint Herblain...

Préparer la sortie de détention et le retour dans les quartiers de la politique de la ville

Afin de garantir les meilleures conditions de retour dans les quartiers des personnes sortant de détention, les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) pourront s'appuyer sur les délégués du Préfet disposant de la connaissance des ressources mobilisables pour les habitants des quartiers prioritaires. A la demande des CPIP, les délégués du préfet mobiliseront le partenariat adéquat nécessaire à l'élaboration d'un projet de sortie ou d'aménagement de peine.

Développer les postes de travail d'intérêt général

Mesure phare en terme d'alternative à l'incarcération, le travail d'intérêt général contribue efficacement à la prévention de la récidive en permettant à la société de prendre une part active dans l'exécution de la peine. Pour autant, le nombre et la diversité des postes actuellement proposés en matière de Travail d'Intérêt Général sur l'agglomération nantaise méritent d'être développés pour répondre aux besoins du SPIP et pouvoir apporter une réponse adaptée aux situations des publics issus des quartiers ciblés.

Le SPIP, les autorités judiciaires et la préfecture entendent donc porter une politique incitative forte en direction des collectivités publiques, établissements publics et association afin de développer les postes de TIG conformément à la loi du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et au renforcement de l'efficacité des sanctions pénales.

Développer les aménagements de peines pour les publics issus des quartiers

Dans le cadre des aménagements de peine (tant en Milieu Ouvert qu'en milieu Fermé), et de la préparation à la sortie pour les publics détenus, il ressort qu'un certain nombre de personnes sous main de justice issues des quartiers ciblés n'est pas en capacité (et/ou en volonté) de construire un parcours d'insertion professionnelle.

Le SPIP est confronté régulièrement à ces personnes qui sont, soit très éloignées de l'insertion professionnelle, soit en « décrochage » des institutions qui serait à même de leur permettre de travailler sur cette insertion.

Il convient donc de mettre en place des parcours d'insertion professionnelle s'inscrivant dans cette démarche dans le cadre d'une mesure d'aménagement de peine.

Le SPIP travaille cet objectif avec la DIRECCTE avec le développement d'un dispositif de placement extérieur, avec la création de 20 places adossées à un contrat aidé.

Améliorer le suivi des personnes sous main de justice (PPSMJ) résidant dans les quartiers

Cet objectif passe par deux aspects :

- Identifier les problématiques des PPSMJ de ces quartiers
- Identifier le partenariat et travailler une articulation efficace

Le SPIP décide d'engager dans ce cadre une démarche d'analyse fine de ce public, d'identification du partenariat. Ainsi il sera possible de déterminer les dispositifs que le SPIP pourrait soutenir ou solliciter. Cette démarche permettra en outre de faire connaître le SPIP comme acteur central de la prévention de la récidive. Cette démarche initiée en septembre 2014 aboutira en janvier 2015.

Renforcer le lien entre le pôle judiciaire départemental anti-discriminations et la politique de la ville

Attestée au terme de l'article 15 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine par la reconnaissance du lieu de résidence comme critère de discrimination constitutive d'un délit pénal, la lutte contre les discriminations constitue une priorité de la politique de la ville.

A ce titre, le TGI de Nantes informera annuellement le service de la politique de la ville de l'activité du pôle judiciaire départemental anti-discriminations. Ce dernier pourra solliciter le soutien de la politique de la ville et des délégués du préfet à l'appui d'actions d'information, de sensibilisation et de communication envers les publics des quartiers.

Enfin, le DTPJJ demande aux directeurs de service délégataires de la représentation institutionnelle de la PJJ dans chaque quartier prioritaire d'identifier toutes les initiatives portées localement sur la thématique Famille et Parentalité. Ce repérage doit permettre à chaque service de mieux prendre en compte l'environnement naturel et familial du jeune dans l'élaboration de son projet individuel.

Article 4 : Modalités de suivi et d'évaluation

D'une manière générale, en tant que de besoin, un point spécifique à la situation des quartiers prioritaires sera effectué à l'occasion de la réunion de l'état-major de sécurité.

Le SPIP et le service départemental de la politique de la ville conviennent de se rencontrer deux fois par an afin de suivre la réalisation des objectifs ci-dessus définis. Le SPIP présentera une fois par an en comité interministériel un bilan de la convention concernant le public sous main de justice.

Le préfet de la Loire-Atlantique associera le SPIP à toute concertation ou tout plan d'action concernant la prévention de la délinquance et la prévention de la récidive dans le département. Le service départemental de la politique de la ville pourra en particulier être un relais pour faciliter les liens institutionnels entre le SPIP et les autres services de l'État intervenant par exemple dans les domaines de la sécurité, de l'emploi, du logement, de la jeunesse, de la cohésion sociale et de la santé. Il transmettra au SPIP tous les éléments d'information utile et permettant de suivre la mise en place des contrats de ville du département, d'y participer, notamment sur les volets prévention de la délinquance et tranquillité publique, auxquels le SPIP pourra apporter son analyse et son expertise spécifique. Le délégué du préfet en charge de la prévention de la délinquance sera un vecteur privilégié de ce partenariat. Le service départemental de la politique de la ville contribuera à sensibiliser et à former les services du SPIP à la politique de la ville. Le SPIP pourra ainsi contribuer efficacement à l'élaboration des contrats de ville de la nouvelle géographie prioritaire.

Afin de porter les politiques de l'administration pénitentiaire visant à l'exécution des décisions et sentences pénales, au maintien de la sécurité publique, à la prévention de la récidive et à la réinsertion des personnes, la directrice du SPIP confie aux directeurs de service ci-dessous désignés la mission de travailler à l'implication du SPIP dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en Loire-Atlantique :

Nantes- Nantes/Saint-Herblain- Rezé- Orvault- Chateaubriant

La délégation est confiée au directeur de l'unité milieu ouvert de l'antenne SPIP de Nantes.

Saint-Nazaire :

La délégation est confiée à la directrice de l'antenne SPIP de Saint-Nazaire.

Spécifiquement, la DTPJJ et le service départemental de la politique de la ville ont tissé des liens réguliers dans le cadre de l'opération Ville Vie Vacances et de la programmation des actions financées par le FIPD. Les deux administrations conviennent de se rencontrer dorénavant une fois par an pour partager un bilan sur le public relevant de la DTPJJ et sur le contenu de la présente convention lors des comités interministériels, au sein desquels seront également représentés les deux TGI et le SPIP.

En outre, les délégués du préfet, sur chaque quartier prioritaire, constituent un partenaire privilégié pour les directeurs de services désignés.

Le bilan annuel spécifique évoqué à l'art.4 rassemblera le Sous-Préfet chargé de mission pour la politique de la ville, le chef du service de la politique de la ville, les délégués du Préfet dans les quartiers prioritaires, le directeur territorial de la PJJ et les cadres représentant ses services déconcentrés. Une approche spécifique sera effectuée pour chaque quartier prioritaire afin de permettre un diagnostic partagé et une réponse institutionnelle adaptée aux besoins de chaque territoire concerné, en lien avec le DP territorialement compétent.

Le préfet de la Loire-Atlantique associera la DTPJJ à toute concertation ou tout plan d'action concernant la jeunesse dans le département. Le service départemental de la politique de la ville pourra en particulier être un relais pour faciliter les liens institutionnels entre la DTPJJ et les autres services de l'État intervenant par exemple dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, du logement, de la jeunesse, de la cohésion sociale et de la santé. Il transmettra à la DTPJJ tous les éléments d'information utile et permettant de suivre la mise en place des contrats de ville du département d'y participer, notamment sur les volets prévention de la délinquance et tranquillité publique, auxquels la DTPJJ pourra apporter son analyse et son expertise spécifique. Le délégué du préfet en charge de la prévention de la délinquance sera un vecteur privilégié de ce partenariat. Le service départemental de la politique de la ville contribuera à sensibiliser et à former les services de DTPJJ à la politique de la ville. Ainsi, la DTPJJ pourra grâce à ce partenariat renforcé apporter sa contribution propre à l'inflexion annuelle des contrats de ville de la nouvelle géographie prioritaire.

Par ailleurs, en tant que chargé du pilotage de l'action éducative des structures de prise en charge et du déploiement des politiques institutionnelles au sein des politiques publiques, du dispositif de protection de l'enfance et de la justice des mineurs, le DTPJJ de Loire-Atlantique – Vendée confie aux directeurs de service ci-dessous désignés la mission de travailler à l'implication de la PJJ dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en Loire-Atlantique :

Nantes : Les Dervallières, Malakoff, Quartiers Est, Quartiers Nord, Quartier du Clos Taureau.
La délégation est confiée au directeur du STEMO de Nantes.

Nantes-Saint-Herblain : Bellevue ; Quartier du Breil à Nantes ; Quartier de Plaisance à Orvault.
La délégation est confiée au directeur du STEMO de Nantes.

Rezé : Château Mahaudieres
La délégation est confiée à la directrice du STEI.

Saint-Nazaire : Méan Penhoët, Quartier Nord (Petit Caporal), Quartiers Ouest (Avalix, La Bouletterie), Trebaille, La Chesnaie ainsi que les quartiers de Certé à Trignac et de Bellevue à Montoir de Bretagne
La délégation est confiée à la directrice du STEMO La Roche-sur-Yon / Saint-Nazaire.

Conformément à la double exigence de cohérence et de proximité avec les besoins identifiés à l'échelle des quartiers populaires, les délégataires ici désignés pourront confier aux responsables d'unité éducative placés sous leur autorité la conduite de certaines actions territorialisées. Tous agissent au nom et pour le compte du DTPJJ, selon les priorités arrêtées par la présente convention d'objectifs.

La présente convention est conclue pour la durée du contrat de ville, est révisable chaque année ou à tout moment par accord entre les services.

Article 5 : Désignation d'un référent pour l'élaboration et la participation aux futurs contrats de ville

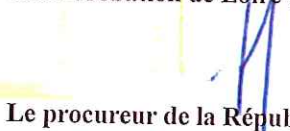
Mme LE BARAZER pour la DTPJJ,
Mme MARTIAL pour le SPIP,
Mme LAMY pour le TGI de Nantes,
Mme BONNET pour le TGI de Saint-Nazaire,

sont respectivement désignés pour représenter leur service dans les diverses instances de concertation et de pilotage des futurs contrats de ville, les deux parties s'engageant à travailler de concert dans cette perspective.

Le Préfet de la région Pays-de-la-Loire,
Le préfet de la Loire Atlantique



La Directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion
et de Probation de Loire-Atlantique



Le procureur de la République
de Nantes

SIGNE

Le directeur territorial de la Protection
Judiciaire de la Jeunesse



Le procureur de la République
de Saint-Nazaire

SIGNE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère

**Culture
Communication**

CONVENTION D'OBJECTIFS POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES
ENTRE LA PRÉFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE ET LA DIRECTION
REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DES PAYS DE LA LOIRE

Prévues par la circulaire du Premier ministre du 30 novembre 2012, les conventions d'objectifs 2013-2015 conclues entre le ministère délégué à la ville et les autres ministères concernés par la politique de la ville ont vocation à définir les lignes de partage dans l'intervention des différents départements, à mettre en valeur le travail réalisé par chacun dans son droit commun au service des habitants des quartiers prioritaires, à mettre en exergue et à coordonner le cas échéant le droit commun renforcé, à définir des objectifs de mobilisation partagée et à permettre l'orientation optimale des moyens spécifiques de la politique de la ville.

Le ministère délégué à la ville et le ministère de la culture et de la communication ont signé le 5 mars 2014 une convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires.

Cette convention vise à inscrire durablement les politiques de démocratisation culturelle, d'éducation artistique et culturelle, de création et de diffusion dans les quartiers prioritaires afin de réduire les inégalités d'accès à l'offre et aux pratiques culturelles.

Elle fixe les objectifs suivants :

- favoriser l'accès de tous à l'offre et aux pratiques artistiques et culturelles, notamment par une médiation adaptée ;
- développer les actions de soutien et de qualification des pratiques artistiques ;
- inciter les habitants à participer aux activités culturelles de manière spontanée ;
- modifier les relations entre centres et périphéries par la circulation des œuvres et des personnes ;
- faciliter l'appropriation du cadre de vie par les habitants, en particulier par le dialogue avec les professionnels du cadre bâti sur l'architecture, l'espace, l'habitat et le paysage ;
- développer la qualité architecturale et la prise en compte du patrimoine du XXème siècle présent dans les quartiers ;
- lutter contre l'illettrisme ;
- valoriser la diversité des cultures et des modes d'expressions dans un souci de dialogue interculturel ;
- valoriser l'acquisition de compétences transposables au monde du travail ou aux relations sociales en général.

Ces objectifs sont déclinés en Loire-Atlantique par le biais d'une coopération renforcée entre la préfecture (pôle politique de la ville) et la direction régionale des affaires culturelles.

La présente convention détaille les modalités d'actions à développer auprès des publics des quartiers prioritaires qui s'appuient localement sur les contrats signés entre l'Etat et les collectivités territoriales concernées.

Article 1 : Organisation de la DRAC dans le département et dans les quartiers prioritaires

Le ministère de la Culture est structuré régionalement (organigramme ci-joint). Pour autant, cette organisation ne fait pas obstacle au développement de relations étroites entre les deux services, l'un départemental, l'autre régional. En effet, à travers le service développement des publics et des territoires placé sous l'autorité du pôle « aménagement culturel du territoire et transmission des savoirs », la DRAC dispose d'interlocuteurs en mesure d'apporter à la préfecture et aux collectivités une vision transversale de ses champs d'intervention.

Article 2 : Dispositifs de droit commun et de droit commun renforcé mis en œuvre par le ministère de la Culture au service des quartiers prioritaires.

La DRAC soutient financièrement des structures et des projets à travers quatre budgets opérationnels de programmes :

- BOP 175 => Patrimoines
- BOP 131 => Création
- BOP 224 => Transmission des savoirs et démocratisation de la culture
- BOP 334 => Livres et industries culturelles

Les acteurs culturels financés par la DRAC sont régulièrement encouragés à développer et accompagner des projets à l'attention des publics des quartiers politique de la ville. En effet, la DRAC incite à la prise en compte du public cible dans le cadre de la **révision des contrats d'objectifs des structures**. Les rencontres régulières organisées par la DRAC avec les directeurs d'établissement et leurs responsables des services des publics permettent de rappeler cette orientation. Ainsi, **les institutions (scènes nationales, scènes conventionnées, scènes de musiques actuelles, Opéra, orchestre national, centres nationaux, musées de France, villes d'art et d'histoire...)** intègrent de manière croissante à leur projet artistique et culturel, un volet d'actions culturelles à destination des habitants des quartiers prioritaires.

Par voie de conséquence, en Loire-Atlantique, la scène nationale « **le Lieu Unique** » à Nantes voit déjà dans son contrat d'objectifs la mise en œuvre d'un projet par an en lien avec un quartier prioritaire ; **Pannonica** (scène de musiques actuelles) prévoit une action en lien avec le quartier de Bellevue ; **l'ARC de Rezé** met en œuvre depuis plusieurs années des actions associant les artistes accueillis en résidence dans le cadre des Instants du Monde dans le quartier prioritaire Château et tend à poursuivre dans cette voie ; A Saint-Nazaire, le Théâtre œuvre également en direction des quartiers prioritaires ...

Parallèlement, les **résidences artistiques et culturelles** au sein des quartiers sont accompagnées financièrement par la DRAC.

De plus, les **dispositifs spécifiques** initiés par le ministère de la Culture et de la Communication en partenariat avec le CGET comme les **Portes du Temps** - de compétence régionale s'agissant de la politique de la ville - et **Passeurs d'Images** font l'objet de projets soutenus par la DRAC ; ils sont destinés au jeune public notamment des quartiers « politique de la ville ».

Par ailleurs, la DRAC fait déjà partie des services instructeurs et partenaires des actuels CUCS. Elle intervient dans le cadre de son droit commun ou à travers des appels à projets spécifiques « **Pour une dynamique culturelle dans les banlieues** » en 2009-2011, « **Médias citoyens – médias de proximité** » en 2012.

Enfin, la DRAC des Pays-de-la-Loire déploie sur les quartiers le **projet national d'éducation artistique et culturelle** (PNEAC). Dans ce cadre, la DRAC accompagne, depuis 2013 et pour une durée de trois ans, la mise en œuvre de parcours d'éducation artistique et culturelle avec la ville Saint-Nazaire (quartiers ouest). Un CLEA (Contrat Local d'Éducation Artistique) vient d'être signé avec la ville de Saint-Herblain et comprend un volet spécifique sur le Grand Bellevue (Nantes et Saint-Herblain).

Une attention particulière est portée sur la nouvelle géographie prioritaire pour étendre son périmètre d'action, notamment sur le secteur de Chateaubriant.

Article 3 : Engagements du droit commun et du droit commun renforcé de la Culture au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires

Faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants, notamment par une médiation adaptée et le développement de démarches de co-construction

La DRAC poursuivra l'ambition de mobiliser les institutions conventionnées avec le ministère de la Culture sur les quartiers prioritaires pour la **mise en œuvre de projets dédiés**, s'inscrivant dans la durée et associant des artistes ou équipes artistiques, acteurs sociaux locaux voire structures culturelles locales. Un point régulier sur les actions réalisées dans ce cadre sera effectué annuellement, à l'occasion du comité annuel de suivi proposé dans l'article 4.

Une priorité à la jeunesse

Parmi les priorités gouvernementales partagées figure le développement de l'**éducation artistique et culturelle**. Il s'agit d'un levier important pour l'égalité des chances. Le déploiement du PNEAC, en lien privilégié avec l'Education Nationale également engagée avec la préfecture sur cet axe, mais aussi avec l'ensemble des ministères et partenaires de la démarche de projet éducatif de territoire (PEDT), intéresse par conséquent directement la politique de la ville sur le fond et sur les résultats produits. De même, grâce à ce partenariat interministériel, la politique de la ville pourra identifier encore davantage la place que peuvent occuper les opérateurs du champ de la culture habituellement présents dans les quartiers prioritaires.

La complémentarité des dispositifs Passeurs d'Images et Ville Vie Vacances est réaffirmée. La DRAC des Pays-de-la-Loire poursuivra l'accompagnement du château des Ducs de Bretagne, musée d'histoire de Nantes dans le cadre des Portes du Temps.

Enfin, la DRAC et le service de la politique de la ville assureront la promotion de l'enseignement supérieur culturel et artistique dans le cadre des Cordées de la réussite.

Soutenir les médias de proximité afin de valoriser l'expression citoyenne et changer l'image des quartiers

La DRAC Pays de la Loire apportera son expertise et, le cas échéant en fonction des orientations nationales, son soutien financier, aux actions émergeant dans le cadre des contrats de ville et utilisant l'outil du médium de proximité. En termes d'ingénierie, la réalisation, par les deux services, d'un état des lieux territorial et qualitatif de l'existant, permettra de déterminer les besoins du territoire et de réaliser les objectifs de la convention nationale : favoriser l'expression citoyenne, changer l'image des quartiers, éduquer aux médias.

Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers

En premier lieu, des actions en partenariat avec l'établissement public national Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration (CNHI) seront développées, en fonction du programme que cet établissement définit.

Un axe de sensibilisation à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage des quartiers mérite d'être amplifié notamment en s'appuyant sur les acteurs professionnels locaux comme les collectivités conventionnées « ville d'art et d'histoire », les CAUE, les maisons de l'architecture, les musées d'histoire... C'est pourquoi, la DRAC mobilisera les acteurs de ce secteur afin de s'impliquer dans des projets répondant à cet axe : les services d'archives, le service de Nantes-Ville d'art et d'histoire, École Nationale Supérieure d'Architecture... Une priorité sera accordée aux quartiers faisant l'objet de projets de renouvellement urbain.

De même, la valorisation patrimoniale des quartiers sera entreprise auprès des habitants comme des professionnels. La DRAC contribuera à faire connaître les éléments présents dans les quartiers qui sont reconnus constitutifs du patrimoine du XXe siècle.

Article 4 : Modalités de suivi et d'évaluation

La présente convention est conclue pour la durée du contrat, est révisable chaque année ou à tout moment par accord entre les services.

La DRAC sera associée à tout comité de suivi se référant aux actions portées, au comité des financeurs des contrats de ville de Nantes Métropole, de La Carenne et de la communauté de communes du Castelbriantais, chargé de prioriser et accompagner les projets et sera invitée à participer au comité annuel de suivi du contrat de ville avec les EPCI précités. Elle appartient en outre à l'équipe interministérielle de la politique de la ville constituée autour du sous-préfet, chargé de mission, qui se réunira tous les 6 mois pour effectuer un bilan des engagements inscrits dans la présente convention.

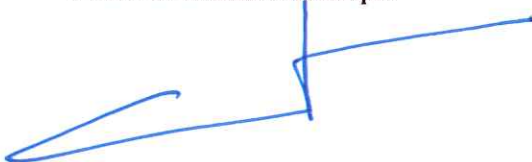
Ainsi, en complément des temps de rencontre réguliers lors des campagnes de programmation et à l'occasion des temps d'animation régionale de la politique de la ville, le comité interministériel départemental permettra d'échanger autour des priorités de chaque ministère, d'adopter des stratégies convergentes et de tirer les enseignements de l'exercice antérieur.

De plus, en tant que de besoin, la DRAC pourra solliciter les délégués du préfet ou être sollicitée par eux, en transversalité ou sur un territoire particulier.

Article 5 : Désignation d'un référent pour l'élaboration et la participation aux futurs contrats de ville

M. Christophe FENNETEAU est désigné pour représenter la DRAC dans les diverses instances de concertation et de pilotage des futurs contrats de ville, les deux parties s'engageant à travailler étroitement de concert dans cette perspective.

Le préfet de la région Pays-de-la-Loire,
Préfet de la Loire Atlantique



Le directeur régional des affaires culturelles
des Pays-de-la-Loire



Annexe : institutions et structures artistiques et culturelles

Agglomération de Nantes

Nantes

- Le Lieu Unique, scène nationale
- Centre chorégraphique national de Nantes
- Orchestre national des Pays-de-la-Loire
- Angers-Nantes-Opéra
- Stéréolux, scène de musiques actuelles
- Le Grand T, scène conventionnée
- Théâtre universitaire, scène conventionnée
- Musées de France
- Nantes, ville d'art et d'histoire

Rezé

- L'Arc, scène conventionnée

Saint-Herblain

- Onyx, scène conventionnée

Agglomération de Saint-Nazaire

- Le Théâtre, scène nationale
- Le VIP, scène de musiques actuelles
- Le Grand Café, centre d'art contemporain
- Ecomusée de Saint-Nazaire, musée de France

Dispositifs nationaux

- Les Portes du Temps
- Passeurs d'image



CONVENTION D'OBJECTIFS POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES
ENTRE LA PRÉFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE ET LA DIRECTION DES SERVICES
DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Prévues par la circulaire du Premier Ministre du 30 novembre 2012, les conventions d'objectifs passées entre le ministère de la ville et les ministères concernés ont vocation à définir les lignes de partage dans l'intervention des différents départements, à mettre en valeur le travail réalisé par chacun dans son droit commun au service des habitants des quartiers prioritaires, à mettre en exergue et à coordonner le cas échéant le droit commun renforcé, à définir des objectifs de mobilisation partagée et à permettre l'orientation optimale des moyens spécifiques de la politique de la ville.

Le ministre délégué à la ville, le ministre de l'Éducation Nationale et la ministre déléguée à la Réussite éducative ont signé le 7 octobre 2013 une convention triennale d'objectifs en faveur des quartiers populaires.

Cette convention rappelle en tout premier lieu que l'éducation est un enjeu fondamental pour la réussite collective et l'épanouissement individuel des jeunes des quartiers. Elle rappelle aussi que les indicateurs éducatifs démontrent les difficultés particulières de ce public : le taux de retard scolaire est 50 % supérieur à la moyenne nationale dans les quartiers populaires.

Les trois ministres ont ainsi pris une série d'engagements communs visant :

- à accroître la réussite éducative dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- à affecter des moyens particuliers dans ces quartiers, notamment dans le cadre de la politique d'éducation prioritaire renouvelée ;
- à renforcer leur collaboration dans le pilotage des dispositifs éducatifs, en œuvre dans ces quartiers.

En application de cette convention interministérielle, les deux parties signataires de la présente convention départementale réaffirment porter l'objectif de réduire les écarts de résultats scolaires et d'insertion professionnelle entre les établissements d'une part et entre les élèves des quartiers défavorisés et ceux qui relèvent uniquement du droit commun d'autre part.

Les signataires s'engagent à faire concourir leurs dispositifs pour contribuer aux objectifs fixés par la loi du 8 juillet 2013 pour la Refondation de l'école de la République :

- pour diviser par deux le nombre de décrocheurs entre 2012 et 2017 ;
- pour développer, dans les quartiers prioritaires, la scolarisation des enfants de moins de trois ans ;
- pour soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants ;
- pour déployer dans les quartiers le programme national d'éducation artistique et culturelle (PNEAC) ;
- pour proposer l'excellence scolaire et éducative aux élèves en internat et à ce bénéficiant du dispositif « Cordées de la réussite ».

Elles s'engagent en outre à faciliter en tant que de besoin les stages d'observation des élèves des quartiers prioritaires, notamment en classe de 3^e que ce soit au sein de l'administration ou dans les entreprises signataires de la charte Entreprises et quartiers.

Au niveau départemental, la coopération étroite entre les deux services, se traduisant sur le terrain par des réalisations positives, a déjà produit, de fait, inter-connaissance et culture commune. Des travaux d'identification des dispositifs sont déjà en cours au sein de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Loire-Atlantique (DSDEN 44), en lien régulier avec le service de la politique de la ville de la préfecture.

Pour sa part, le service de la politique de la ville est attentif à soutenir les actions des opérateurs qui s'inscrivent en complémentarité des outils de l'Éducation nationale, ce qui implique le respect d'un circuit d'instruction permettant prioritairement la sollicitation du droit commun ou du droit commun renforcé de l'Éducation nationale et, en tout état de cause, le recours à l'expertise des services académiques sur les dossiers porteurs d'une ambition éducative.

Afin d'approfondir encore leur coopération, et dans la perspective du nouveau cycle contractuel 2015-2020 de la politique de la ville, les deux services départementaux, sans préjudice des compétences propres au rectorat de Nantes, s'engagent autour des points suivants :

Article 1 : Organisation de l'Éducation Nationale dans le département et dans les quartiers prioritaires

L'enseignement scolaire en Loire-Atlantique est constitué de 820 écoles (559 publiques et 261 privées), 136 collèges (78 publics et 58 privés), 25 lycées professionnels (dont 17 publics) et 54 lycées généraux et technologiques (dont 24 publics). 25 sections post-baccalauréat (STS et CPGE) sont accueillis dans des lycées.

Les personnels gérés par la DSDEN de Loire-Atlantique sont répartis selon les catégories de personnel suivantes :

- personnels administratifs : 59
- enseignants premier degré : 5561
- personnels de direction : 235
- personnels d'inspection : 25

Les 5572 enseignants du second degré sont quant à eux gérés au Rectorat.

Environ 70 établissements se trouvent implantés dans les territoires concernés par la politique de la ville (écoles, collèges, lycées sont représentés).

La difficulté majeure porte sur l'identification des besoins des élèves fréquentant les lycées professionnels de centre ville mais issus des quartiers prioritaires.

Article 2 : Dispositifs de droit commun et de droit commun renforcé mis en œuvre par l'Éducation nationale au service des quartiers prioritaires.

Les zonages et réseaux

Le zonage de l'éducation prioritaire s'appuyait jusqu'en février 2014 sur deux classifications d'établissements, organisés en réseau :

- le réseau Eclair (écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite). 4 réseaux sont déployés, 3 sur l'agglomération nantaise autour des collèges Stendhal, Debussy et Le Breil, 1 à Saint-Nazaire porté par le collège Pierre-Norange ;
- le réseau RRS (réseau de réussite scolaire), au nombre de quatre, deux portés respectivement par les collèges RRS de La Durantière à Nantes et Renan à Saint-Herblain et deux portés par des collèges non RRS de Jean Moulin à Saint-Nazaire et Sophie Germain à Nantes.

Depuis cette date, un établissement et son vivier d'écoles est identifié REP+ : le Collège du Breil.

A l'horizon 2015, l'ensemble de l'éducation prioritaire sera réorganisée autour des REP et REP+.

Par ailleurs, à compter du 1^{er} janvier 2015, le secteur de Chateaubriant sera à prendre en considération.

De plus, l'Éducation nationale identifie des écoles à aider, non positionnées formellement au sein des zones prioritaires mais accueillant des élèves en difficulté pour certains issus des quartiers. Les moyens, certes moins importants que ceux mobilisés pour l'éducation prioritaire, n'en sont pas moins améliorés par rapport à ceux alloués à des écoles ordinaires.

Les moyens humains

L'éducation nationale dispose de moyens spécifiques qu'elle mobilise prioritairement dans les écoles et établissements des quartiers les plus fragiles :

- des enseignants supplémentaires et des élèves moins nombreux par classe ;
- des primes versées aux enseignants de ces écoles et établissements ;
- des enseignants référents assurant la coordination pédagogique des réseaux, entre les écoles et le collège ;
- le dispositif « Plus de maîtres que de classes », mis en place dans les écoles prioritaires ;
- des contrats aidés installés dans ces établissements ;
- des emplois avenir professeur.

Par ailleurs, une nouvelle catégorie d'intervenants est apparue à la rentrée 2012 : les assistants de prévention et de sécurité.

Ces médiateurs entre les élèves, les équipes des collèges et les médiateurs de quartiers sont au nombre de 6, dans les collèges nantais du Breil, de la Durantière, Stendhal et Debussy, ainsi qu'au collège Julien-Lambot de Trignac et au lycée professionnel Léonard-de-Vinci de Nantes.

Les dispositifs spécifiques

Ces diverses mesures sont retracées en annexe (n° 2014-001). On soulignera en particulier l'accompagnement éducatif dans le premier degré, action relevant du droit commun renforcé de l'Éducation nationale. L'Éducation Nationale prend également une part essentielle, impossible à traduire en engagements financiers, dans le succès des quatre programmes de réussite éducative (PRE) de Loire-Atlantique. Les enseignants demeurent les premiers prescripteurs des parcours, et les Inspecteurs de l'Éducation Nationale jouent un rôle de référent indispensable pour le pilotage de ce dispositif essentiel pour la politique de la ville.

Enfin, le dispositif École Ouverte a vocation à s'articuler avec Ville Vie Vacances.

Article 3 : Engagements du droit commun et du droit commun renforcé de l'Éducation nationale au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires

La mise en œuvre départementale des objectifs définis au niveau national

La scolarisation des enfants de moins de trois ans

Cette priorité ministérielle doit trouver une traduction particulière auprès des familles habitant dans les quartiers prioritaires. Il s'agira de faire de cette priorité un des objectifs opérationnels des futurs contrats de ville.

Le soutien à l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants.

Cet objectif est commun à l'Éducation Nationale et à la préfecture, mais aussi à d'autres partenaires : villes, Caisse d'allocations familiales, Conseil général. A travers son fonctionnement de droit commun, mais aussi grâce à la mobilisation conjointe avec la préfecture dans des dispositifs (médiation sociale en milieu scolaire, accompagnement à la scolarité, programmes de réussite éducative), l'Éducation Nationale sera mobilisée sur cet objectif.

Le déploiement du programme national d'éducation artistique et culturelle dans les quartiers

Parmi les priorités gouvernementales partagées figure le développement de l'éducation artistique et culturelle. Il s'agit d'un levier important pour l'égalité des chances. Le déploiement de ce champ, en lien également avec la DRAC également engagée avec la préfecture sur cet axe, intéresse par conséquent directement la politique de la ville sur le fond et sur les résultats produits.

De même, grâce à ce partenariat interministériel, la politique de la ville pourra identifier la place que peuvent occuper les opérateurs du champ de la culture habituellement présents dans les quartiers prioritaires.

La prévention des ruptures scolaires

Dans cet objectif de politique publique partagé par de nombreux acteurs (services de l'État, collectivités locales à plusieurs niveaux, acteurs associatifs), l'Éducation nationale joue un rôle de pivot et de garant de la cohérence d'ensemble des actions menées.

Spécifiquement, la zone de sécurité prioritaire (ZSP) de Bellevue Nantes et Saint-Herblain, créée fin 2012, s'avère être un territoire d'expérimentation nécessitant la mobilisation de l'expertise de l'Éducation Nationale. La réussite de la démarche constitue un objectif partagé.

L'offre d'excellence scolaire et éducative aux élèves en internat et à ceux bénéficiant du dispositif « Cordées de la Réussite »

En lien avec le rectorat de Nantes, la coopération autour de l'offre de places d'internat et de l'examen des candidatures sera poursuivie.

S'agissant des cordées de la réussite, pilotées au niveau régional mais pour lesquelles le service de la politique de la ville assure un suivi étroit au niveau départemental, le rectorat et la préfecture poursuivront leur soutien technique et financier coordonné.

Un chiffrage régulier des moyens mis en œuvre

L'éducation nationale mobilise ses crédits d'intervention sur les territoires les plus en difficulté du département dont les quartiers urbains défavorisés.

Il est important que le Préfet puisse faire état auprès de ses partenaires de l'effort considérable réalisé par l'Éducation Nationale au bénéfice des élèves et des familles des quartiers prioritaires. Dans ce cadre, la DSDEN de Loire-Atlantique et le service de la politique de la ville de la préfecture mettront à profit leur rencontre annuelle du mois d'octobre pour tous échanges d'information quant à leurs moyens respectifs mobilisés autour de leurs publics communs.

La diffusion d'une culture commune Education Nationale / politique de la ville

Déjà très active à ce jour, la DSDEN de Loire-Atlantique représente pour la politique de la ville un service expert, sollicité pour l'ensemble des dispositifs concourant à la réussite éducative : axe « réussite éducative » des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) comprenant notamment les programmes de réussite éducative (PRE) et les actions collectives des projets éducatifs de territoire (PEDT), Cordées de la Réussite, Internats, adultes-relais mobilisés auprès des établissements en tant que médiateurs, et, à fronts renversés, lutte contre le décrochage scolaire pour laquelle la politique de la ville apporte son éclairage particulier.

Cette qualité du travail en commun permet de définir, dans le cadre de la présente convention, un objectif commun de diffusion auprès des partenaires de l'État d'une culture commune Education nationale / Politique de la ville, en faisant connaître davantage les outils de l'Éducation nationale aux acteurs du territoire et, inversement, de donner aux personnels des établissements une lisibilité sur les enjeux et les dispositifs de la politique de la ville.

A la date de l'élaboration des projets, une rencontre avec les villes, la DSDEN de Loire-Atlantique et le service de la politique de la ville sera ainsi organisée en amont, juste après la date limite de dépôt des dossiers du contrat de ville. Cette réunion aura pour objet :

- d'informer les villes sur les évolutions réglementaires et de politique publique de l'année scolaire en cours ;
- de repreciser les circuits d'instruction pertinents et d'identifier en particulier les actions prenant place sur le temps scolaire, pour lesquels un avis de la DSDEN de Loire-Atlantique a valeur d'avis conforme ;
- de partager les diagnostics territoriaux de chacun des acteurs afin d'orienter au mieux les choix partenariaux ;
- de permettre une mise en relation de l'institution scolaire avec des opérateurs afin d'approfondir l'analyse au-delà des dossiers de demande ;
- lorsque le dossier émane d'un EPLE, appuyer techniquement l'instruction menée par le délégué du préfet et les chefs de projet des villes.

Enfin, la politique de la ville s'engage à soutenir les travaux des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) en lien avec les contrats locaux de santé, les ateliers santé-ville et les actions de prévention ou favorisant l'accès aux droits.

Article 4 : Modalités de suivi et d'évaluation

Indicateurs de suivi

L'Éducation Nationale dispose de données régulièrement actualisées sur ses publics, dont certaines font partie intégrante des indicateurs ayant présidé à l'élaboration de la géographie prioritaire actuelle: taux d'abandon scolaire à 16 ans, taux de poursuite d'études après le baccalauréat.

D'autres indicateurs socio-économiques, par exemple permettant de mesurer le taux d'enfants issus de milieux sociaux défavorisés dans un établissement et l'évolution annuelle de ces taux, sont autant d'éléments précieux permettant d'orienter les choix de la politique de la ville.

Dans le respect des règles de confidentialité, la DSDEN de Loire-Atlantique transmettra chaque année au service de la politique de la ville des données permettant d'alimenter les indicateurs suivants :

- population scolaire concernée par l'éducation prioritaire et, si possible, la géographie prioritaire de la politique de la ville ;
- taux d'élèves issus de milieux défavorisés par école / collège ;
- taux de scolarisation des enfants de moins de trois ans dans les quartiers prioritaires ;
- taux de réussite au brevet des collèges / au baccalauréat par rapport à la moyenne ;
- taux d'abandon scolaire après 16 ans par établissement ;
- taux de poursuite d'études post-bac par établissement ;
- dans la mesure du possible, données permettant d'apprécier le niveau de rupture scolaire avant 16 ans et le taux de déscolarisation après 16 ans ;
- taux d'évitement des établissements ;
- données INSEE concernant les quartiers prioritaires ;
- taux d'accès des collégiens des quartiers prioritaires aux lycées.

Et tout autre indicateur que la DSDEN de Loire-Atlantique jugera pertinent pour affiner les diagnostics territoriaux et contribuer au pilotage de la politique de la ville.

Gouvernance

Les relations entre la DSDEN et le service de la politique de la ville de la préfecture sont étroites et, de fait, comportent des temps forts récurrents : réunion de rentrée en octobre, rencontres partenariales, comités de pilotage des PRE, réunions plénières des PSAD etc...

Un temps de rencontre annuel pourrait en revanche être organisé entre la DSDEN de Loire-Atlantique et les délégués du préfet, non seulement pour échanger de sujets d'ordre général mais aussi dans le cadre d'une approche très opérationnelle, centrée sur le positionnement et l'activité des établissements dans les quartiers. De même, dans la mesure du possible et de la pertinence de la démarche, les délégués du préfet pourront utilement être associés à titre consultatif à des réunions de réseau. Ils ont en particulier vocation à être présents dans les instances de pilotage des REP-REP+.

Plus généralement, l'Éducation Nationale est membre de l'équipe interministérielle réunie autour du sous-préfet, chargé de mission. A ce titre, elle prend part au comité interministériel, chargé d'effectuer des bilans intermédiaires relatifs aux engagements pris dans le cadre de la présente convention, aux comités des financeurs, en charge de prioriser les actions portées et financées par les partenaires des contrats de ville et aux comités de suivi et d'évaluation des trois contrats de ville du département de la Loire Atlantique: Nantes Métropole, La Carene et La Communauté de Communes du Castelbriantais.

S'agissant des données socio-économiques transmises par l'Éducation nationale, le service de la politique de la ville se conformera aux directives de la DSDEN de Loire-Atlantique quant à leur utilisation et leur diffusion.

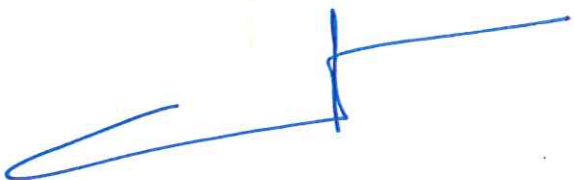
La présente convention est conclue pour la durée du contrat de ville, soit 6 ans ; elle est révisable chaque année ou à tout moment par accord entre les services.

Chacun des services de l'Etat informera l'autre des nouveautés et évolutions de politique publique susceptibles d'implications communes : mesures nouvelles parues au BOEN, lettres-circulaires de l'Acsé etc... Dans le cadre des futurs contrats de ville, ce lien se trouvera encore renforcé, à charge pour le service de la politique de la ville de tenir informée la DSDEN 44 de l'ensemble des éléments susceptibles de l'intéresser.

Article 5 : Désignation d'un référent pour l'élaboration et la participation aux futurs contrats de ville

Mme Marie-Christine HEBRARD, inspectrice d'académie adjointe, est désignée pour représenter la DSDEN 44 dans les diverses instances de concertation et de pilotage des futurs contrats de ville, les deux parties s'engageant à travailler de concert dans cette perspective.

Le Préfet de la région Pays-de-la-Loire
Préfet de la Loire-Atlantique



L'inspecteur d'académie,
Directeur des services départementaux de
l'Education Nationale



Recensement des dispositifs à l'échelle du département - DSDEN Loire-Atlantique

1- Réussite éducative et amélioration du climat scolaire

dispositif et contrat	acteurs	financements	territoire	public ciblé	références	Convention	pilote	spécificité
PEL (OEL)	service éducation maternelles	Communes-Accusé CG-CAF-EN	communes inter-communes (EPCI)	tous solidaires	Direction académique D.Bouchet, conseiller Pédagogique Départementale EPS	N, N+1	communes	
Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS)	service éducation maternelles	CAF, communes, Accusé	communes	élèves Elémentaires	CPD EPS		CAF Pascal Binet	charte départementale des Politiques éducatives territoriales
Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)		CAF						
Accompagnement Educatif 1 ^{er} degré	enseignants Intervenants associatifs	EN CNDP	écoles prioritaires Du département	tous les élèves De ces écoles	EN circo CDP-EPS		DASEN	
Programme de Réussite Educative	Nantes Saint-Nazaire Rozé Saint-Herblain	Accusé, communes, CAF	Quartiers ville prioritaire 1, 2, 3 de la politique De la ville	enfants de 2 à 16 ans	EN 1 ^{er} degré circo Chef EPLE	Oui	Ville Préfecture	Charte départementale des Politiques éducatives territoriales
Ecole ouverte	EN EPL	EN Ville, CG ?	écoles prioritaires du Département	collégiens quartiers CUCS	Chefs EPLE DOS A. Haubert		DASEN	
Ouvrir l'école aux parents	EN, EPLE	DRJSCS (PRIPI) EN CG	Nantes : CLG Duranville CLG Le Breil Saint-Nazaire CLG Norange Rozé CLG Allende Châtouilland CLG Schuman	parents d'élèves	chefs EPLE DOS A. Haubert		Préfet DASEN	
Cardes de la Réussite BRIO	grandes écoles, CPGE, lycées	Accusé, Région, Rectorat, Entreprises	agglomération nantaise	lycéens quartiers CUCS (et ruraux)	EN-IO P. Raynaud Rectorat MIVIP C. Ladrat	Oui	Préfet, Rectorat	
Cardes de la Réussite OP	Université de Nantes, AFEV, EPLE	Accusé, Région, Rectorat	agglomération nantaise	lycéens quartiers CUCS (et ruraux)	EN-IO P. Raynaud Rectorat MIVIP C. Ladrat	Oui	Préfet, Rectorat	
Assistant de Prévention et de Sécurité (APS)	EN	EN	Nantes : CLG Standral, Debussey, Le Breil, La Durantière LP de Vind Idrosc CLG J. Lambot		chefs EPLE DOS A. Haubert		DASEN	travail en lien avec les médiateurs de quartiers
Médiation milieu scolaire	EN, Optima	Accusé, FEJ	Saint-Herblain : CLG E. Renan + 3 écoles	élèves secteur collège	chef EPLE-EN dico		DASEN	expérimentation nationale qui se poursuit dans le cadre d'une nouvelle Convention adulte relais suite à une Décision locale

2- Prévention des ruptures de scolarité, déscolarisation et décrochage

Dispositif et contrat	acteurs	financements	territoire	public ciblé	références	Convention	pilote	spécificité
Signalement et traitement de l'absentéisme du second degré	EN CG Communes Piscour	EN	département, écoles, CLG, LP, LGT	élèves absents	Académique CT-AS MC Michaud DVEL F. Buteau		DASEN	Mise en œuvre procédure Réglementaire
Collège de veille/GPDS	EN	EN	département EPL	Elèves avec risque de Déscolarisation	CT-AS Chef EPLE		Chef EPLE	Réunit CPEAS, COP-P, Infirmier-conseiller santé, Référent décrochage ...
Remobilisation scolaire, Découverte métiers et Formations	EN	EN	département CLG, LP et LGT	Elève < 16 ans risque De déscolarisation	EN-IO P. Raynaud DOS A. Haubert		DASEN	parcours individualisés

Dispositif alternance 4ème	EN	EN	Département Initiative collèges	Elève < 18 ans risque De décolarisation	EN-IO P. Raynaud Chef EPLE	oui	chef EPLE	Ateliers ou modules en partenariat Avec LP
DA-PHOMED découverte Métiers et formations	EN	EN	Agglomération Nantes CLG LP	Elève < 18 ans risque De décolarisation	EN-IO P. Raynaud Chef EPLE		Principal CLG Le Brail	Diversification alternance 3ème Découverte formations Professionnelles
DIMA	EN	EN	Département CLG CFA	Elèves en formation	EN-CT R. Coste DIVE F. Bulten	CLG-CFA	DASEN	Diversification des parcours
Ateliers de remobilisation	EN PJJ	EN PJJ	Collèges	Elèves sous main de Justice	EN-IO P. Raynaud DOS A. Haubert DIVE F. Bulten	oui	PJJ Chef EPLE Inscription	parcours particuliers
Plate-forme rupture scolaire PPRS	CG	DSDEN	Département Ecoles Collège	Enfants ASE confiés CG	Chargé de mission : Régis Sinoquet EN - IO P. Raynaud DIVE F. Bulten	oui	DASEN CG	Reconversion, suivi, recatégorisation de jeunes en rupture de scolarité Parcours particuliers
Classes relais	EN PJJ	EN, PJJ, CG44, Villes de Saint-Herblain, Nantes et Saint-Nazaire	Département 3 classes relais sur agglom nantaise, 2 à Saint-Nazaire	collégiens en retard des règles et des Apprentissages	EN-IO P. Raynaud DIVE F. Bulten		DASEN	5 classes relais (resson Do sept semaines)
CLJ- Association Pelica Lolaïra Journoze	Pelica, EN	Accé Villo de Nantes	Nantes (77%) Rozu, Orvault, Saint-Herblain	collégiens temporairement exclus	chefs EPLE	oui jusqu'au 31/03/2013	DDSP DASEN	
A cela, il faut rajouter toutes les actions partenariales en faveur de l'information et de l'orientation des collégiens, « Placo O Gostas », « un jeune, un pro », « girls day », semaine de l'industrie...								

3. Décrochage et rattrapage des plus de seize ans

Dispositif et contrat	acteurs	financements	territoire	public ciblé	Références Direction Académique	Convention	pilotage	spécificité
Plate-forme du Suivi et d'Appui Aux Dérochours (PSAD)	CIO, MLDS, FOQUALE, MIJECML, Agri, CFA, PJJ EPIDE, Ecole de la 2ème Chance	Basalins	basin	Dérochours > 16 ans	EN-IO P. Raynaud		Préfet DASEN	jeunes sans solution, sortis prématurément de formation Avant obtention diplôme préparé
Découverte métiers et formation FLE	EN EPLE MLDS	EN FSE	LP, LGT Département	allophones de plus de 16 ans	EN-IO P. Raynaud Coordonnatrice MLDS Mme Vidégin	EPLE-MLDS	DASEN	parcours individualisés allophones
Ecole de 2ème Chance	Région Métropole	Région Métropole FSE	Région	Jeunes adultes Sans qualification		oui	Région Métropole	
Projets innovants prévention Dérochage	Région LP, LGT	Région	Académie	Lycéens		sur projet	Région Chef EPLE	Prévention décrochage

4. Dispositifs particuliers

Dispositif et contrat	acteurs	financements	territoire	public ciblé	Références Direction académique	Convention	pilotage	spécificité
Instance Inter-Institutionnelle d'Examen des Situations Complexes (ISIS)	CG ARS PJJ EN	CG ARS PJJ	Département	2-16 ans	CT-AS MC Michaud		CG-ARS DASEN	Coordination Clémence BALEN
Groupe Local du Traitement de la Délinquance (GLTD)	EN CG DTPJJ DDSP Villo de Nantes		Nantes					
Ateliers Santé Villo	Villo, ARS, EN, Préfet, CG, MNA, CNAH	Villo ARS Accé	Ecoles prioritaires	habitants quartiers CUCS, publics Scolaires	Infirmière conseillère technique N. Lucaillo	Convention	Villo	formations et analyses de pratique
GAT Tranquillité publique	Médiateurs de quartier		Quartiers		chefs EPLE			



CONVENTION D'OBJECTIFS POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

ENTRE LA PRÉFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE ET L'AGENCE REGIONALE DE SANTE- DELEGATION TERRITORIALE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Prévues par la circulaire du Premier Ministre du 30 novembre 2012, les conventions triennales d'objectifs pour les quartiers populaires entre le Ministre de la ville et les autres ministères concernés par la politique de la ville ont vocation à définir les lignes de partage dans l'intervention au niveau des départements, mettre en valeur le travail réalisé par chacun dans son droit commun au service des habitants des quartiers prioritaires, mettre en exergue et coordonner le cas échéant le droit commun renforcé, définir des objectifs de mobilisation partagée, et permettre l'orientation optimale des moyens spécifiques de la politique de la ville.

Les Ministères des Affaires Sociales et de la Santé et de la Ville ont ainsi signé le 19 avril 2013 une convention triennale d'objectifs en faveur des quartiers prioritaires.

Les objectifs prioritaires de la convention nationale du 19 avril 2013 doivent permettre de :

- **Améliorer l'accès aux droits** : développement d'un rendez-vous des droits dans les quartiers par les CAF, meilleur accès à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et à l'aide pour une complémentaire santé (ACS) ;
- **Disposer d'un diagnostic partagé** des problèmes de santé des habitants des quartiers prioritaires, mobilisant notamment les Agences Régionales de Santé, les Caisses Primaires d'Assurance Maladie, les professionnels de santé et les élus ;
- **Améliorer l'accès aux soins de premier recours** en facilitant l'installation de jeunes médecins, l'exercice professionnel de proximité et le développement de la télémedecine dans les quartiers prioritaires ;
- **Renforcer les initiatives de prévention** dans les quartiers par la prise en compte des besoins spécifiques des habitants des quartiers dans la stratégie nationale de santé et les plans nationaux de santé publique ;
- **Adapter le partenariat local en santé** : association des ARS aux futurs contrats de ville, mise en cohérence des contrats locaux de santé et de la dimension « santé » de ces contrats, animations dédiées (ateliers santé ville) ;
- **Territorialiser le plan annuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale** dans les quartiers et les dispositions de la convention d'objectifs et de gestion avec la caisse nationale d'allocations familiales dans les quartiers ;
- **Lutter contre l'isolement des personnes âgées.**

Dans l'esprit de cette convention interministérielle, la présente convention vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en déclinant la politique de santé de l'ARS des Pays de la Loire, sur les territoires de proximité incluant les quartiers « politique de la ville », en partenariat avec les acteurs locaux et en s'adaptant aux enjeux des quartiers populaires.

La présente convention d'objectifs est la déclinaison de la convention nationale d'objectifs et a pour vocation de :

- **Valoriser les actions entreprises par chacun des services**, opérateurs et agences de l'Etat œuvrant au niveau du département, et notamment l'Agence Régionale de Santé, dans son champ d'actions spécifique ;
- **Renforcer et /ou adapter si besoin la mobilisation des ressources de droit commun** en fonction des « fragilités » de santé observées dans les quartiers populaires.

Article 1 : Organisation de l'Agence régionale de santé des Pays-de-la-Loire dans le département

Une délégation territoriale de l'ARS est présente dans chaque département. Elle contribue à la définition de la politique régionale de santé et met en œuvre la politique de l'ARS sur le territoire. L'organisation de la délégation territoriale de Loire Atlantique figure sur l'organigramme joint en annexe.

Article 2 : les dispositifs de droit commun et de droit commun renforcé mis en œuvre par l'ARS en Loire Atlantique au service des quartiers prioritaires

L'ARS des Pays de Loire dispose d'éléments de cadrage et d'outils structurants afin de favoriser la réduction des inégalités de santé. Ils se déclinent dans les territoires et sont portés de manière opérationnelle, en association avec les partenaires.

Une stratégie régionale de santé en direction des populations les plus vulnérables

Le projet régional de santé (PRS) des Pays de La Loire a pour ambition :

- d'améliorer l'espérance de vie sans incapacité et le taux de mortalité évitable avant 65 ans des ligériens par une politique de promotion de la santé à destination de tous, tout en agissant en direction des populations les plus vulnérables, les plus isolées.
- de faire progresser l'organisation du système de santé en s'appuyant sur des professionnels compétents et mobilisés, sur des démarches innovantes et sur la mise en place de parcours de santé individualisés et coordonnés.
- de faire face à l'augmentation de la population, du nombre de personnes vivant avec une maladie ou un handicap en répondant à leur besoin d'accompagnement personnalisé.

Des programmes régionaux et territoriaux complètent, entre autre, sa déclinaison opérationnelle.

Sur la thématique « précarité », un programme régional précise ce qui est concrètement réalisé pour faciliter l'accès à la prévention et aux soins par les populations les plus fragiles et vulnérables (PRAPS).

Quatre axes seront plus particulièrement travaillés :

- capitaliser les enseignements de l'évaluation PRAPS mais aussi des recommandations nationales et régionales sur les différents dispositifs ;
- communiquer et mobiliser l'ensemble des acteurs ARS et partenaires pour une articulation des actions tant régionales que territoriales ;
- identifier et modéliser le parcours de santé et le parcours de vie de la personne en situation de précarité ;
- définir/articuler la place et le rôle des professionnels du premier recours : comment apporter l'appui nécessaire à la prise en charge de situations compliquées ?

Pour ces actions vers les personnes fragiles et vulnérables, on peut souligner le travail partenarial avec la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale notamment dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale et une déclinaison annuelle du programme (une feuille de route) mobilisant les professionnels et l'ARS sur la thématique Santé Précarité.

L'ARS a réalisé une évaluation à mi-parcours du programme régional de santé et de ses politiques publiques en faveur des personnes en grande vulnérabilité. Dès à présent, elle bénéficie d'une évaluation qualitative et a adapté sa feuille de route Santé Précarité avec pour objectif de systématiser cette question santé précarité avec ses partenaires dans les instances territoriales, d'améliorer l'accessibilité et le parcours de soins des personnes en situation de précarité et de mieux intégrer la parole des usagers.

Une politique de prévention promotion de la santé à destination de tous, tout en agissant auprès des populations les plus vulnérables et isolées

La politique « Prévention » est pour l'ARS un axe de travail transversal à tous les programmes. Elle est plus particulièrement déclinée dans le programme régional d'accès à la prévention et aux soins pour les personnes en situation de précarité (PRAPS), mais également dans le programme régional de prévention du risque et les programmes territoriaux.

A ce titre, il convient de souligner que la commission de coordination des politiques publiques en prévention qui réunit les partenaires de l'ARS en prévention-promotion de la santé a défini une feuille de route partenariale dans laquelle les publics jeunes et les populations vulnérables sont particulièrement visés.

Par ailleurs, les partenaires de l'ARS en prévention et promotion de la santé sont également détenteurs et financeurs de plans et programmes spécifiques qui relèvent de leurs prérogatives directes comme la santé au travail, la protection maternelle et infantile, la promotion de la santé en milieu scolaire et universitaire, la protection de l'environnement, la protection judiciaire de la jeunesse, les politiques de prévention et de promotion de la santé des communes, des conseils généraux du conseil régional, des caisses d'assurance maladie et des partenaires mutualistes.

Des priorités pour un environnement et des conditions de vie favorables à la santé et la lutte contre les inégalités territoriales de santé

Elaboré dans la concertation et co-signé par le Préfet de la région Pays de la Loire, la Directrice générale de l'Agence régionale de santé et le Président du Conseil régional, le plan régional en santé environnementale (PRSE) fixe des priorités pour un environnement favorable à la santé des habitants des Pays de la Loire. On entend par environnement les conditions de vie: expositions liées à l'habitat, à l'activité professionnelle et la contamination des milieux : eau, air, sols..., au regard de l'impact qu'ils peuvent avoir sur la santé humaine. En matière d'exposition environnementale, il convient également de lutter contre les inégalités territoriales et de mieux caractériser les secteurs exposés (en prenant en compte les cumuls d'exposition) qui peuvent parfois aussi croiser des inégalités sociales.

Dans le cadre du PRSE2 (2010-2013) pour lequel l'évaluation est en cours, une des actions consiste à optimiser l'organisation et la mise en œuvre de la politique de lutte contre l'habitat indigne. Cela passe notamment par la coordination des acteurs sociaux, techniques, financiers et juridiques (pôles départementaux, réseaux régionaux).

Des territoires de santé de proximité à l'échelle intercommunale

L'ARS accompagne l'évolution vers une organisation transversale du système de santé, populationnelle et territoriale, centrée sur le parcours de la personne. Cela inclut une dynamique de territorialisation de la santé. Sur chaque département, l'ARS a défini des territoires de santé de proximité à l'échelle intercommunale au sein desquels elle souhaite déployer les contrats locaux de santé (cf. carte en annexe).

Les TSP constituent des territoires d'action et de projet, sans opposabilité juridique, permettant une approche intégrée et globale des problèmes de santé et une coordination des intervenants autour des personnes ou des populations (notamment prise en compte du parcours des personnes âgées en risque de perte d'autonomie).

Des contrats locaux de santé permettant une coordination des acteurs et une adaptation des modes d'intervention aux enjeux locaux

Le contrat local de santé (CLS) incarne la dimension intersectorielle et partenariale de la politique de l'ARS. C'est un outil qui a pour objectif de soutenir les dynamiques locales de santé sur des territoires de proximité urbains ou ruraux. Il constitue une déclinaison infra territoriale du PRS, des orientations stratégiques, schémas et programmes. Il permet une capitalisation des ressources existantes afin de converger vers des objectifs et des actions partagés. Il renforce la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local, dans le respect des objectifs inscrits dans le PRS, en assurant à ce niveau la coordination des politiques publiques impactant la santé, des acteurs et des financeurs.

Sur les territoires incluant des quartiers de la politique de la ville, l'articulation entre le CLS et les ateliers santé ville est recherchée avec en particulier l'association de la préfecture à la signature du CLS. Ainsi, à Nantes, le contrat local de santé a été signé le 20 novembre 2012. Dès cette date de signature, un appel à projets intégré a été mis en œuvre. Il regroupe, sur des priorités partagées, les actions susceptibles d'être soutenues par la ville de Nantes, par Nantes Métropole, par l'ARS et par l'Etat au titre de la politique de la ville. Avec la ville de Saint-Nazaire et en association avec la préfecture, les travaux préparatoires au futur CLS ont débuté fin 2013 et sont en cours de finalisation. Une réflexion sur le territoire entrant de Chateaubriant sera menée dans cette optique.

Contributions financières

Suivant le porteur des actions, les budgets mobilisés au sein de l'ARS émanent de différentes sources :

- ✓ De la dotation annuelle de financement (DAF)
- ✓ Au titre d'une mission d'intérêt général (MIG)
- ✓ Ou du Fonds d'Intervention Régional (FIR)

La Délégation Territoriale est à disposition des services pour expliciter ces sources de financement et ainsi accompagner les collectivités et structures dans leur projet.

Article 3 : Engagements du droit commun et du droit commun renforcé de l'Agence régionale de Santé des Pays-de-la-Loire au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la Loire-Atlantique

Les axes de mobilisation de l'ARS présentés ci dessous déclinent directement les objectifs de la convention nationale pour lesquels l'ARS est plus directement concernée en respectant les orientations du projet régional de santé. De manière générale, ces actions doivent concourir à agir vers les populations les plus vulnérables, en ciblant en particulier celles des quartiers prioritaires de la politique de la ville, pour lesquelles les données d'observation de la santé démontrent des enjeux prioritaires de santé.

Disposer d'un diagnostic partagé

L'ARS est impliquée dans le recueil et le partage des données de l'observation de la santé lors:

- d'un diagnostic partagé préalable à un CLS (incluant au besoin les quartiers prioritaires) ;
- de diagnostics flash sur les territoires de santé de proximité.

Par ailleurs, elle aura à sa disposition en 2015 le diagnostic infra-urbain permettant une vision par quartier des inégalités sociales sur le critère de bas revenus sur les agglomérations de Nantes et de Saint Nazaire.

Améliorer l'accès aux soins

Sur les soins de premier recours

Depuis la création de l'ARS, 46 maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) ont été déployées sur l'ensemble de la région. Des implantations et des projets en quartiers prioritaires existent. Les MSP offre un lieu de prise en charge globale et pluri-professionnelle, permettant ainsi de lutter contre la désertification médicale dans des secteurs défavorisés ou ruraux. Des outils de contractualisation promus par l'ARS permettent d'adapter des projets des maisons de santé pluri-professionnelles aux spécificités des quartiers.

Près d'une centaine de centres de santé sont implantés en Pays de La Loire. Une identification des centres de santé spécialisés (dont bucco dentaires), médicaux et infirmiers sur les quartiers prioritaires est en cours afin de renforcer l'information.

Par ailleurs, pour les personnes en situation de précarité sans couverture sociale, des permanences d'accès aux soins sont organisés sur le département pour répondre à leur besoin de soins externes (notamment une PASS à Nantes, une PASS à Saint Nazaire et une PASS à Chateaubriant).

Sur le champ plus particulier de la santé mentale

Dans le cadre du Plan Psychiatrie et Santé Mentale, ainsi que cela a été prévu dans le contrat local de santé de la ville de Nantes, l'ARS incite à la mise en place des Conseils Locaux en Santé Mentale dont l'objectif est une meilleure coordination des acteurs locaux, en prenant en compte la spécificité des quartiers prioritaires.

Sur l'accès à l'interprétariat

Une réflexion régionale est en cours pour améliorer l'accès à des outils d'interprétariat pour les professionnels de santé.

Renforcer les initiatives de prévention

Le soutien aux promoteurs locaux et acteurs ressources

Dans le cadre de l'Appel à Projets Prévention Promotion de la Santé, l'ARS accorde des subventions à des promoteurs locaux sur les thématiques prioritaires suivantes : les addictions, les relations affectives et sexuelles, l'alimentation et les activités physiques et sportives, la santé mentale, la santé-environnementale. Beaucoup de ces actions de proximité visent à faire évoluer certains comportements à risque impactant fortement la santé et touchant plus particulièrement les quartiers défavorisés.

L'ARS recherchera une meilleure lisibilité des actions touchant les quartiers prioritaires. Pour l'analyse des dossiers de subvention le lien avec les services de la préfecture ayant une bonne connaissance des quartiers sera effectué pour une meilleure cohérence des réponses apportées aux promoteurs œuvrant sur ces territoires.

Par ailleurs l'ARS consolide le partenariat avec des acteurs ressources en prévention ainsi qu'auprès d'acteurs œuvrant dans le champ de la précarité. Elle assurera la diffusion de cette action partenariale auprès du service de la politique de la ville.

La lutte contre les inégalités d'accès au dépistage

Dans le cadre du Plan Cancer 3, la lutte contre les inégalités d'accès au dépistage sera renforcée auprès des personnes éloignées du système de soin en mobilisant les structures de gestion départementale et les acteurs relais.

La contribution de l'ARS pour promouvoir auprès des acteurs locaux un environnement favorable à la santé

Sur le volet plus spécifique relatif au cadre de vie et à la prise en compte de la santé environnementale, l'ARS fournit des avis sur des projets urbains ou de planification (SCOT, PLU, ZAC) ayant un impact sur la santé (prise en compte des risques d'exposition de la population à des nuisances, etc) et contribue à gérer avec les collectivités et autres partenaires locaux, notamment les services communaux d'hygiène existants sur les communes de Nantes et Saint Nazaire, des situations liées à un environnement dégradé (gestion des procédures d'insalubrité de l'habitat, conseil réglementaire et technique en habitat, formation des intervenants dans la lutte contre l'habitat indigne, nuisances sonores, pollutions diverses, soutien au développement d'un conseil médical en environnement intérieur, etc).

L'ARS souhaite également développer le processus d'Evaluation de l'Impact sur la Santé des projets d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de transport. L'EIS est un outil d'aide à la décision qui permet de mettre en évidence les effets favorables et défavorables sur la santé d'un projet ou d'une politique publique (éviter les répercussions négatives et maximiser les effets potentiellement positifs sur la santé). Les projets d'aménagement urbain impactent en particulier de nombreux déterminants de la santé sans qu'ils soient objectivés et pensés dans la conception du projet : modes actifs de transport, cohésion sociale, qualité du cadre de vie et des milieux, etc. L'ARS souhaite accompagner et encourager les collectivités territoriales à se saisir de cette démarche sur des projets liés à la rénovation urbaine dans le cadre de la politique de la ville d'autant que l'EIS a aussi pour but d'associer le public et de prendre en compte les attentes des usagers et leur expertise comme le met en avant la politique de la ville.

L'articulation des contrats locaux de santé avec la politique de la ville

Le Contrat Local de Santé pourra constituer le socle du volet santé d'un contrat de ville, lorsque les territoires coïncident, comme le prévoit la Convention nationale d'objectifs pour les quartiers prioritaires.

Pour les CLS élaborés ou en cours sur des territoires incluant des quartiers de la politique de la ville, l'articulation entre le CLS et les ateliers santé ville continuera à être recherchée afin de converger vers un plan d'actions cohérentes pour la réduction des inégalités de santé. Les partenaires de la politique de la ville seront alors associés à l'élaboration des contrats.

Le CLS de Nantes, signé le 20 novembre 2012 par la ville de Nantes, l'ARS, la Préfecture et Nantes Métropole et pour lequel un avenant est en cours d'élaboration, constituera pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Nantes le volet santé du contrat de ville.

Un projet de CLS est en cours d'élaboration sur Saint Nazaire pour lequel la préfecture est associée et la convergence avec l'ASV a également été recherchée.

Article 4 : Modalités de suivi et d'évaluation

Participation de l'ARS aux instances et temps d'échange communs

Le Directeur Général de l'ARS Pays de la Loire, conformément à l'article L 1435-1 du code de la Santé Publique, participera à l'élaboration et sera signataire des futurs contrats de ville, conclus entre l'Etat et les collectivités locales en matière de politique de la ville.

L'agence régionale de santé prendra toute sa part à l'équipe interministérielle réunie autour du sous-préfet, chargé de mission pour la politique de la ville, et sera partie prenante des comités annuels de suivi et comités des financeurs des contrats de ville du département.

En outre, l'ARS pourra solliciter les délégués du préfet à l'appui de ses missions et inversement.

La présente convention est conclue pour la durée du contrat de ville, est révisable chaque année ou à tout moment par accord entre les services.

Indicateurs de suivi

Au niveau régional :

Évaluation des plans et programmes menés par l'ARS ou en partenariat (PRS, PRAPS, PRSE)

Indicateurs à l'échelle des territoires concernés par un contrat de ville

- Existence de données partagées sur l'observation de la santé : diagnostic flash, diagnostic partagé dans le cadre d'un CLS
- Existence d'une maison de santé pluri-professionnelle ou d'un projet, adaptation du projet aux quartiers prioritaires
- Coordination effective avec la préfecture sur l'analyse des dossiers de subvention
- Démarche d'évaluation d'impact sur la santé engagée ou d'intégration de la santé dans la politique d'aménagement par la collectivité en partenariat avec l'ARS et intéressant les quartiers politique de la ville
- Contrat de ville signé par l'ARS
- CLS élaboré ou en projet articulé avec la politique de la ville

Article 5 : Désignation d'un référent pour l'élaboration et la participation aux futurs contrats de ville

Mme Neyrolles, déléguée territoriale de Loire Atlantique, est désignée pour représenter l'ARS des Pays-de-la-Loire dans les diverses instances de concertation et de pilotage des futurs contrats de ville, les deux parties s'engageant à travailler de concert dans cette perspective.

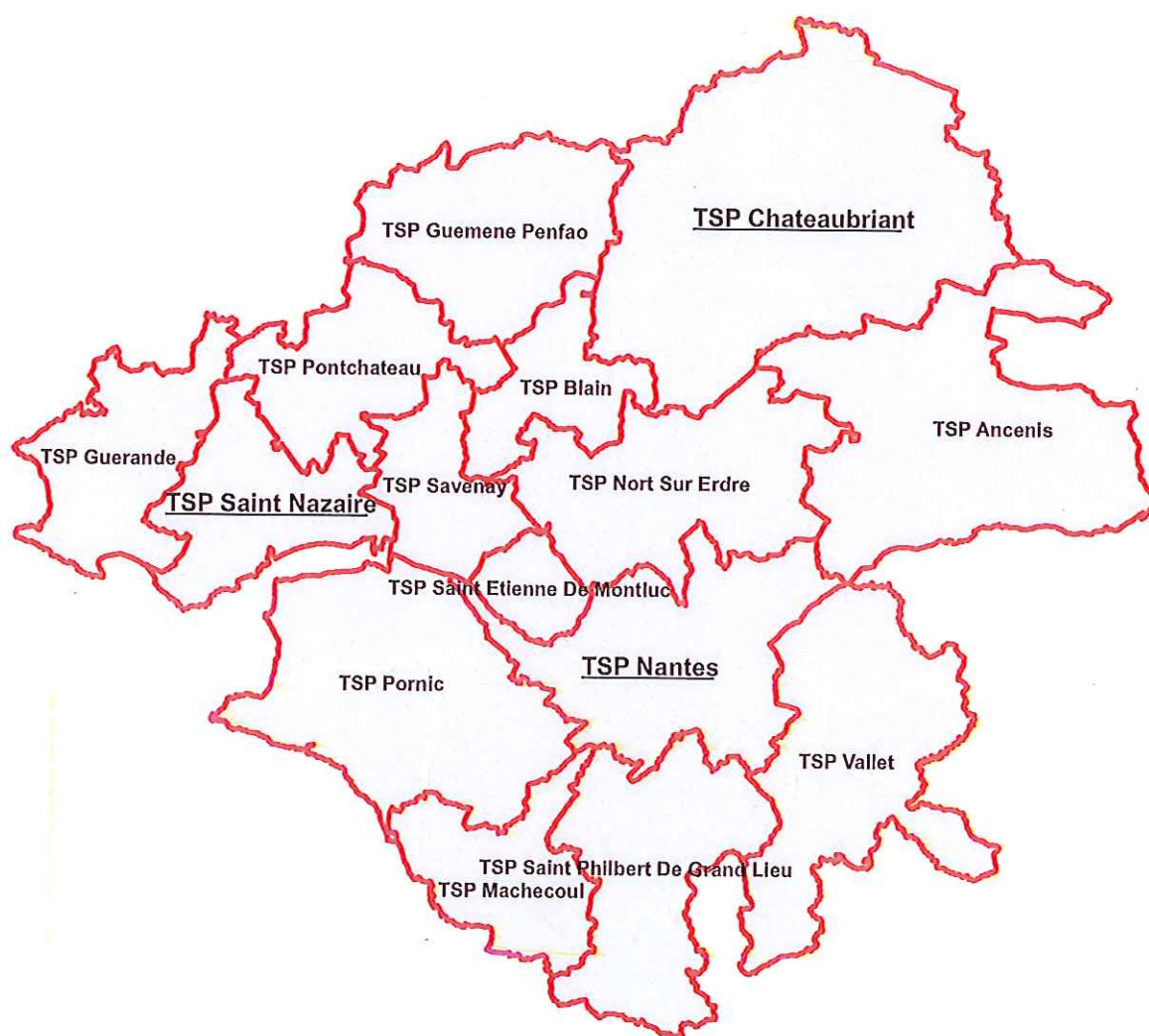
Le Préfet de la région Pays-de-la-Loire,
Préfet de la Loire-Atlantique

Pour la directrice générale
Pour le directeur général par intérim
Po. La Déléguée Territoriale de Loire Atlantique
Agence Régionale de Santé
Le responsable du département santé
santé des personnes et de l'environnement

Etat des lieux des actions par territoire de Loire Atlantique concerné par un contrat de ville

Territoire LOIRE ATLANTIQUE	NANTES et Nantes Métropole	ST NAZAIRE	CHATEAUBRIANT
Diagnostic partagé	1 Observatoire de la santé des nantais intégrée dans le CLS 1 Diagnostic flash réalisé sur le TSP de Nantes	1 Observation partagée de la santé sur le territoire de St Nazaire dans le cadre du projet de CLS 1 Diagnostic approfondi addiction / santé mentale en projet 1 Diagnostic flash réalisé sur le TSP de Saint Nazaire	Diagnostic flash réalisé sur le TSP de Chateaubriant
Accès aux soins 1^{ers} recours et santé mentale	1 PASS + 1 PASS PSY (accès aux soins externes personnes sans droits) 3 MSP en cours de projet 1 coordination précarité existante ville de Nantes 2 équipes mobiles psychiatriques précarité Installation d'un Conseil Local en Santé Mentale en cours	1 PASS 1 MSP en projet 1 équipe mobile psychiatrie précarité	1 PASS
Partenariat local en santé	1 CLS sur la ville de Nantes 2012-2017 (en lien avec ASV) 1 Avenant programmé pour 2014 (des actions sont étendues à d'autres territoires de la métropole)	1 CLS signature programmée fin 2014 sur la ville de ST Nazaire en lien avec l'ASV	
Renforcer les initiatives de prévention	1 appel à projets spécifique avec la ville de Nantes, la préfecture et Nantes métropole avec bilan annuel de l'adéquation des moyens aux actions et au besoin 1 Projet d'EIS / MSP s'inscrivant dans le projet du Grand Bellevue		

Territoires de Santé de Proximité de Loire-Atlantique



 Territoires de Santé de Proximité
EPCI

Septembre 2014
Sources :
ARS Pays de la Loire
SIGLOIRE



CONVENTION D'OBJECTIFS POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

ENTRE LA PRÉFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Prévues par la circulaire du Premier ministre du 30 novembre 2012, les conventions d'objectifs 2013-2015 conclues entre le ministère délégué à la ville et les autres ministères concernés par la politique de la ville ont vocation à définir les lignes de partage dans l'intervention des différents départements, à mettre en valeur le travail réalisé par chacun dans son droit commun au service des habitants des quartiers prioritaires, à mettre en exergue et à coordonner le cas échéant le droit commun renforcé, à définir des objectifs de mobilisation partagée et à permettre l'orientation optimale des moyens spécifiques de la politique de la ville.

Les organismes de sécurité sociale, et notamment la branche famille, n'ont pas fait l'objet d'un conventionnement de niveau ministériel. Néanmoins, la convention d'objectifs et de gestion (COG) 2013-2017 signée le 16 juillet 2013 entre la caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) et l'Etat définit des orientations convergentes avec celles de la politique de la ville dans le cadre des futurs contrats de ville, dont la Caisse d'allocations familiales de la Loire-Atlantique sera signataire.

La COG 2013-2017 est ainsi construite autour de 23 fiches-action thématiques regroupées en trois thèmes :

- Développer les services aux familles et réduire les inégalités ;
- Apporter une réponse globale aux besoins des allocataires, renforcer l'accès aux droits, simplifier les démarches ;
- Renforcer l'efficacité de la production de service à l'allocataire et améliorer la qualité de traitement des droits.

L'importance de l'engagement de la CAF44 au service des quartiers, et l'adéquation des objectifs de la COG avec ceux de l'action interministérielle de la politique de la ville, justifie par conséquent une reconnaissance de son engagement par une convention départementale, et la détermination d'objectifs partagés.

Article 1 : Organisation de la CAF 44 dans le département et dans les quartiers prioritaires

La Caf est présente sur tout le territoire départemental notamment dans les territoires de la politique de la ville mais également en milieu rural (cf annexe 1).

Concernant l'accompagnement de ses partenaires d'action sociale, la Caf intervient sur l'ensemble du département de Loire-Atlantique. Les 12 professionnels chargés de cet accompagnement sont répartis sur autant de territoires intégrant les quartiers prioritaires politique de la ville.

Article 2 : les dispositifs de droit commun et de droit commun renforcé mis en œuvre par la CAF 44 au service des quartiers prioritaires.

La lutte contre le non-recours aux droits et aux services

Dans le cadre du plan national de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, la CAF est particulièrement chargée, en lien également avec la DDCS, de mettre en œuvre des mesures visant à lutter contre le non-recours aux droits sociaux. Aux termes de la COG 2013-2017 ; on retiendra notamment quatre types d'actions très significatives dans les quartiers prioritaires :

- Le rendez-vous des droits, proposé à l'occasion du dépôt d'un dossier de demande de RSA,
- la systématisation de la recherche des droits potentiels d'un demandeur/allocataire,
- l'amélioration de la compréhension des mécanismes du non-recours.

Le soutien aux familles

La solvabilisation des familles

La Caf solvabilise les familles via le versement de prestations légales (Rsa, minimas sociaux, des aides au logement, des aides à l'accueil et à l'entretien de l'enfant, au handicap, ...)

La conciliation entre vie familiale et vie professionnelle

La Caf favorise la conciliation vie professionnelle et vie familiale des familles en versant la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) et en finançant les établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) ainsi que les accueils de loisirs sans hébergement (Alsh). Elle informe les familles des différents modes d'accueil disponibles sur le territoire via monenfant.fr et soutient les relais d'assistantes maternelles (Ram), acteur important de l'accueil individuel. De plus, elle propose une aide pour les vacances familiales (Avf) ou les vacances enfant (Ave).

La jeunesse

Dans le champ de la jeunesse, la CAF est partenaire du dispositif Ville-Vie-Vacances, et finance les centres sociaux à travers ses conventions d'objectifs et de financement. Elle fait partie des partenaires des projets éducatifs de territoire, dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs dont elle est le partenaire essentiel.

Elle accompagne par ailleurs, les accueils de loisirs sans hébergement. A travers la signature de Cej (Contrat enfance/jeunesse), la Caf met en place et développe une politique en faveur de l'accueil de la petite enfance et des loisirs des enfants et des jeunes.

Le soutien à la fonction parentale

La CAF contribue au fonctionnement des lieux d'accueil enfants-parents, aux espaces de rencontre et à la médiation familiale et verse des aides aux vacances familiales.

Elle anime les contrats locaux d'accompagnements à la scolarité (CLAS), le Comité départemental opérationnel Parentalité et les instances techniques du Schéma départemental des services aux familles en partenariat avec le Conseil général.

Le soutien à l'animation de la vie sociale et aux associations

La Caf agréée et soutient des structures d'animation de la vie sociale (centres sociaux, espaces de vie sociale...) et accompagne également certaines associations intervenant dans le champ de la famille.

L'accompagnement des familles pour lutter contre la précarité et faciliter leur insertion

Les travailleurs sociaux de la Caf accompagnent les familles lors d'événements déstabilisants (naissance, séparation, décès, handicap) et les familles monoparentales en insertion.

Le Schéma départemental des services aux familles de Loire-Atlantique 2014/2017

Le Schéma départemental des services aux familles de Loire-Atlantique 2013/2017 a été signé le 4 juillet 2014 par l'État, l'Éducation nationale, le Département, la Mutualité sociale agricole 44/85, la délégation départementale de l'Association des maires de France et la Caf.

Ce schéma poursuit les objectifs suivants :

- Augmenter l'offre d'accueil des jeunes enfants et réduire les inégalités territoriales en matière d'accueil du jeune enfant, tant sur les modes d'accueil individuel que collectif ;
- Répondre aux besoins spécifiques des familles, en particulier l'accès des enfants en situation de handicap et des enfants des familles vulnérables ;
- Mailler progressivement le territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité ;
- Renforcer l'articulation de l'accueil du jeune enfant et des actions de soutien à la parentalité ;
- Permettre une action coordonnée des acteurs sur le territoire par une nouvelle gouvernance et de nouvelles instances de pilotage ;
- Améliorer l'information des familles sur l'offre disponible.

La Caf s'engage par le développement des services Petite enfance et Parentalité dans le schéma départemental de services aux familles, en lien avec la DDSC et participe activement à la coordination et à l'animation des instances de gouvernance.

Article 3 : Engagements du droit commun et du droit commun renforcé de la CAF44 au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires

- Contribuer à orienter préférentiellement l'objectif départemental de création de places en multi-accueil vers les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le cadre du schéma départemental des services aux familles de Loire-atlantique
- Dans le cadre des dispositifs partenariaux de son champ de compétence, la CAF identifiera les porteurs de projets actifs sur les quartiers prioritaires afin, le cas échéant, de faire émerger des projets innovants et de permettre un effet levier accru.
- La CAF transmettra au service de la politique de la ville les informations relatives au déploiement sur les quartiers des mesures issues du schéma départemental des services aux familles et à la parentalité. De même, les deux services échangeront autour des projets déposés dans le cadre d'appels à projets spécifiques (parentalité, petite enfance) dans le cadre des instances de gouvernance du schéma.

Article 4 : Modalités de suivi et d'évaluation

La présente convention est conclue pour la durée du contrat et est révisable annuellement ou à tout moment par accord entre les deux services.

Les relations entre la CAF 44 et la préfecture sont étroites et, de fait, comportent des temps forts récurrents permettant d'échanger autour de la situation particulière des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La CAF 44 est signataire des contrats de ville et, à ce titre, siège aux réunions du comité de pilotage et du comité des financeurs des futurs contrats de ville.

Les décisions de financement de la Caf sont prises dans le cadre de son instance délibérante (Conseil d'administration) et des critères et règles fixés par la Cnaf en application de la Cog 2013/2017 signée avec l'État.

Article 5 : Désignation d'un référent pour l'élaboration et la participation aux futurs contrats de ville

Mme Elisabeth Dubecq-Princeteau est désignée pour représenter la Caf 44 dans les diverses instances de concertation et de pilotage des futurs contrats de ville, les deux parties s'engageant à travailler étroitement de concert dans cette perspective.

Le préfet de la région Pays-de-la-Loire,
Préfet de la Loire Atlantique



La directrice de la Caisse d'Allocations Familiales
de la Loire-Atlantique



Organisation de la Caf dans le département et dans les quartiers prioritaires

Le siège administratif se situe dans un quartier prioritaire, le Breil-Malville

Centres

ANCENIS

Relais du Pays d'Ancenis

Espace Corail – 28 place Francis Robert

44150 Ancenis

Tél. : 02 40 83 86 40 (41) – Fax : 02 40 83 86 45

BLAIN Espace Social Caf

3 bis rue Charles de Gaulle

44130 Blain

Tél. : 02 40 79 91 03

LA CHAPELLE SUR ERDRE Espace Social Caf

GESVRINE – boulevard de l'Hôpital

44240 La Chapelle sur Erdre

Tél. : 02 40 37 72 18

CHATEAUBRIANT

Relais du Castelbriantais

7 rue Gabriel Delatour

44110 Châteaubriant

Tél. : 02 28 04 03 00 (01) – Fax : 02 28 04 03 05

GUERANDE

Relais de la Presqu'île

1 Impasse Anne de Bretagne

44350 Guérande

Tél. : 02 40 15 67 92 (91) – Fax : 02 40 15 67 99

Centres

NANTES

BREIL MALVILLE Espace Social Caf

Maison de l'Action Sociale

rue Marie-Thérèse Eyquem

44100 Nantes

Tél. : 02 51 83 33 57

Secteur Orvault/Sautron

Tél. : 02 72 64 46 47

PLAISANCE

C.S. – 4 rue de l'Ille - 44700 Orvault

Tél. : 02 40 40 75 89

DERVALLIERES Espace Social Caf

Pôle Daniel Asseray –

8 rue Henri Matisse

44100 Nantes

Secteur Dervallières

Tél. : 02 40 85 88 60 – 02 40 85 88 61

Secteur Bellevue

Tél. : 02 40 85 88 62 – 02 40 85 88 63

Centres

Permanence au :

Centre médico social du Drac (Bellevue)

Bld Jean Moulin

Centre médico-social de Chantenay

Place de la Liberté

MALAKOFF Espace Social Caf

1 bis Bd de Berlin

44000 Nantes

Tél. : 02 28 08 11 60

MANO Espace Social Caf Nantes Nord

3 rue Eugène Thomas

44300 Nantes

Tél. : 02 40 20 71 70

HALVEQUE-BEAUJOIRE

Espace Social Caf

13 rue Gustave Eiffel

44300 Nantes

Tél. : 02 51 89 11 76

Centres

NOZAY Espace social Caf

C.M.S.

Place de la Gare

44170 Nozay

Tél. : 02 40 79 33 05 – Fax : CMS 02 40 79 59 27

PONTCHATEAU

Relais Caf

7 Place de l'Eglise

44160 Pontchâteau

Tél. : 02 51 16 51 63 (64)

REZE

Relais Caf de Rezé

6 bis allée du Lac de Grandlieu

44400 Rezé

Tél. : 02 28 08 11 70 (71-72) – Fax 02 28 08 11 75

ST BREVIN

Relais de la Côte de Jade

2 Place de l'Hôtel de Ville

44250 St Brévin les Pins

Tél. : 02 40 27 67 04 (05)

Permanence à Ste Pazanne – CMS 11 rue de l'Auditoire

Centres

SAINT HERBLAIN

BERNARDIERE Espace social Caf

Centre Socio-Culturel

11 rue de Dijon

44800 St Herblain

Tél. : 02 28 25 23 95

BOURG Espace social Caf

Centre Socio-culturel

128 Bd F. Mitterrand

44800 St Herblain

Tél. : 02 40 85 01 31

THEBAUDIERES Espace social Caf

8 avenue des Thébaudières – 18^{ème} étage aile B

44800 St Herblain

Tél. : 02 40 63 90 36

Centres

ST PHILBERT DE GRANDLIEU

Relais de Grand-Lieu

27 ter rue de Verdun

44310 St Philbert de Grandlieu

Tél : 02 40 26 83 43

SAINT NAZAIRE Antenne Caf

2 place Pierre Sébard

44600 St Nazaire

Tél. : 02 49 77 51 20 (21-22-23)

VALLET

Relais du Pays du Vignoble

20 rue Emile Gabory

44330 Vallet

Tél. : 02 28 03 90 89 – Fax. : 02 28 03 90 90

VERTOU Espace Social Caf

1 rue de la Garenne

44120 Vertou

Tél. : 02 40 69 46 10 (11-12)



CONVENTION D'OBJECTIFS POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES
ENTRE LA PRÉFECTURE ET LA DIRECTION TERRITORIALE POLE EMPLOI
DE LOIRE-ATLANTIQUE

Prévues par la circulaire du Premier Ministre du 30 novembre 2012, les conventions d'objectifs 2013-2015 conclues entre le ministère délégué à la ville et les autres ministères concernés par la politique de la ville ont vocation à définir les lignes de partage dans l'intervention des différents départements, à mettre en valeur le travail réalisé par chacun dans son droit commun au service des habitants des quartiers prioritaires, à mettre en exergue et à coordonner le cas échéant le droit commun renforcé, à définir des objectifs de mobilisation partagés et à permettre l'orientation optimale des moyens spécifiques de la politique de la ville.

En application de ces documents de référence, le ministère délégué à la ville, le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et Pôle emploi ont signé le 27 septembre 2013 une convention triennale d'objectifs en faveur des quartiers populaires.

La présente convention vise à formaliser les engagements partagés de la direction territoriale Loire-Atlantique de Pôle Emploi (ci-après dénommée Pôle Emploi) et du service départemental de la politique de la ville (ci-après dénommé service de la politique de la ville) pour développer des actions en faveur de l'accès et du retour à l'emploi, de l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi, de la lutte contre les discriminations à l'embauche, du développement économique et de la création d'entreprises dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en Loire-Atlantique.

Article 1 : Organisation de Pôle emploi dans le département et dans les quartiers prioritaires

Pôle emploi s'est engagé à assurer la présence de ses services dans les quartiers prioritaires, par des solutions adaptées à la diversité des territoires :

- des points de contacts physiques de Pôle emploi ou de partenaires locaux ;
- et/ou la délivrance de services dans les quartiers par Pôle emploi ou par ses partenaires ou prestataires.

Sur le département de la Loire Atlantique, **9 agences Pôle Emploi sont directement concernées par le suivi de demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires, soit environ 330 conseillers** qui accueillent, informent et accompagnent au quotidien ces populations dans leur projet d'insertion professionnelle.

Agences de proximité	Quartiers Prioritaires Ville
Nantes Malakoff	Malakoff / Clos Toreau
Nantes Nord	Quartier Nord / Plaisance (Orvault)
Nantes Haluchère	Quartier Est / Port Boyer / Halvèque
Nantes Centre	Breil Malville
Nantes Chantenay	Quartiers Dervallières et Bellevue Nantes
Saint-Herblain	Quartier Bellevue Saint Herblain Sillon de Bretagne
Rezé	Château Mahaudières
Châteaubriant	La Ville aux Roses
Saint Nazaire	Quartier Nord, Quartier Ouest, la Galicherais

Les demandeurs d'emploi bénéficient également des services d'agences de services spécialisés (A2S) sur Nantes et Saint Nazaire proposant des accompagnements spécifiques pour les jeunes (ANI) ou les demandeurs d'emploi licenciés économiques (CSP), les services de psychologues du travail spécialisés dans l'orientation et la formation et la plateforme de vocation qui propose aux entreprises recrutant en nombre des recrutements par simulation, c'est-à-dire par l'organisation d'une sélection non pas sur CV mais sur tests permettant de repérer les habilités des candidats.

Une agence spécifique Cadres-Spectacle- International sur Nantes vient compléter le réseau de 21 sites Pôle Emploi sur le département.

La politique d'implantation des agences Pôle Emploi favorise à chaque fois que possible les implantations à l'intérieur et/ou à proximité des Quartiers Prioritaires selon son schéma d'implantation territoriale (cf. cartes présentant les implantations Pôle emploi et les zones QPV 44).

Ainsi, la réorganisation du bassin de Nantes depuis mai 2014 tient compte de cet objectif. Il s'agit pour Pôle emploi de renforcer et adapter ses moyens et ses services aux besoins des quartiers de la politique de la ville.

Pour mémoire, 4 agences sont aujourd'hui implantées (2 auparavant) en territoires vécus de Quartiers Prioritaires sur Nantes et St Nazaire sans compter la Direction Territoriale de Pôle emploi Loire-Atlantique directement implantée sur le territoire de Malakoff.

A terme, pour faciliter le suivi et l'accompagnement des publics habitant les quartiers prioritaires et ainsi proposer les services et les dispositifs les plus adaptés, chaque conseiller aura accès à une codification dans le système informatique qui permettra un repérage systématique des publics dès la saisie de leur adresse.

Article 2 : Dispositifs de droit commun et de droit commun renforcé mis en œuvre par Pôle emploi au service des quartiers prioritaires

Le placement des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires

La mission de placement de Pôle emploi s'exerce vers tous les demandeurs d'emploi inscrits, avec une attention particulière vis-à-vis des publics cibles (jeunes sans qualification, femmes isolées, seniors, demandeurs d'emplois de très longue durée,...) parmi lesquels les demandeurs d'emploi résidant en quartiers prioritaires.

Chaque agence Pôle emploi de proximité propose aux demandeurs d'emploi de sa zone géographique de compétence, l'ensemble de ses services, inclus dans l'offre de service territoriale globale de tous les partenaires sur le champ de l'emploi. Un état de la situation de la demande d'emploi en fin de mois dans les zones urbaines sensibles du département est adressé chaque mois par Pôle emploi à la préfecture et à différents partenaires.

Les jeunes demandeurs d'emploi constituent une population hétérogène, aux besoins diversifiés auxquels Pôle emploi répond de façon personnalisée par la mobilisation de son offre de service de droit commun, en interne ou par le recours à ses prestataires et ses partenaires. Néanmoins, structurellement, certains jeunes présentent des difficultés spécifiques d'intégration au marché du travail, qui sont aggravées en période de crise. A titre transitoire, à la demande des partenaires sociaux dans le cadre de l'ANI jeunes du 7 avril 2011, ou à son initiative dans le cadre de clubs de jeunes chercheurs d'emploi résidant en QPV, Pôle emploi a expérimenté de nouvelles formes d'accompagnement intensif vers l'emploi durable des jeunes rencontrant des difficultés particulières d'intégration au marché du travail.

Dans ce cadre, l'agence Nantes Jean Moulin a pu, à partir de 2013, expérimenter un « club ZUS » pour 39 jeunes (résidant en zone urbaine sensible de Bellevue (Nantes et Saint-Herblain), élargi à d'autres quartiers prioritaires, âgés de moins de 30 ans, d'un niveau inférieur ou égal à Bac+2, ayant peu d'expériences valorisantes et pas de réseau sur le marché du travail) destiné à faciliter leur placement en entreprise.

Ces dispositifs ont fait l'objet de financements spécifiques qui parviennent à leur terme en 2014. Sous l'impulsion de la Garantie Européenne pour la Jeunesse, Pôle emploi inscrit durablement, au-delà de son offre de service de droit commun, ces méthodes d'accompagnement intensif des jeunes les plus éloignés de l'emploi, en simplifiant les critères d'éligibilité des publics concernés. Cependant, dans la perspective de la mise en œuvre des contrats de ville et de la volonté de Pôle emploi de développer plus de services dans les territoires concernés, les agences sur le territoire desquelles sont situés des quartiers prioritaires et celles dont la demande d'emploi en QPV est à ce jour supérieure à 15% déploieront cet accompagnement.

Pour ce faire, Pôle emploi bénéficiera dès la mi-2014 et jusqu'en 2020, de cofinancements européens. Ces nouveaux dispositifs se substitueront progressivement dès le dernier semestre 2014 aux accompagnements jusqu'à présent déployés dans le cadre des « clubs jeunes ZUS » et de l'ANI jeunes.

Sur la Loire-Atlantique, ce sont 14 agents dont l'activité sera exclusivement consacrée à cet accompagnement individuel ou à l'animation d'un Club à partir du dernier trimestre 2014.

Le déploiement des contrats aidés et des contrats en alternance

Pôle Emploi assure la promotion et la prescription des contrats aidés : **contrats uniques d'insertion (CAE et CIE) et contrats de génération**. Dans le cadre du dispositif Emplois d'avenir, Pôle emploi participe également à la prospection, au recueil d'offres et au placement des jeunes.

Avec ses partenaires, Pôle emploi doit veiller aujourd'hui à ce qu'au moins 30 % des emplois d'avenir bénéficient à des habitants des quartiers prioritaires. Des « Job Dating » dédiés aux contrats aidés ont été organisés avec Pôle emploi (et /ou en agence) à destination des demandeurs d'emploi cibles.

Lors du service public départemental du 30 juin 2014 consacré à l'apprentissage a été actée la **centralisation globale des offres d'emploi des branches et des chambres consulaires** recueillies par le réseau des développeurs de l'apprentissage sur le site de Pôle emploi.

Plus généralement, en mobilisant ses prestations, Pôle emploi veut développer l'accompagnement du jeune demandeur dans sa recherche de **contrat d'alternance** pour notamment réduire leurs difficultés quand ils ont identifié un organisme de formation sans trouver d'entreprise d'accueil.

Enfin, la démarche de **recherche d'offres ciblées** (la R.O.C. mise en œuvre par Pôle emploi) sur la base d'un fichier qualifié permet la présentation de demandeurs de quartiers prioritaires.

A noter également que depuis le 17 mars 2013, 609 aides ont été versées par Pôle emploi au titre des Contrats de Génération en Loire Atlantique.

En ce qui concerne les engagements propres à la structure, au 1er septembre 2013, Pôle emploi 44 a recruté 4 jeunes issus des QPV (Nantes Haluchère, Nantes Nord, Rezé et St Nazaire) en emplois d'avenir chargés dans un premier temps d'animer la zone d'accueil des agences concernées et de faciliter les échanges avec les demandeurs en situation d'attente (accompagner les demandeurs d'emploi à l'utilisation des bornes internet, à la création de leur espace emploi sur pole-emploi.fr,...). Un 5^{ème} emploi d'avenir est recruté dans le courant du dernier trimestre 2014 sur l'agence Nantes Malakoff toujours dans le cadre d'un recrutement d'un demandeur d'emploi issu d'un Quartier Prioritaire. Cette démarche devrait être poursuivie dans les agences du réseau.

La diversité des opportunités d'emploi

De nombreuses opérations de recrutement sont organisées dans les quartiers prioritaires, en partenariat avec les acteurs dont Pôle emploi. Ce sont des événements qui suivent des thématiques récurrentes telles que les emplois saisonniers, la campagne d'apprentissage, des recrutements directs sur forum... Elles proposent des opportunités d'emploi aux demandeurs d'emploi de ces quartiers. Par exemple : **forum de l'Alternance** sur les quartiers Nord, Est et Ouest de Nantes ; **forums Emploi** : « Job dating » sur le quartier Nord, Place à l'Emploi et le Forum Atlantis à pour les quartiers Dervallières et Bellevue ; « **Place aux Gestes** » aux Dervallières qui propose de découvrir des métiers manuels lors de démonstration par des professionnels. Des opérations de recrutements sur des secteurs d'activité pourvoyeurs d'emplois sont organisés directement par les agences de proximité Pôle Emploi : Les forums 'Services à la Personne', 'Nettoyage-Propreté', « Job dating » ...

En 2013, les demandeurs d'emploi de quartiers prioritaires ont bénéficié de plus de 31 000 mises en relations et plus de 10 000 pour le premier semestre 2014. Plus de 1300 d'entre elles ont été conclues par un recrutement en 2013 (4%), pour plus de 500 en 2014 (6%) (Source SIAD, Pôle Emploi).

Les « **Forces de prospection grands comptes** » de Pôle emploi Pays de la Loire interviennent en tant que de besoin à la demande des territoires, pour des opérations ciblées tant sur des mesures que sur des publics et inscrivent la problématique des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires dans les accords-cadres signés.

La **plate-forme de vocations** est portée et animée par Pôle emploi. Au-delà du fait que chaque demandeur d'emploi peut en bénéficier, elle a pour objectif de favoriser, par le biais de la méthode de « recrutement par simulation », l'insertion de jeunes peu qualifiés (niveau V bis et V, soit CAP/BEP ou sans diplôme) dans les métiers en tension ou porteurs, sur divers secteurs. La plateforme de vocation s'adresse également aux adultes en difficulté d'insertion pour lesquels le recrutement par simulation constitue une réelle opportunité d'insertion.

L'insertion par l'activité économique

Pôle emploi est un partenaire de l'insertion économique, en assurant l'intermédiation entre les structures d'insertion par l'activité économique et les demandeurs d'emploi. L'IAE est un secteur particulièrement adapté aux difficultés rencontrées dans les quartiers prioritaires car il permet d'insérer et de former des publics faiblement qualifiés.

Les missions et responsabilités de Pôle emploi au sein du dispositif d'insertion par l'activité économique en font un acteur incontournable en termes opérationnels et stratégiques :

- Recueillir traiter et diffuser l'offre d'emploi d'insertion ;
- Délivrer un agrément préalable à l'embauche par une SIAE ;
- Aider les SIAE au placement de leurs salariés et assurer leur suivi ;
- Réaliser un diagnostic des personnes et les orienter ;
- Participer au dialogue de gestion et au conventionnement des SIAE ;
- Siéger au CDIAE ;
- Organiser, animer et piloter les CTA, comités techniques d'animation.

Un Chargé d'appui de Pôle emploi Loire-Atlantique est dédié au pilotage et à l'animation départementale de ce dispositif tandis que chaque agence possède un ou deux correspondants de SIAE dans un souhait partagé de proximité opérationnelle.

Ce Chargé d'appui est le correspondant direct du service de Nantes métropole « A.M.O.-I. » (Aide à la Maîtrise d'Ouvrage –Insertion): il assure les liens entre les donneurs d'ordre représentés par l'« A.M.O.-I. », les opérateurs (ETTI, GEIQ, Groupement d'AI), les prescripteurs (dont Pôle emploi) et les entreprises. Il coordonne les relations entre les entreprises qui recrutent dans le cadre de clauses et les agences Pole emploi.

Dans le cadre de la veille et la lutte contre les discriminations, il participe aux réunions « COPEC emploi » et à ce titre coopère à toutes actions (ex : plan senior 2014) ou études particulières (plaquette, monographies bonnes pratiques, travaux avec le secteur de l'intérim). Il est membre du groupe-ressource « veille contre les discriminations » issu d'un réseau partenarial (MdE, mission locale, Etat, PLIE), et, à ce titre peut être amené à participer à des forums-emploi ou autres actions.

Exemple : le public QPV (ancienne géographie prioritaire) en parcours IAE département 44

	Tous publics	QPV	% QPV
Atelier chantier insertion	1856	340	18 %
Association intermédiaire	2876	280	10 %
Entreprise d'insertion	579	95	16 %
ETTI	713	239	34 %

Source : dialogues de gestion IAE 2014 portant sur les résultats 2012 – département 44

La formation professionnelle des salariés et des demandeurs d'emploi

Depuis de nombreuses années, il existe une collaboration fructueuse entre Pôle emploi et le Conseil Régional sur le champ de la formation. On peut constater que les demandeurs d'emploi concernés ont majoritairement un niveau de qualification faible et sont aidés par les équipes Pôle emploi en commençant par des actions de pré-qualification. Les taux de reclassement des formations qualifiantes sont très forts et plus de 85% des demandeurs d'emploi ont un emploi à l'issue de la formation.

Les Equipes Professionnelles de Pôle emploi participent à l'élaboration des programmes de la région en faisant remonter des besoins en formation identifiés par territoires. En 2013, dans le cadre du plan gouvernemental pour l'emploi, Pôle emploi et le Conseil Régional de Pays de la Loire ont travaillé conjointement avec l'Etat à la définition des actions permettant d'atteindre les objectifs du « plan 30.000 ». Dans le cadre de la poursuite du plan gouvernemental pour l'emploi, Pôle emploi et le Conseil Régional de Pays de la Loire ont poursuivi leur travail avec l'Etat pour la définition des actions permettant d'atteindre les objectifs du « plan 100.000 ».

Ces modalités de travail en commun seront maintenues et amplifiées dans le cadre du partenariat inscrit de fait dans le contrat de ville.

Les travaux réalisés conjointement avec le Conseil Régional permettent déjà d'orienter la poursuite de la collaboration sur :

- l'évolution de l'orientation professionnelle (offre de service « Orientation Tout au Long de la Vie » de Pôle emploi) ;
- la mise en place des nouveaux dispositifs liés aux Accords Nationaux Interprofessionnels (Compte Personnel de Formation, Conseil en Evolution Professionnelle) ;
- le Service Public Régional de l'Orientation.

La formation est un levier important pour l'insertion des publics des quartiers prioritaires peu qualifiés. Sur ce champ, le rôle de Pôle Emploi est double : Il informe et oriente sur l'ensemble des dispositifs de formation soit lors des entretiens de suivis, soit lors de rendez-vous spécifiques avec des psychologues du travail. Il finance des formations avec le Conseil Régional et l'Etat.

Exemple : publics QPV (sur ancienne géographie prioritaire) - les formations financées par Pôle Emploi

	Tous publics	Public QPV	% QPV
AFPR/POE	377	15	4 %
AIF	713	43	6 %
AFC	1502	88	6 %
POE collective	514	41	8%

Source : Pôle Emploi Pays de Loire, SEE ; année 2013

Accompagnement des publics au travers des prestations

Les prestations Pôle Emploi sont des leviers déterminants pour accompagner les demandeurs d'emploi dans leur projet d'insertion. Elles se décomposent en plusieurs catégories : apprentissage des techniques de recherche d'emploi, accompagnement à la recherche ou au projet, accompagnement social.

Pour exemple :

	Tous publics	Public QPV	% QPV
Atelier technique de recherche d'emploi (1/2 journée)	14 247	1 177	8,3 %
Accompagnement emploi (OE, TVE, CVE) sur 3 à 6 mois	5093	502	9,9 %
Accompagnement projet (CAP, CPP, CPF)	9803	962	9,8 %
Accompagnement social	1159	188	16 %

Source : Pôle Emploi Pays de Loire, SEE ; année 2013

Des prestations spécifiques (clubs intergénérationnels, clubs seniors) et des actions subventionnées (parrainage) sont aussi mises en place par des agences Pôle emploi en Loire-Atlantique, suivant leur diagnostic territorial et dans le cadre des partenariats qui unissent Pôle emploi à d'autres acteurs de l'emploi et de l'insertion pour améliorer l'accès à l'emploi des publics cibles.

L'aide au retour à l'emploi ou à la formation pour les publics les plus éloignés de l'emploi

Le partenariat entre Pôle emploi et le Conseil Général s'est construit autour du suivi et de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Le suivi proposé s'appuie sur un diagnostic conduit par les conseillers Pôle Emploi/ou les chargés d'accompagnement du Conseil Général. L'orientation est actée en complétant le **Guide d'Orientation** : l'accompagnement du demandeur d'emploi peut ainsi être confié à Pôle Emploi, à une unité emploi ou aux assistants sociaux des CMS et CCAS.

Des réunions trimestrielles organisées par les responsables unités emploi et les directeurs d'agence permettent un travail en synergie des deux institutions : connaissance des offres de services respectives, mise en place de référents, transmissions d'informations, plans d'action ...

L'ensemble de ces travaux est suivi au sein d'un Comité de Pilotage régulier réunissant les 2 partenaires.

Pôle Emploi est également partenaire – voire organisateur d'événements en faveur de l'emploi dans les quartiers prioritaires, en lien avec les missions locales, les Maisons De l'Emploi et les autres acteurs du service public de l'emploi : opérations de recrutement thématiques (emploi saisonnier, apprentissage...), forums emploi, « Job dating »...

Il existe par ailleurs des conventions de partenariat (prescriptions et actions) entre Pôle emploi Loire-Atlantique et les PLIE des agglomérations de Nantes et de St Nazaire. L'accompagnement PLIE est mis au profit des demandeurs d'emploi pour lesquels la résolution de difficultés d'accès à l'emploi et/ou de certains freins à l'emploi vont nécessiter un accompagnement adapté pour leur accès ou leur retour à l'emploi. L'une des ambitions majeures de ces PLIE est de prendre d'abord fortement en compte le public des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans une démarche de réduction des inégalités d'accès à l'emploi.

Pour mémoire, Pôle Emploi propose des aides à la mobilité pour accompagner la recherche et /ou la reprise d'emploi (aide à l'entretien d'embauche, aide au déplacement ou au déménagement, aide au permis de conduire, aide à la garde d'enfant pour les parents isolés,...)

L'aide à la création d'entreprise

Pôle emploi a initié des actions de partenariat avec différents acteurs de la création d'entreprise soit au niveau national ou local, notamment avec l'ADIE et France Initiatives afin de mieux repérer et accompagner les demandeurs d'emploi créateurs d'activité dans les quartiers de la politique de la ville. Cette solution est proposée en tant que de besoin par les conseillers dans les entretiens de suivi des demandeurs d'emploi de ces quartiers.

Pôle emploi est associé aux partenaires de la création tels que « Sup'porteur44 » ainsi que « Coopérer pour entreprendre » qui regroupe les structures suivantes : « Ouvre boîte 44 », « Baticréateurs » et « Coopchezvous44 ».

Une convention de partenariat régionale a été signée avec l'ADIE : son objectif est de soutenir l'initiative économique des personnes en difficulté, notamment des personnes issues des Quartiers prioritaires de la ville. En associant leurs compétences, Pôle emploi et l'ADIE accompagnent les porteurs de projets de l'idée jusqu'à la création d'activité, à la fois sur le plan technique et financier. Au cours de l'année, Pôle emploi participe activement aux opérations nationales de promotion telles que la semaine du microcrédit ou encore la semaine de la création.

Pôle Emploi intervient en appui tout au long de la démarche de création. Les demandeurs d'emploi indemnisés, créateurs ou repreneurs d'entreprise peuvent bénéficier de l'aide à la reprise et création d'entreprise (ARCE). Il propose aussi un panel de prestations dédiées à la création d'entreprise : information, évaluation et accompagnement à la création : EPCE – Evaluation Préalable à la Création d'Entreprise et OPCRE - Objectif Projet Création ou Reprise d'Entreprise.

Des interventions au plus près des publics des quartiers prioritaires

L'ensemble des actions menées par Pôle emploi se situe dans un champ partenarial très dense (Conseil Régional, Conseil Général, Nantes Métropole, Carène, communautés de communes, missions locales – dont co-traitance –, Cap Emploi – dont co-traitance –, PLIE, Maison de l'emploi, Ecole de la 2^{ème} chance, associations, etc) dans lequel Pôle emploi met à disposition son réseau de prestataires pour accroître les possibilités de prescriptions.

Dans le cadre d'un partenariat avec Nantes Métropole, des conseillers Pôle Emploi ont été spécifiquement détachés pour informer et accompagner les habitants des quartiers prioritaires. Ces conseillers mobilisent l'offre de service de Pôle emploi : « Accueillir, Indemniser, Informer/Orienter, Accompagner jusqu'au placement » :

- 4 conseillers à mi-temps sur Nantes dans les Missions Locales des quartiers de Rezé, Nantes Nord, Dervallières et Malakoff.
- 2 conseillers représentant 1 équivalent temps plein assurent des missions d'information, de suivi et d'accompagnement des demandeurs d'emploi au sein des MDE de Nantes (Dervallières et Sillon de Bretagne)
- une offre de service est déclinée par un conseiller Pôle emploi « ZFU » (temps plein) en charge du développement de l'activité de la zone franche urbaine de Bellevue/Dervallières afin, entre autres, de prioriser le placement des jeunes QPV sur les offres des entreprises de la ZFU. Dans l'attente des décisions relatives au maintien ou non des ZFU, le dispositif est maintenu.

Conformément aux engagements pris par Pôle emploi au niveau national, la Loire-Atlantique a bénéficié du recrutement de 25 conseillers supplémentaires, dont 5 ont été déployés dans les agences accueillant des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires.

L'offre de service déployée par Pôle Emploi auprès de tous les demandeurs d'emploi permet de mobiliser 3 types d'accompagnements ou de suivis en fonction du besoin de la personne : **renforcé, guidé ou suivi.**

Article 3 : Engagements du droit commun et du droit commun renforcé de Pôle emploi au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires

Le renforcement du partenariat local

Pôle emploi est directement associé à la programmation annuelle relative à l'appel à projet comme il l'était précédemment dans le cadre des CUCS. Le service de la politique de la ville lui adresse toutes les informations nécessaires à sa pleine association en tant que partenaire et expert dans l'instruction des dossiers relevant de son champ de compétences, et cela en lien avec l'UT DIRECCTE. De façon plus globale, Pôle emploi contribue très activement à la gouvernance territoriale et à la réalisation de tout diagnostic territorial utile et partagé, en lien étroit avec le Service Public de l'Emploi.

Pôle Emploi poursuit ses engagements en faveur des **actions partenariales de proximité** : prescriptions vers l'Ecole de la deuxième chance de l'estuaire de la Loire, forums de l'alternance et forums emploi / métiers à Nantes et Saint-Nazaire, participation aux actions partenariales dans le cadre des plans d'actions des services publics de l'emploi locaux de Nantes et de Saint-Nazaire.

La mise en œuvre du plan Pôle Emploi 2015

Plusieurs axes du plan stratégique Pôle emploi 2015 trouvent leur traduction dans un engagement accru de Pôle emploi dans les quartiers prioritaires, en convergence avec les objectifs poursuivis par le service de la politique de la ville. Il s'agit ainsi de cibler les publics les plus éloignés (ceux qui ont le plus besoin des services de Pôle emploi), de développer des actions partenariales de proximité, d'expérimenter des actions et des nouveaux processus, de renforcer les outils de pilotage et d'évaluation des actions menées.

Localement, cette dynamique partenariale pourra se traduire par le déploiement d'**actions partenariales expérimentales** tournées vers les jeunes des quartiers. Le lien pourra être utilement fait avec les entreprises et clubs d'entreprises avec lesquels Pôle emploi entretient déjà des relations opérationnelles (exemple des Grands Comptes).

Entre autres et ce en lien avec la charte entreprises et quartiers déclinée sur le département, les petites et grandes entreprises peuvent s'engager à recruter des jeunes issus des quartiers sensibles et participer ainsi à la lutte contre la discrimination et à la promotion de la diversité.

En matière de lutte contre les freins à l'emploi, dans une volonté de déconcentration, Pôle emploi donne les moyens aux agences locales d'attribuer des **aides à la mobilité** dérogeant au droit commun permettant de réduire les difficultés de transport des demandeurs d'emploi issus des quartiers.

La lutte contre les discriminations

Pôle emploi poursuit son engagement dans le cadre de la **lutte contre toutes les formes de discriminations**, réaffirmée par la signature le 7 octobre 2013 par le DG de Pôle emploi de la « Charte des intermédiaires de l'emploi » (« Ensemble pour l'égalité dans les recrutements »)

La promotion des contrats aidés dont des emplois d'avenir comme outil d'insertion professionnelle

Pôle emploi poursuit son engagement de lutte contre le chômage des jeunes qui doit être divisé par 2 au cours de ce cycle. Pour ce faire, en sus des contrats de droit commun, Pôle emploi poursuit l'orientation des jeunes vers les emplois d'avenir afin d'atteindre l'objectif de 30% d'EAV au bénéfice des publics des QPV.

Plus généralement, Pôle emploi poursuit et s'inscrit dans une démarche de promotion globale des contrats aidés permettant l'insertion professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emplois de longue durée issus des quartiers prioritaires.

Article 4 : Modalités de suivi et d'évaluation

Conformément à la convention nationale signée par Pôle emploi avec le secrétariat général du comité interministériel des villes le 28 décembre 2012, les agences de Pôle emploi bénéficient d'un accès aux services de géo localisation développés au titre de la politique de la ville. Ainsi, dès l'intégration du critère Quartiers Prioritaires Ville dans son système d'information, Pôle emploi sera en mesure de spécifier le poids de ces publics dans les indicateurs principaux d'activités (prestations, formations, aides et mesures, offres d'emploi,...). Plus généralement, Pôle emploi et le service de la politique de la ville échangeront toutes les données quantitatives et qualitatives utiles à chacune des parties.

Pôle emploi intègre le comité interministériel dans le cadre de l'élaboration et du suivi des contrats de ville pour le département de la Loire-Atlantique. Cette instance pilotée par le sous-préfet chargé de mission se réunira tous les 6 mois pour effectuer un bilan des actions menées et décider le cas échéant de mesures correctives.

En outre, Pôle emploi participe aux comités d'élaboration et de suivi du contrat de ville. Dans ce cadre, Pôle emploi veille entre autres, au respect des orientations de la présente convention dans les réunions du service public de l'emploi et dans les réunions propres aux dispositifs, notamment les emplois aidés.

Pôle emploi est également signataire des futurs contrats de ville de Nantes, de Saint-Nazaire et Châteaubriant. A ce titre, les formations mises en œuvre dans le cadre de la réforme de la politique de la ville sont ouvertes aux agents de Pôle emploi.

Article 5 : Désignation d'un référent pour l'élaboration et la participation aux futurs contrats de ville

Le Directeur Territorial de Pôle emploi ou son représentant sont présents dans les instances de concertation pour la mise en œuvre de la réforme de la politique de la ville, et pour intégrer le comité interministériel dans le cadre de l'élaboration et du suivi des contrats de ville pour le département de la Loire-Atlantique.

Pour la Carene (St Nazaire), sont désignés Laurent Pellerin, Directeur et Alain Brouillet, Directeur Territorial Délégué. Pour le Castelbriantais (Chateaubriant), sont désignés Jean-Luc Lemeunier, Directeur et M. Alain Brouillet, Directeur Territorial Délégué. Pour Nantes Métropole (Nantes/Saint Herblain/Orvault/ Rezé) est désigné Hugues Duquesne, Directeur Territorial Délégué ou un Directeur d'agence si empêchement.

Le préfet de la région Pays-de-la-Loire,
Préfet de la Loire-Atlantique,

SIGNE

Le Directeur Territorial de Pôle Emploi

SIGNE



Agences spécialisées (Equipe de Reclassement Professionnel, Plateforme de vocation, Equipe d'orientation spécialisée)

Nantes	Saint Nazaire
Immeuble Belna 2, 10 chemin du Vigneau - CS 80354 44816 Saint-Herblain Mail : ape.44055@pole-emploi.fr Directrice : Michèle ZIMMERMANN - 02.40.38.76.00	10, boulevard de l'Université - CS 10222 446014 Saint-Nazaire cedex Mail : ape.44056@pole-emploi.fr Directrice : Michèle CHEVALIER - 02.40.01.85.57

Agences polyvalentes

Nantes Ville - Directeur territorial délégué : Hugues DUQUESNE - 02 40 95 26 85

Pôle emploi Nantes Malakoff	Pôle emploi Nantes Chantenay	Pôle emploi Nantes Nord
10 rue de Chypre CS 63402 - 44034 Nantes cedex 1 Directeur : Joël THAREAUT Tél : 02 51 88 00 30 joel.thareaut@pole-emploi.fr Secteurs marquants : Relation clients et filière numérique Tél : 02 51 89 85 50 Mail : ape.44155@pole-emploi.fr	5 rue du Pressoir Chenaie - CS 80445 44104 Nantes Cedex 4 Directrice : Frédérique Letrésor Tél : 02 51 80 65 90 frederique.letresor@pole-emploi.fr Secteurs marquants : Hôtellerie Restauration Tél : 02 51 80 40 10 Mail : ape.44035@pole-emploi.fr	50 boulevard Einstein - bâtiment C CS 72367 - 44323 Nantes cedex 3 Directrice : Nathalie PAICHARD Tél : 02 28 23 67 90 nathalie.paichard@pole-emploi.fr Secteurs marquants : Construction BTP Tél : 02 40 16 04 90 Mail : ape.44009@pole-emploi.fr

Pôle emploi Nantes CSI	Pôle emploi Nantes Haluchère	Pôle emploi Nantes Centre
4 rue du Printemps CS 10325 - 44703 Orvault Cedex Directeur : Laurent BARRAY Tél : 02 51 83 62 88 laurent.barry@pole-emploi.fr Secteurs marquants : Cadres Spectacle Tél : 02 51 83 62 81 Mail : ape.44186@pole-emploi.fr	8 bis rue de la Garde - Immeuble l'Erable CS 83553 - 44335 Nantes Cedex 3 Directrice : Fabienne MORIN Tél : 02 51 13 23 45 fabienne.morin@pole-emploi.fr Secteurs marquants : Transport Logistique Tél : 02 51 13 25 60 Mail : ape.44266@pole-emploi.fr	4/6 rue d'Erlon CS 44122 - 44041 Nantes Cedex 1 Directrice : Christine PAPINEAU Tél : 02 51 88 64 10 christine.papineau@pole-emploi.fr Secteurs marquants : Services à la personne Tél : 02 51 88 64 40 Mail : ape.44075@pole-emploi.fr

Nantes Périphérie et Vignoble - Directeur territorial délégué : France Georges OMER - 02 40 95 26 86

Pôle emploi Nantes Sainte Luce	Pôle emploi Rezé	Pôle emploi Saint-Sébastien
1 allée des citronniers CS 90818 44308 Nantes Cedex 3 Directrice : Caroline LAMOUREUX Tél : 02 51 79 02 00 caroline.lamoureux@pole-emploi.fr Secteur marquant : Nettoyage Tél : 02 51 79 22 00 Mail : ape.44033@pole-emploi.fr	7 rue Eugène Orieux CS 80597 - 4400 Rezé Directeur : Philippe GOURNAY Tél : 02 40 13 34 55 philippe.gournay@pole-emploi.fr Secteur marquant : Santé Tél : 02 40 13 88 90 Mail : ape.44171@pole-emploi.fr	13 rue Marie Curie CS 23101 - 44231 St Sébastien sur Loire Directrice : Aurélien BODET Tél : 02 40 80 63 30 aurelien.bodet@pole-emploi.fr Secteurs marquants : Agriculture et Espaces verts Tél : 02 40 80 52 20 Mail : ape.44046@pole-emploi.fr

Nantes Périphérie et Vignoble

Pôle emploi Clisson	Pôle emploi Saint-Herblain	Pôle emploi Machecoul
7 allée du Chantre CS 29403 - 44194 Clisson Cedex Directrice : Nelly RICHARD Tél : 02 40 05 26 66 nelly.richard@pole-emploi.fr Equipe Multisectorielle Tél : 02 40 05 26 69 Mail : ape.44013@pole-emploi.fr	2 chemin du Vigneau - Le Pas vermaud CS 10602 - 44804 Saint-Herblain cedex Directrice : Séverine DELONG Tél : 02 40 38 70 90 severine.delong@pole-emploi.fr Secteur marquant : Industrie Tél : 02 51 80 80 50 Mail : ape.44212@pole-emploi.fr	19 rue Brunelière CS 70017 - 44270 Machecoul Directeur : Arnaud BLANCHON Tél : 02 40 78 06 00 arnaud.blanchon@pole-emploi.fr Equipe Multisectorielle Tél : 02 40 26 09 72 Mail : ape.44174@pole-emploi.fr

Nord Loire et Atlantique - Directeur territorial délégué : Alain BROUILLET - 02 40 95 26 82

Pôle emploi Ancenis	Pôle emploi Blain	Pôle emploi Châteaubriant
24 place Francis Robert CS 30225 - 44156 Ancenis cedex	1, rue des droits de l'Homme CS 70076 - 44130 BLAIN	10 rue d'Ancenis - Bâtiment A CS 20235 - 44146 CHATEAUBRIANT Cedex
Directeur : Christophe LE FORBAN Tél : 02 40 83 00 77 christophe.leforban@pole-emploi.fr	Directrice : Marie-Aude LEHAGRE Tél : 02 40 79 92 97 marie-aude.lehagre@pole-emploi.fr	Directeur : Jean Luc LEMEUNIER Tél : 02 40 28 24 48 jeanluc.lemeunier@pole-emploi.fr
Equipe Agro-alimentaire, Agri. , Hôtellerie Restau., Banque, Assurance, Immo., Location, Services aux entreprises, Interim, Métall., Indus. / Equipe Commerce, Transport, Education, Santé et Social Tél : 02 40 83 16 06 Mail : ape.44243@pole-emploi.fr	Equipe Multisectorielle Tél : 02 40 79 99 88 Mail : ape.44039@pole-emploi.fr	Equipe Multisectorielle Tél : 02 40 28 34 30 Mail : ape.44036@pole-emploi.fr

Pôle emploi Saint Nazaire	Pôle emploi Trignac	Pôle emploi La Baule Guérande
10 boulevard de l'Université CS 10222 - 44614 Saint Nazaire cedex	ZAC de Grands Champs - 7 Rue Barbara CS 80108 - 44570 Trignac cedex	3 bis, avenue des Noëles CS 20024 - 44501 La Baule Cedex
Directeur : Laurent PELLERIN Tél : 02 51 76 11 25 laurent.pellerin@pole-emploi.fr	Directeur : Gildas RAVACHE Tél : 02 40 45 58 31 gildas.ravache@pole-emploi.fr	Directeur : Myriam COMTESSE Tél : 02 40 60 72 49 myriam.comtesse@pole-emploi.fr
Equipe Industrie et tous secteurs <u>sauf</u> commerce Tél : 02 51 76 03 58 Mail : ape.44021@pole-emploi.fr	Equipe Commerce et tous secteurs <u>sauf</u> industrie Tél : 02 40 45 58 35 Mail : ape.44194@pole-emploi.fr	Equipe Multisectorielle Tél : 02 40 60 00 11 Mail : ape.44016@pole-emploi.fr

Pôle emploi Pornic
62, boulevard de Linz CS 21160 - 44211 Pornic Cedex
Directrice : Sophie DABURON Tél : 02 40 82 65 84 sophie.daburon@pole-emploi.fr
Equipe Hôtellerie Restauration, Santé et Industrie / Equipe Bâtiment, Commerce, Transport Tél : 02 40 82 94 75 Mail : ape.44163@pole-emploi.fr

Nord Loire et Atlantique - Directeur territorial délégué : Alain BROUILLET - 02 40 95 26 82

Pôle emploi Ancenis	Pôle emploi Blain	Pôle emploi Châteaubriant
24 place Francis Robert CS 30225 - 44156 Ancenis cedex Directeur : Christophe LE FORBAN Tél : 02 40 83 00 77 christophe.leforban@pole-emploi.fr Equipe Agro-alimentaire, Agri., Hôtellerie Restau., Banque, Assurance, Immo., Location, Services aux entreprises, Interim, Métall., Indus. / Equipe Commerce, Transport, Education, Santé et Social Tél : 02 40 83 16 06 Mail : ape.44243@pole-emploi.fr	1, rue des droits de l'Homme CS 70076 - 44130 BLAIN Directrice : Marie-Aude LEHAGRE Tél : 02 40 79 92 97 marie-aude.lehagre@pole-emploi.fr Equipe Multisectorielle Tél : 02 40 79 99 88 Mail : ape.44039@pole-emploi.fr	10 rue d'Ancenis - Bâtiment A CS 20235 - 44146 CHATEAUBRIANT Cedex Directeur : Jean Luc LEMEUNIER Tél : 02 40 28 24 48 jeanluc.lemeunier@pole-emploi.fr Equipe Multisectorielle Tél : 02 40 28 34 30 Mail : ape.44036@pole-emploi.fr

Pôle emploi Saint Nazaire	Pôle emploi Trignac	Pôle emploi La Baule Guérande
10 boulevard de l'Université CS 10222 - 44614 Saint Nazaire cedex Directeur : Laurent PELLERIN Tél : 02 51 76 11 25 laurent.pellerin@pole-emploi.fr Equipe Industrie et tous secteurs <u>sauf</u> commerce Tél : 02 51 76 03 58 Mail : ape.44021@pole-emploi.fr	ZAC de Grands Champs - 7 Rue Barbara CS 80108 - 44570 Trignac cedex Directeur : Gildas RAVACHE Tél : 02 40 45 58 31 gildas.ravache@pole-emploi.fr Equipe Commerce et tous secteurs <u>sauf</u> industrie Tél : 02 40 45 58 35 Mail : ape.44194@pole-emploi.fr	3 bis, avenue des Noëles CS 20024 - 44501 La Baule Cedex Directeur : Myriam COMTESSE Tél : 02 40 60 72 49 myriam.comtesse@pole-emploi.fr Equipe Bâtiment, Commerce Equipe Services aux Entreprises et aux personnes, Santé Equipe hôtellerie restauration Tél : 02 40 60 00 11 Mail : ape.44016@pole-emploi.fr

Pôle emploi Pornic
62, boulevard de Linz CS 21160 - 44211 Pornic Cedex Directrice : Sophie DABURON Tél : 02 40 82 65 84 sophie.daburon@pole-emploi.fr Equipe Hôtellerie Restauration, Santé et Industrie / Equipe Bâtiment, Commerce, Transport Tél : 02 40 82 94 75 Mail : ape.44163@pole-emploi.fr

Les agences de Nantes

**PÔLE EMPLOI CADRES
PÔLE EMPLOI INTERNATIONAL**
4 rue du Printemps - CS 10325
44703 ORVAULT CEDEX
TRAM: Ligne 2 - Arrêt: Le Cardo
BUS: Lignes C2 - Arrêt: Le Cardo

PÔLE EMPLOI NANTES NORD
Bâtiment C - 50 bvd Einstein
CS 72367
44323 NANTES CEDEX 3
TRAM: Ligne 2 - Arrêt: Santos Dumont
BUS: Lignes 80 - Arrêt: Rivière
Ligne 96 - Arrêt: Géraudière

**PÔLE EMPLOI
NANTES HALUCHÈRE**
8 bis rue de la Garde
Immeuble L'Erable
CS 83553
44335 NANTES CEDEX 3
BUS: Lignes 80 - Arrêt: Glacisol
Ligne 85 - Arrêt: La Garde

PÔLE EMPLOI NANTES SAINTE LUCE
1 allée des Citronniers
CS 90818
44308 NANTES CEDEX 3
BUS: Ligne C7 et 87
Arrêt: Bois des anes

PÔLE EMPLOI NANTES CENTRE
4/6 rue d'Erlon
CS 44122
44041 NANTES CEDEX 1
TRAM: Ligne 3
Arrêt: Jean Jaurès

PÔLE EMPLOI NANTES MALAKOFF
10, rue de Chypre
CS 63 402
44034 NANTES CEDEX 1
BUS: Ligne C3 - Arrêt: Hongrie

PÔLE EMPLOI ST SÉBASTIEN
13, rue Marie Curie
CS 23 101
44231 ST SÉBASTIEN/LOIRE CEDEX
BUS: Ligne 27 - Arrêt: Marie Curie
Ligne 42 - Arrêt: Laurier Fleuri

PÔLE EMPLOI REZÉ
7 rue Eugène Orieux - CS 80597
44400 REZE
BUS: Ligne 36 - Arrêt: Haute-Île
TRAM 3 - Arrêt: B mai

PÔLE EMPLOI SAINT HERBLAIN
2 chemin du Vigneau
Le Pas Vermaud
44807 ST HERBLAIN CEDEX
TRAM: Ligne 1 - Arrêt: Frachon ou Schoelcher

**AGENCE SPECIALISÉE
PFV - CRP - ORIENTATION**
Immeuble Belna 2
Ch. du Vigneau - Le Pas Vermaud
44807 ST HERBLAIN CEDEX
TRAM: Ligne 1 - Arrêt: Frachon ou Schoelcher

**PÔLE EMPLOI
NANTES CHANTENAY**
5, chemin du Pressoir Chenaie
CS 80 445
44104 NANTES CEDEX 4
BUS: Ligne 70, 81 ou C1
Arrêt: Liberté



Note méthodologique

Mobilisation de la Caisse des Dépôts en faveur des Quartiers Prioritaires politique de la Ville

La loi du 21 février 2014 portant réforme de la politique de la ville et la convention du 18 juin 2014 signée entre l'Etat et la Caisse des Dépôts redéfinissent pour la période 2015-2020 le cadre d'action de la Caisse des Dépôts en faveur des territoires fragilisés.

Les engagements relatifs à la nouvelle programmation sont précisés dans ladite convention nationale et se déclinent intégralement au niveau local. A ce titre, la CDC est signataire des trois contrats de ville du Département de la Loire-Atlantique.

La Caisse des dépôts, acteur historique du renouvellement urbain et des politiques publiques en faveur des quartiers prioritaires apporte un appui technique et financier à la mise en œuvre des programmes engagés par l'Etat et les collectivités locales.

A. Axes d'intervention de la Caisse des Dépôts

Les interventions de la Caisse des Dépôts portent prioritairement sur 3 axes :

- l'accompagnement des projets de renouvellement urbain,
- le développement économique et la cohésion sociale,
- le développement économique et la transition énergétique.

1. Accompagnement des projets de renouvellement urbain

La Caisse des dépôts poursuit sa participation à la mise en œuvre du Programme National de Rénovation Urbaine jusqu'à la fin de la période concernée, soit 2015. Elle apporte également son concours au lancement et à la mise en œuvre du Nouveau Programme National de rénovation Urbaine (NPNRU) pour la période 2015-2020, en apportant ses capacités d'expertise, d'ingénierie, et son soutien en termes de capitalisation et de partage d'expériences.

En soutien des politiques publiques en faveur de l'habitat privé, la Caisse des dépôts poursuit son appui à la mise en œuvre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) et aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH RU).

2. Développement économique et cohésion sociale

La mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois orientations :

- L'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires

La Caisse des Dépôts pourra intervenir au travers de :

- ✓ L'appui en expertise et le financement de diagnostic territoriaux dans le domaine de la création d'entreprise ;
- ✓ Le soutien à la sensibilisation et à l'émergence de projets de création (CitésLab, service de base, nouvelles expérimentations ...) ;
- ✓ Les partenariats avec les réseaux de la création et de l'ESS dans les quartiers (Clubs d'entrepreneurs, microcrédit social...) ;
- ✓ Le développement des outils de consolidation post création d'activité (fonds de développement) ;
- ✓ Le soutien aux structures d'implantation et d'hébergement des TPE dans les quartiers (Couveuse, centre d'affaires, Coopérative d'activité...).
- Le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi par la mobilisation du microcrédit personnel garanti

- Les investissements immobiliers à vocation économique

La Caisse des Dépôts intervient au travers de :

- ✓ L'analyse de faisabilité technique et économique
- ✓ L'ingénierie de montage d'opération
- ✓ L'apport financier et l'effet de levier bancaire
- ✓ L'intensification du partenariat investisseur avec l'EPARECA sur les pôles commerciaux

3. Développement économique et transition énergétique

Les opérations concourant au désenclavement des quartiers, à la rénovation énergétique de bâtiments, au développement de projets de production ou de distribution d'énergies renouvelables, ou encore d'infrastructures numériques peuvent également être financés. L'accompagnement de la CDC se traduit selon les modalités suivantes :

- ✓ Désenclavement des quartiers : appui en ingénierie des projets d'amélioration de la mobilité (type plateforme de mobilité, nouveau service de stationnement,...) ;
- ✓ Développement numérique des quartiers : appui en ingénierie des projets de télécentres et d'espaces de co-working ;
- ✓ Rénovation énergétique : appui en ingénierie dans le cadre d'un diagnostic et d'une qualification des besoins de rénovation énergétique du parc tertiaire public et privé.

B. Approche méthodologique

La Direction Régionale Pays de la Loire de la Caisse des Dépôts collabore à l'élaboration des nouveaux contrats de ville par sa participation directe ou indirecte aux réunions et échanges relatifs à la co construction des enjeux et priorités des territoires ciblés.

L'ensemble des thématiques mentionnées ci-dessus permettent de rendre lisible les outils et dispositifs mis à disposition par la Caisse des Dépôts et Consignations et alimentent de ce fait les plans d'actions inscrits dans les contrats de Ville. Les dispositifs sont sélectionnés en fonction de la réalité territoriale et des orientations prises par les établissements publics de coopération intercommunale.

La Direction régionale présentera autant que de besoin ses capacités d'intervention aux porteurs de projets et EPCI concernés.

Enfin, la CDC est membre permanent des comités induits par la nouvelle politique de la Ville, soit le comité interministériel, le comité des financeurs et le comité de suivi politique de la Ville, principales instances de suivi et d'évaluation des contrats de ville.

4. Charte entreprises et quartiers

4.1 Convention départementale

4.2 Typologie des engagements

La charte départementale des entreprises et quartiers sur les territoires

Contexte :

- Loi portant réforme de la politique de la ville 21 février 2014

Esprit de la réforme :

- Quartier prioritaire défini sur le critère unique de pauvreté
- Mobilisation de droit commun
- Solidarité des territoires et des partenaires

Objectif de la charte :

- déclinaison de la charte nationale (52 entreprises conventionnées) au niveau départemental (nombre d'entreprises à définir et à valoriser chaque année durant les 6 années à venir) pour valoriser et conforter l'engagement local des entreprises en faveur des quartiers prioritaires => constituer un vivier d'entreprises souhaitant œuvrer directement ou indirectement sur l'égalité des chances des habitants des quartiers prioritaires.

Les signataires de la charte :

- les entreprises, les clubs et réseaux d'entreprises, les fondations et associations œuvrant en faveur des quartiers prioritaires ;
- ayant ou non conventionné au niveau national.

Les 3 axes de mobilisation :

- l'emploi direct
- l'accompagnement à l'emploi et à la création d'entreprise
- la responsabilité sociétale

Les domaines identifiés d'intervention :

- l'éducation et l'orientation
- la formation, l'insertion et l'emploi
- l'attractivité et la création d'entreprise
- l'accessibilité des services
- la solidarité envers les publics

Exemples de missions déléguées dans le cadre de la charte

- découverte et initiation au monde de l'entreprise
- découverte des métiers
- tutorat dans le cadre de la prise de poste
- parrainage dans le cadre d'un projet de création d'entreprises
- recrutements directs via contrats aidés (type emploi d'avenir ou contrat de génération) ou dispositifs (de type apprentissage/ alternance) et engagement sur des dispositifs spécifiques financés par l'Etat (type serv civique)
- au titre de la RSE, organisation, participation ou financement des actions (lutte illégitime/discriminations/...)

Les territoires concernés :

- 3 EPCI*
- 6 communes (Nantes ; Saint Herblain ; Rezé ; Orvault ; Saint Nazaire ; Chateaubriant)
- 19 quartiers (15 sur NM ; 3 sur La Carene ; 1 sur Castelbriantais)
- Zones urbaines et rurales

*1 charte déclinée sur les 3 arrondissements en lien avec les programmes RSE des intercommunalités

- Nantes Métropole
- La Carene
- Castelbriantais

Outils

- 1 charte départementale entreprises et quartiers ;
- 2 annexes d'engagement ;
- 1 instance : le club entreprises et quartiers qui se réunit 2 fois par an pour le suivi des engagements et échanger sur la pertinence et les effets des dispositifs en vigueur ;
- Des visites organisées à la demande au sein des entreprises pour affiner le projet et s'entretenir avec les bénéficiaires tout comme les partenaires
- Des rencontres avec les branches et organismes, relais de l'information collective

Partenaires « institutionnels » dans le cadre du partenariat charte et plus largement sur le pilier économique

- EPCI
- Pôle emploi
- MDE
- Mission locale
- CDC
- Consulaires

La signature de la charte et après...

- le 9 décembre 2014, comme point de départ de la démarche par l'acte de signatures de la charte départementale lors d'un événement emblématique autour de l'emploi et du développement économique ;
- la charte, comme annexe constitutive du contrat de ville, dont la prise d'effet est fixée au 1^{er} janvier 2015, pour une durée de 6 ans ;
- les catégories d'engagements de la charte et les actions proposées, répondant aux enjeux des contrats de ville ;
- chaque année, révision du nombre de partenaires potentiels et de la qualification de leurs actions ;
- outil d'appui à la définition annuelle du territoire vécu.



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Convention départementale
d'engagement
de la

CHARTÉ

*entreprises
& quartiers*

Octobre 2014

La Charte « Entreprises et Quartiers »

Qu'il s'agisse de chômage ou de revenus, les quartiers prioritaires de la politique de la ville (cf. liste jointe) sont particulièrement affectés par la crise économique. Les habitants des quartiers éprouvent également davantage de difficultés à approcher l'entreprise du fait d'un manque de connaissance des codes du monde économique et de réseau ; ils peuvent aussi être victimes de discriminations, notamment territoriales. Pourtant, l'envie d'entreprendre est forte dans les quartiers : leurs habitants souhaitent devenir des acteurs à part entière du développement économique.

Pour répondre à ces enjeux, **les acteurs économiques, créateurs de richesses, responsables en matière sociétale, se mobilisent avec le Gouvernement en faveur du développement économique, social et culturel des quartiers prioritaires, au travers de l'élaboration des contrats de ville 2015-2020, mais aussi plus particulièrement d'une Charte nationale « Entreprises et Quartiers »** portant sur les domaines d'intervention suivants : éducation et orientation scolaire ; formation, insertion et emploi ; développement économique ; services de proximité, accessibilité aux produits et services de l'entreprise ; soutien aux initiatives locales et mécénat de solidarité.

Au 27 juin 2014, 52 entreprises et réseaux ont signé au niveau national la Charte « Entreprises et Quartiers » avec le ministre de la Ville. Des conventions d'engagement propres à chaque entreprise signataire déclinent la Charte en fonction de leurs caractéristiques et de leurs priorités d'intervention.

Impératif d'intervention en Loire-Atlantique

En Loire-Atlantique, les quartiers prioritaires subissent le même écart du taux de chômage entre les quartiers prioritaires et le reste du département, soit un nombre de chômeurs multiplié par deux. Une précarité plus forte caractérise ainsi les quartiers prioritaires ; la population pauvre y est surreprésentée. **Cette situation préoccupante rend nécessaire, pour y répondre, la mobilisation des acteurs publics et économiques.**

D'ores et déjà, au travers de leurs actions propres, de leur engagement au sein des chambres consulaires, des organisations professionnelles et des clubs d'entreprises, de leur adhésion à des chartes telles que la Charte de la Diversité, de leur partenariat avec des institutions telles que l'École de la deuxième chance de l'Estuaire de la Loire, de leur association à des initiatives portées par les collectivités, les entreprises de Loire-Atlantique ont commencé à développer leur responsabilité sociétale, notamment vis-à-vis des quartiers prioritaires et de leurs habitants. La Charte « Entreprises et Quartiers » constitue l'occasion de conforter ces dynamiques sur les territoires prioritaires, dans le cadre du nouveau contrat de ville 2015-2020, de valoriser l'existant et de s'engager dans de nouvelles actions.

Dans la perspective des contrats de ville 2015-2020 de la Métropole nantaise, de la CARENE et de la communauté de communes du Castelbriantais, pour donner davantage de visibilité à leurs actions en faveur du développement économique, social et culturel des quartiers prioritaires de la politique de la ville, **les entreprises et réseaux d'entreprises signataires, adhérents ou non au niveau national, conviennent de décliner en Loire-Atlantique la Charte « Entreprises et Quartiers ».**

Principaux domaines d'intervention

Trois formes d'engagements sont proposées : l'emploi direct ; l'accompagnement vers l'emploi et à la création d'entreprise ; la participation sociétale.

Plus précisément, les entreprises et réseaux d'entreprises signataires s'engagent (annexe 1) à intervenir en faveur des quartiers prioritaires et de leurs habitants sur tout ou partie des domaines suivants, en fonction de leurs particularités :

1/ L'éducation et l'orientation scolaire

- Interventions en direction des élèves, des enseignants et des parents d'élèves pour faire connaître l'entreprise, le monde économique et les métiers ;
- Découverte, accompagnement, tutorat, parrainage, marrainage, aide à la construction du projet professionnel.

2/ L'emploi, l'insertion et la formation

- Engagement pour l'emploi via les contrats uniques d'insertion, les emplois d'avenir et les contrats de génération, participation à des projets en lien avec les structures locales de l'emploi et de l'insertion (pôle emploi, maisons de l'emploi, missions locales, PLIE...), parrainage de demandeurs d'emplois, préparation aux entretiens de recrutement ;
- Développement des contrats en alternance dont l'apprentissage ;
- Partenariat avec les structures d'insertion par l'activité économique (chantiers d'insertion, associations intermédiaires, entreprises de travail temporaire d'insertion, entreprises d'insertion, régies de quartiers...) : mise à disposition de compétences, politiques d'achat, mécénat... ;
- Appui à la création de groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) ;
- Développement des clauses d'insertion dans les marchés publics et privés.

3/ Le développement économique

- Soutien au développement économique local (appui aux TPE/PME locales, notamment du secteur de l'économie sociale et solidaire, via par exemple les politiques d'achat, les implantations immobilières... ;
- Soutien à la création et au développement d'entreprises, via la mise à disposition de compétences, le parrainage de créateurs, la participation au financement.

4/ Les services de proximité, l'accessibilité aux produits et les services de l'entreprise

- Adaptation des produits et services, de leurs modes de diffusion et de leurs prix à la situation particulière de certains quartiers, expérimentations, innovations... ;
- Le développement d'actions relatives à la responsabilité sociétale des entreprises : dispositifs de médiation (actions de sensibilisation, conseil et orientation...), de prévention de la délinquance, de lutte contre l'illettrisme...

5/ Le soutien aux initiatives locales, le mécénat de solidarité

- Appui technique et financier aux associations intervenant au profit des habitants des quartiers, directement (mise à disposition de compétences, appel à projets...) ou via les fondations d'entreprises dédiées

Méthodes d'intervention et suivi

Les entreprises et clubs d'entreprises signataires manifestent leur volonté de travailler ensemble, en s'appuyant notamment sur les réseaux et fondations spécialisés et en recherchant les synergies et les complémentarités entre les actions conduites. Les actions conduites sont concrètes, opérationnelles et formalisées dans un tableau de suivi départemental de la Charte (annexe 2). L'engagement des entreprises est valorisé par des actions de communication adaptées.

Le **sous-préfet chargé de mission pour la politique de la ville en Loire-Atlantique** constitue l'interlocuteur privilégié des structures signataires. En appui aux actions conduites (montage, mise en œuvre, suivi, valorisation, capitalisation et diffusion), le sous-préfet chargé de mission pour la politique de la ville mobilise le cas échéant le service de la politique de la ville, les délégués du préfet et les autres membres de l'équipe interministérielle des services de l'Etat.

Les actions conduites en déclinaison de la Charte « Entreprises et Quartiers » et de la convention départementale d'engagement sont menées en partenariat avec les acteurs publics et associatifs concernés (Etat, collectivités territoriales, service public de l'emploi...).

Aux fins d'assurer le suivi de la déclinaison de la Charte « Entreprises et Quartiers », d'en valoriser et diffuser les bonnes pratiques, et de disposer d'une instance d'échange entre acteurs publics et entreprises autour des enjeux de développement des quartiers prioritaires, un **« club entreprises et quartiers »**, dont l'animation est assurée par le service de la politique de la ville, rassemble les entreprises et les réseaux d'entreprises signataires et tous les acteurs économiques désireux de s'engager pour les quartiers.

Ce club a vocation à se réunir deux fois par an ou à la demande des membres de ce club. Des échanges permanents entre le service de la politique de la ville et les entreprises seront encouragés.

Annexe : les quartiers prioritaires de la politique de la ville en Loire-Atlantique

Nantes : Bellevue, Breil-Malville, Clos Toreau, Ranzay, les Dervallières, la Halvêque, Malakoff, Port Boyer, Bottière-Pin Sec, quartier Nord (Bout-des-Landes, Chêne des Anglais, Bout-des-Pavés, Petite Sensitive, la Boissière)

Orvault : Plaisance

Rezé : Château-Mahaudières,

Saint-Herblain : Bellevue, le Sillon de Bretagne

Saint-Nazaire : la Galicheraie, quartier Nord (Petit Caporal), quartier Ouest (Chesnaie, Boulletterie, Tréballe)

Chateaubriant : la Ville aux Roses

Annexe 1

Déclinaison Départementale de la Charte Entreprises et Quartiers

TABLEAU D'ENGAGEMENT

[illegible]

Valorisation des actions engagées

Recensement des engagements thématiques des entreprises et réseaux d'entreprises en Loire-Atlantique pour les quartiers prioritaires et leurs habitants

NOM ET ADRESSE DE L'ENTREPRISE OU DU RESEAU D'ENTREPRISES :

COORDONNEES DU REFERENT DE LA CHARTE ENTREPRISES ET QUARTIERS (nom, prénom, courriel et téléphone) :

5 domaines d'intervention (basés sur 3 grands axes)	Actions <u>d'ores et déjà</u> mises en œuvre (décrire brièvement chaque action)	Actions <u>nouvelles</u> sur lesquelles l'entreprise ou le réseau est prêt à s'engager
	<i>Je valorise mon engagement pour les quartiers prioritaires</i>	<i>Si je le souhaite, je m'engage à aller plus loin</i>
Éducation et orientation		
Formation, insertion et emploi		
Développement économique		
Services de proximité, accessibilité aux produits et services de l'entreprise		
Soutien aux initiatives locales et mécénat de solidarité		

Merci de prendre contact avec aurora.le-bonnec@loire-atlantique.gouv.fr ou daniel.toulouse@loire-atlantique.gouv.fr pour compléter ce tableau, toute question ou l'organisation d'une rencontre.

5. Projets de renouvellement urbain

5.1 Protocole de préfiguration

5.2 Convention de gestion urbaine et sociale de proximité



Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain - Nantes Métropole

Enjeux et perspectives

**Document en vue de la Réunion de Technique Partenariale ANRU du 8 décembre 2014.
Décembre 2014**

Sommaire

I. Eléments de contexte	6
1. Enjeux et grandes orientations du contrat de ville 2014-2020.....	6
1) Les 4 orientations du Projet de Cohésion Urbaine et Sociale Métropolitain dans lequel seront conduites les opérations de renouvellement urbain	7
2) Le sens donné à l'action.....	11
2. Les PRU dans l'agglomération Nantaise (2004-2013).....	14
3. Actions dans le cadre du PNRU sur les quartiers concernés par le protocole.....	15
4. Les enjeux stratégiques du pilier renouvellement urbain du Contrat de Ville 2015-2020	22
II. Les Projets urbains prioritaires : Grand Bellevue, Nantes Nord, Bottière Pin Sec, Dervallières	24
1. GRAND BELLEVUE.....	24
1) Préambule	25
2) Identité	25
3) Projet de territoire	26
4) Premiers objectifs opérationnels en matière de renouvellement urbain	27
5) Programme de travail à réaliser.....	37
2. NANTES NORD	42
1) Préambule	43
2) Identité	43
3) Projet de territoire	45
4) Premiers objectifs opérationnels en matière de renouvellement urbain	48
5) Programme de travail à réaliser.....	51
3. BOTTIÈRE PIN SEC	54
1) Préambule	55
2) Identité	55
3) Objectifs du projet de territoire.....	56
4) Premiers objectifs opérationnels en matière de renouvellement urbain	57
5) Programme de travail à réaliser.....	61
4. DERVALLIERES	64
1) Préambule	65
2) Identité	65
3) Projet de territoire	66

4) Premiers objectifs opérationnels en matière de renouvellement urbain	69
5) Programme de travail à réaliser.....	71

III. Autres projets urbains nécessaires : Plaisance, Château-Mahaudières, Sillon de Bretagne-Angevinière, Clos Toreau **72**

1. PLAISANCE.....	72
1) Plaisance : une nouvelle ambition urbaine	72
2) Éléments de diagnostic urbain	73
3) Vers une nouvelle phase de renouvellement urbain.....	76
2. CHÂTEAU – MAHAUDIÈRES.....	77
1) NPNRU Château-Mahaudières : un quartier à ouvrir sur la ville.....	77
2) Une nouvelle dynamique : 420 logements concernés par un projet participatif de renouvellement urbain	79
3. SILLON DE BRETAGNE – ANGEVINIÈRE	81
1) Les interventions dans le cadre du PRU 1.....	82
2) Un projet de renouvellement urbain non achevé.....	83
4. CLOS TOREAU	86
1) Diagnostic urbain	86
2) Une nouvelle phase de renouvellement.....	86

IV. Association des habitants et des usagers au projet.....88

1. Principes communs.....	88
2. Outils communs.....	88
3. Illustrations de mise en œuvre : Grand Bellevue, Bottière, Dervallières	89
1) Bellevue	89
2) Bottière-Pin Sec	90
3) Les Dervallières :	90

V. Pilotage et conduite de projet.....91

1 Pilotage stratégique	91
2 Pilotage opérationnel.....	91

VI. Articulation avec la convention relative à l'article 8 de la loi du 21 février 201492

1 Le Plan Local de l'Habitat, outil partagé, déclinant la stratégie Habitat de la métropole nantaise.....	92
2 La Conférence Intercommunale du Logement de Nantes Métropole, instance partenariale de débat et d'orientation des questions d'occupation sociale	93

<i>VII. Intégration des exigences d'insertion des habitants des QPV dans les marchés publics, notamment destinées aux opérations du protocole</i>	<i>95</i>
1 Recours au dispositif mis en œuvre pour les premiers PRU de l'agglomération.....	95
2 Poursuite et amélioration de la mobilisation partenariale engagée au service des publics cible	95
<i>VIII. La Gestion urbaine et sociale de proximité</i>	<i>96</i>

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

1. Enjeux et grandes orientations du contrat de ville 2014-2020

- **Construction partagée du projet de cohésion urbaine et sociale métropolitain**

L'agglomération nantaise se donne pour ambition de garantir à tous le droit à la ville, en replaçant les quartiers les plus fragiles dans un territoire de solidarité à l'échelle de l'agglomération.

L'un des enjeux stratégiques d'une métropole en développement comme celle de Nantes est d'œuvrer pour limiter les écarts socio-économiques qui pourraient émerger entre les différents territoires de l'agglomération. Le projet de cohésion urbaine et sociale de l'agglomération contribue à rendre cohérent le territoire métropolitain en renforçant l'intervention publique en faveur des quartiers.

Depuis 2011, différents temps ont contribué à la construction partagée de ce projet de cohésion urbaine et sociale de l'agglomération. Les Assises Métropolitaines de la politique de la ville tenues en 2011 - qui ont réuni 500 acteurs de tous les horizons – ont abouti à la définition des orientations stratégiques du projet. Ces orientations ont été réaffirmées en 2012 à l'occasion de la contribution de l'agglomération nantaise à la concertation nationale pour la réforme de la politique de la ville. Les projets de renouvellement urbain s'inscrivent totalement dans ce processus.

En cohérence avec l'engagement pris de ne pas limiter l'action de la Métropole et des Villes aux seuls territoires retenus dans le cadre de la géographie prioritaire de l'Etat, un travail d'observation et d'identification des territoires en décrochage par rapport à la dynamique d'agglomération a été engagé à l'échelle des 24 communes composant la communauté urbaine. L'objectif visé est de conforter avec les villes, le positionnement stratégique au bénéfice des quartiers, sur la base d'un outil d'analyse multifactorielle - qui prend en compte à la fois le niveau de pauvreté,

d'activité et de formation – et qui rend compte des évolutions sur la période de 2000/2010.

- **25 territoires en décrochage repérés à l'échelle de l'agglomération**

Il ressort de cette analyse qu'entre 2000 et 2010, les écarts se sont creusés entre les territoires qui bénéficient de la dynamique positive de l'agglomération et les territoires les plus fragiles de l'agglomération. 25 territoires localisés sur sept communes et représentant 11% de la population de l'agglomération nantaise, ont ainsi été repérés comme montrant des signes de vulnérabilité et de décrochage. Dans ces quartiers, le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté est quatre fois plus élevé que sur le reste de l'agglomération. Le taux de chômage ainsi que le pourcentage de travailleurs pauvres sont deux fois plus élevés. Les jeunes sortis du système scolaire sans diplôme sont trois fois plus nombreux. On compte deux fois moins diplômés. Les jeunes femmes sont globalement plus qualifiées mais valorisent moins leurs qualifications sur le marché du travail. Les indicateurs de mortalité prématurée (avant 65 ans), font apparaître de fortes disparités entre les quartiers prioritaires et le reste de l'agglomération. Certains profils considérés comme plus vulnérables : personnes isolées, familles monoparentales, seniors et femmes notamment sont très présents sur nos quartiers en décrochage.

- **Des quartiers porteurs de ressources, au cœur d'une agglomération dynamique**

Les chiffres ne peuvent pas masquer les atouts dont disposent les quartiers pour s'inscrire dans la dynamique de l'agglomération. Les quartiers ne présentent pas que des difficultés ou des problèmes. Il y a dans ces quartiers un énorme potentiel d'engagement, d'initiative, de vitalité qui constitue un véritable point d'appui et qui est à mettre en valeur. Les quartiers prioritaires de l'agglomération et plus particulièrement les sites présentés dans ce protocole, se trouvent au cœur du territoire de la Communauté urbaine de Nantes et la communauté d'agglomération de Saint Nazaire, qui sont toutes deux, dans une dynamique positive par

rapport à la moyenne nationale, tant un point de vue démographique qu'économique.

En ce qui concerne l'agglomération nantaise, elle a en déjà effet accueilli + 100 000 habitants de 2003 à 2008. Elle compte en accueillir 100 000 de plus d'ici 2030. Sur le plan économique, le phénomène d'accélération positive s'est poursuivi tout au long de la dernière décennie. Il se traduit notamment par un revenu médian qui est 11% plus élevé que celui des aires urbaines nationales. Et c'est sans compter les autres territoires qui constituent l'aire urbaine nantaise.

La morphologie et l'histoire de l'agglomération nantaise font que les quartiers populaires sont dans leur grande majorité situés entre les anciens faubourgs et le périphérique. Ils sont fortement reliés au cœur de l'agglomération et bénéficient d'une implantation qui les met potentiellement et rapidement proches des autres centralités. Dans les années à venir, la densité de l'habitat et la croissance démographique inscriront encore davantage les quartiers prioritaires au cœur de l'agglomération, en proximité directe avec les secteurs connaissant déjà des mutations et une pression foncière très importantes.

Relativement peu denses, et même si leur structure urbaine est difficilement « redessable », ils devraient mécaniquement devenir des secteurs à plus forte valeur ajoutée. Les équilibres de peuplement et la mobilité vont devenir essentiels à maîtriser à l'échelle métropolitaine, tout en sauvegardant un « modèle de société » préconisé par les habitants de la métropole et qui met en avant solidarité, cohésion sociale et cohérence du territoire dans le cadre de politiques durables (cf. démarche Nantes 2030 conduite par l'agence d'urbanisme en 2012 sur l'agglomération nantaise).

Ces orientations et ces enjeux entrent en cohérence avec celles du projet de territoire de l'agglomération, issues des documents stratégiques l'agglomération (PLH, SCOT, PDU, etc.) et reprises dans le Plan d'Urbanisme Métropolitain (PLUM). Ils inscrivent ces territoires comme des territoires à enjeu, à la fois pour les problématiques qu'ils supportent mais également pour leurs potentiels qu'ils laissent envisager, pour développer une métropole solidaire, facilitant la mobilité, dynamique et durable.

Restent des volets à consolider fortement dans les projets concernant les quartiers prioritaires :

- la mobilisation des politiques publiques qui concourent au renforcement de la cohésion sociale.
- une approche du développement économique de manière à la fois endogène, qui soutiennent les acteurs de ces quartiers, et exogène afin d'inscrire la dynamique économique également sur et dans ces territoires. Le tout dans un objectif de développement de l'emploi.

1) Les 4 orientations du Projet de Cohésion Urbaine et Sociale Métropolitain dans lequel seront conduites les opérations de renouvellement urbain

- **Un regard renouvelé sur les quartiers prioritaires : Valorisation des ressources et reconnaissance de la fonction sociale des quartiers**

Depuis plusieurs années, la Métropole nantaise s'est mobilisée pour faire émerger un autre regard sur les quartiers prioritaires : refus du misérabilisme stigmatisant, valorisation des ressources et capacités d'engagements des habitants, des talents, des parcours positifs - sans nier, bien sûr, les lourds impacts de la crise dans les quartiers. Il y a dans ces quartiers un énorme potentiel d'engagement, d'initiative, de vitalité qu'il s'agit de valoriser.

Elle reconnaît la fonction sociale des quartiers prioritaires qui fournissent notamment une offre de logements adaptée aux foyers les plus précaires et bénéficiant d'un environnement institutionnel dense. Cette fonction d'amortisseur social est d'autant plus essentielle dans la période de crise actuelle.

Elle valorise une vision dynamique des quartiers prioritaires qui constituent des territoires en mutation et ouverts. Les quartiers ne sont pas statiques ; c'est ce que les éléments statistiques tendent souvent à masquer. Des habitants s'installent dans les quartiers, d'autres en sortent. L'action concertée des acteurs publics et privés doit assurer que la

situation souvent difficile des habitants ne se dégrade pas lors de leur passage de vie dans ces quartiers.

Elle souhaite également s'appuyer sur les ressources et potentiels des quartiers pour mobiliser de nouveaux acteurs et favoriser une diversification des fonctions des quartiers prioritaires. Une priorité est donnée au développement économique des quartiers.

Les actions menées dans les quartiers doivent mobiliser tous les leviers de développement, toutes les ressources des quartiers, et les capacités de mobilisation citoyenne. Le contrat devra établir pour chaque quartier un « diagnostic des capacités » qui comprendra à la fois, les dynamiques associatives existantes, les talents et compétences de leaders potentiels et les équipements, services, tissu économique et commercial.

Nous reconnaissons aux quartiers populaires de notre agglomération une fonction sociale essentielle et stratégique, celle de pouvoir accueillir en grande partie des populations fragiles : parce que leurs habitants n'ont pas toujours les ressources pour se loger dans le parc privé, parce qu'ils traversent un moment difficile ou ont besoin simplement d'accéder à un logement abordable le temps de régler leurs difficultés ou enfin parce qu'ils sont dans une trajectoire résidentielle dans laquelle le parc social est une étape (parcours migratoire, jeune ménage, ...).

Enfin, ces quartiers ont aussi des ressources. L'une d'elle, et non des moindres, est sa jeunesse. L'esprit d'initiatives et d'entrepreneuriat des jeunes contribue fortement à impulser des dynamiques locales et à renouveler l'image de ces territoires.

Extraits de la contribution des élus des Villes et de Nantes Métropole à la concertation nationale sur la réforme de la politique de la ville.

- **Co-construire, co-évaluer l'action publique et renforcer le pouvoir d'agir**

L'action publique doit être renouvelée. L'ambition portée est de définir ensemble avec les habitants, ceux qui vivent ou travaillent dans ces quartiers, quel sera le futur désirable à l'échéance des 6 années du Contrat et tout au long des conventions de renouvellement urbain

conduites dans le cadre du NPNRU, mais également en dehors de ce cadre.

Il s'agit de construire et animer collectivement le projet de cohésion sociale et territoriale de l'agglomération nantaise, au travers d'un processus de co-élaboration et de co-évaluation avec les acteurs de la société civile (habitants, associations, acteurs économiques, etc.) des projets. La participation citoyenne doit ainsi être intégrée au processus décisionnel, au travers notamment de la création de conseils citoyens et de l'ouverture à des représentants des conseils citoyens du comité de suivi et d'évaluation du contrat. Les projets de renouvellement urbain devront bien évidemment s'inscrire dans ces processus de co-construction tout en étant capable de gérer des calendriers et des attentes de courts, moyens et longs termes. L'agglomération nantaise ne part pas de rien en la matière mais des engagements seront pris pour améliorer nos dispositifs et ceux pilotés par les villes et avec les bailleurs sociaux.

Les moyens et types d'ingénierie innovants déployés ne doivent pas être une spécificité réservée à ces seuls territoires, mais constituer le terrain d'expérimentations ayant vocation à se développer sur d'autres territoires de la Métropole, et contribuant ainsi la valorisation des quartiers prioritaires.

- **Une géographie prioritaire élargie**

Comme énoncé dans le propos introductif, Nantes Métropole et les villes n'entendent pas limiter leur action aux seuls territoires retenus dans le cadre de la géographie prioritaire de l'Etat et des conventions de renouvellement avec l'Anru. Elles souhaitent mettre en œuvre une politique de cohésion urbaine et sociale visant l'ensemble des territoires de l'agglomération présentant des indices de décrochage et/ou de vulnérabilité. L'idée est d'intervenir sur les territoires dans une logique d'anticipation et de prévention des décrochages plutôt que dans une logique curative, moins efficace et plus coûteuse.

Un travail d'observation et d'identification des territoires en décrochage par rapport à la dynamique l'agglomération a été mené à l'échelle des 24 communes composant la communauté urbaine. Il s'appuie sur l'analyse d'un indice de dynamique territoriale (IDT) qui permet de

mesurer les écarts entre les territoires et d'appréhender les dynamiques à l'œuvre. Il est constitué de trois champs :

- Capacité à consommer, sur la base du revenu médian des ménages avant redistribution par unité de consommation ;
- Contribution à la production, sur la base de la part des 25/54 ans actifs occupés ;
- Capital social, sur la base du niveau de formation qui illustre l'accès à la formation et la potentialité des habitants à accéder à l'emploi et à participer à la vie citoyenne.

Cette analyse a permis de circonscrire les contours de la géographie prioritaire de l'agglomération nantaise. Elle porte sur 25 territoires, localisés sur 7 communes de l'agglomération.

Deux catégories sont distinguées :

- les territoires en « net décrochage » sont des territoires déjà en situation très défavorable au regard de la dynamique métropolitaine et dont les indicateurs en matière d'emploi, de revenus des ménages et de qualification, notamment, montrent une nette dégradation. Tous relèvent de la nouvelle géographie prioritaire retenue par l'Etat (14 quartiers politique de la ville - QPV) ;
- les territoires en « décrochage » sont soit
 - o fragiles mais montrant une amorce d'amélioration devant être confirmée,
 - o montrant des signes récents de vulnérabilité.

Certains d'entre eux (1) sont repérés comme territoires prioritaires par l'Etat, d'autres (3), sont des territoires « de veille » sortant de la géographie prioritaire précédente. D'autres enfin constituent des territoires d'observation (7). Ces derniers devront faire l'objet d'analyse et d'observation complémentaires et si besoin de mobilisation de moyens renforcés définis au sein des contrats de co-développement signés entre Nantes Métropole et les communes concernées.

Territoires en net décrochage

Nom du quartier	Ville(s)	Géographie réglementaire
Bellevue intercommunal	Nantes / St-Herblain	Quartier politique de la ville (QPV)
Dervallières	Nantes	QPV
Le Breil	Nantes	QPV
Sillon de Bretagne	St-Herblain	QPV
Plaisance	Orvault	QPV
Bout des Pavés - Chêne des Anglais - Bout des Landes	Nantes	QPV
Boissière	Nantes	QPV
Petite Sensive	Nantes	QPV
Halvêque	Nantes	QPV
Ranzay	Nantes	QPV
Port Boyer	Nantes	QPV
Bottière Pin Sec	Nantes	QPV
Malakoff	Nantes	QPV
Château Mahaudières	Rezé	QPV

Territoires en décrochage

Nom du quartier	Ville(s)	Géographie réglementaire
Clos Toreau	Nantes	QPV
Ragon	Rezé	Quartier de veille
Pont Rousseau	Rezé	Quartier de veille
Changetterie	St-Herblain	Quartier de veille
Preux	St-Herblain	Quartier d'observation
Bourgonnière	St Herblain	Quartier d'observation
Moulin du Tillay-Garotterie	St Herblain	Quartier d'observation
Bour, Centre économique	Bouguenais	Quartier d'observation
Ardillets	Couëron	Quartier d'observation
Chabossière Sud	Couëron	Quartier d'observation
Chassay	Ste Luce sur Loire	Quartier d'observation

✓ Une mobilisation du droit commun au service d'une vision intégrée de l'action publique.

Les évaluations des contrats précédents, dont les projets de rénovation urbaine, ont mis en avant l'effet parfois pervers des crédits spécifiques et de découplage des volets urbains sociaux et économique qui, au lieu de compléter et jouer un effet levier sur les politiques de droit commun, sont dans certains cas venus s'y substituer et fragiliser une approche intégrée.

L'ensemble des acteurs investis dans le champ de la cohésion urbaine et sociale doivent donc s'engager pour une mobilisation du droit commun de chaque politique publique au bénéfice des quartiers.

La politique de la ville et de renouvellement urbain ne doit pas être une politique d'exception pour des quartiers d'exception : elle doit être le moyen de coordonner, de favoriser une conduite de projet intégré qui articule les dimensions urbaines, sociales et économiques et environnementales et de faire évoluer les politiques de droit commun pour réduire les inégalités et assurer l'égalité de traitement de tous les citoyens dans la Ville.

Cela implique à la fois chaque porteur de politique publique interroge la territorialisation des politiques publiques – son adaptation aux spécificités des quartiers - et la transversalité entre politiques publiques thématiques soit organisée et animée au sein de chaque institution.

Les engagements pris en matière mobilisation du droit commun seront précisés au sein des conventions ministérielles, des contrats de codéveloppement et des plans d'actions et feront l'objet d'évaluation.

2) Le sens donné à l'action

Deux écueils dans lesquels nous sommes tombés et que nous devons rectifier :

- *le manque d'articulation entre interventions urbaines et sociales avec la création d'agences déconnectées l'une de l'autre (d'ailleurs il est utile de rappeler ici que l'ACSé n'a eu droit de cité qu'après les événements de fin 2005...)*
- *l'approche par « thématiques » renvoyant davantage à nos organisations, à nos politiques publiques qu'aux problématiques à prendre en compte.*

Nous avons collectivement clivé nos outils en inversant les priorités et oubliant parfois, trop souvent, ce à quoi ces outils étaient sensés répondre.

Extraits de la contribution des élus des Villes et de Nantes Métropole à la concertation nationale sur la réforme de la politique de la ville.

- **Cinq enjeux transversaux : attractivité, mobilité, égalité des droits, accessibilité et gouvernance**
Une grille de lecture transversale qui donne un sens et une visée commune aux actions

Accueillant plus d'un dixième de la population locale, les territoires prioritaires assurent une fonction de tremplin et permettent à beaucoup de ménages de débuter un parcours résidentiel qui se prolongera sur d'autres territoires. L'enclavement physique des quartiers populaires de l'agglomération nantaise est désormais très résiduel. Mais l'imaginaire qu'ils portent reste dévalorisant et stigmatisant car il met en lumière les écarts réels ou supposés avec le reste de l'agglomération. Comme si nous n'étions pas ici dans la ville, comme si leurs habitants étaient dans un ailleurs.

Pour les ménages les plus fragiles économiquement et socialement, ces quartiers offrent un logement de relative bonne qualité et accessible, ainsi que des services et équipements de proximité. Si ces quartiers remplissent grâce à cela une fonction d'amortisseur social, ils peinent à assurer une fonction complémentaire de tremplin. Sous certains aspects, ils fragilisent la situation des résidents en ne garantissant pas une promotion individuelle ou/et collective.

Malgré une attention toujours réaffirmée et des actions importantes engagées, l'agglomération n'est pas homogène et ces territoires particuliers connaissent des déficits récurrents. Ils se montrent peu attractifs. A-t-on envie d'y venir habiter, d'y faire ses courses, d'y développer son activité, de profiter de leurs services et de leurs équipements ?

En complément d'une logique de mixité qui fait davantage appel à une approche en stocks et en quotas, nous proposons d'aborder ces quartiers sur le versant de la mobilité, des parcours et des flux. Des mécanismes d'assignation à résidence, des parcours d'insertion interrompus, un éloignement de l'emploi, des scolarités interrompues ou peu qualifiantes fragilisent les habitants. Ces quartiers n'assurent pas la mobilité et les formes d'ascensions sociales attendues.

Les discriminations avérées ou ressenties, le non recours aux droits et aux prestations, révèlent que l'égalité des droits n'est pas toujours garantie. Le non recours à un droit entraîne parfois, par effet mécanique, le non recours à un autre et la vulnérabilité se transforme en fragilité.

L'accessibilité des services, la qualité des médiations et intermédiations consistant à "aller vers", les pratiques institutionnelles et leur partenariat, les horaires de certains services et activités sont sans aucun doute à réinterroger pour mieux adapter l'offre aux besoins hétérogènes des usagers.

La définition des enjeux, de ce qui "fait problème", l'amélioration de l'action publique nécessite une relation aux habitants, usagers et acteurs locaux (entreprises, commerces...) et une mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés. Nos modalités de gouvernance doivent intégrer les ressources et capacités d'innovation produites par la société civile et mobiliser l'ensemble des politiques publiques.

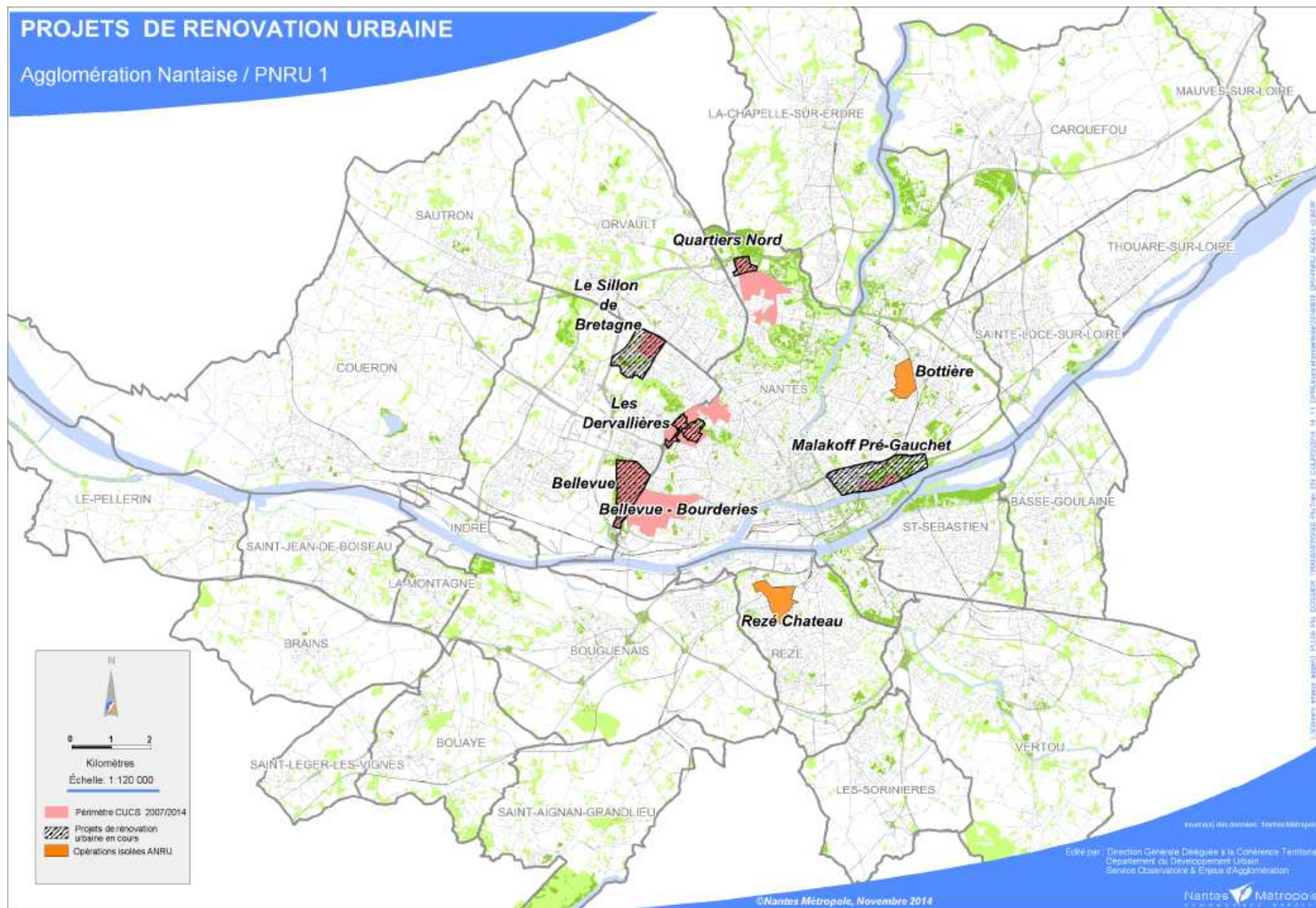
Ces cinq "déterminants" des territoires permettent de porter un autre regard et d'enclencher des dynamiques renouvelées. Ils sous-tendent l'écriture du contrat de ville et il s'agit de procéder à un exercice de type « revue de projet » au sens où ils doivent être concurremment considérés comme un préalable, ou un effet.

Si l'entrée thématique permet en effet de mobiliser plus facilement les politiques publiques, elle renvoie trop à une action publique segmentée qui ne prend pas en compte la réalité globale des territoires et de ses habitants. Cette approche renouvelée en termes d'attractivité, de mobilité, d'accessibilité, d'égalité et de gouvernance doit faciliter les approches horizontales, transversales, sur une logique de projets plus que de dispositifs.

Les projets de renouvellement urbain sont bien évidemment des espaces – temps qui mobilisent les différents partenaires et permettent de repenser nos interventions avec cette grille de lecture : nos quartiers sont-ils attractifs et que devons nous faire pour conforter ou corriger leurs manques ? Nos politiques publiques permettent-elles aux habitants de retrouver de la mobilité et aux usagers extérieurs d'y venir ? Nos services sont et seront-ils accessibles, bien implantés et suffisamment diversifiés ? Quelles sont les zones d'influence à privilégier ? Nos processus de concertation et de co-élaboration sont-ils accessibles et adaptés aux habitants dans les différentes phases de définition et de conduites des projets ?

PROJETS DE RENOVATION URBAINE

Agglomération Nantaise / PNRU 1



2. Les PRU dans l'agglomération Nantaise (2004-2013)

Nantes Métropole est intervenu sur quatre conventions avec l'ANRU, selon deux positionnements :

- Comme porteur de projet sur la convention :

Malakoff Pré Gauchet : convention signée en mars 2004 dans la continuité du classement en Grand Projet de Ville institué en 1999 pour un montant total de 266,5 M€ TTC avec une participation de l'ANRU de 48,4M€,

- Comme partenaire sur les conventions portées par les villes de Nantes et de Saint Herblain :

Nantes-Dervallières et Bouts des Landes Bruyères : convention signée en janvier 2008 établie sur les deux sites pour un montant total de 123,7 M€ TTC avec une participation de l'ANRU de 22,7 M€.

Saint Herblain – Sillon : convention signée en février 2009 pour un montant total de 108,3 M€ TTC avec une participation de l'ANRU de 22,9M€.

Saint Herblain –Bellevue : convention signée en janvier 2008 pour un montant total de 79,1 M€ TTC avec une participation de l'ANRU de 14,9 M€.

Ces conventions ont fait l'objet d'avenants de clôture en 2013 pour Malakoff, Dervallières/Bout des Landes Bruyères et Bellevue et en 2014 pour le Sillon.

Par ailleurs plusieurs sites ont bénéficié de financements de l'ANRU dans le cadre d'opérations isolées :

- o le quartier Bottière à Nantes
- o le secteur Château-Mahaudières à Rezé

Ces PRU s'inscrivent dans une continuité de l'action publique, avec des objectifs stratégiques, des niveaux d'intervention et d'investissement financier et humain variables. Ces programmes s'inscrivent pour certains dans une logique d'intervention à l'échelle de l'agglomération, pour

d'autres dans une logique de transformation urbaine à l'échelle du quartier, ou de l'ilôt.

Ils ont permis à des niveaux divers de :

- finaliser un projet urbain ambitieux et de longue durée, bénéficiant d'un partenariat antérieur au PRU, à travers une amélioration visible et qualitative du parc de logements, des interventions marquées par la recherche d'une qualité urbaine et architecturale, des projets de transports significatifs accompagnant les aménagements urbains,
- remettre à niveau des bâtiments avec des formes de traitement diverses mais pouvant atteindre des objectifs BBC pour les réhabilitations des espaces publics et équipements permettant de structurer et qualifier fortement les quartiers,
- traiter des secteurs/ilots les plus fragilisés et dégradés,
- mettre en valeur les atouts paysagers des territoires et contribuer au changement d'image,
- restructurer et dynamiser l'offre commerciale et économique à travers la relocalisation de centre commercial, la création de bureaux et de zones économiques.

Ces projets se sont caractérisés par :

- un portage politique fort, un lien étroit entre pilotage stratégique et conduite opérationnelle, un engagement fort des acteurs et un investissement important de la part de l'ensemble des maîtres d'ouvrages,
- le renforcement de dispositifs de dialogue et de concertation (ateliers permanents, web-tv, mandats citoyens...)
- la mise en place de dispositifs adaptés localement en amont des cadres initiés par l'ANRU au niveau national (par exemple : insertion, dispositif d'insertion, accompagnement dans le temps de l'évolution des loyers...),
- un travail partenarial inter-bailleurs efficient dans le cadre des relogements (prise en compte de la décohabitation, enquête de satisfaction post-relogement...) avec des difficultés pour lesquelles en outre par la Conférence Intercommunale du Logement (la mise en place d'outils de partage et de suivi du peuplement à l'échelle de l'ensemble du patrimoine des bailleurs sociaux, l'ajustement du

prix de sortie des loyers...) et la création de dispositifs de suivi des ménages post relogement afin de faciliter leur insertion dans leur nouvel environnement.

- un dispositif local d'insertion très important, une mobilisation des publics cibles à renforcer, une dynamique partenariale pour un accompagnement durable des habitants vers l'emploi à consolider,
- des politiques sociales réinterrogées, une réflexion sur la mixité sociale déclinée dans des projets éducatifs et culturels,
- des dispositifs de gestion urbaine de proximité accompagnant fortement les phases de travaux.

3. Actions dans le cadre du PNRU sur les quartiers concernés par le protocole

• Convention Bellevue St-Herblain (2008-2014)

La convention de Rénovation Urbaine du quartier Bellevue Saint-Herblain a été signée le 14 janvier 2008 pour une durée de 5 ans. Elle engageait 7 maîtres d'ouvrages (Ville, Nantes métropole, LNH, Habitat 44, SAMO, Atlantique Habitations, Loire Océan Développement) Ce projet entendait porter des actions favorisant l'intégration urbaine et l'amélioration des conditions de vie des habitants pour ainsi répondre aux enjeux relatifs :

- A la dégradation résidentielle et urbanistique sur les secteurs les plus en difficulté
- A la mobilité et aux déplacements
- A la place des services et des équipements publics
- Au développement de l'activité économique et à la création d'emplois

Ce programme comprenait la réalisation d'un programme comprenant 52 opérations pour un montant global d'investissement de 79 M€ TTC :

Volet Habitat : 35% du budget – 28.3M€

- 88 logements sociaux démolis et reconstruits
- 1 147 logements réhabilités (74% du parc social-30% parc)
- 492 logements résidentialisés (32% du parc social-13% parc)
- Des opérations de diversification de l'habitat : Association Foncière Logement, Ilôt central

Volet Aménagements : 27% du budget – 20.9M€

- 16 opérations d'aménagement : voirie, cheminements piétons et vélo, parcs...
- Un volet développement économique spécifique (1/3 du budget Aménagement) : 20 000 m² de bureaux, ateliers et commerces créés pour un objectif de 500 à 700 emplois sur le quartier

Volet Équipements : 35% du budget – 27.3M€

- 5 opérations d'équipements : Maison des Arts, Pôle de services « Le Carré », Jardins familiaux, équipements sportifs, extension des groupes scolaires...

Volet Ingénierie : 3% du budget – 2.5M€

Eléments de bilan et perspectives

La mise en œuvre du PRU a permis de « remettre à niveau » les espaces et équipements du quartier, grâce à un important programme de requalification et de rénovation et la création de nouveaux équipements et espaces publics qui structurent et qualifient fortement le quartier.

Le **renouvellement urbain a pu s'engager** sur le quartier : la forte intervention publique a permis d'acquérir et d'aménager les sites en friches (ancienne maison de retraite des Bigourettes, ex-ANPE) ou les espaces obsolètes (centre commercial de la Harlière) pour les ré-intégrer de façon pleine et entière dans le quartier: artisans, entreprises, commerçants, salariés, nouveaux habitants intègrent des bâtiments modernes, et fonctionnels.

En 6 ans, 7 maîtres d'ouvrage ont engagé plus de 30 chantiers de rénovation urbaine sur Bellevue. Pour réussir, il a fallu assurer la cohérence des programmations, les coordinations inter-chantier, la participation et l'implication des habitants, la transversalité des interventions de tous les acteurs du territoire : la mise en œuvre du PRU a permis de **développer des logiques de territorialisation de l'action publique et de collaboration**, qui sont des points forts sur lesquels s'appuyer pour la suite.

Cependant, le contexte d'élaboration du projet de rénovation urbaine et les évolutions du quartier mettent en avant un certain nombre de carences et de manques :

La faiblesse des interventions sur l'habitat

- Des réhabilitations à minima des logements, voire pas de réhabilitations,
- Pas d'interventions sur les copropriétés,
- Un volet peuplement très peu exploré,
- L'adaptation du parc de logement aux publics vieillissants: ascenseurs... pas suffisamment prise en compte dans le PRU.

Un PRU communal

- Des secteurs nécessitant une approche intercommunale: le boulevard Churchill, Tertre, la place Mendès France, la prise en compte du village de la Bernardière
- Un dialogue pas assez établi sur les questions économiques, et sur les compétences communales santé, culture ...
- Des réflexions à construire sur des équipements intercommunaux à l'échelle de l'ensemble de Bellevue

Un enjeu de renouvellement urbain pas assez développé en dehors de la rue de St Nazaire

Les enjeux post-PRU

La fin de ce dispositif ne peut donc constituer la fin de l'intervention publique sur un quartier qui continue de concentrer une population très fragile : les indicateurs socio-économiques restent extrêmement préoccupants et la dimension intercommunale du territoire s'impose aujourd'hui comme cadre d'action future. Le quartier doit donc répondre aujourd'hui à des enjeux « post-PRU » :

La mobilisation humaine et financière doit se poursuivre dans une logique d'intervention qui s'appuie sur la réalité intercommunale du territoire.

Tout en **assurant la pérennisation des investissements, la poursuite des dynamiques enclenchées et le renforcement des points de faiblesse repérés** lors du PRU :

- Aborder les enjeux autour de l'habitat, où les dynamiques partenariales engagées doivent pouvoir continuer et permettre d'aller plus loin sur la question du peuplement, des parcours résidentiels, de la requalification du parc tant social tant privé de Bellevue (dimension énergétique adaptation du logement au vieillissement, copropriétés...),

- Ceux relatifs aux espaces spécifiques marquant fortement le territoire et nécessitant des réponses à l'échelle intercommunale : par exemple la Place Mendès France, le Village de la Bernardière,
- Poursuivre la requalification de l'espace public, maillage de liaisons douces, requalification de voiries et d'espaces publics ;
- Faire vivre les aménagements réalisés : appropriation des espaces et équipements, fonctionnement des services publics, santé, culture, sécurité et tranquillité publique, gestion urbaine et sociale de proximité, suivi de l'occupation des locaux d'activités et de l'intégration des entreprises sur le quartier, ...



- **Convention Dervallières/Bout des Landes – Bruyères (2008-2014)**



La convention de Rénovation Urbaine a été signée le 14 janvier 2008 pour une durée de 5 ans. Elle engageait 11 maîtres d'ouvrages.. Ces deux quartiers font donc l'objet d'un programme ambitieux permettant d'intervenir sur tous les champs du renouvellement urbain favorisant l'intégration urbaine et l'amélioration des conditions de vie des habitants pour ainsi répondre aux enjeux relatifs :

- Au désenclavement par la création de voies, la démolition de porches et l'arrivée de lignes de transport en commun partiellement en site propre plus performant (concept chrono bus),
- A la requalification et la création ou mise en valeur très importantes d'espaces publics et paysagers dans des environnements bénéficiant de forts potentiels.
- A la diversification de l'habitat et la requalification du patrimoine existant,
- Au développement d'une mixité fonctionnelle,
- Au changement d'image de ces quartiers,

- A la prise en compte des questions éducatives, d'emploi et d'actions culturelles.

Ce programme comprenait la réalisation de 155 opérations pour un montant global d'investissement de 123.7 M€ TTC dont 75.6 M€ TTC pour les Dervallières représentant un montant de subvention ANRU de 22.7 M€ dont 16.29 M€ pour les Dervallières :

Volet Habitat : 92.5 M€

- 444 logements sociaux démolis et reconstruits dont 368 aux Dervallières
- 1 459 logements réhabilités dont 420 aux Dervallières
- 1096 logements résidentialisés dont 420 aux Dervallières
- Des opérations de diversification de l'habitat : Association Foncière Logement, Ilot C2 pour 32 logements.

Volet Aménagements : 15.7 M€

- 6 opérations d'aménagement : maillage voirie, espaces publics, parcs... dont 4 aux Dervallières

Volet Équipements : 12.4M€

- 7 opérations d'équipements dont 6 aux Dervallières : restructuration des groupes scolaires, pôle scientifique, le Pôle emploi insertion, Fabrique Culturelle, Jardins familiaux, équipements sportifs ...

Volet Ingénierie : 3.1M€

- 20 opérations d'équipements dont 10 aux Dervallières : études préalables, MOUS relogement, équipes de conduite de projet, évaluations.

Éléments de bilan et perspectives sur le secteur des Dervallières :

Les actions engagées depuis les années 90 sur le quartier des Dervallières et la mise en œuvre du PRU ont permis l'ouverture et la recomposition urbaine du quartier. Les requalifications et résidentialisations engagées ont permis de requalifier l'habitat dégradé et d'apporter une qualification des espaces extérieurs. Le secteur du Vallon des Dervallières, métamorphosé, apporte un changement d'image important : le désenclavement et l'ouverture du site au reste de la ville, la

constitution d'une offre nouvelle et diversifiée de logements pour une mixité sociale (immeubles à taille humaine, mixité des statuts d'occupation, ...), la mise en place d'équipements, services et espaces publics renouvelant les fonctions du site (réussite éducative, insertion, mieux vivre ensemble, ...) ont permis d'accroître l'attractivité du Vallon des Dervallières.

Les dispositifs d'ingénierie et d'accompagnement des habitants, notamment dans le cadre de la MOUS relogement ont démontré l'intérêt du partenariat multibaillleurs.

Durant ces 5 années de conventionnement, la réalisation des différentes opérations et des actions concomitantes, a requis la mise en place de moyens et nécessité une organisation spécifique à la mesure des besoins du projet et des objectifs ambitieux affichés. En parallèle, les partenaires ont mené des actions structurantes pour accompagner la population de ces quartiers à travers le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Au-delà, ce sont de nouvelles modalités de travail partenarial qui ont émergé pour que le volet social du projet soit efficient.

La transformation à long terme du quartier des Dervallières ne pourra être atteinte qu'avec la poursuite des efforts engagés et notamment sur les volets suivants :

Poursuivre les interventions sur l'habitat et les espaces publics :

- L'enjeu d'une plus grande diversité sociale et d'une nouvelle attractivité fortement centré sur le secteur du Vallon doit amener les acteurs à redoubler de vigilance pour que l'ensemble des bénéfices du projet ne se cristallisent pas sur une seule portion du territoire,
- Organiser l'appropriation des espaces publics par les habitants avec la poursuite du projet des jardins d'usage et la mise en œuvre de mode participatifs sur les aménagements à venir sur le quartier,
- Garantir le respect des investissements engagés sur l'espace public par le biais de dispositifs de sensibilisation tels que la GUSP, les veilles chantier ...,
- Compléter le maillage des liaisons douces entre le haut et le bas du quartier pour éviter l'effet de frontière,

- Remettre à niveau des nouveaux secteurs tant sur le patrimoine avec des immeubles non requalifiés depuis les années 90, que sur les espaces extérieurs,
- Poursuivre l'ouverture physique et symbolique aux quartiers environnants et les continuités urbaines et résidentielles intra quartier.

Des équipements qui nécessitent un accompagnement des politiques publiques :

- Réinterroger la politique éducative à l'échelle des trois écoles et du collège pour rééquilibrer les effectifs si l'on veut pour répondre aux ambitions du projet notamment en termes de diversité sociale,
- Remobiliser le volet insertion et emploi autour du pôle Daniel Asseray dans un contexte socio-économique très difficile,
- Développer la mixité intergénérationnelle, le soutien aux familles et au vieillissement de la population, volet non intégré dans le PRU,
- Soutenir l'action culturelle sur le quartier vecteur d'attractivité et d'ouverture sur le reste de la Ville avec notamment le projet de la Fabrique.

Développer les partenariats autour de la solidarité et de la lutte contre l'isolement.

Développer les potentiels de développement économiques et les partenariats à travers la dynamique commerciale et les activités. Champ peu exploré dans le PNRU.

Éléments de bilan et perspectives sur le secteur Bout des Landes-Bruyère

Le secteur Bout des Landes-Bruyères, situé au nord du territoire prioritaire de Nantes Nord, a bénéficié d'un conventionnement ANRU commun au quartier des Dervallières et signé le 14 janvier 2008. Composé de 881 logements sociaux à l'origine, l'intervention conséquente sur ce quartier a permis de :

- diversifier les fonctions du secteur par l'apport de nouveaux programmes de logements (accession, accession sociale...), d'activités économiques et de jardins familiaux,

- trouver une alternative de logements aux résidents de pavillons, certains étant des locataires très précarisés, issus des gens du voyage en sédentarisation,
- désenclaver le secteur en créant de nouveaux accès depuis les façades du quartier et le tramway,
- maintenir les qualités environnementales par la préservation et la mise en valeur des boisements existants,
- changer l'image du quartier.

Ainsi, l'évaluation réalisée par le bureau d'étude Araïs en 2014 montre que le Bout des Landes-Bruyères a atteint les objectifs suivants :

- **La mixité sociale par l'apport de nouveaux programmes de logements** : la démolition de 76 pavillons, la reconstitution de 76 PLUSCD individuels hors site, la construction de 25 logements par l'Association Foncière Logement (programme en cours), la construction d'environ 160 logements en accession et accession abordable (65 logements en cours) et la construction de 40 logements sociaux pour renouveler le patrimoine.
- **La requalification du patrimoine existant** : la réhabilitation de 312 logements locatifs sociaux et la résidentialisation 676 logements locatifs sociaux. A ceci s'ajoute hors Convention la restructuration de deux tours (129 logements)
- **L'ouverture, le désenclavement, la recomposition et la réinsertion du secteur dans son environnement** : création d'un nouveau maillage de voiries avec les voies structurantes du quartier, des aménagements urbains de recomposition d'îlots démolis, la création et le traitement des espaces publics.
- **Le développement de services publics et des activités économiques** : la création de la salle festive et le le Pôle Social du Conseil général regroupant les Centres Médico-Sociaux, l'Aide Sociale à l'Enfance et la Délégation Nord.
- **L'économie d'énergie** : Nantes Habitat s'est fortement engagé en réalisant, en 2013, une Chaufferie Bois à laquelle sont raccordés les logements du bailleur, les équipements publics et les logements en accession abordable,
- **La réalisation d'un Pôle d'Activités** : actuellement à l'étude par Nantes Métropole.

- **La création ou réhabilitation d'espaces verts fédérateurs** : la création de jardins familiaux, la mise en valeur d'un espace boisé

La contribution du projet de renouvellement urbain aux objectifs de mixité et d'attractivité

L'étude du bureau d'étude Araïs montre que le projet de renouvellement urbain a modifié le quartier en profondeur ainsi que les pratiques de travail des professionnels.

Un contexte spécifique, de nouvelles pratiques

Au regard de la spécificité du site des Bruyères, le processus de relogement hors site a permis de remettre les ménages dans un parcours résidentiel positif via un accompagnement individualisé, de leur offrir un logement de qualité qui a pour certains eu des répercussions sur leur santé et enfin participer à une meilleure intégration sociale.

Au-delà, sur le secteur du Bout des Landes-Bruyères, le partenariat créé et la confiance installée ont permis aux acteurs sociaux de mettre en place des nouvelles formes de travailler collectives. Le projet conduit collectivement a développé une compréhension mutuelle des difficultés qui se posent aux bailleurs dans l'attribution des logements et a permis de « traiter ensemble » avec plus d'efficacité les attentes des locataires. Partant de ces enseignements, des méthodes pilotes ont été créées dans le cadre des requalifications permettant ainsi de travailler en amont et plus finement sur la composition sociale.

Une modification de la composition sociale liée à une attractivité retrouvée

L'occupation sociale du Bout des Landes-Bruyères se modifie sous l'apport des nouveaux programmes de logements et des nouvelles pratiques de gestion des attributions du bailleur. Alors que, depuis plus de 10 ans, ce quartier se caractérisait par la présence de plus en plus forte de personnes seules et âgées, on note un rééquilibrage de la composition sociale par l'apport de nouvelles familles, jeunes et actifs.

Les requalifications conséquentes des logements sociaux ont permis de changer considérablement l'image de ce parc. Alors que ce patrimoine n'était accepté que par les ménages qui n'avaient pas le choix, Nantes Habitat enregistre à nouveau des demandes notamment de primo-

demandeurs. Les ménages sont plus jeunes en moyenne et l'évolution des situations socio-économiques plus positives.

L'attractivité de ce territoire est notable par l'arrivée de nouveaux ménages en provenance des communes de l'agglomération. Ainsi, la diversité de l'offre de logements et les prix abordables permettent de répondre au parcours résidentiel dans le quartier mais aussi de limiter l'étalement urbain en offrant la possibilité à des jeunes familles de rester à Nantes.



• Opérations isolées Bottière

Le quartier de la Bottière, a bénéficié d'opérations isolées ANRU en 2012, pour un coût total de 18,7 M€ et une participation de l'ANRU de 769 000 €. Cette intervention s'est déroulée dans le cadre de la première phase du projet de renouvellement urbain, dont l'enjeu s'est principalement porté sur l'amélioration du cadre de vie des habitants et le développement d'une nouvelle offre d'équipement pour favoriser les interrelations avec l'éco quartier Bottière-Chénaie. .

Ainsi, sur la période 2010-2013, le projet de la Bottière a permis de :

- réhabiliter 276 logements sociaux (48 logements secteur Croissant, 96 logements secteur Grande Noue Nord et 132 logements secteur Basinerie 1) par Nantes Habitat. Les requalifications se sont principalement portées sur l'amélioration du confort (changement des sols, mise en conformité électrique, réfection des salles de bain et cuisines), l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments (classe C) et enfin les résidentialisations, par le traitement des abords, la mise en place des colonnes enterrées pour la récolte des déchets et le nouvel adressage améliorant ainsi le fonctionnement au quotidien pour les habitants. Le secteur Basinerie 1 a bénéficié des financements de l'ANRU dans le cadre de l'opération isolée.
- aménager les espaces publics du secteur Grande Noue Nord par Nantes Métropole, permettant la mise en valeur des cheminements doux accessibles aux personnes à mobilité réduite, la réorganisation du stationnement, et la hiérarchisation des espaces offrant une meilleure perception des lieux. Ce projet a bénéficié des financements de l'ANRU dans le cadre de l'opération isolée,
- réaliser la Maison de Quartier par la Ville de Nantes développant une forte dynamique associative (30 associations), d'animation au sein du quartier au service de tous les publics en complémentarité des équipements réalisés sur la ZAC Bottière-Chénaie (Médiathèque...).

Toutes ces opérations sont aujourd'hui livrées. Il s'agit aujourd'hui de poursuivre la mutation du quartier en élargissant la réflexion à l'ensemble du quartier prioritaire Bottière-Pin-Sec.



• Opérations isolées Rezé- Château-Mahaudière

En 2005, Rezé a signé avec l'ANRU une convention dans le cadre du dispositif « Opérations isolées ». En 2005/2006, la Ville de Rezé propose aux différents maîtres d'ouvrage travaillant sur le quartier d'assurer une coordination des projets dans le cadre du programme ANRU. La démarche GUP est parallèlement mise en œuvre. Les fondamentaux de cette convention concourent à l'amélioration du cadre de vie, en agissant notamment sur les aspects suivants :

- Réhabilitation du centre commercial et de ses abords
- Retraitement des espaces publics, en lien avec les attentes des habitants : squares Gautier/Flaubert, Beaumarchais et ses abords, Béarn/Rigolo, Allée Romain Rolland, Allées Brivet/Stendal/Lac de Granlieu, passage piétons rue Plancher.
- Intervention sur l'offre d'équipements- Barakason, point accueil jeunesse, plateau d'évolution Château-Nord, Auditorium
- Réhabilitation du parc social.

Les années 2007/2008 ont été consacrées à la mise en œuvre des opérations (Centre commercial Château de Rezé) de la programmation des espaces publics (parcs, voiries,...), puis des logements, avec l'OPAC et les autres bailleurs sociaux du quartier.

4. Les enjeux stratégiques du pilier renouvellement urbain du Contrat de Ville 2015-2020

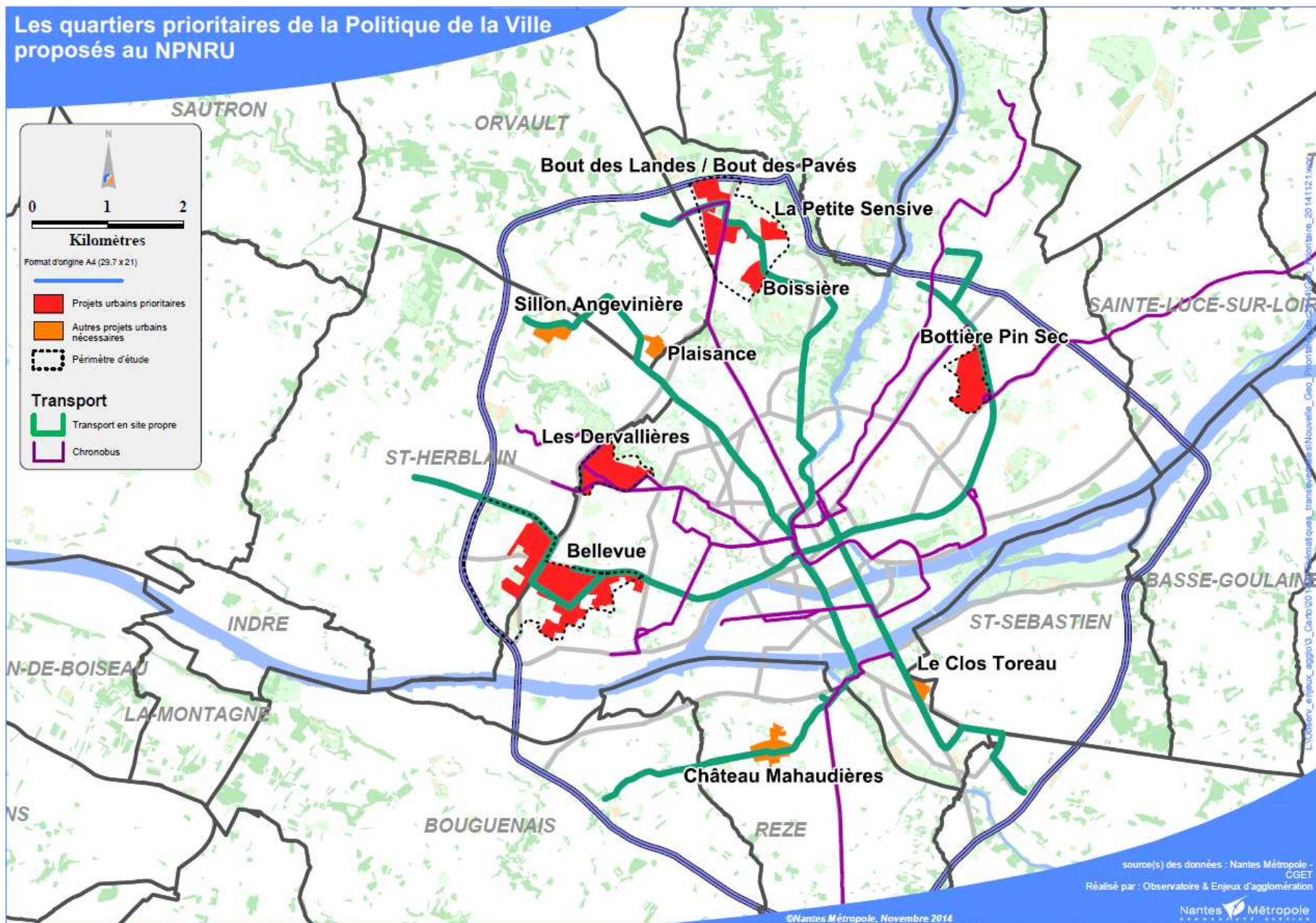
Le Contrat de Ville fixe, dans son pilier urbain, trois axes principaux d'intervention. En cohérence avec les piliers cohésion sociale et développement économique et emploi, ces trois axes concourent à la réussite du projet de cohésion urbaine et sociale de l'agglomération nantaise fixé dans le Contrat de Ville :

- Renouvellement urbain,
- Stratégie d'occupation,
- Cadre de vie et vie quotidienne .

Dix enjeux clés s'inscrivent dans ces trois axes. Ils sont la résultante de la convergence des travaux de construction du contrat de ville cadre, d'une part le groupe de travail thématique consacré à l'habitat, au cadre de vie et au peuplement, et d'autre part, les travaux de la société civile. Encore en cours de consolidation en novembre 2014, ils proposent ainsi une lecture fine des enjeux du renouvellement urbain et du cadre de vie pour les prochaines années :

- Contre les discriminations, application de l'égalité des droits à l'espace public et à l'habitat,
- Améliorer le cadre de vie et la vie quotidienne des habitants et des usagers pour favoriser le bien vivre de ceux qui y vivent et y travaillent et favoriser l'attractivité des quartiers populaires,
- Améliorer la qualité urbaine dans les quartiers afin de favoriser le bien vivre,
- Être dans l'hyper proximité et dans l'ouverture, pour des espaces et des équipements publics accueillants et générant des dynamiques interquartiers,

- Soutenir et mobiliser la compétence de maîtrise d'usage (habitants, usagers) pour fabriquer et gérer la ville et favoriser l'appropriation par chacun de son environnement quotidien,
- Faire de l'espace public et des espaces collectifs résidentiels des espaces de vie investis,
- Penser l'espace public pour favoriser le renouvellement des pratiques d'animation sociale, de médiation et de prévention,
- Porter une vision métropolitaine de l'occupation sociale des logements, afin d'améliorer la mixité sociale dans le parc public, et notamment favoriser la mobilité résidentielle, et rendre plus lisibles les attributions dans le logement social,
- Rechercher une plus grande diversité d'occupation dans les quartiers par la diversification de l'habitat et par la prise en compte de l'habitat singulier,
- Favoriser l'accès à l'espace virtuel (dans l'espace public et résidentiel) comme lieu ressource pour s'informer, interagir et s'approprier son espace quotidien.



II. LES PROJETS URBAINS PRIORITAIRES : GRAND BELLEVUE, NANTES NORD, BOTTIERE PIN SEC, DERVALLIERES

1. GRAND BELLEVUE



1) Préambule

En 2010, Nantes Métropole a souhaité s'engager dans un nouveau projet pour Bellevue. Ce « projet global de Bellevue » s'est construit sur la base d'un diagnostic partagé avec les habitants. Il s'est structuré autour de grandes orientations qui concernent de nombreuses politiques publiques, visant les thèmes de l'urbanisme, de l'habitat, du développement économique et de l'emploi, du développement durable, de la réussite éducative et de la cohésion sociale. Dans un premier temps, il a concerné la partie nantaise de Bellevue ainsi que le site intercommunal de la Bernardière.

Depuis 2013, la volonté politique de porter un projet commun sur ce territoire, de compétence métropolitaine, a été affirmée par la délibération du Conseil Communautaire d'octobre 2013. L'engagement de Saint-Herblain auprès de Nantes Métropole et de Nantes dans le projet de Bellevue répond à la nécessité de poursuivre la transformation du quartier.

Il s'agit d'un projet à l'échelle de Bellevue Nantes Saint Herblain, qui vise à transformer profondément le quartier. Les enjeux principaux sont de retrouver une attractivité à l'échelle de l'agglomération, de soutenir l'activité économique et les initiatives des acteurs locaux, de favoriser l'emploi et les conditions de la cohésion sociale.

2) Identité

Le Grand Bellevue, quartier qui s'étend sur les communes de Nantes et de St Herblain, est un des marqueurs urbains de l'Ouest de l'agglomération Nantaise. Emblématique des années 1960-1970 avec la création de la ZUP, le quartier compte aujourd'hui 19 000 habitants et s'inscrit dans la politique de la ville depuis bientôt 30 ans (ZUS en 1996, ZFU en 2004, extension CUCS en 2007...). Il représente ainsi dans son ensemble le plus grand secteur prioritaire de l'agglomération nantaise. Bellevue a connu des phases ponctuelles de renouvellement avec des interventions publiques décisives (desserte du quartier par le tramway en 1984, extension en 2000), mise en place de la ZFU en 2004 ayant favorisé l'implantation d'entreprises et permis le développement de programmes immobiliers...) ainsi qu'une très forte intervention dans le cadre du PNRU sur sa partie herblinoise.

Territoire complexe qui présente les caractéristiques suivantes :

- Diversité de l'habitat, avec 45% de logement locatif social (40% de T4 à T6 sur la partie nantaise et un parc social en voie d'obsolescence), du logement en accession : individuel et copropriétés,
- Des connections fortes au centre-ville, une localisation en bordure du périphérique et intra-périphérique, une bonne desserte en transport en commun à compléter sur la frange ouest, des lieux de flux (boulevards Romanet, St Nazaire, entrée de ville),
- De nombreux espaces ouverts et boisés (50% de la surface totale), mais peu lisibles et peu qualifiés, aux statuts d'usages peu clairs (espaces verts en pieds d'immeubles), voire en friche,
- Des espaces publics hiérarchisés, maillés et aménagés mais parfois détournés de leur usage,
- Un potentiel de diversification au niveau du foncier mais difficilement exploitable en raison de la situation parcellaire,
- Des équipements majeurs (certains en voie d'obsolescence) mais une image toujours dévalorisée, et parfois des stratégies d'évitement, malgré les équipements existants,
- Un bon équipement commercial, mais une mauvaise organisation spatiale de son tissu,
- Des activités économiques présentes : ZFU, cours artisanales un tissu économique important mais fragile et à consolider,
- Une précarité de la population : revenus médian (1164€) inférieur à celui de l'agglomération (1753€), un chômage en hausse continue depuis 2 ans et très élevé chez les jeunes,
- Un tissu associatif riche, notamment sur la partie nantaise.

3) Projet de territoire

La conduite d'un projet ambitieux à l'échelle du Grand Bellevue vise une transformation profonde, conduite avec les habitants, pour un quartier populaire, attractif et durable. Quatre orientations constituent les fondements de l'intervention sur le quartier de Bellevue.

• **Orientations du plan d'actions**

1- Renforcer l'accompagnement vers l'emploi, l'insertion professionnelle et soutenir le dynamisme économique : faciliter l'accès à l'emploi et les parcours d'insertion en renforçant l'implication du monde économique (et dans la garantie de non - discrimination de traitement), se mobiliser pour l'emploi des jeunes, conforter l'attractivité économique (en encourageant et accompagnant les initiatives entrepreneuriales individuelles et collectives).

2- Contribuer au mieux-vivre ensemble, aux solidarités locales et favoriser l'accès aux droits : renforcer le partenariat pour une offre de services adaptée, lisible et accessible et dynamiser la vie associative, soutenir les initiatives renforçant l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants, réduire les inégalités sociales de santé, favoriser le lien social et les stratégies de proximité à destination des publics vulnérables.

3- Favoriser la réussite des enfants et des jeunes en s'appuyant sur les parents : conforter la dynamique de réussite éducative en développant les actions existantes et en favorisant l'expérimentation, accompagner et développer les initiatives en matière de soutien à la parentalité, valoriser les initiatives des jeunes et les accompagner dans la réponse à leurs besoins spécifiques.

4- Améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants: sécurité et tranquillité publique, transition énergétique, confort des logements, attractivité des espaces publics et services de proximité : prévenir et répondre aux préoccupations de sécurité et de tranquillité publique des habitants et des acteurs locaux, dans le cadre notamment du dispositif de « Zone de Sécurité Prioritaire », requalifier les logements existants dans le parc social et être vigilant sur les copropriétés, veiller à la qualité, à la diversité et à la pérennité des équipements et des commerces. Favoriser les économies d'énergie et l'écologie au quotidien, diversifier l'offre de logement et favoriser des trajectoires résidentielles choisies et adaptées à

l'échelle du quartier, de la ville et de l'agglomération, conforter les initiatives de gestion et d'appropriation de l'espace public, renouveler la composition urbaine et paysagère et requalifier les espaces publics existants.

• **Objectifs stratégiques visant à une transformation urbaine**

Le schéma directeur, transcription physique du projet de territoire, propose une vision à long terme s'articulant aujourd'hui autour de trois grands objectifs. Ces objectifs validés en 2012, alors que le périmètre de réflexion englobait la partie Nantaise de Bellevue et le site intercommunal de la Bernardière, sont amenés à évoluer en cohérence avec l'élargissement du périmètre d'étude au secteur herblinois de Bellevue.

1 – Un quartier actif

Le quartier doit tirer parti de ses atouts pour son développement économique et notamment pour la venue d'activités non commerciales ou de services visant à affirmer la vocation « création entreprises » à Bellevue. Cette stratégie repose sur une démarche d'intensification de la structure urbaine existante en proposant d'implanter des locaux d'activités en pieds d'immeubles existants, et d'intervenir sur les logements (réhabilitations lourdes ou reconstruction) pour rompre la monotonie résidentielle et participer à une meilleure requalification du bâti.

Et notamment en :

- faisant de l'axe Romain Rolland un cours urbain central et actif à l'échelle du quartier ;
- confortant le secteur Mendès France comme principal pôle dont l'attractivité doit être revalorisée ;
- restructurant le secteur des Lauriers et en créant une nouvelle porte d'entrée de Bellevue.

2- Un quartier vert

La stratégie proposée est pensée à partir du constat selon lequel on enregistre une présence importante d'espaces naturels peu mis en valeur et peu perceptibles, parfois difficiles d'accès. et par la présence d'espaces publics et verts en pied d'immeubles, sans qualité et sans usage. Elle vise à redonner une présence active à ces nombreux espaces verts, par l'élaboration d'une trame verte pour établir une continuité verte à grande échelle, support de cheminements piétons et cyclistes et de programmes à définir notamment avec les habitants.

3-Un quartier résidentiel populaire

L'objectif est d'améliorer les qualités résidentielles de l'habitat en :

- reconstituant un parcellaire durable ;
- composant des unités résidentielles fonctionnelles, lisibles, adressées...
- requalifiant et diversifiant l'offre de logements pour permettre des parcours résidentiels riches et variés.

L'ambition est qu'à terme le quartier de Bellevue puisse répondre aux caractéristiques suivantes :

- une diversité immobilière la plus large possible ;
- un peuplement plus équilibré entre catégories sociales ;
- une intensification urbaine notamment le long des axes principaux bien desservis par les transports en communs ;
- une trame verte structurante aux usages divers et évolutifs, dont une promenade publique agrégeant les espaces naturels petits et grands.

4) Premiers objectifs opérationnels en matière de renouvellement urbain

Nantes Métropole pilote depuis 2012 une mission de programmation urbaine visant à élaborer un projet urbain d'ensemble décliné dans le cadre d'un schéma directeur et d'études de périmètres moins étendus. Le périmètre du projet de Bellevue portant dans un premier temps sur la partie nantaise du quartier et le secteur du village de la Bernardière situé en zone limitrophe de Nantes et de Saint Herblain, a été élargi à l'ensemble du grand quartier de Bellevue incluant les secteurs nantais et herblinois soit un territoire de plus de 325 ha.

Le projet urbain dans sa conception a fait le pari de l'articulation permanente de trois échelles de réflexion entre le temps nécessairement long de la transformation urbaine à 15/20 ans et le temps court des habitants :

- Un schéma directeur permettant d'aboutir à une vision prospective de Bellevue dans la métropole nantaise à l'horizon 15/20 ans. Ce schéma directeur a été validé sur la partie nantaise en 2012,

amendé des études sectorielles en cours et à venir, il sera finalisé au printemps 2015 pour le Grand Bellevue.

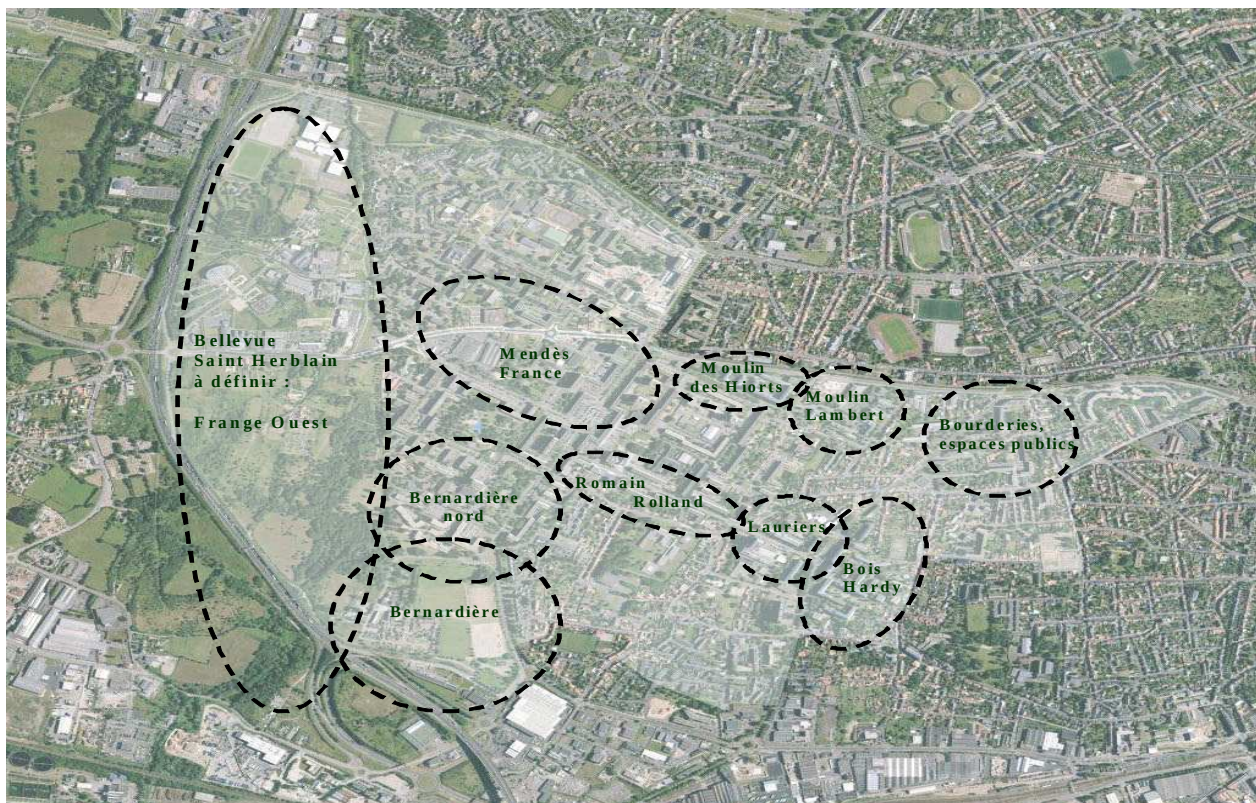
- Des études sectorielles découlant du schéma directeur sur des secteurs présentant des enjeux importants donneront lieu à des projets de transformation lourde à moyen terme (6 à 10 ans). Plusieurs études sectorielles de programmation sont d'ores et déjà lancées, d'autres sont en cours de lancement en lien avec l'évolution du périmètre d'étude.
- Des microprojets d'échelle plus locale et concertés avec les habitants pour gérer la question du décalage entre le temps long du projet urbain et le temps des habitants. Ces microprojets donnent lieu à des aménagements qui préfigurent le projet de transformation de Bellevue. Certains sont en cours et de nouveaux micro-projets seront identifiés à l'échelle du Grand Bellevue.

Des suivis de projets immobiliers et de réalisations (Bois Hardy, Bourderies, Rue de la Dordogne) doivent permettre de garantir leur inscription en cohérence avec l'ensemble des interventions sur le périmètre du Grand Bellevue.

Une méthode d'animation du dialogue citoyen et de concertation autour des questions urbaines et paysagères est mise en œuvre à toutes les échelles du projet.

Les secteurs à l'étude :

- **Secteurs à forts enjeux nécessitant une intervention lourde**



Tous ces secteurs sont constitutifs d'une vision à terme de la transformation en profondeur du quartier de Bellevue. Cependant la conclusion des études lancées ou en cours de lancement permettra d'arrêter définitivement le programme et les secteurs d'intervention prioritaires dans le cadre de la finalisation de la convention pluriannuelle.

1/ Lauriers : un secteur cumulant des dysfonctionnements

Il s'agit aujourd'hui d'un secteur à vocation très sociale : c'est l'Iris le plus pauvre du Grand Bellevue, il est composé à 100% de logements sociaux appartenant à Nantes Habitat. Ce secteur connaît un fonctionnement social très enclavé. A noter que le collège équipement structurant est un élément sensible du fait de son image et de sa fréquentation qui ne cesse de baisser.

Au plan urbain la place des Lauriers est vécue comme une centralité secondaire, un lieu de passage, un espace public de référence et fait l'objet d'une attente forte des habitants.

Le secteur des Lauriers se trouve au carrefour du secteur Jean Moulin et de la rue Romain Rolland à l'endroit où le tramway « entre dans Bellevue » : c'est à la fois un carrefour, des liens interquartiers et une entrée de quartier.

Il dispose des atouts suivants :

- un potentiel foncier considérable dont des espaces intermédiaires facilement mobilisables pour d'éventuelles résidentialisations et développement d'espaces de loisirs,
- une tour qui offre des vues lointaines sur la Loire,
- une diversité de formes urbaines avec des pavillons qui jouxtent les immeubles.

Mais des dysfonctionnements sont prégnants :

- Les commerces sont éloignés visuellement des axes circulés à proximité accueillant le tramway,
- Une place surdimensionnée par rapport à son activité, avec des commerces mal exposés,

- Une connexion est-ouest affirmée par le tramway qui agit comme un point de fuite : les passagers et usagers empruntent cet axe et évitent la place,
- Des difficultés pour les habitants de s'approprier les grands espaces ouverts existants,
- Une confusion des statuts entre espace public et privé, espaces publics déqualifiés,
- Un espace replié sur lui-même et une configuration ne permettant pas de tisser des liens avec les quartiers voisins.

Ce secteur a fait l'objet d'une **concertation spécifique avec les habitants** organisée sous forme d'ateliers en 2012 et 2013, qui a mis en évidence un certain nombre d'enjeux de développement s'appuyant sur les attentes et les besoins émergents et qui a abouti à la formalisation d'un cahier des charges. Les propositions émanant de ces ateliers ont fait l'objet d'une présentation aux élus en juillet 2013. De septembre 2013 à septembre 2014 s'est déroulée la phase « élaboration des scénarios de la mission de programmation urbaine » : travail itératif entre Nantes Métropole et Nantes Habitat. Parallèlement une réflexion sur la vocation la future place des Lauriers, et sur la programmation économique pour le volet commercial a été engagée. Le programme « Lauriers ensemble » piloté par l'équipe de quartier qui met en œuvre des actions de court terme avec le concours d'acteurs associatifs locaux et d'habitants a également été élaboré.

Les scénarios d'évolution:

- Axe Romain Rolland : stratégie de constitution d'une continuité de services et d'activités, par un processus de greffe, de remodelage et de réhabilitation lourde de l'existant,
- Intégration des équipements en place (Maison des Habitants et du Citoyen, services associatifs et équipe de quartier au sein du bâtiment du DRAC) et de la station de tramway,
- Maintien d'un commerce d'hyperproximité conservant 2 ou 3 commerces principaux,
- Passant en frange du secteur des Lauriers, l'une des principales continuités écologique de Bellevue est confortée.

En partenariat avec Nantes Habitat, plusieurs scénarios sont aujourd'hui en cours d'élaboration avec des principes communs :

- Ouverture nord-sud entre le tramway et l'emprise actuelle du collège, recomposition d'un espace public moins étendu et dédié partiellement aux usages de la Maison des Habitants,
- Déplacement des commerces sur des rez-de-chaussée, en lien avec les flux,
- Création de locaux d'activités au nord de la station de tramway pour créer les premiers éléments de l'axe d'activité Romain Rolland,
- Maintien de la tour du Doubs et intégration dans un ensemble immobilier plus important offrant des rez-de-chaussée actifs,
- Construction d'un ensemble immobilier à l'angle des rues Firmin Colas et Romain Rolland,
- Passage de la trame verte à l'Ouest et au Nord du Site,
- Création d'un lien avec Bois Hardy,
- Recomposition du carrefour Romain/Rolland/Jean Moulin par des fronts bâtis,
- Désenclavement du secteur de la Save au nord de la rue de l'Hérault.

Ces scénarios vont faire l'objet d'un arbitrage politique et seront présentés aux habitants. La mission de l'urbaniste sera alors d'élaborer une phase « projet » pour que la collectivité et le bailleur engagent les phases opérationnelles.

Orientations pour le secteur Lauriers / Bécard & Palay

2/ Bernardière : des problématiques à stabiliser et des opportunités de transformation

Ce secteur d'environ 12 hectares, traversé par la limite communale Nantes/Saint-Herblain, se compose d'entités hétéroclites qui se juxtaposent dans un paysage urbain inachevé et peu dense :

- Le «village de la Bernardière» : 49 pavillons sociaux (Habitat 44) situés en frange du périmètre, construit en 1984 dans le cadre du relogement du camp Blanchard. Enclavé et mis à distance du reste du quartier par le bois Jo, le périphérique et les équipements sportifs nantais, le Village de la Bernardière cumule les difficultés sociales, économiques et urbaines. En effet il a vu son image se détériorer fortement depuis les années 90 : la situation en "cul-de-sac", avec des accès dégradés et la présence de caravanes sur un terrain familial à proximité, contribuent à alimenter le sentiment de rejet du reste du quartier. Aujourd'hui le village est ressenti comme une zone de non-droit,
- Quelques maisons individuelles privées, dont 6 maisons livrées récemment en 2008 et un programme de 11 maisons en cours de construction,
- Une résidence service,
- Un bâtiment rénové à usage d'activités, actuellement partiellement vacant,
- Côté nantais, des équipements sportifs qui ont fait l'objet d'une restructuration. Ces équipements connaissaient des difficultés de fonctionnement relayées par les clubs sportifs (vandalisme, sentiment d'insécurité),
- En terme d'espaces publics, le secteur présente des espaces de qualité (Bois Jo, alignement d'arbres majestueux identifié comme espace paysager à préserver dans le PLU, appropriation de foncier ville pour développer des jardins familiaux...) ; mais aussi de nombreux espaces de transition sans fonction.

La proximité du périphérique génère des nuisances (une étude acoustique est en cours) pour les habitations notamment, mais également

une bonne accessibilité routière du site éventuellement propice au développement économique.

La trame viaire du quartier structurée principalement par le boulevard Churchill change de définition au niveau du secteur de la Bernardière. Il dévie pour s'adapter à un tissu plus pavillonnaire au Sud. Le tronçon du boulevard longeant le secteur présente une façade urbaine organisée côté Est par un alignement de bâti et se relâche à l'Ouest par un paysage ouvert, composé d'espaces sportifs peu structurants, sans rapport direct avec le boulevard.

L'isolement du village de la Bernardière souligné par le diagnostic social trouve son pendant d'un point de vue urbain à plusieurs échelles :

- A l'échelle de la forme urbaine de l'agglomération, le village est isolé au milieu de quartiers qui se sont progressivement organisés. Au milieu d'un paysage globalement ordonné, le secteur de la Bernardière apparaît hors des continuités et de l'organisation urbaine.
- La rupture d'échelle avec le périphérique et ses aménagements est considérable.

L'étude en cours a pour objectif de recomposer le site dans sa quasi-totalité en développant une programmation qui intègre différentes fonctions (habitat, équipements sportifs, activité économique, jardins...) et une composition urbaine qui permette une meilleure accroche de ce site au reste du quartier, notamment aux coteaux de la Bernardière et à la partie pavillonnaire située à l'Est du boulevard Bâtonnier Cholet.

Les perspectives de construction de logements sur ce secteur prévoient la démolition des pavillons existants avec une MOUS relogement inter-bailleur et intercommunale.

L'étude sectorielle Bernardière (partie sud) est la première réalisée par le groupement Bécard et Palay. Un schéma d'intention et le principe de création d'un nouveau quartier mixant logements activités économiques innovantes et sportives ont été présentés et validés par le groupe stratégique en juillet 2013. Le groupement Bécard et Palay travaille actuellement sur l'élaboration de plusieurs scénarios d'aménagement. Des études techniques complémentaires, notamment environnementales, sont également en cours.

En lien avec les évolutions envisagées sur les secteurs de la Bernardière Sud et Mendès France, le secteur Nord de la Bernardière doit faire l'objet d'une nouvelle étude sectorielle.



Scénario B du plan programme Bernardière Sud / Bécard & Palay

3/ Mendès France : une centralité majeure



La place Mendès France, centralité commerciale et urbaine du Grand Bellevue construite à cheval sur les deux communes de Nantes et de Saint Herblain, connaît des dysfonctionnements de plusieurs ordres :

- en matière commerciale,
- en matière fonctionnelle,
- en matière de tranquillité publique,
- en matière d'image et d'identification.

Par ailleurs, dans le contexte d'un quartier en pleine évolution (PRU Saint-Herblain, îlot central, Maison des Arts), il s'agit d'interroger les situations construites existantes, les liens entre les équipements et le devenir de certains espaces à proximité de la place. L'objectif de l'étude est d'élaborer un ensemble d'actions programmatiques et de les traduire spatialement, d'une part pour résoudre les dysfonctionnements notamment commerciaux et renforcer le rôle de centralité de la place Mendès France, et d'autre part pour mettre en œuvre les orientations du schéma directeur de Bellevue (en cours sur la partie herblinoise du quartier).

Les sujets sont variés : stratégie de peuplement, dimension sociale, programmation des commerces, activités, du marché forain au regard des autres polarités commerciales, usages de la place notamment multimodalité tram bus, « insertion » dans le quartier,

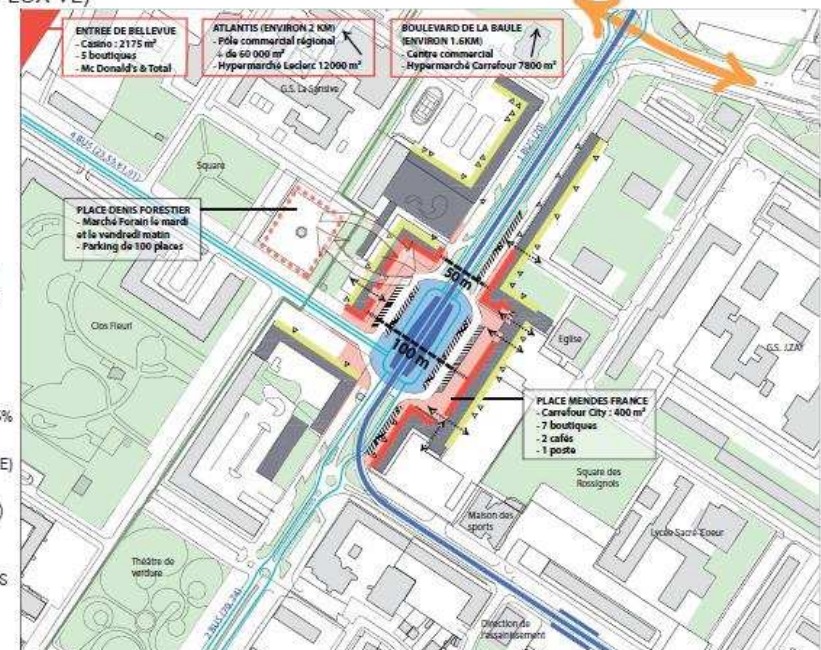
devenir de l'immobilier locatif social (propriété SAMO), aboutissement du projet de l'îlot central et restructuration de l'îlot des arts, renforcement de la trame verte urbaine et devenir du centre commercial rue de Saint-Nazaire.

Par exemple, la trame verte, projetée à l'échelle du Grand Bellevue, met en évidence la valeur des arrières ouest de la Place Mendès France, à l'endroit des parcs, théâtre de verdure et place Forestier, et met aussi en évidence la rupture induite par la place Mendès France, espace très minéral et peu traversable. Aussi, s'agira-t-il d'intégrer l'enjeu de circulation active et environnementale au droit de la place et sur ses abords en redéfinissant la place du végétal et des circulations actives, en cohérence avec les autres usages.

Source Bécard & Palay

UNE CENTRALITÉ CORRECTEMENT CONSTITUÉE
MAIS EN DIFFICULTÉ FONCTIONNELLE (PRÉDOMINANCE DE LA FONCTION PÔLE D'ÉCHANGE TC, COMMERCES
EN DIFFICULTÉS, A L'ÉCART DES FLUX VL)

- ESPACE VERTS
 - BÂTI
 - TRAMWAY
 - LIGNES DE BUS
 - COMMERCES EN REZ-DE-CHAUSSEE
 - MARCHÉ FORAIN
 - STATIONNEMENTS LIÉS AUX COMMERCES
- UNE COMMERCIALITÉ EN PERTE DE VITESSE
 - CONCURRENCE COMMERCIALE
 - FLUX VL MAJEUR À L'ÉCART (ENVIRON 400M)
 - ELOIGNEMENT DES VITRINES ET OBSTACLES
 - DÉFICIT DE SYNERGIE AVEC LE MARCHÉ
 - LA DIMENSION D'UNE PLACE SANS LES USAGES HABITUELS
 - SURPUISSANCE DU PÔLE INTERMODAL TC (35% DE LA PLACE)
 - SURFACE À L'USAGE DES VL (40% DE LA PLACE)
 - ESPACE PIÉTON RÉSIDUEL (25% DE LA PLACE)
 - UNE PLACE CENTRALE A L'ÉCART DU QUARTIER
 - DES SITUATIONS CONSTRUITES ENCLAVANTES
 - PASSAGES SOUS PORCHE INSÉCURISANTS
 - UNE VIE RÉSIDUELLE À L'ARRIÈRE



A travers cette étude, il s'agit de plus, de positionner une partie de la réflexion sur les usages projetés de la place Mendès France et de son environnement immédiat afin de définir les conditions de succès et de pérennité d'une polarité commerciale attractive et cohérente. L'offre redéployée devra ainsi permettre de répondre aux besoins commerciaux courants et quotidiens des habitants et usagers du quartier au regard :

- de sa localisation au cœur d'un ensemble urbain densément peuplé à l'interface de Nantes et de Saint-Herblain,
- de l'importance des flux générés par le boulevard Winston Churchill et la station de tramway « Mendès-France Bellevue » (ligne 1) ainsi que les différentes lignes de bus la desservant (23, 59, 74, 81 et 91),
- de la proximité d'éléments patrimoniaux bâtis et naturels participant à créer un environnement attractif (marché forain de la place Denis Forestier, parc du Clos Fleury et square des Rossignols notamment),
- de l'histoire urbaine et commerciale du quartier.

Néanmoins, au-delà des opportunités offertes par le site, le projet de redéploiement commercial de la place Mendès France aura pour difficulté de s'inscrire au cœur d'un environnement concurrentiel dense lié à la proximité :

- du centre commercial Casino (associé aux enseignes McDonald's et Total) bénéficiant d'un positionnement privilégié face à la rue de Saint-Nazaire en entrée du quartier de Bellevue,
- du centre commercial Atlantis porté par la surface alimentaire Leclerc et proposant une offre dense en matière d'équipement de la personne (à moins de 10 min. en voiture),
- du centre commercial Carrefour situé boulevard de la Baule (à moins de 5 min. en voiture).

Sur le plan commercial, il s'agit donc de répondre aux interrogations suivantes :

- Quelle vocation conférer au nouveau système commercial au regard de l'évolution des attentes et pratiques des consommateurs, tout en tenant compte de la densité de l'environnement concurrentiel de la place Mendès-France ?
- Quel calibrage retenir pour assurer l'attractivité et la pérennité de l'ensemble commercial redéployé ?
- Comment conférer aux commerces une urbanité, une convivialité, voire une intimité urbaine et un confort d'usage ?

L'étude, qui intègre notamment des enjeux liés à la structuration de l'offre commerciale et à une réorganisation des déplacements, nécessite une réflexion à une échelle plus large que celle de la place afin de pouvoir proposer plusieurs hypothèses de projet. Le périmètre de réflexion intégrera le secteur des rues d'Aquitaine, de Saint-Nazaire les parties arrières de la place, l'axe Churchill de Romanet à Romain Rolland.

Des études complémentaires seront menées par le groupement Bécard et Palay qui fera appel à des expertises en sous-traitance : l'une pour le commerce et l'activité économique et l'autre pour le pré-bilan d'aménagement (analyse dépenses/recettes type ZAC). La réflexion sur les déplacements sera conduite en régie par les services de la direction des déplacements de Nantes Métropole.

La participation des habitants à l'étude est nécessaire en raison des mutations qui sont attendues. Celle-ci prendra la forme d'un atelier participatif s'appuyant sur l'expérience menée place des Lauriers. L'objectif de la démarche est de partager un diagnostic, des enjeux et de construire des scénarios d'évolution, cette étude sera très complexe et devra intégrer des phasages de court, moyen et long terme.

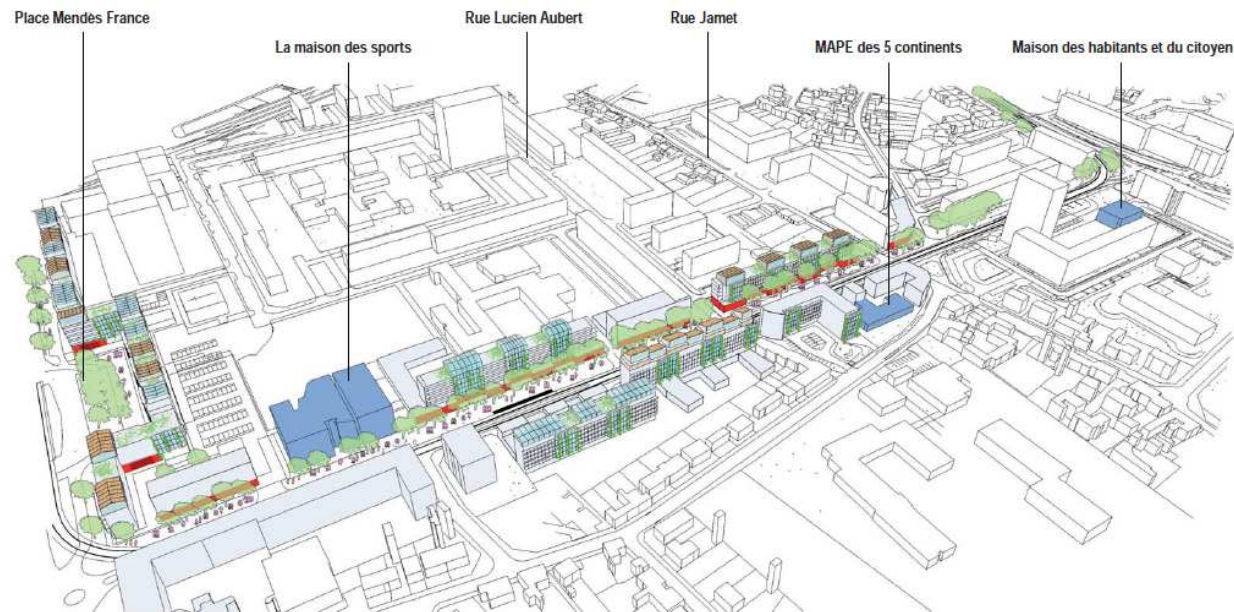
4/ Romain Rolland : le nouvel axe de développement de l'activité

La rue Romain Rolland relie deux polarités de Bellevue : la place Mendès France et la place des Lauriers.

Le projet porte sur la recomposition du secteur dans le but de faire de cet axe un cours urbain et actif à l'échelle du quartier. Cette stratégie repose sur la constitution d'une continuité de services et d'activités par un processus de greffe, de remodelage et de réhabilitation lourde de l'existant voire reconstruction si nécessaire

Les objectifs de l'étude sont les suivants :

- 1 • Diversification immobilière,
- 2 • Transformation de la rue Romain Rolland en axe actif,
- 3 • Maintien et renforcement de la trame verte,
- 4 • Constitution de limites entre espace public et espace résidentiel vers un parcellaire durable et mutable.



Source Bécard & Palay

5/ Frange ouest : un potentiel de diversification



Source Bécard & Palay

Ce secteur est analysé à l'échelle du Grand Bellevue dans le cadre du schéma directeur. Il s'agit d'un secteur de confins entre la zone urbanisée et le périphérique. Dans l'objectif de le rattacher au reste du quartier, il s'agira de proposer plusieurs scénarios d'évolution, puis d'approfondir le scénario retenu.

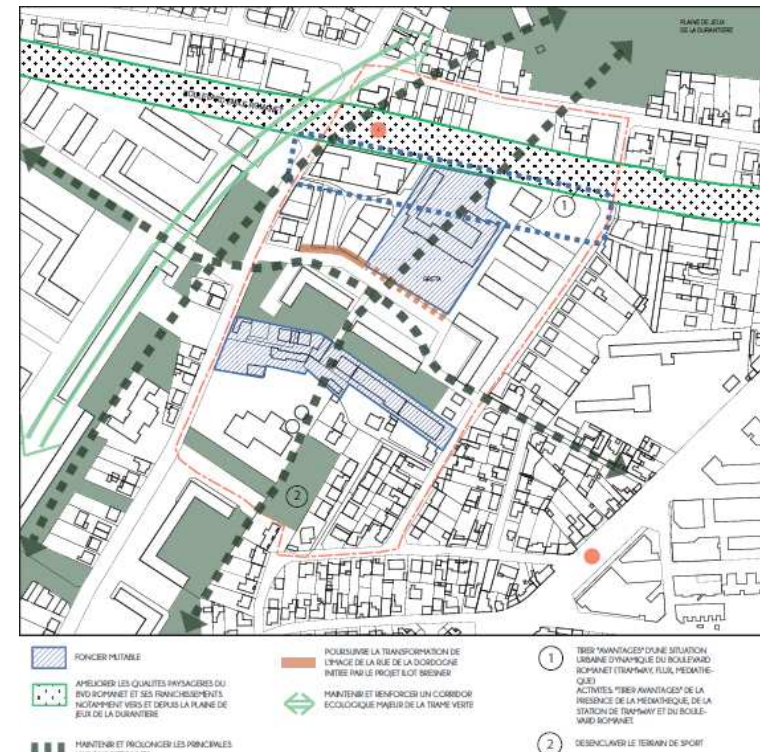
Par la suite, lorsque la vocation de ce secteur sera définie, une étude sectorielle de programmation urbaine pourra permettre de préciser des schémas d'aménagement et de recomposition urbaine.

- **Secteurs en lien avec les interventions de Nantes Habitat en cohérence avec le Schéma directeur**

1/ Moulin Lambert/parcelle GRETA

A l'appui du schéma directeur, une étude sectorielle a été lancée. Les enjeux de cette étude sont les suivants :

- diversification immobilière,
- amélioration des qualités résidentielles : constitution de limites entre espace public et espace résidentiel, vers un parcellaire durable et mutable,
- maintien et renforcement de la trame verte,
- amélioration des qualités paysagères du boulevard Romanet et de ses franchissements.



Source Bécard & Palay

Elle a pour objectif d'orienter et d'accompagner les transformations en cours :

- l'implantation d'un programme médiathèque ainsi que 93 logements, en accession Opération Villamédia (Abri Familial) ;
- la requalification de 106 logements Nantes Habitat Rue de la Dordogne (livraison mars 2015) ;
- L'élaboration d'un projet de transformation urbaine sur la parcelle GRETA.

2/ Bourderies



L'étude sectorielle vise à la redéfinition des espaces publics et de leur aménagement en accompagnement des transformations prévues : démolition de 142 logements et reconstruction de 202 logements par Nantes Habitat.

Sont également en cours des suivis de projets de construction jusqu'au niveau APD/dépôt du PC pour les projets de Nantes Habitat sur ce secteur et le suivi d'un projet privé de développement commercial.

3/ Bois Hardy



PLAN DE L'EXISTANT - ESPACES VEGETALISES
Source Bécard & Palay

L'étude a pour objectif d'accompagner et d'orienter les transformations prévues (requalification des immeubles Nantes Habitat en tranche ferme rue du Rhône et rue de l'Isère, soit 330 logements) et de proposer un projet de recomposition à terme du quartier ; il s'agit de mieux connecter cet ensemble résidentiel aux abords immédiats : le boulevard Jean Moulin et le secteur pavillonnaire à l'est.

4/ Moulin des Hiorts

L'étude sectorielle a pour objectif d'accompagner et d'orienter les transformations prévues (requalification des immeubles Nantes Habitat) et de proposer un projet de recomposition à terme du quartier en lien avec l'évolution du Boulevard Romanet (partie Nord).

5) Programme de travail à réaliser

• Récapitulatif des étapes du projet du Grand Bellevue

□ 5 février 2010 : délibération du conseil communautaire pour le lancement d'une opération de renouvellement urbain sur la partie nantaise du quartier de Bellevue et sur le secteur herblinois de la Bernardière, avec possibilité de l'étendre à Saint-Herblain à la demande de la ville.

Février 2010 à fin 2011 : réalisation d'un diagnostic partagé pour le Projet Global Bellevue permettant de définir les grandes orientations déclinées dans un plan d'action à mettre en œuvre.

Printemps 2010 : réflexion transversale et collective menée par les directions de la ville de Nantes et de Nantes Métropole.

Décembre 2010 à Août 2011 : réalisation d'un diagnostic partagé avec les habitants et acteurs du quartier : restitution du diagnostic aux habitants et acteurs locaux.

Octobre 2011 : Nantes Métropole organise un jury de concours « Mission de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine pour Bellevue » associant les Villes de Nantes et de Saint-Herblain.

Février 2012 : choix de l'agence Bécard et Palay et de ses associés pour réaliser les études de programmation urbaine validé en conseil communautaire.

Juin 2013 : journée de travail pour l'étude du CETE associant Nantes Métropole, les villes de Nantes et de Saint Herblain : Mobilisation des services herblinois pour la réalisation d'un état des lieux du territoire permettant de dégager les enjeux et perspectives de l'après PRU.

□ Octobre 2013 : délibération du conseil communautaire validant l'élargissement du périmètre d'étude urbaine au secteur de Saint Herblain.

Mars 2014 : lancement d'une mission d'évaluation prospective du PRU du quartier de Bellevue par la ville de Saint Herblain devant être finalisée fin 2014.

Avril 2014 : Restitution de l'analyse CETE et échanges autour du point de vue de l'Etat sur le territoire de Bellevue Nantes/Saint-Herblain.

Septembre 2014 : lancement par Nantes Métropole de l'étude copropriétés sur les deux territoires.

• Etudes nécessaires à la définition du programme urbain

L'étude de programmation urbaine confiée au groupement Bécard et Palay visant à définir le volet programmatique et urbain du projet comprend un schéma directeur déterminant les îlots d'intervention à privilégier pour permettre une transformation en profondeur du quartier à travers une articulation cohérente. Sur cette base, des études sectorielles plus détaillées, sont réalisées ou en cours de réalisation.

Le schéma directeur

L'élaboration du schéma directeur : Réalisé et validé en 2012 pour la partie nantaise du secteur de Bellevue.

L'actualisation du schéma directeur : approfondissement du schéma directeur - mai 2014 à février 2015.

Extension du schéma directeur à la partie herblinoise :

Parallèlement au travail de mise à jour et d'approfondissement du schéma directeur sur le territoire Nantais il s'agit d'étendre la réflexion à la partie herblinoise du quartier de Bellevue, conformément au périmètre validé, afin d'aboutir à un projet d'ensemble pour le Grand Bellevue

Calendrier

Il est prévu 4 phases d'élaboration à compter de mars 2014 et durant le premier semestre 2015

- une première visant à s'approprier les diagnostics réalisés dans le cadre du PNRU1, à établir la cartographie nécessaire à la connaissance du quartier, suivre l'étude d'évaluation prospective lancée par la ville de Saint Herblain,
- une seconde : élaboration de scénarios,
- une troisième d'aboutissement d'un scénario en concertation avec les partenaires (bailleurs, DDTM, ANRU...),
- une quatrième de mise en forme du schéma directeur pour l'ensemble du Grand Bellevue.

Les études sectorielles

L'étude sectorielle Lauriers

La phase 1 de diagnostic et la phase 2 de définition des enjeux et orientations se sont conclues par un atelier « bilan d'étape » le 2 juillet 2013. Les propositions des habitants ont été validées par les élus et sont intégrées dans le cahier des charges de la phase 3, pour l'élaboration du projet de secteur Lauriers. Il s'agit désormais d'élaborer le projet urbain sur la base du scénario qui sera retenu, en étroite partenariat avec le bailleur.

L'étude sectorielle Bernardière

Il s'agit de poursuivre l'étude de faisabilité du projet dont le schéma de principe a été arrêté jusqu'à pouvoir disposer d'un programme, d'un pré-bilan et d'un plan de composition urbaine, architecturale et paysagère tant pour les futurs lots que pour les espaces publics. A l'issue de l'étude, les collectivités seront en mesure d'envisager le lancement des phases opérationnelles.

La poursuite de l'étude jusqu'à son aboutissement va se réaliser par étapes, en fonction des résultats de l'étude environnementale en cours.

Pour le secteur de la Bernardière Nord l'étude sectorielle sera réalisée en 2015.

L'étude sectorielle Mendès-France

L'étude vise à élaborer un ensemble d'actions programmatiques, les traduire spatialement, d'une part pour résoudre les dysfonctionnements notamment commerciaux et renforcer le rôle de centralité de la place Mendès France. Dans la mesure où les enjeux commerciaux et économiques sont ici majeurs, le groupement renforcera l'équipe en faisant appel à « Objectif Ville » agence de programmation et d'urbanisme commercial.

Elle se décompose en 3 phases à compter de novembre 2014 et jusqu'en juillet 2015 :

- Phase 1 de novembre 2014 à janvier 2015 : Etat de lieux, diagnostic enjeux : identifie les caractéristiques existantes du secteur et selon différentes thématiques afin d'établir un diagnostic (atouts contraintes, dysfonctionnements) puis de préciser les enjeux urbains.

- Phase 2 de février à avril 2015 : Hypothèses d'évolution, scénarios orientations : proposition de scénarios programmatiques, croisés avec ceux des collectivités, des bailleurs et autres porteurs de projet, travail avec la direction des transports pour appréhender la question de la multimodalité.

- Phase 3 de mai à juillet 2015 approfondissement et mise en forme du scénario retenu : il s'agit exprimer de manière plus détaillée le projet envisagé pour la mutation du secteur Mendès France.

L'étude sectorielle Romain Rolland

L'axe Romain Rolland comme axe d'activités fait l'objet d'une étude sectorielle spécifique. Lancée en juin 2014, elle doit se dérouler sur une période de 10 mois.

L'étude sectorielle Bois Hardy

A l'appui du schéma directeur de Bellevue, l'étude sectorielle a pour objectif d'accompagner et d'orienter les transformations prévues (requalification des immeubles Nantes Habitat en tranche ferme rue du Rhône et rue de l'Isère) et de proposer un projet de recomposition à terme du quartier, d'ici le premier trimestre 2015.

L'étude sectorielle Moulin Lambert, Greta

L'étude sectorielle a pour objectif d'orienter et d'accompagner les transformations prévues (implantation d'un programme médiathèque + 93 logements, requalification des immeubles Nantes Habitat rue de Dordogne, départ d'une entreprise) et de concevoir le projet de réhabilitation de la parcelle Greta. Cette étude doit s'achever début 2015.

L'étude sectorielle Bourderies, espaces publics

L'étude sectorielle vise à la redéfinition des espaces publics (notamment en veillant à la fabrication d'un parcellaire durable) et à leur aménagement (niveau d'étude de faisabilité) en accompagnement des transformations prévues (reconstruction de 202 logements par Nantes Habitat). Cette étude doit s'achever début 2015.

Moulin des Hiorts

Etude en cours de lancement, calendrier de réalisation 2015

Frangé Ouest

Etude en cours de lancement, calendrier de réalisation 2015.

Les micro-projets

L'élaboration des micro-projets fait l'objet d'une proposition méthodologique pour la mise en œuvre de la concertation avec les habitants et l'accompagnement de membres de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine. Deux micro-projets ont été mis en œuvre (Jamet/Petit Verger et Houssais) et de nouveaux répartis entre Nantes et Saint-Herblain se dérouleront sur la période 2015-2020.

Les études thématiques

La trame verte

Il s'agit de déterminer à l'échelle de chaque espace public, limite public/privé et parcelle privée, la place d'une trame verte constituée d'espaces variés (jardins collectifs, promenades, jeux pour enfants) présentant plusieurs composantes : noyaux de biodiversité, des zones de circulation des hommes et de la faune...

Cette étude a été réalisée en 2014 pour nourrir la réflexion du schéma directeur ; elle se traduit ensuite dans chaque étude sectorielle.

L'analyse prospective pour l'élaboration d'une stratégie de diversification de l'offre de logements

La finalité de cette démarche est d'engager une réflexion sur la vocation du quartier Bellevue et de réfléchir aux possibilités de diversification par une nouvelle offre résidentielle.

Pour cela, 2 séminaires ont été organisés (mars et juin 2014) sur les dynamiques de peuplement et sur la diversification de l'offre d'habitat. Dans ce cadre sont intervenues des personnes ressources, chargées d'animer une réflexion collective sur les dynamiques résidentielles actuelles, et sur les hypothèses de diversification de l'offre résidentielle.

Cette démarche a permis de mobiliser divers acteurs : promotion immobilière, coopératives, bailleurs sociaux...

Etude sur les copropriétés

Le quartier de Bellevue comporte de nombreuses copropriétés privées qui n'ont pas fait l'objet d'interventions publiques particulières dans le cadre des projets urbains. Elles sont globalement peu connues des acteurs publics locaux. Afin d'intégrer les copropriétés dans la réflexion conduite dans le cadre du futur contrat de ville, l'étude consiste en une analyse détaillée des copropriétés (23 copropriétés privées) à l'échelle de l'immeuble et globale à l'échelle du quartier de Bellevue, permettant d'établir des préconisations d'actions publiques en vue d'une inscription de cette problématique copropriété dans le cadre plus global du renouvellement urbain. Démarrage de l'étude confiée au Bureau d'études Citémétrie: novembre 2014 durée 6 mois, phase diagnostic 4 mois, préconisations 2 mois.

Suivi de la cohérence projet social / projet urbain

Suivi du projet social de Bellevue par une sociologue du groupement afin de pouvoir retransmettre son contenu et les enjeux qu'il pose à l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine. Les sujets suivants peuvent être cités:

- actualisation du diagnostic social ;
- enjeux sur la scolarisation : quels éléments prospectifs en termes d'équipements ;
- la politique jeunesse : équipements et espaces publics ;
- stratégies de développement des espaces publics au regard des pratiques sociales et des objectifs de tranquillité publique ;
- accompagnement des personnes âgées demain sur le quartier : EPADH, structures d'accueil.

Période de réalisation 2014-2015

Suivis de projets

Suivi de projets de construction afin de les mettre en conformité avec les orientations du schéma directeur, ou participation à la définition des attentes des études thématiques autour du commerce et de l'intermodalité des transports pour suivre les études permettant d'alimenter l'étude sectorielle Mendès France.

Période 2012-2014 : 7 suivis de projets. De nouveaux suivis de projets sont prévus sur la période 2016-2020.

Etudes techniques et sociales réalisées par les bailleurs nécessaires à la requalification de l'habitat sur les secteurs opérationnels à venir.

Etudes techniques

- Etude environnementale

Cette étude porte sur la réalisation, par un bureau d'études environnementales, d'un diagnostic de l'environnement du site de la Bernardière à Bellevue Nantes et Saint-Herblain (bruit, sol et sous-sol, eaux, paysage, milieux naturels, déchets, énergie, santé publique...) et de préconisations pour adapter le projet à l'environnement.

Cette étude est prévue sur une durée de 24 mois à compter de juillet 2014.

- Autres études techniques

Levés topographiques, recollement de réseaux, étude de sols, relevés géomètres, actes notariés...sur la période 2013-2015.

2. NANTES NORD



1) Préambule

Plus grand quartier d'habitat social de la Ville de Nantes avec près de 12 000 habitants sur le quartier prioritaire, après celui intercommunal du Grand Bellevue, Nantes Nord a fait l'objet lors des deux derniers mandats d'une intervention globale conséquente, sur les plans urbain et social, permettant ainsi une amélioration de la situation générale. L'intervention la plus remarquable de ce point de vue étant se situant sur le secteur Bout des Landes/Bruyère.

Malgré ces interventions, relatives au désenclavement et à la requalification du grand quartier, le développement des services de proximité et l'amélioration de l'habitat, de fortes disparités persistent notamment dans les micros quartiers les plus sensibles.

Ainsi, le quartier du Bout des Pavés qui regroupe environ 2 000 habitants (soit 20 % de la population de la ZUS) n'a pas fait l'objet d'intervention majeure depuis sa création même si des interventions publiques limitées, portant par exemple sur la démolition et le repositionnement du centre commercial, la construction d'un équipement socioculturel et la rénovation du groupe scolaire ont été menées récemment.

Des secteurs comme la Petite Sensive ou la Boissière n'ont par contre pas fait l'objet d'interventions significatives.

Dans la poursuite d'une première phase de renouvellement urbain initié par la Ville de Nantes au Bout des Landes Bruyères, Nantes Métropole s'engage dans la poursuite du renouvellement du quartier. Il s'agira de mettre en œuvre les études permettant la définition d'un Projet Global à l'échelle du grand quartier visant à terme à sa transformation profonde et durable en améliorant son insertion dans l'agglomération, en favorisant l'emploi et les conditions de la cohésion sociale et en améliorant le cadre de vie de ses habitants

2) Identité

Situé au sein de la métropole nantaise, le quartier « Nantes Nord » est adossé à la Vallée de l'Erdre qui le borde à l'est et se trouve à la frontière de trois communes : Orvault et La Chapelle sur Erdre et Treillières. Il est au contact de trois autres quartiers nantais ; « Breil-Barberie » et « Hauts Pavés Saint-Félix » au sud et « Nantes Erdre » à l'est.

Avec plus de 4500 logements pour 11847 habitants, la ZUS de Nantes Nord est la plus peuplée de la Ville et le logement locatif social représente 68 % des logements du quartier.

Très diversifié le quartier Nantes Nord comporte des grands ensembles entourés de zones pavillonnaires, constituant ainsi une sorte d'archipel.

La Ville de Nantes et Nantes Métropole, dans le cadre de la politique urbaine ont mené lors des deux précédents mandats, des projets déterminants qui ont largement contribué à l'amélioration du fonctionnement du quartier.

La création de la ligne 2 du tramway en 1993 a ainsi permis d'intégrer le quartier dans la Ville, créant une véritable épine dorsale autour de laquelle ont été greffés des services publics notamment, mais également des commerces (cf. l'opération Santos Dumont) et des services.

Les nombreuses opérations de réhabilitation de l'habitat, d'aménagement d'espaces publics et de créations d'équipements (médiathèque, la Mano...) participent également à l'aménagement du cadre de vie et à l'offre en matière de services aux habitants.

La création de la ZAC de l'Amande Moulin des Roches en 1994 a également permis d'engager la redynamisation urbaine par l'implantation d'activités économiques le long du boulevard Einstein, participant à la diversification du quartier et à sa mutation. Cette ZAC a été clôturée en 2007.

Différentes opérations de reconquête des délaissés de voirie et de fonciers interstitiels ont ainsi fortement contribué au renouvellement urbain du secteur, toujours dans le sens d'une densification et d'une diversification.

Le quartier du Bout des Landes Bruyères aura quant à lui donné lieu à un projet qui a permis une refonte complète de sa structure urbaine.

Pour autant ces atouts sont largement contrebalancés par la fragilité et les faiblesses des quartiers d'habitat social.

Ainsi, la séparation du logement social avec la voie publique, l'introversion des espaces paysagers résidentiels conduisent à un isolement et un enclavement de l'habitat social qui est pourtant englobé dans un tissu urbain maillé par de la voirie, des transports en commun et de nombreux équipements.

Structure du quartier Nantes Nord Source : Ville de Nantes

3) Projet de territoire

• **Orientations du Schéma de Développement de Quartier**

A l'occasion de l'élaboration du « Schéma de Développement de Quartier » de Nantes Nord 2012-2014, un certain nombre d'enjeux ont été identifiés. Ce document de pilotage managérial des deux principales collectivités, la ville et Nantes métropole, a permis de repérer les axes structurant de l'action publique en mobilisant certains partenaires du territoire (Maison de l'emploi, bailleurs, centre socio culturels etc).

Ce document sera renouvelé à compter du début 2015 et constituera donc alors une base de travail actualisée et pertinente dans le cadre du nouveau contrat de ville, il se décline à la fois de manière thématique, mais aussi micro-territoriale.

Adossé au renforcement des dispositifs de concertation existant avec une volonté d'expérimentation d'un conseil citoyen, ce schéma de développement de quartier deviendra l'axe structurant du renouvellement urbain (schéma directeur) tout en intégrant les volets de cohésion sociale et de développement économique et de l'emploi.

Les enjeux identifiés à ce jour sont les suivants :

- **Agir sur tous les leviers pour une meilleure réussite des enfants et des jeunes**

Il y a sur le territoire de Nantes Nord 4 550 enfants et jeunes de moins de 18 ans. Une démarche d'expérimentation autour de la question de la réussite éducative, avec l'objectif d'associer à la fois acteurs institutionnels et associatifs, mais aussi les parents pour générer une dynamique et une lisibilité au service de tous, et de mobiliser collectivement autour de la mise en œuvre d'actions concrètes. Ces actions répondent à des enjeux autour de la scolarité et de l'orientation, de l'offre de loisirs et de sa visibilité, et du soutien aux familles. Par ailleurs, les stratégies d'évitement des établissements scolaires publics est un indicateur visible de la nécessité de travailler ces questions.

- **Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire sur l'emploi,**

La demande d'emploi sur le territoire prioritaire est en hausse quasi-constante depuis 2011. La Maison de l'emploi, coordonnant un réseau de professionnels du quartier initié dans le cadre du portage opérationnel de la stratégie d'action de la politique publique en matière d'emploi de Nantes Métropole, pilote un plan d'action ambitieux en 4 volets : aller vers le secteur économique, aller vers les habitants et les partenaires du quartier, travailler la mobilité et favoriser l'insertion globale des jeunes avec la mission locale et soutenir la création d'entreprise.

- **Accompagner les publics vulnérables**

L'enjeu de lisibilité de l'action en direction des publics vulnérables sur la question de l'accès aux droits et du suivi de situation, mais aussi du lien social et de l'action collective est central dans un quartier qui compte une proportion de familles monoparentales et de personnes isolées, âgées ou non, importante et en hausse. Cet enjeu est étroitement lié à celui de la lutte contre l'isolement social dans toutes ses dimensions : de la situation d'une personne seule repliée sur elle-même, fragilisée par la précarité économique et sociale aux situations d'exclusion ou de souffrance psychosociale. Il donne lieu à une mobilisation renforcée des acteurs dans différents registres : la sensibilisation et la formation à ces questions, la coordination et le travail en réseau dans le suivi et d'accompagnement des situations difficiles ayant des effets sur l'environnement, la médiation vers les publics et le développement du lien social de proximité. L'accès aux soins est également un enjeu repéré, en raison de la faible démographie médicale et d'indicateurs alarmants sur la santé des enfants.

- **Développer les liens et la mobilité entre les différents quartiers et avec la ville.**

Nantes Nord est un quartier volontiers qualifié de « mosaïque » car il est contrasté au niveau de sa population. Le développement de projets et d'actions culturelles encourageant l'accès à l'offre associative et publique du plus grand nombre, la médiation vers les publics les plus éloignés mais aussi la mobilité à l'intérieur du grand quartier comme à l'échelle de la Ville est un axe de travail prioritaire. Cette dynamique de travail est déjà engagée au travers de différentes actions centrées menées sur les espaces publics au cœur des micro-quartiers. Autant d'opportunités donc de créer du lien entre les habitants et de favoriser la convivialité sur les espaces publics du quartier.

- **Bout des Landes / Bruyères : favoriser la mixité dans la durée pour une transformation réussie du quartier**

Le projet de renouvellement urbain du quartier Bout des Landes / Bruyères nécessite aujourd'hui la mise en place d'une dynamique de développement social et d'animation de projet pour permettre aux habitants actuels de s'approprier leurs lieux de vie réaménagés, préparer l'arrivée d'habitants nouveaux et la cohabitation entre nouveaux et anciens, contribuer à la construction et à la promotion d'une identité et d'une nouvelle attractivité pour ce quartier. Un travail est donc mené sur plusieurs champs : sur le registre de l'occupation sociale pour accompagner la diversité sociale recherchée pour le quartier, avec la mise en place d'un dispositif de gestion urbaine de proximité pour faciliter la résolution le plus en amont possible des problèmes entre gestionnaires des bâtiments et des espaces publics et avec les usagers, et enfin de développer la vie collective et conviviale à partir du projet d'animation sociale et culturelle de quartier par la réappropriation des nouveaux espaces publics.

- **Bout des Pavés / Chêne des Anglais : améliorer la vie sociale et quotidienne en conjuguant action sur l'habitat existant, l'aménagement urbain, la prévention et tranquillité publique.**

Le territoire Bout des Pavés / Chêne des Anglais cumule des indicateurs de précarité importants : un taux de chômage élevé, un grand nombre d'habitants vivant sous le seuil de pauvreté (plus de la moitié) et plus de 25% bénéficiant du RSA et beaucoup de familles vivent seules avec des enfants à charge et 78% d'entre elles vivent sous le seuil de bas revenu.

Des études menées ces dernières années et les retours des différents professionnels confirment une situation économique et sociale fragile pour la majeure partie des habitants. Par ailleurs, les problématiques de tranquillité publique qui se sont accentuées ces dernières années, notamment sur le secteur Champlain, renforcent les difficultés au quotidien des personnes vivant sur ce quartier. L'enjeu principal est donc d'améliorer la vie sociale et quotidienne en travaillant sur plusieurs objectifs à la fois sur la vie sociale, la tranquillité publique et les espaces publics avec les différents partenaires.

- **Boissière :**

Composée principalement de linéaires et de tours, la Boissière a été le lieu d'implantation de la première cité d'habitat social ayant été construite à Nantes Nord. Ce patrimoine vieillissant, dont la construction a débuté à partir de 1956, a fait l'objet de réhabilitations dès 1982 pour ses parties les plus anciennes situées sur la rue des Renards. En 1994, 120 logements y ont été démolis puis reconstruits.

Certains immeubles de la Boissière sont caractérisés par un taux de rotation très faible et une forte présence co-générationnelle, question centrale pour le bailleur.

Les espaces publics de ce secteur sans hiérarchie et déqualifiés, aux occupations parfois détournées concourent là aussi à une baisse d'attractivité et des problèmes émergents de tranquillité publique.

Le centre commercial du quartier est dans une situation préoccupante en raison de son état dégradé et de la vacance de certains de ses locaux. L'étude effectuée en 2005 sur ce centre préconisait une démolition-reconstruction, mais elle ne s'est pas traduite dans les faits en raison de l'absence d'un financement suffisant

- **Petite Sensive :**

Le site de la Petite Sensive est composé de deux types d'habitat : du collectif et du pavillonnaire.

Quelque peu excentré du reste du secteur d'habitat social, isolé du quartier résidentiel qui le borde au sud par un mur de séparation, ce quartier est composé de trois linéaires de logements collectifs, dont un de 165 logements (linéaire « Paraguay »), véritable muraille de 200 mètres de long. Une zone pavillonnaire de 53 logements fait face à ces linéaires. Sur le plan patrimonial, ces logements, individuels, anciens, mal isolés et donc très énergivores, posent de plus en plus de difficultés de gestion.

- **Objectifs stratégiques visant à une transformation urbaine**

Un certain nombre d'enjeux liés à la configuration et aux caractéristiques du quartier ont été identifiés. Ils seront complétés dans le cadre des études menées.

- **Le premier objectif identifié est la nécessité d'une amélioration de l'appropriation du quartier par ses habitants qui doit s'accompagner d'un renforcement de son identité.**

Nantes Nord reste dans ses usages très sectorisés et les quartiers d'habitat social dialoguent par exemple très peu avec les grands espaces de la Vallée de l'Erdre ou le secteur du Campus universitaire.

Cet enjeu interroge également la nécessité d'agir pour l'amélioration du « vivre ensemble ».

- **Le deuxième objectif est d'accompagner la requalification du quartier dans un objectif de dynamisation et de diversification sociale et économique.**

La configuration actuelle du quartier conduit à une très forte segmentation des usages et l'activité économique, bien que présente à l'échelle du quartier, n'a que trop peu d'interactions avec les secteurs d'habitat social. Les secteurs nécessitent, par ailleurs, une refonte de leurs espaces publics permettant un maillage et des usages identiques au reste de la ville et une diversification des types d'habitat dans un objectif de mixité sociale.

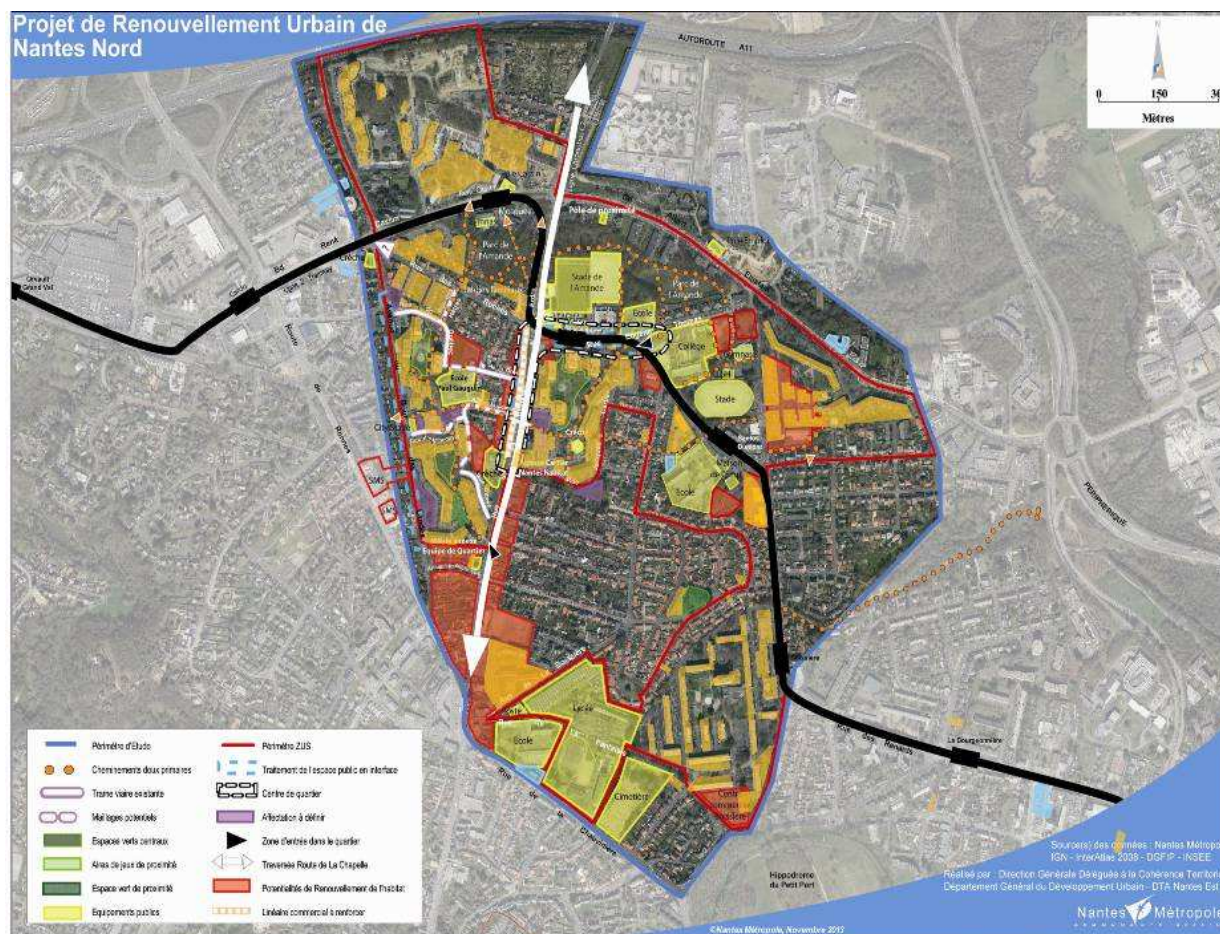
- **Le troisième objectif identifié est la nécessité d'ouvrir le quartier sur les franges.**

Cette ouverture implique une meilleure connexion de Nantes Nord avec les secteurs et

communes environnantes mais également au sein même du quartier avec, par exemple, le secteur universitaire.

- **Le dernier objectif identifié est l'amélioration de la prise en compte d'objectifs environnementaux.**

Le quartier bénéficie d'une très grande richesse en espaces naturels qui est peu exploitée. De la même façon, la prise en compte des objectifs du Plan de Déplacement Urbain (PDU), du Plan Climat doivent trouver des déclinaisons à l'échelle du quartier de façon durable.



Principes généraux du renouvellement de Nantes Nord Source Nantes Métropole 2013

4) Premiers objectifs opérationnels en matière de renouvellement urbain

Des premières déclinaisons opérationnelles des grands enjeux ont été identifiées. Cependant, ces éléments devront être complétés dans le cadre des études à venir.

Premier objectif : améliorer l'appropriation du quartier. Renforcer son identité. Agir pour le vivre ensemble

Premier axe : Le quartier Nantes Nord ne comporte pas d'espaces de référence fédérateurs à l'échelle globale de son territoire.

Le développement et l'aménagement d'espaces publics conviviaux et attractifs à l'échelle du grand quartier constituent un objectif prépondérant qui contribuera à l'amélioration du vivre ensemble.

2^{ème} axe : Un cœur urbain regroupant équipements publics, commerces autour d'un espace public attractif

L'amélioration de l'animation commerciale du quartier et de la convivialité des espaces commerciaux est fondamentale pour viser cet objectif. Pour ce faire, une restructuration de l'appareil commercial de la route de la Chapelle-sur-Erdre, un renouvellement de l'offre de la Route de Rennes et une intervention forte sur le centre commercial du quartier Boissière, sont indispensables.

3^{ème} axe : une amélioration des qualités résidentielles

Au-delà de ces interventions lourdes sur les espaces fédérateurs qui contribueront au changement de l'image du quartier, un ensemble d'interventions co-élaborées avec les habitants à l'échelle des différents secteurs et des îlots permettant d'améliorer leurs qualités résidentielles et développer les usages de proximité.

Pour ce faire une résidentialisation coordonnée dans ses principes et ses objectifs devra être assurée.

Deuxième objectif : accompagner la requalification du quartier dans un objectif de redynamisation et de diversification sociale et économique.

Pour ce faire il conviendra de :

- déterminer les secteurs à réhabiliter et à renouveler,
- élaborer un projet d'aménagement déterminant les conditions de la densification, la requalification des espaces publics et notamment une trame viaire permettant au quartier d'évoluer et d'assurer un adressage des bâtiments.

La densification du quartier ne doit cependant pas être une fin en soi.

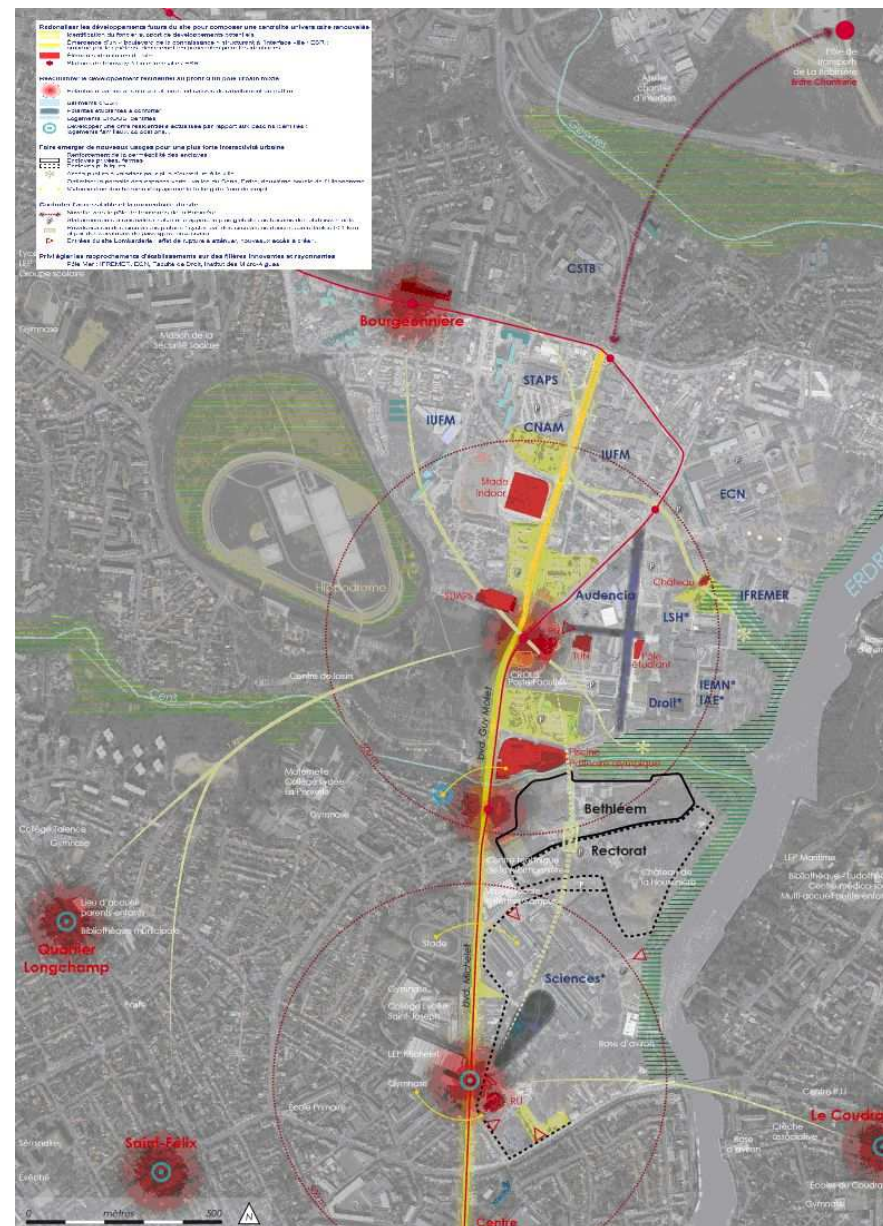
Elle doit apporter diversité et qualité au quartier et les projets devront s'appuyer sur :

- des secteurs à renouveler dans le diffus,
- les terrains appartenant aux collectivités et au bailleur social à mobiliser en accord avec les politiques publiques de la ville et la stratégie immobilière et patrimoniale du bailleur social.

Troisième objectif : ouvrir le quartier sur ses franges.

Le renouvellement urbain du quartier doit participer à un objectif général d'amélioration des connexions du quartier avec les territoires limitrophes.

- La requalification de l'ancien barreau du périphérique que constituent les Boulevards Einstein et Cassin et qui continue à former une barrière au Nord du quartier doit être poursuivie et achevée.
- La coordination avec le projet de renouvellement urbain de la Route de Rennes doit être assurée de façon à poursuivre l'ouverture sur les territoires bordant cet axe.
- L'amélioration de l'accroche du secteur universitaire avec le reste du quartier est également fondamentale dans cet objectif de cohésion territoriale.

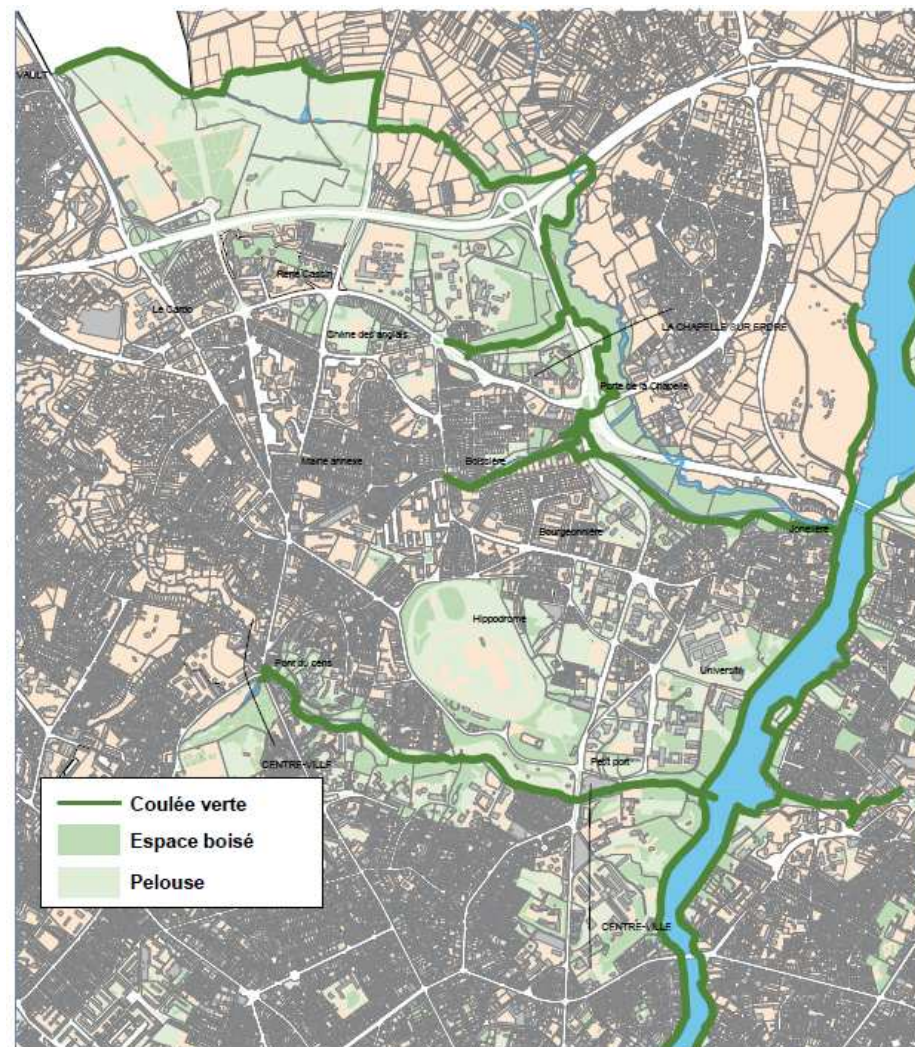


Extrait du Schéma de Développement Universitaire de Nantes
Source : Deloitte et Alphaville Urbanismes, Etude pour la définition du SDU, Juillet 2013.

Quatrième objectif : une amélioration de la prise en compte d'objectifs environnementaux

Cette prise en compte peut notamment passer par :

- L'amélioration du maillage des coulées vertes : la trame verte et bleue. L'intégration des coulées vertes, des parcs et jardins comme véritables lieux de vie, rejoignant ainsi le premier enjeu lié à la convivialité constitue un objectif permettant de viser l'amélioration du cadre de vie des habitants.
- L'adaptation des tracés et des gabarits viaires aux besoins en déplacement tous modes confondus et l'amélioration du confort pour les modes doux et les PMR ainsi que la régulation et la requalification de la place dédiée au stationnement permettant une meilleure ?
- La gestion de l'eau respectant au maximum le cycle de l'eau mais aussi comme élément d'animation. La mise en valeur de la topographie du site peut également être source pour le projet
- La prise en compte des contraintes énergétiques en amont des projets (et dans les faisabilités). L'intégration d'un futur réseau de chaleur dès la conception du projet.



Structure paysagère de Nantes Nord Source NM 2014

5) Programme de travail à réaliser

Il s'agit des études nécessaires à la définition du projet Nantes Nord

1- Etablissement d'un projet de renouvellement global du quartier prioritaire sur 15 ans :

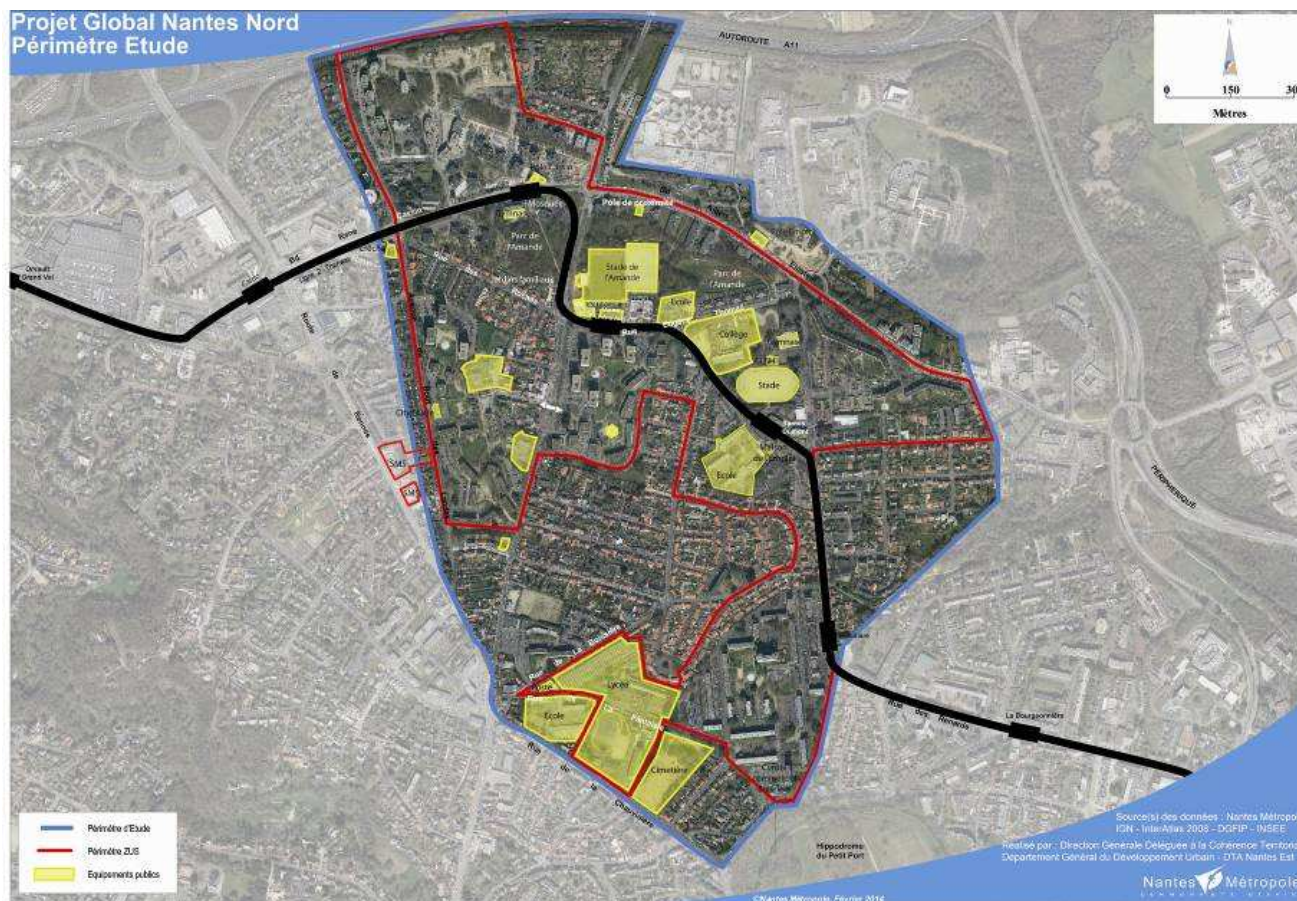
Réalisation d'un Plan Guide permettant d'atteindre les objectifs fixés par la collectivité et ceux décelés dans le cadre du diagnostic du territoire.

Le Plan Guide devra notamment préciser les espaces de référence - lieux de polarité inscrits dans la trame urbaine recomposée- les moyens d'améliorer l'ouverture des micro-quartiers entre eux mais également l'amélioration des liens avec les territoires limitrophes, le parti pris paysager, la composition urbaine à privilégier, les zones de renouvellement urbain et de constructibilité visant à une meilleure mixité fonctionnelle et sociale.

2- Réalisation d'études sectorielles de niveau pré-opérationnel :

Des études sectorielles de niveau pré-opérationnel seront réalisées sur les secteurs identifiés comme étant prioritaires et devant faire l'objet d'une intervention.

Des lieux d'intervention prioritaires ont déjà été fléchés: ils sont au nombre de 3.



1) Bout-des-Pavés / Chêne-des-Anglais :

La réalisation d'une étude sectorielle permettra de décliner les interventions opérationnelles à réaliser et à déterminer :

- Les fonctions urbaines : leur dimensionnement et leur localisation,
- En matière d'habitat : détermination des constructibilités, programme des volumétries,
- Pour les espaces publics : stationnement, usages collectifs, paysages, interface entre les espaces publics et privés, préconisations des matériaux, éclairages, ...
- Concernant les résidentialisations : détermination des emprises, des principes de résidentialisation à mettre en œuvre, les matériaux, ...

2) La Petite Sensive :

Le bailleur social a fléchi la démolition de pavillons obsolètes énergétiquement sur ce secteur, dégageant ainsi des potentialités de renouvellement urbain.

Par ailleurs, la Ville, dans le cadre de la démolition/reconstruction du collège du quartier, a récupéré un foncier d'une superficie d'environ 8 500 m² situé le long du carrefour de la Géraudière. Ce foncier constitue un point d'ancrage pour le renouvellement du quartier.

Le projet devra à la fois déterminer les conditions du renouvellement de ce secteur par de nouvelles constructions mais également déterminer les modalités à mettre en œuvre pour permettre l'évolution du bâti conservé et de ses abords (composition, limites, résidentialisation, ouvertures sur le quartier...)

3) La Boissière - Le centre commercial :

La Boissière est via la ligne de tram un des axes majeurs pour arriver et traverser les quartiers de Nantes nord et accéder aux équipements de ces quartiers qui y ont été positionnés jusqu'au centre commercial Grand Val qui est un des 10 centres commerciaux positionnés à proximité du périphérique. La Boissière est donc une porte d'entrée majeur à ce titre mais aussi car elle connecte Nantes nord avec le campus universitaire et la zone verte très étendue de l'hippodrome, équipement d'agglomération (mais d'attractivité échelle nationale au travers des courses hippiques programmées)

Une étude sectorielle devra réinterroger ces fonctions de connections, de dessertes d'équipements et de services dont les activités commerciales intégrant entre autre le centre commercial de la Boissière particulièrement dégradé.

3. Le suivi des projets du secteur

Il s'agit d'une mission de coordination urbaine et architecturale des constructions.

Elle consiste en l'accompagnement de l'élaboration des programmes immobiliers afin de garantir leur inscription dans la cohérence du projet d'ensemble.

Cette mission incluse dans la mission générale se déroulera pendant toute la durée de celle-ci

3. BOTTIÈRE PIN SEC



Quartier Bottière-Pin Sec – Photo : JP Fayolle

Le quartier Bottière-Pin Sec est en difficulté mais porteur de ressources. Avec près de 5 400 habitants et 2 500 logements dont 2 000 logements sociaux soit 83% des logements du quartier, le territoire de Bottière-Pin Sec est vieillissant, devient moins attractif et se précarise. A l'échelle de Nantes Métropole, il est le quartier le plus vulnérable de l'agglomération (le Pin Sec en particulier), tout indicateur de fragilité confondu. Néanmoins, le quartier peut s'appuyer sur des équipements structurants et ressources alliant à la fois proximité et dynamique de grand quartier, un tissu associatif à conforter, des espaces publics conséquents mais surdimensionnés et peu qualifiés, un patrimoine paysager de grande qualité. Enfin, la dynamique du grand quartier Doulon-Bottière, la proximité de la plus importante zone d'emplois de l'agglomération, et sa proximité du centre-ville sont des atouts non négligeables.

3) Objectifs du projet de territoire

La conduite d'un projet ambitieux à l'échelle de Bottière-Pin Sec, avec les habitants, vise une transformation profonde pour un quartier attractif, durable et solidaire :

1- Un quartier agréable à vivre et attractif

- **Développer un nouveau cœur de quartier autour d'un centre commercial de proximité actif.** Dans un secteur qui offre deux pôles commerciaux fragiles, l'objectif est de développer une offre commerciale de proximité de qualité en complémentarité de la centralité du grand quartier prévue en 2018 sur la ZAC Bottière-Chénaie, de restructurer et greffer ce nouveau pôle sur la rue de la Bottière, l'axe principal du quartier où se développent équipements et services,
- **Diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins de tous les ménages.** Concomitamment à la requalification des logements sociaux existants, l'objectif est d'offrir de nouveaux logements en accession abordable, accession libre et sociaux pour renouveler le parc actuel et répondre au parcours résidentiel des ménages tout en veillant à un équilibre de l'occupation sociale globale,
- **Un cadre de vie de qualité et des espaces publics accessibles à tous.** Des espaces de nature dans la continuité des aménagements de l'écoquartier Bottière-Chénaie et des espaces publics conviviaux supports du vivre ensemble et sécurisés.

- **Développer les sociabilités sur le registre du vivre ensemble et du soutien aux initiatives citoyennes**

2- Un quartier durable

En lien avec l'écoquartier Bottière-Chénaie, le projet global de Bottière-Pin Sec doit s'appuyer sur les fondements du développement durable : un projet équitable socialement, soutenable économiquement et respectueux de l'environnement :

- Faciliter les déplacements en transport en commun et les circulations douces
- Offrir des logements neufs et requalifiés moins consommateurs d'énergie notamment avec l'arrivée du nouveau réseau de chaleur
- Poursuivre la gestion urbaine de proximité et mettre en place une gestion des déchets efficaces (Tri Sac et colonnes enterrées)
- Offrir des espaces publics rustiques et variés support de la biodiversité
- Accompagner les acteurs engagés autour de la filière du réemploi.

3- Un quartier accueillant et solidaire

- Améliorer l'accès aux droits des plus démunis autour de la santé et de la précarité, l'accès aux offres éducatives, sportives et culturelles et l'accès aux équipements et services avec la création d'un pôle Equipements Publics/services
- Développer une politique d'animation du quartier en favorisant le lien entre les générations en particulier au Pin Sec, en incitant la rencontre entre anciens et nouveaux arrivants

4- Un quartier facilitant l'emploi et l'insertion

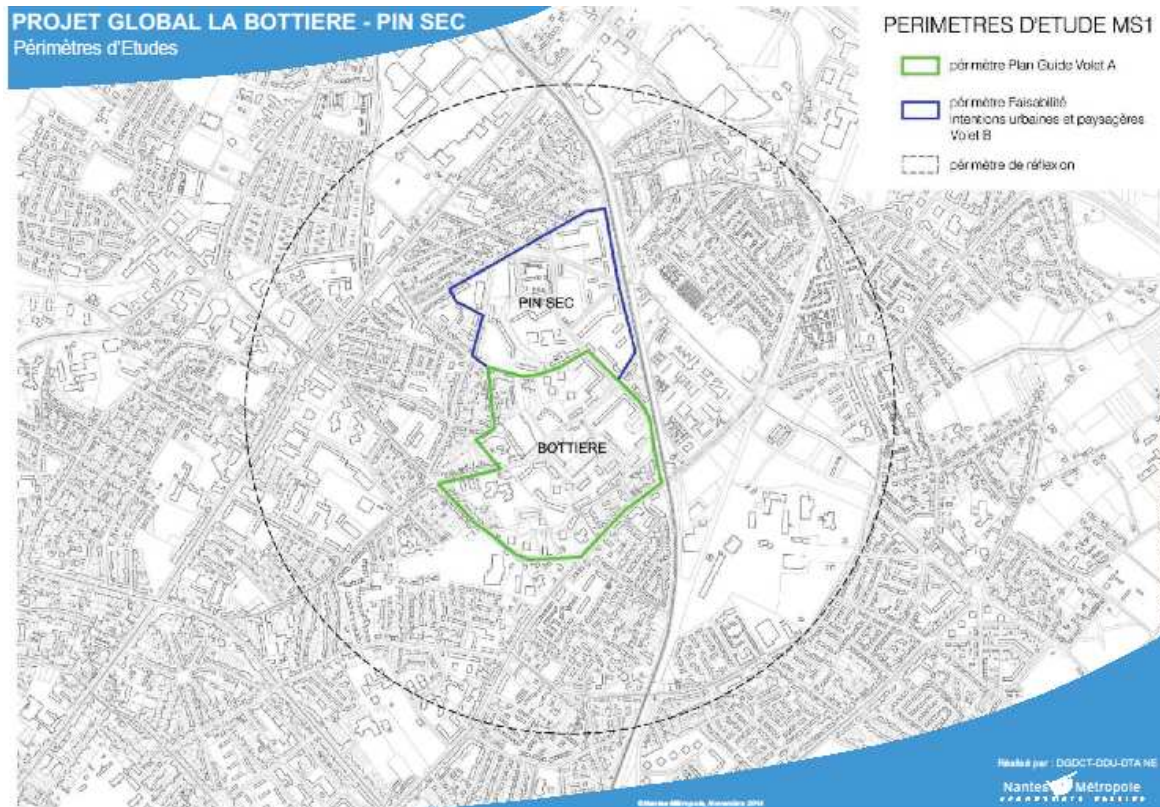
- Mobiliser autour de l'orientation scolaire et l'emploi des jeunes
- Travailler les freins à l'emploi
- Rendre visible et accessible l'offre de services en matière d'accompagnement vers l'emploi en lien avec la Maison de l'Emploi
- Soutenir et développer la dynamique économique et l'offre de services du territoire
- Favoriser la diversification de l'activité économique (bureaux, services, artisanat et commerce)
- Mettre en cohérence les acteurs de l'emploi du territoire et accompagner les entreprises dans leur politique de recrutement et de gestion des compétences.

4) Premiers objectifs opérationnels en matière de renouvellement urbain

Depuis 2014, Nantes Métropole a missionné, dans le cadre de la concession d'aménagement, une maîtrise d'œuvre urbaine et opérationnelle pluridisciplinaire qui regroupe paysagiste / architecte / urbaniste et spécialiste de la concertation.

La mission de la maîtrise d'œuvre est :

- d'établir un plan guide à l'échelle de Bottière-Pin Sec qui définira les grands principes du projet à tenir dans le temps,
- de proposer une reconfiguration du cœur de quartier et la mettre en œuvre,
- de réaliser la maîtrise d'œuvre des espaces publics du secteur de la Bottière en accompagnement des requalifications de Nantes Habitat.



Depuis le second semestre 2014, une nouvelle méthode d'animation du dialogue citoyen et de concertation autour des questions sociales et urbaines du quartier Bottière-Pin Sec est en cours de constitution. Sous forme d'Atelier du Quartier réunissant un panel citoyen et animé par l'AMO Concertation, l'objectif des premières rencontres a été de définir le cadre de travail et les modalités, prioriser les thématiques à évoquer dans le cadre de commissions spécifiques et enfin définir les modalités d'information auprès des habitants et acteurs du quartier.

Début 2015 sera l'occasion de publier le Guide de l'Atelier du quartier Bottière-Pin Sec et de travailler sur les sujets concrets du projet du quartier priorités par l'Atelier du Quartier.

Les secteurs opérationnels pressentis

1/ Le Plan Guide : 2015-2030

La vision à long terme est incontournable pour mettre en œuvre les objectifs du projet de renouvellement urbain Bottière-Pin Sec. Suite au diagnostic du site prioritaire et de l'expertise d'usages par les habitants en cours dans le cadre de l'Atelier du quartier, la réalisation du Plan Guide partagé est programmée pour le 2nd semestre 2015. Il s'attachera à retrouver une armature urbaine lisible et cohérente qui hiérarchise les espaces publics et leurs usages et s'accroche à l'armature des quartiers voisins, à définir des valorisations foncières à mobiliser tout au long du projet l'ensemble étant évolutif dans le temps. Il participera ainsi à valoriser l'image du quartier en le repositionnant au cœur de l'agglomération.

2/ Le cœur de quartier :

Le quartier de la Bottière-Pin Sec n'offre pas de réelle centralité. Ses commerces sont disséminés sur deux sites en déclin. D'un côté les commerces de la place de la Bottière situés, en rez-de-chaussée de logements sociaux, peu dynamiques et stigmatisés par un site qui concentre des problèmes de tranquillité publique.

De l'autre, un site commercial au cœur du quartier en déclin qui vient de perdre sa locomotive alimentaire. Ne subsistent aujourd'hui sur ce site privé que des commerces du type « périphérique ». L'organisation sous forme de « boîte à chaussure », son enclavement sans greffe sur la rue de la Bottière, colonne vertébrale du quartier, empêche la venue de nouvelles enseignes.

Confirmée par l'étude du PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture) réalisée dans le cadre d'un Programme d'expérimentation « Qualité et sûreté des espaces urbains » en 2011, l'objectif est de concentrer l'offre commerciale sur un seul site au cœur du quartier, de reconfigurer les locaux par une démolition/reconstruction afin de greffer le nouvel appareil sur l'axe majeur du quartier, de développer la mixité par la création de programmes de logements en accession abordable mais aussi par l'accueil d'activités économiques du type bureau et/ou artisanat et de créer un espace public fédérateur. En somme, se donner les moyens de créer une nouvelle centralité de proximité pour le quartier Bottière-Pin Sec support du vivre ensemble.

Une étude commerciale est actuellement en cours pour confirmer ces orientations en lien avec les commerçants actuels, préciser la stratégie commerciale et sa mise en œuvre. Ces éléments permettront d'alimenter les échanges avec l'Atelier de Quartier et s'inscriront dans le Plan Guide.

3/ Le secteur Lippmann : en cours d'étude

- **Habitat** : Construit à la fin des années 60, ce secteur accueille un programme de 75 logements sociaux collectifs en R+4 propriété de Nantes Habitat qui n'a jamais été réhabilité. Le bailleur compte 1% de vacance ce qui est très faible. 49% des ménages sont composés de personnes seules, 45% des ménages sont sous le seuil de pauvreté. 79% des ménages sont dans les logements depuis plus de 5 ans contre 62% à l'échelle de l'Agence.
- **Equipement** : Le multi accueil de la Bottière est implanté en RdC des bâtiments de Nantes Habitat. Il accueille aujourd'hui une vingtaines d'enfants.
- **Espaces Publics** : le secteur est bordé d'espaces publics sans aménité très minéral et totalement dédiés au stationnement. Le cœur d'îlot naturel qui offre quelques jeux pour enfants est peu qualifié et surdimensionné. La distinction entre espaces publics et espaces résidentiels est inexistante.

Ce secteur, de part sa situation face à la future centralité, représente un enjeu fort pour poursuivre et donner à voir le changement d'image du quartier. La stratégie d'intervention est globale :

- engager un programme de requalification à l'instar de Basinerie 1 permettant d'améliorer le confort des logements, d'améliorer la performance énergétique des bâtiments et de ré adresser les bâtiments sur la rue,
- diversifier l'offre de logements par la création de 15 logements sociaux et 15 logements en PSLA (accession sociale),
- agrandir le multi-accueil (30 places) et le transférer en Rdc du programme neuf rue de la Bottière dans la continuité des équipements existants (groupe scolaire, lycée, Mairie Annexe),
- résidentialiser l'ensemble du programme et aménager le cœur d'îlot résidentiel en lien avec les habitants,
- aménager les espaces publics attenants : faciliter les cheminements doux par l'agrandissement des trottoirs, création de noues paysagères pour gérer les eaux pluviales, réorganiser le stationnement, planter les colonnes enterrées pour les déchets...

-

4/ La place de la Bottière :

Une fois les commerces transférés sur la nouvelle centralité, il s'agit d'investir ce lieu emblématique du quartier qui aujourd'hui est stigmatisé par les problèmes de tranquillité publique. Visible et à proximité du tramway, face à un nouveau programme de logements en accession libre, il est proposé de construire sur cette « place parking ».

Un programme mixte est envisagé :

- un pôle équipements publics/services regroupant la Mairie Annexe, l'équipe de quartier, la Maison de l'Emploi, l'Agence de Nantes Habitat et le Centre Médico-Social du Conseil Général. L'objectif est de regrouper ces équipements actuellement disséminés dans le quartier pour favoriser et développer les liens entre les services et améliorer la cohérence de l'offre pour les habitants du quartier mais aussi hors quartier. Ce nouveau pôle occupera les deux premiers niveaux du programme immobilier,
- une quinzaine de logements en accession abordable sous forme collective et maisons sur le toit.

Le cœur d'îlot résidentiel ainsi créé sera commun au nouveau programme mixte et desservira les logements sociaux de Basinerie 1 requalifiés par Nantes Habitat dans la première phase du projet urbain.

Nantes Habitat engagera une réflexion expérimentale sur le devenir des locaux commerciaux laissés vacants.

5/ Secteur Souillarderie :

- **Habitat** : cet îlot est composé de 155 logements sociaux, datant de la fin des années 60, propriété de Nantes Habitat. Il accueille un bâtiment R+5 de 130 logements avec des RdC surélevés qui forme la limite Nord et Est de l'îlot et deux barrettes de 16 logements implantées en peigne avec des RdC occupés par des garages. Ces bâtiments n'ont pas été réhabilités depuis leur création, les pignons des bâtiments donnant vers le tramway et l'entrée du quartier sont tous aveugles.
- **Espaces Publics** : le cœur d'îlot est constitué d'un vaste espace public de plus d'un hectare. On notera la forte présence d'entités boisées remarquables mais les espaces sont peu aménagés et les équipements type aire de jeux et pataugeoire sous utilisés car

obsolètes et peu adaptés. La porte d'entrée sud du quartier, axe fédérateur depuis le tramway est sous qualifiée.

- **Equipement** : l'agence de Nantes Habitat est implantée à l'angle du grand linéaire. Des RdC en semi sous sol ont été investis comme salles de réunion.

Au regard de sa double façade qui donne, à la fois sur la rue de la Bottière, axe de desserte est-ouest du quartier, sur le tramway en réponse à l'écoquartier Bottière-Chénaie, de sa partie sud comme entrée du quartier depuis la station de tramway et le terminus du Chronobus (bus à haute performance) qui dessert l'Est de l'agglomération, la requalification de ce secteur est un enjeu fort pour le changement d'image du quartier. La stratégie d'intervention se doit d'être ambitieuse et globale :

- engager un programme de requalifications permettant d'améliorer le confort des logements, d'améliorer la performance énergétique des bâtiments et d'intensifier les rdc des bâtiments. Un regard particulier sera porté sur la valorisation des pignons ;
- diversifier l'offre de logements par la création de 15 logements sociaux et 15 logements en PSLA (accession sociale) dans la continuité des deux barrettes en peigne ;
- valoriser l'entrée du quartier par une intensité du type « rotule » sous forme de plot de bureaux/services/logements participant ainsi à la diversification du quartier ;
- hiérarchiser les espaces extérieurs en qualifiant les espaces publics par l'aménagement d'un square de quartier. Les nouveaux espaces résidentiels seront le support de travail avec les habitants.

6/ Secteur Becquerel/Basinerie 2

Ilot complexe, le secteur Becquerel/Basinerie 2 est complètement introverti en plein cœur de la Bottière et supporte de part et d'autre les cheminements doux est-ouest du tramway vers les équipements publics.

- **Habitat** : cet îlot est composé de la barre Becquerel, bâtiment R+5 en L de 100m sur le linéaire principal. Son retour ferme complètement le cœur d'îlot depuis la rue de la Basinerie, rue de desserte principale nord-sud de la Bottière. Du 8 au 12 rue de la Basinerie, deux bâtiments R+5 totalisant 95 logements forment un front urbain de plus de 130 mètres de long. Les RdC accueillent principalement des garages et des locaux. Au regard de la topographie, les accès aux immeubles sont illisibles et pour la

barre Becquerel ces derniers sont semi enterrés. Ces logements datant de la fin des années 60 n'ont jamais été réhabilités.

- **Espaces Publics** : la rue de la Basinerie est peu lisible dans sa configuration actuelle et ne permet pas de desservir correctement le secteur. La rue Becquerel est quant à elle un vaste parking. Les liaisons piétonnes est-ouest s'effectuent depuis deux porosités sous forme de porche situées dans les bâtiments de Basinerie 2.

Avec la création de la Maison de quartier, le centre socio-culturel implanté au pied de la barre Becquerel a été démoli dans la première phase du projet. Dans ce cadre, un travail avec les habitants du secteur a été mené pour travailler sur le devenir de ce site et à court terme sur un projet éphémère. Cette première approche fait ressortir le constat que les cheminements sont peu praticables, ne permettent pas de donner à voir les liens et les aboutissements. Les espaces publics ne sont pas qualifiés et les pieds d'immeubles peu avenants.

Ainsi, un premier programme a été réalisé :

- Démolition des porches pour ouvrir le quartier et le retour de la barre Becquerel. Ce sont 21 logements qui seront démolis. Les ménages ont d'ores et déjà été relogés. Pour cause de présence d'amiante, les requalifications ne peuvent s'effectuer en site habité. Aussi, Nantes Habitat s'appuie sur ces logements vacants pour reloger provisoirement les ménages dont les logements sont en cours de requalifications,
- Requalification et résidentialisation de 149 logements avec une reconfiguration des accès et une ouverture sur les cœurs d'îlot et liaisons douces,
- Valorisation et hiérarchisation des espaces publics pour favoriser les lieux de rencontre et diversifier les usages. Les cheminements doux seront requalifiés, et s'organiseront sous forme de terrasses avec des usages spécifiques. Un programme de jardins familiaux pourra être étudié dans la suite du projet de jardin éphémère réalisé avec un groupe d'habitants. Le stationnement sera réorganisé avec un stationnement longitudinal sur rue et des poches résidentielles aux abords des immeubles.

7/ Secteur du Pin Sec :

Composé d'habitat social propriété de Nantes Habitat sous forme collective et individuelle, ce secteur s'est développé à partir de la fin des années 50 jusqu'au milieu des années 60. Il logeait historiquement les ouvriers des Batignolles, usine de fabrication des locomotives située sur la route de Paris. Ce secteur est vieillissant particulièrement le plus ancien Pin Sec 1 (180 logements).

On dénombre beaucoup de personnes seules (pour exemple : 81% de personnes seules à Pin Sec 1) à mettre au regard de la très forte proportion de petits logements (77% de T1 et T2 à Pin Sec 1) mais aussi de petites surfaces pour les logements de plus grande taille (ex : T4 de 62m2). Un premier diagnostic technique réalisé par le bailleur montre que certains composants de ce patrimoine sont obsolètes (Clos et couvert, parties communes et parties privatives).

La problématique sociale de ce secteur est spécifique avec un taux de pauvreté important et un nombre conséquent de personnes âgées pour lequel on notera une situation d'isolement.

Le devenir de ce secteur, sa greffe à la future centralité et aux cités pavillonnaires environnantes, la valorisation de la station de tramway à proximité et de ses équipements publics, son accompagnement social sont un ensemble d'enjeux qui sont intégrés dans la réflexion actuellement menée dans le cadre du Plan Guide.

5) Programme de travail à réaliser

Etapes du projet Bottière - Pin Sec

26 juin 2009 : Le Conseil Municipal approuve les objectifs du projet et les modalités de la concertation préalable

1^{er} avril 2011 : Le Conseil Municipal approuve le bilan de la concertation préalable et le lancement d'une concession d'aménagement avec la SPLA Nantes Métropole Aménagement

De mai 2011 à fin 2011 : Concertation dans le cadre des requalifications des logements sociaux (Croissant/Grande Noue Nord/Basinerie 1) et de l'aménagement des espaces publics (Grande Noue Nord)

- Mise en place du Groupe d'accompagnement social regroupant les professionnels du quartier

2012 – fin 2013 : opération isolée ANRU secteur Basinerie 1 /Grande Noue Nord

réalisation des travaux de requalifications et des espaces publics

Groupe Habitants pour le suivi des travaux

Groupe des Acteurs de Terrain

Signature du protocole avec le propriétaire du centre commercial

15 octobre 2013 : Réunion Publique pour annoncer les objectifs du projet global Bottière-Pin Sec

2014 :

Janvier : choix du groupement Agence Osty/C. Schorter/MAGEO pour mener les études de conception urbaine associé à Ville Ouverte/Dérive pour mener la concertation.

Septembre : Renforcement du Dialogue Citoyen avec le lancement de l'Atelier de Quartier n°1

Novembre : Atelier de Quartier n°2

Les études nécessaires à la définition du projet Bottière-Pin Sec

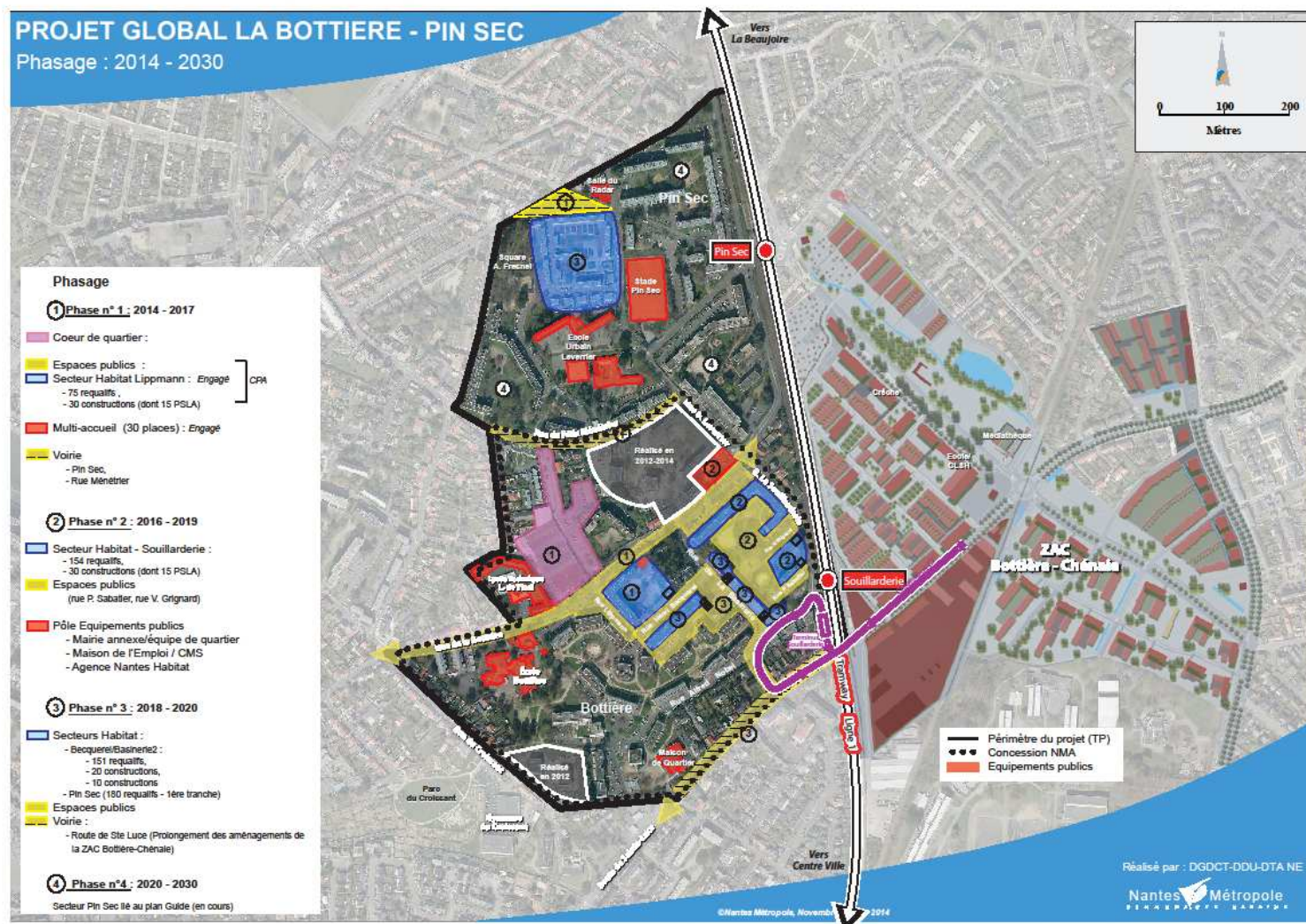
- **L'étude de conception urbaine** confiée à l'agence Osty doit aboutir dans une première phase à un Plan Guide de Bottière-Pin Sec qui donnera les grands principes du projet urbain et l'évolution du quartier sur la période 2015-2030. Dans un second temps, des zooms par secteurs opérationnels permettront de définir précisément les projets et aménagements en accompagnement des secteurs de requalifications. Enfin, pour veiller à la cohérence globale du projet, le groupement devra assurer la coordination architecturale et urbaine des îlots de requalification de logements sociaux mais aussi des projets privés qui pourraient émerger dans le périmètre d'étude.
- Simultanément Ville Ouverte anime les Ateliers de Quartier pour co-élaborer le projet avec le panel citoyen. L'Atelier sera alimenté en complément par les retours de Dérive qui réalise des actions sur site pour « aller vers » les habitants et recueillir la parole du terrain.
- Une fois le Plan Guide partagé et validé par les élus, une méthodologie de concertation et de co-construction sera proposée. Ainsi des micro-projets éphémères ou pérennes pourront être réalisés avec les habitants.
- Afin d'alimenter le groupement dans cette phase de définition du projet, il faudra réaliser :
 - o des études techniques : topographie, sol et réseaux
 - o des études thématiques : commerces, marché de l'habitat et des activités, stationnement
 - o une étude programmatique du Pôle Equipements Publics

A ceci s'ajoutent les études règlementaires : étude d'impact, environnementale, sécurité...

Enfin, la collectivité devra poursuivre la communication à chaque étape du projet.

- Nantes Habitat, principal bailleur, doit lancer des études sociales et techniques sur les secteurs opérationnels à venir. Concernant, le secteur Lippmann en cours d'étude, le bailleur doit envisager le relogement provisoire des ménages pendant les travaux de requalifications pour cause de présence d'amiante. Pour ce faire,

une ingénierie sociale doit donc être mise en œuvre. Enfin, en vue des votes locataires, Nantes Habitat met en place dans le quartier un lieu d'information et de communication à destination des locataires (le BIP).



4. DERVALLIERES



1) Préambule

Le quartier « Dervallières – Zola » comprend dans sa partie nord la Zone Urbaine Sensible des Dervallières caractérisée à sa création par un espace monolithique de 62 ha accueillant environ 5 200 habitants et 2 400 logements. Ce quartier concentrait et concentre toujours des difficultés sociales importantes avec un taux de pauvreté et un taux de chômage les plus élevés du territoire nantais.

Une première intervention forte de la collectivité dans les années 1990 a permis d'ouvrir ce quartier vers le reste de la ville dans sa partie sud par la démolition des entrées sous porche et l'arrivée du bus à l'intérieur du quartier. Le pôle commercial a été restructuré, permettant de redynamiser les activités présentes. Dans la même période, des logements ont été démolis, et un grand nombre d'entre eux ont été réhabilités. Pour autant, le quartier présentait encore de grandes difficultés sociales et les interventions urbaines n'ont pas concerné la totalité du quartier « politique de la Ville » ; c'est pourquoi une deuxième phase a été engagée en 2006, faisant l'objet d'un dossier auprès de l'ANRU.

La convention ANRU signée le 14 janvier 2008 arrivée à échéance le 4 octobre 2013 (avenant de clôture) a enclenché une réelle dynamique de territoire autour d'un projet urbain ambitieux permettant de donner un second souffle à ce territoire qui conjugait de nombreuses difficultés. Néanmoins, dans un contexte où la crise sociale fragilise une part croissante de la population, il est important de ne pas relâcher les efforts. Le projet des Dervallières s'inscrit dans la continuité de l'action publique à Nantes en faveur du renouvellement urbain, rénovation qui s'inscrit dans un projet de développement maîtrisé de la Ville.

2) Identité

Les Dervallières représentent l'un des grands ensembles de l'agglomération nantaise des années 1960. Il présente une forme urbaine originelle de citadelle, adaptée à un terrain à forte déclivité, et un modèle résidentiel logeant, sur l'ancien parc du château des Dervallières, une population ouvrière. Ce patrimoine, relevant alors exclusivement de Nantes Habitat, a connu de fortes évolutions tant sur le plan de son occupation sociale, de sa dynamique associative ou de son tissu économique, que plus largement sur les questions sociétales (emploi, scolarité...). Patrimoine adapté pour accueillir des ménages aux revenus modestes (logements de petite surface, prix de location peu élevé), il répond à cette catégorie sociale, poursuivant sa fonction d'accès à des logements de relative bonne qualité, dans un environnement agréable et au fort potentiel dans un quartier où les services sont développés et les partenariats construits. Le quartier a connu plusieurs vagues d'intervention publique, cherchant continuellement l'ouverture, les équipements de proximité, la requalification ciblée de l'habitat, le lien aux interfaces et à la ville, la place des services publics.

Des atouts évidents :

- Un patrimoine adapté aux ménages modestes, mais au risque de spécialisation résidentielle,
- Un environnement marqué par la déclivité du terrain, des espaces verts, le parc, un bassin ou la façade du château, dont les fonctions et les accès sont à consolider,
- Une présence d'équipements, de services publics, d'équipements sportifs nombreux, valorisant des volets scientifiques et culturels, à vocation de proximité et/ou métropolitaine, dont le maillage est à poursuivre,
- Une vitalité associative réelle sur laquelle s'appuyer, et une participation des habitants et usagers continue, par des outils innovants ciblés (modélisation 3D réalisée par Nantes Habitat), ou par les outils nantais (ateliers, conseils locatifs...),
- Une dynamique liée à l'ANRU et centrée sur le Vallon des Dervallières (démolition – reconstruction, diversification de l'habitat, ouverture et recomposition urbaine autour de la qualité environnementale du secteur), enclenchant sur le volet urbain la métamorphose du quartier, ouvrant l'intervention sur d'autres

secteurs hors convention (Dervallières Château, le Grand Watteau), et introduisant de nouveaux bailleurs,

L'intervention sur le quartier des Dervallières prendra en compte et devra être le support d'une réponse aux difficultés et problématiques récurrentes dont souffre le quartier :

- Une spécialisation résidentielle, bien que la diversification se soit engagée lors de la vague d'intervention ANRU, à laquelle s'est adossé un programme d'intervention public,
- Un fonctionnement social et urbain à clarifier, dans les liaisons, les fonctions des espaces, des relations interquartiers (Breil-Malville, St-Herblain, Procé) et intraquartier (le haut / le vallon, secteur château / place des Dervallières),
- Une perte de dynamique de la Place des Dervallières, cœur de l'animation commerciale du secteur, et une image du quartier qui reste stigmatisée,
- Des indicateurs sociaux, économiques, démographique (vieillesse), de tranquillité publique complexes et se dégradant,
- Une mise en cohérence nécessaire entre la dynamique du projet éducatif local et la politique de réussite éducative

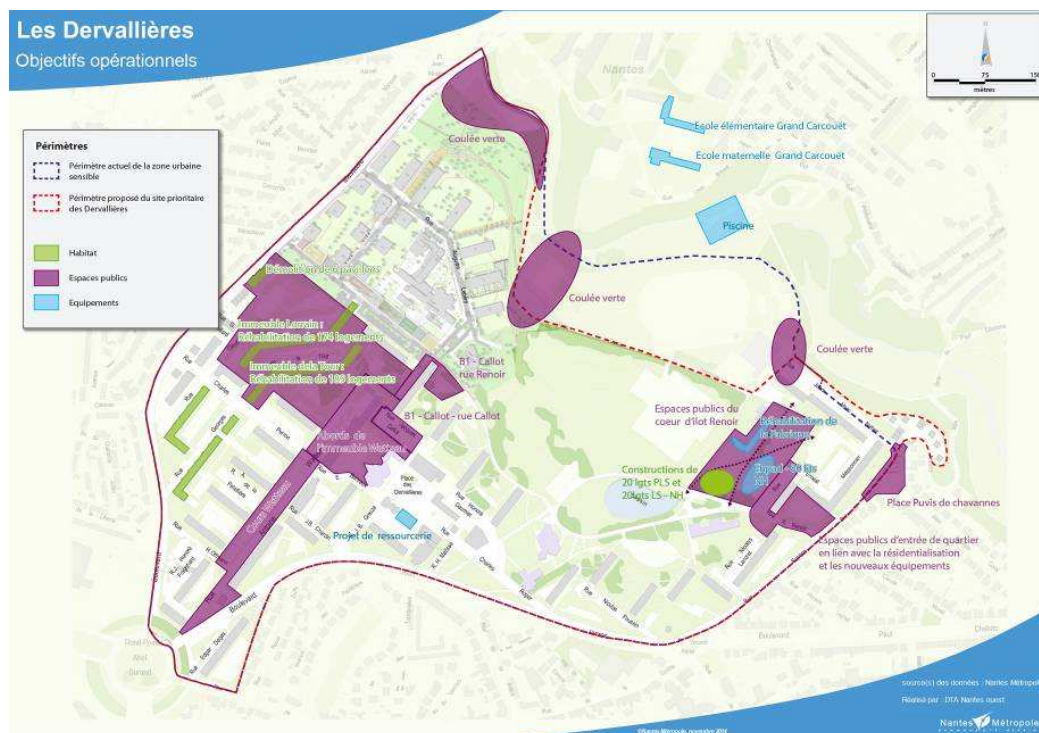
3) Projet de territoire

• **Orientations du Schéma de Développement de Quartier**

- **Engager les équipements structurants du quartier dans un projet concerté de dynamisation de la vie locale, de l'animation sociale et d'une action culturelle renforcée :** renforcer le rôle de proximité des équipements du quartier (Maison de quartier, Sequoia, Fabrique), construire un projet partagé pour favoriser les pratiques culturelles, la diffusion de spectacles et les créations artistiques en lien avec le territoire.
- **Conforter les actions d'insertion de d'emploi et réussir l'intégration de l'équipement emploi insertion (pôle Daniel Asseray) :** réussir l'intégration fonctionnelle de l'équipement, porter une attention particulière à l'insertion sociale et

professionnelle des jeunes, poursuivre les actions de « mise en relation » dans le cadre du dispositif « clause d'insertion », développer les actions de médiation vers l'emploi et la formation en direction des demandeurs les plus éloignés, promouvoir le nouveau dispositif pour l'accompagnement à la création d'entreprises.

- **Mettre en cohérence la dynamique du projet éducatif local avec la politique de réussite éducative :** identifier l'adéquation entre l'offre et les besoins d'accompagnement à la scolarité, renforcer le lien entre le collège du Breil et le milieu professionnel, mettre en lien les politiques contribuant à la continuité éducative, poursuivre les actions de prévention du décrochage scolaire dans les établissements du premier degré et au sein du collège du Breil.
- **Contribuer au maintien du cadre et de la qualité de vie des habitants :** promouvoir une veille et un suivi des questions de sécurité et de tranquillité publique, poursuivre le travail de veille de la cellule de veille éducative, renforcer la prise en compte des difficultés de tranquillité publique dans la conception des aménagements et des équipements. Poursuivre les interventions sur le bâti et les espaces publics. Poursuivre la diversification de l'offre de logement y compris pour les personnes âgées et favoriser des trajectoires résidentielles choisies et adaptées à l'échelle du quartier, de la ville et de l'agglomération. Conforter les initiatives de gestion et d'appropriation de l'espace public. Adapter la GUSP à l'évolution urbaine du quartier.
- **Développer des lieux et des outils de solidarité pour lutter contre la pauvreté, l'isolement et le vieillissement :** la Ressourcerie (projet Le Ressort par exemple), les repas collectif et conviviaux, l'accès aux loisirs et à la culture, les solidarités entre habitants.



- **Objectifs stratégiques visant à une transformation urbaine**

- **Rappel des objectifs généraux du PNRU :** Ouvrir le quartier, changer son image par l'intégration de nouvelles formes urbaines : Le cœur du projet se situe dans la partie nord, à proximité de la Chézine : c'est le « Vallon des Dervallières » qui comprenait initialement 394 logements, dont 335 en habitat collectif sur près de 7 hectares. La forme urbaine est essentiellement constituée de barres et une soixantaine de pavillons dégradés (boulevard du Massacre). L'objectif était de passer d'un site « fortifié » (porches, impasses, entrée unique, barres d'immeubles ...) à un site « ouvert » par la démolition de 368 logements sociaux dans 4 immeubles et 53 pavillons situés le long du boulevard du

Massacre qui ont contribué fortement à la métamorphose du site et son ouverture sur le reste de la ville.

- **Requalifier l'habitat dégradé, résidentialiser les pieds d'immeuble :** Des actions importantes de requalification et de résidentialisation de l'habitat (730 logements) ont également été programmées sur le reste du quartier, principalement sur le secteur « Jean Ingres ». La requalification prochaine du bâtiment emblématique des Dervallières, le « building » avec plus de 250 logements permettra notamment de revoir la composition sociale de ce bâtiment avec l'apport de nouvelles typologies et le fonctionnement interne des espaces communs.
- **Intégrer une nouvelle mixité sociale et fonctionnelle, et des activités économiques :** L'objectif d'une nouvelle mixité sociale est recherché sur ce secteur, associant également des surfaces dédiées à l'activité économique dans les rdc d'immeuble boulevard du Massacre. Une forte intervention sur l'habitat encore en cours permettra de renouveler le parc de logements, avec 313 démolitions -dont 28 pavillons- et 448 reconstructions sur site, en produits variés : 29 % de locatif social, 39 % d'accession abordable 24 % d'accession libre et 8 % de locatif libre.
- **Redonner de l'attractivité aux équipements publics en les repositionnant au cœur du projet urbain :** Le quartier était initialement bien pourvu en équipements publics mais qui nécessitaient cependant une revalorisation : les équipements publics ont été améliorés, requalifiés voire étendus, pour retrouver une bonne attractivité : le groupe scolaire Dervallières-Chézine, le pôle multi-accueil petite enfance, la création du Séquoia pôle sciences et environnement, l'équipement emploi insertion Daniel Asseray ...
- **Valoriser le patrimoine paysager à l'échelle de la ville, créer des espaces de convivialité :** Le volet aménagements et espaces verts est un élément fort du projet car le site est exceptionnel, avec un parc de verdure, patrimoine paysager d'une grande qualité. Il intègre la vallée de la Chézine, qui relie le quartier au reste de la ville et à la commune voisine, et une plaine de jeux riche d'équipements sportifs. Les investissements prévus avaient pour objectif de permettre de redonner des usages à ces espaces, et de hausser fortement le niveau de fréquentation par

les habitants du quartier et ceux de la ville. Les jardins d'usage : bande de 20 mètres de large traversent et relient les espaces du sud est au nord ouest, longeant les rues Renoir et Le Nain : lieux de convivialité, leurs futurs usages se définissent avec les habitants.

Les orientations du NPRU s'inscrivent dans la poursuite des actions engagées dans la première phase, autour de 4 enjeux :

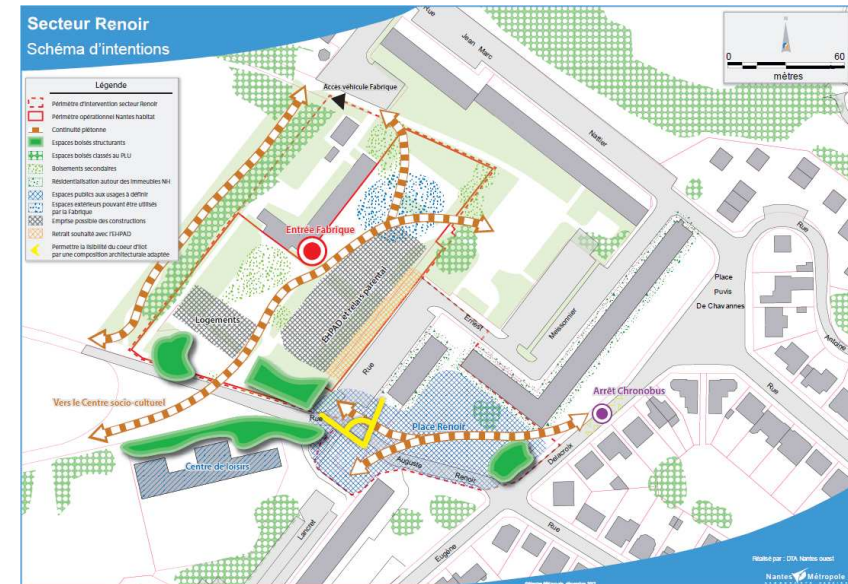
1) Affirmer le rôle de cœur, de ressource, d'échanges de savoirs économiques de la place des Dervallières :



- Redonner une autre vocation à l'ex-équipement MDE rue Charles-Roger, en relocalisant l'Atelier Bricolage et en développant le projet « le Ressort » qui contribue à la lutte contre la précarité économique et au développement des solidarités. Pour rappel, ce projet a été nommé par l'ANRU et le FAS sur l'appel à projets « s'engager pour les quartiers ».
- Un soutien aux commerces de proximité en accompagnant la fermeture du Lidl et l'arrivée d'une nouvelle enseigne alimentaire.
- Le renforcement d'un pôle de service public autour du pôle emploi insertion avec le déplacement de la Mairie Annexe.

- Développer une animation et des soutiens aux entreprises locales et les aider à construire des outils mutualisés pour faire face à la crise,

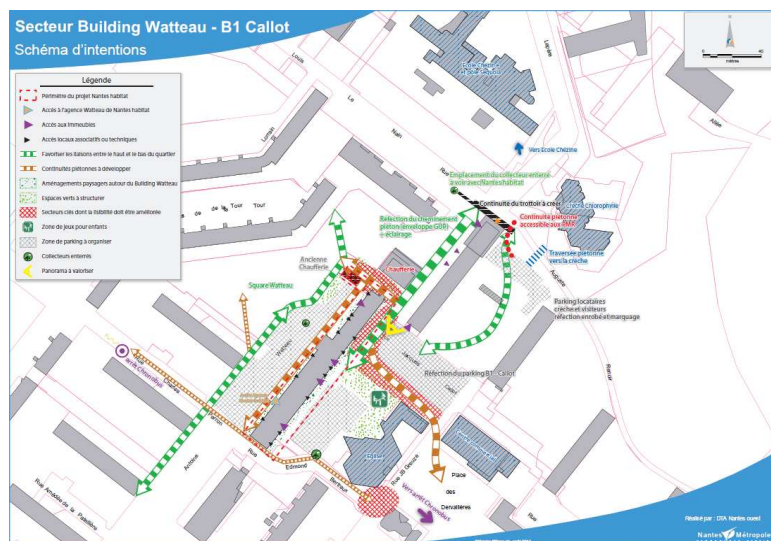
2) Poursuivre l'ouverture physique et symbolique aux quartiers environnants avec un projet fort sur le secteur Château :



- Poursuivre l'ouverture du quartier sur cette frange sud-ouest, avec la suppression du dernier porche et la recomposition des espaces publics qui viendront compléter les résidentialisations de Nantes Habitat.
- Développer la mixité intergénérationnelle par l'accompagnement des familles en difficulté et des personnes âgées dépendantes avec l'implantation d'un l'EHPAD municipal, du relais parental de la Croix Rouge et la construction de logements adaptés aux personnes âgées.
- Renforcer l'action culturelle de proximité en construisant un projet culturel s'appuyant sur les équipements structurants du quartier (Maison de quartier, Séquoïa et Fabrique.) Dans cette perspective, la rénovation de la Fabrique permettra de consolider son action sur le quartier et de conforter le rôle que jouent les associations culturelles et artistiques dans la dynamique culturelle du quartier.

3) Développer l'attractivité résidentielle :

- Poursuivre la diversification de l'offre de logements pour offrir à la population un parcours résidentiel riche et varié.
 - o finaliser la nouvelle urbanisation le long du boulevard du Massacre intégrant la démolition des six derniers pavillons
 - o poursuivre les requalifications, résidentialisations et aménagements des espaces publics sur le secteur Lorrain, de La Tour, Watteau et B1 Callot.



- Faciliter les liaisons hautes et basses du quartier dans les déplacements quotidiens :
 - o - Améliorer l'accessibilité depuis la rue Antoine Watteau vers la rue Le Nain. Cet axe très emprunté par les familles (accès vers l'école) est un enjeu important de liaison entre le haut et le bas du quartier. Il vient se connecter à la place des Dervallières avec ses services et commerces dans la partie haute et aux jardins d'usages dans la partie basse qui représentent le trait d'union entre ces deux parties.
 - o - Affirmer la relation avec le Breil par les équipements sportifs et scolaires.

4) Valoriser l'image du quartier à travers ses atouts paysagers :

- qualifier les espaces publics résiduels vecteurs d'une image dégradée des espaces publics sur des micro secteurs identifiés
- valoriser le patrimoine paysager à l'échelle de la Ville à travers des parcours thématiques comme la santé par exemple

4) Premiers objectifs opérationnels en matière de renouvellement urbain

1) Affirmer le rôle de cœur, de ressource, d'échanges de savoirs économiques de la place des Dervallières :

Mise en œuvre du projet « Ressort ». Redonner une autre vocation à l'ex équipement MDE rue Charles Roger, en relocalisant l'atelier bricolage et en développant le projet « le Ressort » qui contribue à la lutte contre la précarité économique et au développement des solidarités. Ce projet développera :

- Un service de proximité de bricolage : des « coups de mains » et petits travaux pour dépanner des habitants en difficultés, des ateliers de bricolage et de formation ...
- Une boutique solidaire : espace de réemploi des objets, système de collecte volontaire d'encombrants, des ateliers de création et de valorisation des objets proposés aux habitants, une boutique de vente de ces objets.
- Un espace d'animation, de sensibilisation (consommation responsable, amélioration de l'habitat...), de formation (éducation populaire), de création artistique (recyclage artistique de mobilier), de lien social. Pour rappel, ce projet a été nommé par l'ANRU et FAS sur l'appel à projets « s'engager pour les quartiers ».
- Un soutien aux commerces de proximité en accompagnant la fermeture du Lidl et l'arrivée d'une nouvelle enseigne alimentaire.
- Le renforcement d'un pôle de service public autour du pôle emploi insertion avec le déplacement de la Mairie Annexe.

Ce projet s'inscrit en partenariat avec Nantes Habitat qui a pour objectif la mise en œuvre de lieux de pré stockage des encombrants permettant à terme la suppression des plateformes encombrants sur les espaces publics. Le « Ressort » participera donc à la réutilisation et valorisation des encombrants des habitants du quartier. La perspective est

également d'intégrer un volet pédagogique sur le recyclage et la valorisation des déchets.

Ce projet piloté par la direction des associations de la Ville de Nantes permettra de renforcer la mixité fonctionnelle de la place par les nouveaux usages dédiés à cet équipement qui viendront ajouter la fonction associative et solidaire à celles du commerce et des services.

2) Poursuivre l'ouverture physique et symbolique aux quartiers environnants avec un projet fort sur le secteur Château :



Le secteur Château non intégré dans la convention ANRU a cependant fait l'objet d'un projet important de résidentialisation permettant une remise à niveau de ce secteur sud est du quartier. La démolition récente du dernier porche d'entrée du quartier a permis une réelle ouverture sur le bassin et le cœur du parc des Dervallières. Sur ce même secteur, deux équipements contribuant au mieux vivre ensemble des habitants et à leur épanouissement ont été implantés : la Maison de Quartier, rénovée et livrée en 2009, est située au cœur du parc de la Chézine ; La Fabrique, ancienne école primaire reconvertie depuis janvier 2010, accueille sur trois étages des associations implantées dans le quartier, une pépinière d'associations et de nombreux espaces consacrés aux résidences artistiques. L'objectif sur le quartier est de renforcer l'action culturelle de proximité en construisant un projet culturel s'appuyant sur les équipements structurants du quartier (Maison de quartier, Séquoïa et

Fabrique.) Dans cette perspective, la rénovation de la Fabrique permettra de consolider son action sur le quartier et de conforter le rôle que jouent les associations culturelles et artistiques dans la dynamique culturelle du quartier.

La Ville devant repositionner l'EHPAD municipal Bréa (Etablissement d'Habitation pour Personnes Agées dépendantes – 80 lits), actuellement situé en centre-ville a choisi le site des anciennes cours de l'école du château pour sa reconstruction. L'arrivée de cet équipement sera complétée par la relocalisation du relais parental de La Croix Rouge initialement installé dans les pavillons démolis du boulevard du Massacre. La maîtrise d'ouvrage de ces deux équipements est confiée au bailleur Nantes Habitat. Nantes Habitat réalisera également 40 logements dont 20 en locatif social et 20 en accession sociale.

Ce projet intergénérationnel engage donc la requalification complète de cet îlot situé en entrée de quartier intégrant à la fois la requalification et la construction de nouveaux équipements, la construction de logements et la requalification et création d'espaces publics. Il participera à l'objectif d'ouverture et d'attractivité du quartier, ainsi qu'à la mise en œuvre de projets répondant à l'enjeu de solidarité et de lutte contre l'isolement. La phase de désignation de l'équipe de conception réalisation est en cours, elle devrait se contractualiser début 2015.

3) Développer l'attractivité résidentielle :

- Finaliser la nouvelle urbanisation le long du boulevard du Massacre : l'urbanisation engagée sur le Vallon des Dervallières dans le PNRU a enclenché la métamorphose du quartier, cependant 6 pavillons ont été maintenus sur la partie sud ouest du boulevard. Leur démolition est aujourd'hui remise au débat dans la mesure où cela permettrait de poursuivre l'urbanisation du boulevard et la mise en œuvre de la diversification de l'habitat sur cette partie du quartier.
- Poursuivre les requalifications, résidentialisations et aménagements des espaces publics sur le secteur Lorrain, de La Tour (363 logements) : ces bâtiments propriétés de Nantes Habitat n'ont pas fait l'objet de travaux depuis les années 90. Ils sont aujourd'hui identifiés comme prioritaires dans le programme de requalification du bailleur. Les espaces extérieurs nécessitent également une réflexion à l'image de ce qui a été enclenché sur le

secteur Château (diagnostic partagé avec les habitants, mise en œuvre de plans d'actions ...). Il s'agit d'anticiper le décrochage de certains secteurs et leur nécessaire remise à niveau à l'échelle du quartier. Cette phase nécessite une phase d'étude patrimoniale du bailleur permettant d'identifier les travaux à réaliser.



- Accompagner les requalifications des immeubles Watteau et B1 Callot : ces deux bâtiments (252 +62 logements) font l'objet d'un projet de requalification qui nécessite un accompagnement des espaces publics. Il s'agit de requalifier des espaces extérieurs qui vivent mal : beaucoup d'incendies ou de dégradation. L'axe sud ouest, nord ouest constitue une liaison haute et basse structurante du quartier depuis la rue Antoine Watteau jusqu'aux jardins d'usages qui permet notamment de rejoindre les équipements du Vallon. Un premier diagnostic en marchant a été réalisé avec des habitants et associations de locataires avant la mise en œuvre de la base chantier pour le projet de requalification du bâti. Il a permis d'amender le schéma d'intention qui sera intégré dans la consultation de maîtrise d'œuvre externe. Le cahier des charges de la consultation intègrera un volet participatif.

4) Valoriser l'image du quartier à travers ses atouts paysagers :

- qualifier les espaces publics résiduels vecteurs d'une image dégradée des espaces publics sur des micros secteurs identifiés : il s'agit d'identifier les espaces déqualifiés qu'ils soient publics ou résidentiels. Ces projets de requalification d'espaces de l'ordre du micro projet s'inscrivent dans un processus participatif où l'habitant est acteur.

- valoriser le patrimoine paysager à l'échelle de la Ville à travers des parcours thématiques comme la santé par exemple : le quartier bénéficie d'un patrimoine paysager remarquable mais parfois méconnu des nantais. Sa valorisation et notamment dans le secteur de la Chézine avec des parcours thématiques permettrait de poursuivre l'ouverture du quartier vers Procé et Saint Herblain et le Grand Carcouet.

5) Programme de travail à réaliser

Les études nécessaires à la définition du programme urbain : 2015.

- engager une étude paysagère et urbaine sur le quartier permettant d'établir un schéma directeur du quartier pour les 10 ans à venir autour de trois objectifs :
 - o la valorisation du patrimoine paysager de la vallée de la Chézine, véritable atout d'attractivité du quartier
 - o la mise à niveau des espaces publics en lien avec les projets de requalifications engagées par le bailleur
 - o garantir le maintien de la qualité du cadre de vie et de l'attractivité du quartier à travers l'identification de micro secteurs déqualifiés, souvent situés à l'interstice entre les différentes interventions engagées lors du PRU 1.
 - o Cette étude intègre un volet participatif visant à intégrer l'habitant dans un dispositif de co-construction.
- 2- engager une étude permettant d'une part d'avoir une meilleure connaissance des activités économiques présentes sur le site, d'identifier leurs besoins et potentiels de développement, Et d'autre part d'identifier de nouvelles pistes de développement économique complémentaires ou non sur le quartier.

Les études nécessaires à la requalification de l'habitat : 2015.

- Nantes Habitat, principal bailleur, doit lancer des études sociales et techniques sur les secteurs opérationnels à venir aussi bien pour les requalifications que pour les démolitions.
- Les phases de démolition devront intégrer une ingénierie sociale.

III. AUTRES PROJETS URBAINS NECESSAIRES : PLAISANCE, CHATEAU-MAHAUDIERES, SILLON DE BRETAGNE-ANGEVINIERE, CLOS TOREAU

1. PLAISANCE

Le contrat de ville cadre propose 4 orientations stratégiques pour le quartier Plaisance. Elles constituent une base de travail structurant le renouvellement urbain du quartier à venir.

Fédérer les intentions des acteurs institutionnels et les besoins exprimés des habitants autour d'un projet de vie de quartier, d'un projet urbain et d'un projet social de territoire. Inscrire les enjeux et actions proposés dans une démarche co-construite à court, moyen et long terme (30 ans).

Renforcer la cohésion sociale et urbaine du quartier

Améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants

Rendre le quartier attractif et l'ouvrir sur le reste de la ville et des communes limitrophes

1) Plaisance : une nouvelle ambition urbaine

Situé dans un secteur dynamique et attractif de l'agglomération, à proximité du tramway, le quartier de Plaisance compte quelques 875 logements dont 574 logements sociaux répartis en 10 bâtiments gérés par un seul bailleur (Atlantique Habitation). Si ce territoire est loin d'être monofonctionnel ou complètement stigmatisé au regard de la diversité du parc de logements et des équipements qu'il comporte en façade de la route de Vannes, la logique d'aménagement datée, son fonctionnement social, son enclavement physique lié aux infrastructures et à la configuration de l'îlot d'entrée au sud reflètent un quartier divisé entre « le

bas » et le « haut », peu ouvert et peu lisible depuis les autres quartiers de la ville.

Depuis sa création en 1964, le quartier a connu une phase de réhabilitation 30 ans après, sous la forme d'une réhabilitation technique d'ensemble. Puis, une requalification urbaine du quartier de Plaisance a été réalisée sur la décennie passée avec en particulier le réaménagement des espaces publics (requalification du parvis devant le centre socioculturel, stationnement modifié sur plusieurs voies). La Ville a notamment requalifié le grand espace vert central en aménageant un cheminement piéton structurant, des espaces de jeux et de convivialité de qualité fortement appréciés par les habitants.

Depuis et grâce à la mise en place, par la Ville d'Orvault, le bailleur et Nantes Métropole d'un dispositif GUP efficace associant les copropriétés privées et le conseil syndical des commerçants, une nouvelle dynamique de projet existe. Pour exemple, Atlantique Habitation s'est ainsi engagé dans la requalification du secteur du Lay entre 2010 et 2013. Les copropriétés privées ont également investi en requalifiant leurs façades.

Pour autant, si ces interventions constituent une réponse aux attentes des résidents pour améliorer le confort des logements et leur cadre de vie, elles ne constituent pas une réponse durable aux problématiques d'accessibilité des logements, de rénovation énergétique et de « mieux vivre ensemble » à l'échelle de l'ensemble du quartier. Elles méritent d'être poursuivies afin de rendre le quartier plus ouvert sur la ville et les communes limitrophes en mettant en valeur ses qualités intrinsèques et en les rendant attractives pour les habitants, les usagers et les citoyens du grand quartier (sud Orvault, Nantes et Nord St Herblain).

Enfin, le projet initié d'une part par AH, d'autre part par la Ville sur la coulée verte, a buté au sens propre comme au sens figuré, sur la question de la reconfiguration urbaine de l'îlot commercial et d'équipements d'entrée de quartier. Cet îlot, figé dans sa configuration initiale, contribue à l'isolement physique du quartier et à donner une image peu qualitative de cet ensemble de logements collectifs coupant les résidences de la route de Vannes et du réseau de transport en commun. Le maillage des cheminements doux et les axes principaux de desserte du quartier butent ou contournent cet obstacle.

2) Éléments de diagnostic urbain

1- Un territoire bien desservi et efficacement relié au reste de la ville et de l'agglomération :

- desservi directement par la ligne 3 de tramway,
- comprenant deux lignes de bus (90 et 87),
- à moins de 5 minutes à pied de Beauséjour, nœud de communication avec passage, à terme de la ligne chronobus C20,
- à l'entrée de la ville d'Orvault jouxtant Nantes et Saint-Herblain,
- bordée au sud par la route de Vannes, voie pénétrante commerciale majeure de l'agglomération.

Mais :

- une rupture entre le bas et le haut du quartier via l'avenue de Chasteland.
- une coulée verte qui ne débouche pas au nord et au sud du quartier et ne joue pas pleinement son rôle fédérateur au-delà du quartier

2- Un quartier à vocation principale d'habitat où une dynamique de requalification est engagée et doit se poursuivre

Un secteur d'habitat social inséré dans un territoire faiblement pourvu en logements sociaux :

- le quartier Plaisance concentre 46.2% de logements sociaux
- les IRIS alentours sont pour leur part très faiblement pourvus en logement sociaux (< 20% voire <10%)

- une offre immobilière récente qui permet d'introduire des logements sociaux (à travers les règles ENL des PLU de Nantes et Saint-Herblain) dans ces territoires
- Plus globalement, la commune d'Orvault dispose de 17,58% de logements sociaux soit 784 logements manquants pour atteindre 25% de logements sociaux à horizon 2025.

Logements sociaux :

- Un parc de logements peu adapté au vieillissement (ascenseurs peu fréquents, escaliers d'accès aux immeubles...).
- Un taux de rotation qui n'apparaît pas si élevé¹ : 9.76% contre 7.92 en moyenne dans l'agglomération et 13.44% en moyenne dans les quartiers prioritaires. Le bailleur social précise à ce sujet que le secteur est très prisé.
- Une offre de logements à loyers très sociaux qui correspond au profil des demandeurs (60% des demandeurs ont des ressources < 60% des plafonds HLM). Offre intéressante à conserver dans la commune et à l'échelle de l'agglomération car vise un large public.
- Une typologie des logements sociaux qui présente un décalage avec l'occupation actuelle mais qui répond globalement à la demande locative exprimée sur la commune (la majorité des demandes porte sur des T3 et plus).
- Néanmoins une offre de logements mal répartie dans le parc : les logements de grande taille sont concentrés dans les immeubles du « bas du quartier » et l'offre de petits logements (T1) est quasiment exclusivement présente dans la partie haute. Cela entraîne une répartition de la population par secteur avec des grandes familles surreprésentées dans le « bas » et des petits ménages dans le « haut » du quartier.

Entre 2010 et 2014, le bailleur AH a engagé une requalification des immeubles du secteur du Lay (3 immeubles sur les 10 du parc) dans le cadre d'une démarche de co-élaboration avec les habitants, jugée exemplaire par l'Union Sociale de l'Habitat qui lui a décerné un prix. Ainsi, les travaux d'embellissement des immeubles et de restructuration des espaces résidentiels ont contribué à résorber les problèmes de tranquillité publique mais aussi et surtout à reconstruire et consolider du lien social.

¹ Source : Atlantique Habitation

Un parc de copropriétés privées représentant 301 logements :

- qui s'adressent principalement à des primo-accédants : rôle d'accession abordable (1500€/m² au cœur du quartier à 1700/1800€/m² pour le reste).
- En locatif, des loyers moyens de 470€+80€ de charges pour un T2 de 45m² et 720€+100€ de charges pour un T4 de 76m² soit entre 9.4 et 10.4€/m².
- Un parc des années 70 qui nécessiterait des travaux d'amélioration thermique. Un risque de dépréciation avec le développement d'une offre neuve.

Un marché de l'immobilier porteur le long de l'axe du tramway :

- Une densification engagée le long de l'axe du tramway à Nantes et Saint-Herblain.
- 5 programmes de logements collectifs autorisés dans un tronçon resserré de la route de Vannes entre 2009 et 2013.
- Un taux d'écoulement satisfaisant avec une dominante de ventes à investisseurs et dans une gamme de prix située dans la moyenne de l'agglomération : entre 3600 et 4000€/m² Shab TTC parking inclus.
- Une insertion urbaine à harmoniser dans un secteur en mutation.

3- Un quartier animé par un îlot mixte en entrée sud, manquant de structuration et n'assumant pas son rôle de lien entre le quartier et le reste de l'agglo

L'îlot Plaisance présente une offre d'équipements publics et collectifs structurante, singulière mais peu lisible et éclatée.

On retrouve au sein du quartier Plaisance:

- une halte garderie,
- un centre socio culturel,
- une bibliothèque associative, utilisée principalement par les adhérents du centre socioculturel, avec des difficultés à toucher la population de Plaisance. Elle bénéficie aujourd'hui d'un soutien important de la ville,

- un centre médico-social dont la vocation est pérenne : le CG souhaite agrandir le CMS suite à la restructuration de ses centres et la fermeture de celui du quartier de La Bugallière.
- un accueil de loisirs pour les 3-6 ans les mercredis et vacances scolaires,
- une offre de loisirs pour les 6-12 ans au centre socioculturel (avec une navette),
- un club de jeunes pour les 14-17 ans,
- une permanence PIJ pour les 17-24 ans.
- un espace de médiation sociale en pied d'immeuble au cœur du quartier d'habitat social.

L'offre actuelle manque d'identité et est dominée par le centre socioculturel. Elle est peu lisible avec une juxtaposition d'activités sans réelle cohérence en termes de localisation spatiale.

Toutefois, cette offre est ouverte à une population extérieure au quartier et permet véritablement un brassage social et de changer la perception du quartier depuis l'extérieur.

Par ailleurs, l'ensemble des équipements sont en périphérie du quartier et le cœur – notamment rue des Dalhias – avenue de Chasteland – manque d'animation, notamment de locaux de proximité.

Une offre commerciale diversifiée mais fragile

Le centre commercial Plaisance présente une offre complète et diversifiée. Il bénéficie d'une excellente accessibilité, de bonnes conditions de stationnement et la proximité des équipements publics en fait une réelle polarité de quartier.

Toutefois, il est soumis à une forte concurrence à moins de 2 km par des supermarchés ou hyper marchés performants. Il existe donc très peu de marges de manœuvre pour développer une offre commerciale complémentaire.

Sa configuration en forme de « L » constitue un barrage physique et visuel au quartier d'habitat qu'il dessert et il est peu lisible depuis la route de Vannes, implanté en contrebas par rapport à l'axe principal.

Des espaces publics de qualité dans la coulée verte et dégradés dans l'îlot d'entrée de quartier

Le quartier comprend de nombreux espaces communs internes de qualité au sein de la coulée verte : jeux d'enfants, jeux de boule, terrain de foot, city stade, bacs à sable. La coulée représente un potentiel de respiration au sein du tissu urbain constitué de ce vaste quartier orvaltais-herblinois et nantais qui mérite d'être mieux connu.

En effet, ces espaces sont uniquement utilisés par les résidents et manque un lieu fédérateur à l'échelle du quartier et au-delà pour contrer des logiques « communautaires » induites parfois par la résidentialisation.

Les aménagements récents (années 2000) ont permis de réduire les problèmes de circulation et ont fait baisser notamment les rodéos par l'installation de chicanes. En revanche, des problèmes de stationnement persistent, en pied d'immeubles et également en limite de quartier du fait du report de véhicules d'habitants extérieurs au quartier sur les parcs de stationnement du logement social (notamment secteur de la rue de la Vilaine).

L'îlot commercial d'entrée du quartier Plaisance est resté figé dans sa configuration initiale et présente un certain nombre de dysfonctionnements alors même qu'il est le support de flux automobiles et piétons importants du fait de sa multi-fonctionnalité :

- un espace public peu accessible car en décaissé par rapport à la route de Vannes,
- des espaces délaissés et des arrières de commerces non aménagés pour le piéton,
- une rupture du cheminement entre la coulée verte et l'îlot par le passage sous la « casquette » du centre commercial,
- des circuits de circulation automobiles multiples et manquants de rationalité,
- des circulations piétonnes peu sécurisée et peu sécurisantes.

4- Vie associative et vie de quartier

La vie de quartier sur le territoire s'est historiquement développée autour des activités du centre socioculturel. L'offre de proximité offerte par ce dernier s'est trouvée enrichie au fil des années 2000.

D'abord avec la création de Layscale, lieu de rencontre pour les habitants au cœur du secteur locatif social, en 2002.

Ensuite, pour faire face à un sentiment d'insécurité croissant, dans un contexte d'appropriation négative des espaces publics et d'incendie de véhicules récurrents, un service de médiation dans le champ de la citoyenneté et de la prévention a été mis en place en 2007 en partenariat avec la copropriété et le bailleur.

Le développement d'une réponse de proximité et d'une dynamique partenariale s'est ensuite poursuivi à travers la mise en place d'une démarche de GUP à compter de 2010. La présence associative sur le quartier s'est enrichie en 2013, par la création d'un nouveau collectif d'habitant (l'Union des Habitants de Plaisance) dont l'offre vient compléter celle du collectif historique du quartier (le Collectif Plaisance).

Aujourd'hui, le quartier Plaisance ne présente pas de problèmes de sureté majeurs.

Toutefois, l'analyse urbaine menée notamment sur l'îlot Plaisance révèle que le quartier présente des fragilités qui facilitent les actes d'incivilité et véhiculent un sentiment d'insécurité. Il s'agit notamment de configurations urbaines et architecturales pénalisantes :

- un maillage viaire peu dense limitant l'accès pour les services de police,
- des circulations piétonnes peu sécurisées et sécurisantes,
- une déqualification des vitrines des commerces qui donne une image peu valorisante au quartier,
- des arrières de commerces et des façades aveugles,
- des lieux de regroupement et d'incivilités.

Au-delà de l'îlot d'entrée, il n'existe pas de sentiment global d'insécurité même si les habitants notent la persistance d'incidents ponctuels : rodéos, jets de pierres, agressions verbales et comportement agressifs.

Les habitants rencontrés font remonter un besoin d'activités ou de lieu pour les jeunes adultes de 18-25 ans.

3) Vers une nouvelle phase de renouvellement urbain

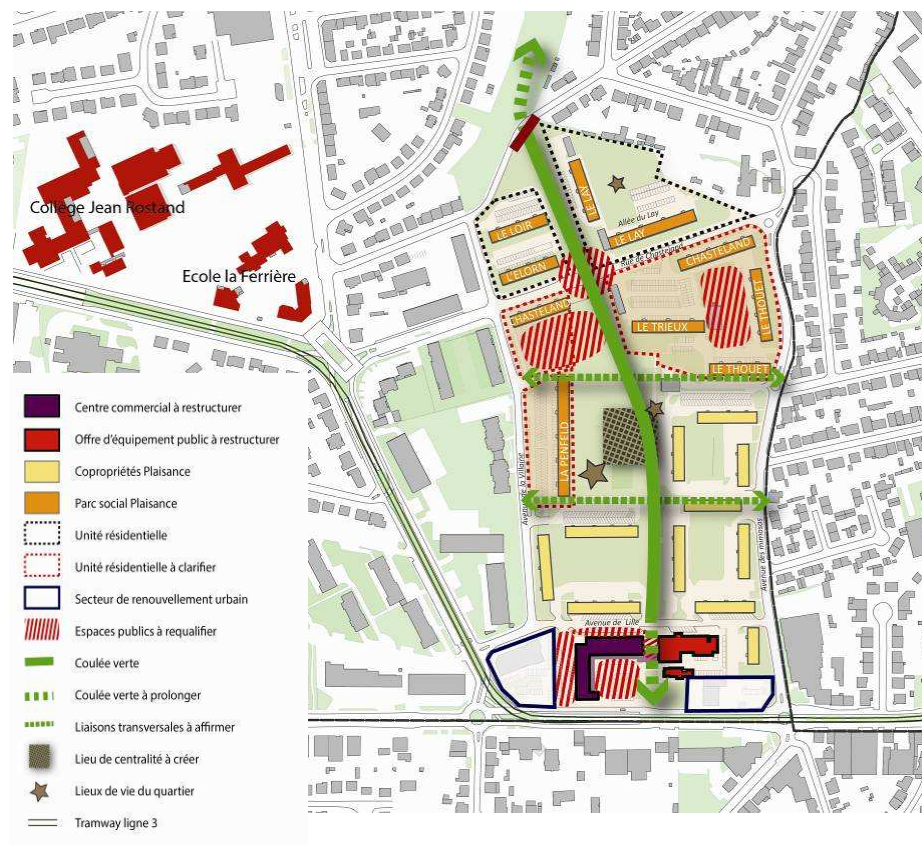
Engagée en 2010, la gestion urbaine de proximité (GUP) a initié une dynamique de projet essentielle dans le quartier en réunissant autour d'une même table habitants, Ville d'Orvault, Bailleur social, Nantes Métropole, copropriétés privées et conseil syndical des commerçants.

Cette dynamique s'est poursuivie et renforcée ces dernières années sous diverses formes :

- l'engagement, entre 2010 et 2013, d'une requalification du parc social du nord du quartier (secteur du Lay) menée par Atlantique Habitation selon une méthode participative, en dialogue constant avec les locataires du parc,
- l'engagement, par Nantes Métropole, à l'été 2013, d'une étude de recomposition socio-urbaine sur l'îlot commercial sud du quartier afin d'y proposer un projet de renouvellement urbain connecté au quartier d'habitat. Cette étude est co-pilotée avec la Ville d'Orvault et associe le bailleur aux réflexions en cours. Elle comporte par ailleurs un volet participatif important qui a été initié par un diagnostic en marchant avec des habitants du quartier et des représentants du centre socio-culturel. Elle doit ensuite se poursuivre par un travail spécifique vis-à-vis des commerçants et l'élaboration de scénarios partagés avec la population concernée.
- L'engagement, à l'été 2014, d'une étude pilotée par Atlantique Habitation visant à proposer une vision prospective à 30-40 ans du quartier et proposant un projet de renouvellement urbain d'ensemble sur le parc social, co-construit avec les habitants du parc, selon les modalités d'un dialogue citoyen renforcé.

L'ensemble des acteurs publics du quartier se trouvent donc aujourd'hui engagés dans une dynamique positive avec une volonté partagée de faire émerger et de co-construire un véritable projet urbain pour le quartier de Plaisance avec l'ensemble des habitants, usagers et professionnels du secteur : locataires du parc social, habitants des copropriétés privées, commerçants et acteurs publics présents dans le quartier. Les enjeux pour Plaisance ont été partagés par les différents

partenaires et sont également issus des entretiens réalisés par le prestataire des deux études mentionnées avec les habitants du quartier (23 entretiens avec les locataires du parc social et 12 avec habitants de copropriétés) ainsi qu'avec quelques commerçants rencontrés notamment à l'occasion de la manifestation festive des 50 ans du quartier et lors des diagnostics en marchant réalisés sur le parc du bailleur social, pendant l'été 2014.



2. CHÂTEAU – MAHAUDIÈRES

Le contrat de ville cadre propose 6 orientations stratégiques pour le quartier Château – Mahaudières. Elles constituent une base de travail structurant le renouvellement urbain du quartier à venir.

Pilier Gouvernance / participation des habitants

1. Renforcer la coordination des acteurs et poursuivre la mise en réseau des services et équipements
2. Renforcer le pouvoir d'agir des habitants

Pilier Cohésion sociale

3. Mettre en place une stratégie de mieux vivre ensemble au service de toutes les populations
4. Favoriser la réussite éducative et l'insertion professionnelle des enfants et des jeunes

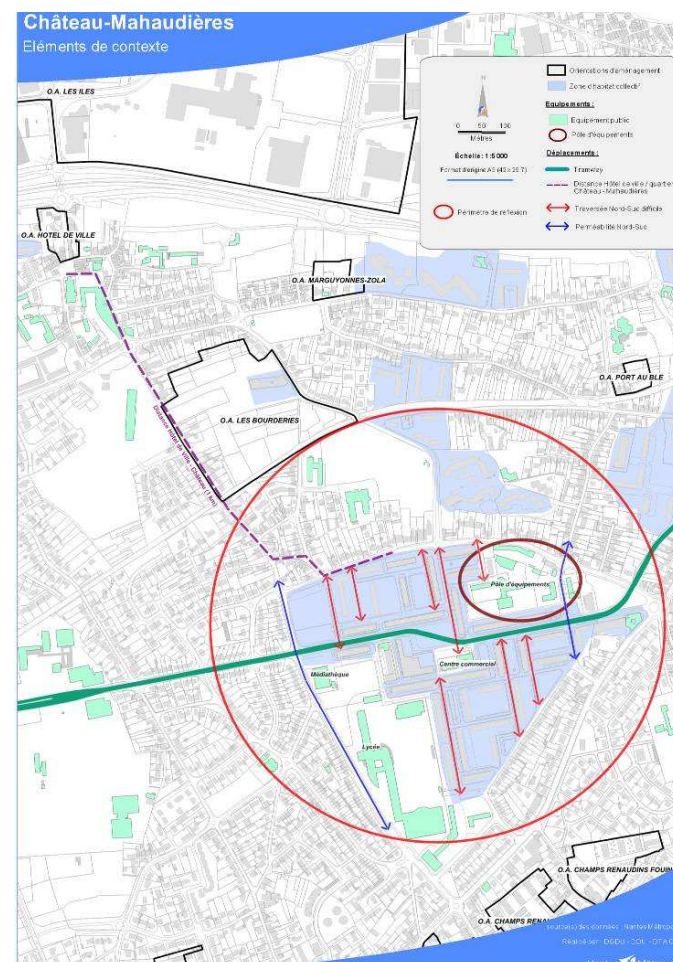
Pilier Habitat cadre de vie

5. Favoriser l'attractivité du quartier Château – Mahaudières par l'amélioration de son fonctionnement urbain et sa requalification

Pilier emploi et développement économique

6. Renforcer les stratégies en faveur de l'insertion et de l'emploi et soutenir le développement économique

1) NPNRU Château-Mahaudières : un quartier à ouvrir sur la ville



Situé au cœur de la commune de Rezé, à moins d'un kilomètre de l'Hôtel de ville et de la centralité historique de Rezé, le Château Mahaudières est peuplé de 3 968 habitants (Iris). Ce quartier, sorti de terre dans les années 1960, concentre la majeure partie des logements sociaux de Rezé. Il est desservi par le tramway reliant le quartier au centre-ville de Nantes depuis 1992. Il est traversé en sa partie centrale d'est en ouest, avec un arrêt sur la place centrale François-Mitterrand. En 1964, le centre commercial du Château de Rezé est construit en même temps que la ZUP. Ce fut le premier supermarché de la commune, avec station-service. À l'époque, les immeubles ont été construits pour répondre à la crise de logements: destructions dues à la guerre, baby-boom, exode rural, retour des rapatriés d'Algérie et immigration pour répondre à la demande des industriels français. Au début, la satisfaction des habitants est totale : venus de logements souvent sans sanitaires et sans chauffage central, ils trouvent au Château des appartements «tout confort». Plus tard, à partir de la fin des années 70, les classes moyennes le quitteront pour du pavillonnaire et les difficultés sociales se concentreront sur cet habitat collectif «de série», bâti souvent rapidement et ne bénéficiant pas d'une isolation sonore et thermique de qualité.

La partie nord, les Mahaudières, construite dans les années 80, est constituée d'un ensemble de petits collectifs d'habitat social, d'habitats intermédiaires et de maisons individuelles entouré sur son pourtour de petites maisons de faubourg. Les espaces communs sont minéraux, dalles sur parking, parkings aériens ainsi que cours urbaines minérales. Ces espaces vieillissants et dégradés ne présentent pas réellement de fonctionnalités : absence de jeux, d'espaces verts. Ils sont la propriété des trois bailleurs sociaux. Les quelques mobiliers urbains (essentiellement bancs) présents sont aussi très dégradés. Une cession du foncier est à l'étude entre la Ville, les trois bailleurs et l'EPCI est à l'étude avec une lourde problématique à régler sur les réseaux enterrés et des enjeux en terme de réalisation de nouveaux logements. Le patrimoine bâti est dégradé. Une réhabilitation des logements de la Nantaise d'habitation est en cours sur 133 logements. Les derniers travaux remontaient à 2001. Le coût total des opérations s'élève à 4 488 500 € TTC soit 33 748 € par logement sans augmentation de loyer et en appliquant uniquement la contribution aux économies d'énergie. Ce programme de réhabilitation énergétique a bénéficié de cofinancements à hauteur de 8 000€ sur la réalisation d'ateliers participatifs avec les habitants (Ville de Rezé et État).

Au sud des Mahaudières, la rue du général Monti fait la jonction nord/sud avec le quartier d'habitat social du Château. L'avenue Alexandre Plancher, prolongée par l'avenue de Saint-Nazaire, relie les Mahaudières et la place François-Mitterrand, place centrale du quartier château Mahaudières.

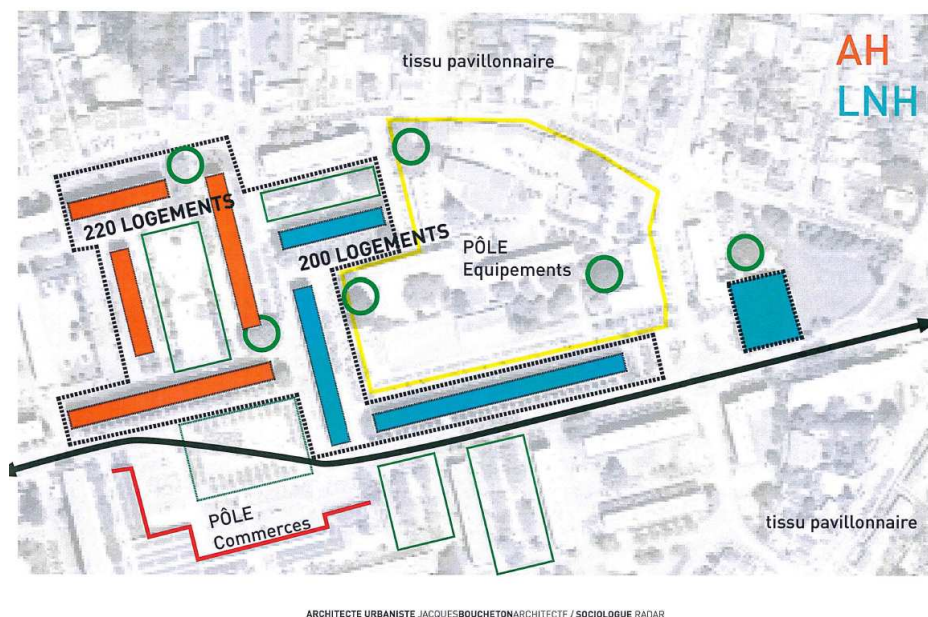
La partie au sud de la rue Monti, le Château, est une ancienne Z.U.P., un espace urbain composé de barres de logements. Le quartier est structuré d'une manière très orthogonale, avec des logements réalisés dans les années 1965 perpendiculaires ou parallèles aux deux principaux axes de desserte. Les îlots sont organisés sous forme de courées autour de squares dédiés à l'usage des habitants. Château est traversé d'est en ouest le tramway, ainsi relié au centre-ville de Nantes. Malgré cette desserte en transports collectifs structurants, **le Château reste peu traversé et fonctionne telle une enclave au sein de la centralité historique de Rezé**. Les avenues de Bretagne et de Vendée qui reçoivent le tramway sont les seules rues permettant une traversée entière du quartier. Les traversées nord sud sont beaucoup moins évidentes et ne permettent qu'une desserte locale. Aussi, le quartier semble refermé sur lui-même de par son plan masse (constructions en courées autour de square) et de par son tramage viaire introverti qui n'offre qu'une desserte locale et ne permet pas de connexions directes avec les axes historiques de la ville. Le quartier n'ouvre pas de fenêtres sur le reste de la ville pas plus qu'il ne permet de flux exogènes. Malgré des interventions de requalifications de 5 squares dans le cadre d'opérations isolées de l'ANRU entre 2007 et 2012, **les espaces publics restent peu qualitatifs ainsi que le statut des espaces mal définis**. La complexité domaniale participe à ce manque de lisibilité et de cohérence des espaces publics et communs (cf ; carte foncier).

La partie nord du château est composée pour partie de copropriétés privées qui semblent entretenues même si certaines parties non bâties ne trouvent aucun usage et ont même été « condamnées » afin d'y empêcher le stationnement.

2) Une nouvelle dynamique : 420 logements concernés par un projet participatif de renouvellement urbain

Les logements locatifs sociaux nécessitent par contre une réhabilitation. 220 logements du patrimoine d'Atlantique habitations et 200 logements sur celui de La Nantaise d'habitation font actuellement l'objet d'un diagnostic.

Rezé Château-420 logements



Une campagne de réhabilitation d'ampleur est envisagée. Elle concerne le nord du Château sur le patrimoine de deux bailleurs : 220 logements du patrimoine d'Atlantique habitations et 200 logements sur celui de La Nantaise d'habitation, soit 420 logements au total. Ce nouveau projet ciblé de renouvellement urbain vise à enrayer un déficit d'attractivité constaté par les bailleurs et les partenaires sur ce secteur.

Les bailleurs, à travers ce nouveau partenariat, et en collaboration avec la Commune de Rezé, Nantes Métropole et l'État, souhaitent accompagner les évolutions des modes de vie dans une relation de proximité avec les habitants.

L'objectif, in fine, n'est autre que de proposer un service de qualité, adapté aux locataires comme aux divers acteurs territoriaux.

8 objectifs ont été définis pour améliorer la perception socio-urbaine des ilots et le confort des usagers et locataires, tout en conservant une volonté de ne pas augmenter les loyers :

- Adapter l'environnement aux besoins et aux usages
- Favoriser la mixité, la proximité, l'échange et l'insertion des publics
- Intégrer l'habitat de manière harmonieuse avec l'environnement immédiat
- Améliorer le confort des résidents, à l'intérieur et à l'extérieur des logements
- Viser la pérennité, la fonctionnalité de l'opération par le choix de matériaux et de produits de construction adaptés
- Sécuriser les biens et les personnes
- Gérer les chantiers et limiter les nuisances
- Viser l'efficacité énergétique (faible consommation, adaptation) et contribuer à la transition écologique des quartiers.

Les bailleurs vont engager des études techniques, urbaines et sociales sur « les Rezé Château » à travers un diagnostic commun. À noter, que cette démarche participative inter bailleurs a fait l'objet du dépôt d'un dossier « **Le Château des idées** » et est lauréat pour l'appel à projet de l'État concernant les démarches en faveur de la participation citoyenne.

Le cabinet Jacques BOUCHETON (JBA) s'est associé à l'agence RADAR pour répondre aux besoins exprimés par les bailleurs. L'étude Ce regroupement permet d'assurer les compétences Architecture-Urbanisme-Sociologie nécessaires pour élaborer une étude de définition des besoins qui servira à la rédaction du cahier des charges pour la maîtrise d'œuvre chargée d'assurer les travaux. Cette étude a la particularité d'associer étroitement les habitants :

- 15 entretiens sont prévus avec les habitants, les commerçants, les copropriétés et les acteurs autres du quartier ;
- 2 diagnostics en marchant ont pour but d'identifier les ressources et les problématiques.

La mission raccrochera la gestion urbaine de proximité à l'œuvre sur le quartier depuis 2008 tout en intégrant de nouveaux résidents « Ressources » dans le cadre des diagnostics en marchant et/ou ateliers. Il est envisagé également d'associer le Centre Socio-Culturel et l'Arpej.

Le diagnostic dynamique inter bailleurs est le point de départ d'une démarche à consolider par les institutions. Pour la ville de Rezé, **ce projet participatif est au cœur des enjeux du projet de territoire qu'elle entend mettre en œuvre dans le cadre du contrat de ville**. Elle souhaite, avec le concours de la métropole nantaise et l'État, accompagner, valoriser et consolider la démarche par la mise en œuvre d'un projet urbain au titre des dispositifs de renouvellement urbain liés aux quartiers prioritaires. Une gouvernance a d'ores été mise en œuvre avec la création d'un comité technique afin de faire le point sur l'avancement du diagnostic.

Un comité de pilotage se réunira en février 2015, pour la présentation des scénarii.

La partie sud de du Château, au sud des avenues de la Vendée et de la Bretagne, est composée majoritairement de copropriétés privées. Leur patrimoine bâti est relativement entretenu et a fait l'objet de réhabilitations. Les copropriétés situées au nord du quartier, près de la place du pays de Retz, semblent plus dégradées.

Sur le parc social, la dernière grosse opération de rénovation de logements s'est terminée en 2011 pour 340 logements de l'organisme Habitat 44. Elle a concerné l'intérieur des logements et les mises aux normes, les parties communes et les façades. L'isolation des logements et l'installation de panneaux photovoltaïques a permis de baisser légèrement les loyers dès 2011. Le coût global de l'opération s'est élevé à 8,4 millions

d'euros. En dehors de cette opération de réhabilitation d'Habitat 44, le quartier n'a pas connu de réhabilitation d'envergure sur le parc social.

Le **centre commercial présente un équilibre fragile** malgré les investissements de la collectivité. Créé en 1964, le centre commercial du Château de Rezé a fait l'objet d'une lourde restructuration afin de valoriser son intégration urbaine : modernisation des locaux commerciaux, facilitation des circulations et du stationnement. Après l'inauguration du centre commercial rénové à Noël 2007, la commercialisation et l'animation active se sont poursuivies en lien avec les anciens exploitants et les nouveaux commerçants venus intégrer la structure (création d'une association d'animation et de promotion de leurs commerces). Ce dynamisme entre exploitant est malheureusement retombé entre 2011-2012. Plusieurs fonds de commerce ont en effet fait l'objet d'une vente. Dans le contexte de crise économique conjoncturelle, 3 exploitations sur un segment de marché plus fragile ont dû cesser leur activité ces deux dernières années. L'équilibre du centre commercial reste donc fragile malgré les investissements de la collectivité.

Château, une offre importante de **services publics pourtant peu lisible dans le quartier** : Le quartier est très bien doté en service publics, petite enfance, écoles, gymnases, piscine, médiathèque, galerie d'art, poste, centre d'information et d'orientation scolaire, commissariat, transports (tram et bus), etc. Il est quotidiennement traversé par plus de 2 000 lycéens qui rejoignent les deux établissements de très bonne réputation, les lycées Jean-Perrin et Louis-Jacques-Goussier. Néanmoins la lisibilité des structures au sein du quartier n'est pas évidente et l'accessibilité aux habitants du quartier à vérifier.

Le pôle équipement situé au nord est de Château est enclavé et peu perceptible du quartier, il fait face aux façades arrières de collectifs d'habitat social peu accessibles des principaux axes.

Afin de faire face aux complexités urbaines, sociales et économiques du quartier Château, il est ainsi proposé d'engager une **étude de cohérence urbaine** qui articule le fonctionnement du quartier Château Mahaudières avec le tissu environnant et plus particulièrement avec la centralité historique de Rezé pour aboutir à une ouverture du quartier et une normalisation de son fonctionnement dans son contexte communal et métropolitain. **Cette réflexion devra s'intégrer aux projets et perspectives d'évolution de la ville de Rezé et veiller à une meilleure mixité sociale, fonctionnelle et générationnelle.**

3. SILLON DE BRETAGNE – ANGEVINIÈRE

Le Projet de Territoire Intégré s'appliquant au Sillon de Bretagne-Angevinère développe :

1/ Des principes

Une vocation populaire à affirmer

- Ni normalisation, ni stigmatisation, mais réaffirmation de la place du salariat.
- La place des populations les plus modestes dans l'agglomération (endiguer le processus de paupérisation, construire un fond d'identification collective commun).

Des réponses en matière d'intégration urbaine à conforter

- Penser le quartier dans une logique d'emboîtement d'échelles géographiques (l'immeuble dans le quartier de Bagatelle, dans le quartier Nord, dans la Ville, dans l'ouest de l'agglomération).
- Considérer les marges du quartier Nord en prenant en compte la proximité des territoires prioritaires des communes d'Orvault (Plaisance) et Nantes (Breil).
- Conforter la vocation plurifonctionnelle du quartier.
- Prolonger l'inscription du quartier dans un tissu urbain cohérent (avec l'urbanisation des secteurs Bagatelle et Marcel Paul).
- Organiser une meilleure connexion avec la route de Vannes.

Un changement de paradigme : la mobilité et l'accessibilité

- Faire que les habitants ne soient pas réductibles à cette seule catégorie d'identification sociale (l'identification au quartier n'est réellement valorisante qu'à la condition qu'elle soit assortie d'un accès aux différents registres de mobilité vers les différentes ressources et aménités urbaines).
- lutter contre les processus de relégation sociale et de désolidarisation territoriale mais garantir le droit à la Ville.

Dans une perspective de mise en mouvement continue et de fréquentation, une attractivité à construire

- Economique et commerciale.
- Ressources, équipements et autres aménités urbaines dont la vocation n'est pas que de proximité.
- Résidentielle.
- Image et réputation sociale (*marketing* territorial et valorisation patrimoniale du geste architectural).

2/ Des priorités d'intervention

Orientation n°1 : Accès aux droits, aux services publics & aux équipements :

- Finaliser le processus de requalification des équipements publics,
- Structurer une offre de services publics plus lisible, intégrée et adaptée aux besoins et usages,
- Faire évoluer les modalités d'accès aux ressources et développer l'intermédiation entre les services publics et les habitants-usagers.

Orientation n°2 : Emploi, insertion & développement économique :

- Assurer l'autonomie des publics par l'économique,
- Faire de l'économique un levier d'attractivité pour le quartier.

Orientation n°3 : Réussite éducative & parentalité :

- Favoriser les initiatives en matière de soutien à la parentalité,
- Promouvoir la continuité et la réussite éducatives ainsi que le «bien-être» de l'enfant,
- Accompagner le public jeunesse dans la résolution de ses problématiques spécifiques.

Orientation n°4 : Espace public & Développement urbain :

- Finaliser l'intervention urbaine et développer un schéma directeur cohérent à l'échelle du Sillon,
- Conforter les initiatives de gestion et d'appropriation de l'espace public,

- Accompagner spécifiquement l'appropriation du parc de la Savèze
- Relier le quartier à la Ville et à l'agglomération (mobilité et déplacements).

Orientation n°5 : Prévention et Tranquillité publique :

- Valoriser les initiatives de prévention (spécialisée et relatives aux conduites à risques et aux pratiques addictives) et répondre aux préoccupations en matière de banalisation de la violence,
- Réguler les usages et pratiques dans l'espace public, les espaces intermédiaires et les équipements publics,
- Donner plus de lisibilité au traitement des situations et renforcer l'intervention en matière de lutte contre les deals, les trafics et le développement de l'économie informelle,
- Renforcer les modalités de l'accompagnement social et judiciaire des victimes.

Orientation n°6 : Habitat et logement (réflexion engagée dans le cadre de la conférence intercommunale du logement) :

- Prolonger le processus de transformation de l'habitat et de l'offre de logement,
- Prolonger l'accompagnement social en matière de politique de logement.

Orientation n°7 : Lutte contre la vulnérabilité et soutien aux solidarités locales

- Développer de nouvelles modalités d'accompagnement des publics précaires,
- Favoriser le développement de solidarités locales,
- Réduire les inégalités sociales de santé,
- Dynamiser la vie associative.

1) Les interventions dans le cadre du PRU 1

Le Sillon de Bretagne, construit entre 1970 et 1974, comprend lors de sa livraison 895 logements, soit environ 3000 habitants. Le bâtiment est conçu sous forme pyramidale avec une tour haute de 100 mètres (31 niveaux) et sur près d'un kilomètre de long.

Cet immeuble emblématique de l'agglomération, constitue le cœur du quartier Nord de la commune de Saint-Herblain, en second rideau d'une des entrées d'agglomération les plus fréquentées, Porte de Vannes, à l'interface d'un tissu hétérogène de formes urbaines. Les différentes fonctions urbaines sont bien présentes tant en terme de transports en commun (tramway..) qu'en terme de commerces (Route de Vannes, galerie commerciale avec le supermarché Auchan), d'emplois et, d'équipements (écoles, équipements sportifs, municipaux..).

Le Sillon a fait l'objet d'investissement massif dans le cadre du PRU 2009 -2014.

Les enjeux du PRU 1 étaient les suivants :

- intégrer l'immeuble et son micro quartier dans un tissu urbain structuré,
- redonner de la cohérence et de l'urbanité à l'immeuble et ses abords,
- engager une réhabilitation et une transformation durable de l'immeuble.

Ces investissements se sont concentrés pour l'essentiel dans la requalification du bâtiment et de ses abords, dans l'offre d'équipements et de services publics.

Toutefois, l'intégration du bâtiment dans le tissu urbain reste à parachever en travaillant à l'articulation de l'immeuble avec la Route de Vannes, à la Place des Thébaudières et le quartier en cours de construction de Bagatelle.

Le projet de Rénovation Urbaine ANRU 1 (09/02/2009)



De 2009 à 2013, le projet a permis :

- d'engager une profonde requalification du Sillon de Bretagne avec des opérations de démolition, de travaux de résidentialisation et de réhabilitation de l'immeuble et des abords ;
- de créer le grand passage au sein même du bâtiment pour rompre l'effet barrière du Sillon ;
- de renforcer l'attractivité économique en renforçant notamment l'offre tertiaire ;
- de relocaliser et diversifier les équipements publics et services à la population en créant de part et d'autre du grand passage une nouvelle centralité pour une meilleure lisibilité pour les usagers,

soit 5 pôles (emploi - insertion, santé social, médiathèque, multi accueil et centre socio culturel) ;

- d'améliorer l'espace public en l'appréhendant comme un espace privilégié de mixité, d'accompagner le développement récent du TCSP et du réseau viaire, de requalifier les aires de stationnement, de créer un parking silo ;
- de retraiter et de valoriser le parc pour favoriser les liaisons piétonnes entre celui-ci, le Cour Hermeland et la vallée de la Chézine ;
- d'améliorer la qualité des plateaux sportifs sur le secteur Angevinière et Val de Chézine ;
- de créer le nouveau groupe scolaire Nelson Mandela (ouverture prévisionnelle : septembre 2015) et une antenne de la Maison des Arts ;
- de reconstituer partiellement l'offre en urbanisant un nouveau quartier, dénommé Bagatelle, proposant une offre résidentielle diversifiée (locatif social, locatif, accession abordable, accession privée).

Trois maîtres d'ouvrage ont été concernées par ce programme : Harmonie Habitat (réhabilitation, changement d'usage de l'immeuble et résidentialisation), la Ville de Saint-Herblain (aménagements des équipements sportifs et du parc), et Nantes Métropole (création et requalification de voirie, aménagement des parvis publics).

2) Un projet de renouvellement urbain non achevé

Inscrit dans le projet ANRU1, l'aménagement du quartier Angevinière Nord n'est à ce jour pas réalisé. L'intégration de la Place des Thébaudières en connexion avec la galerie commerciale est également à aborder. Ces deux entités permettront ainsi de finaliser le projet de renouvellement urbain dans sa globalité à l'échelle d'un quartier structurant, afin de changer radicalement l'image du quartier et de parachever son intégration urbaine, conformément à son objectif initial.

Les enjeux de la réalisation du quartier Angevinière Nord

En intégrant les potentiels d'évolution du secteur Angevinière Nord et en mettant en valeur les équipements publics, activités, commerces et

logements du Sillon de Bretagne et de la Route de Vannes, le projet participera à la couture du tissu urbain hétérogène environnant.



Le secteur Angevinière Nord : un secteur à l'articulation d'un quartier, marquant l'entrée d'agglomération.

Le secteur Angevinière nord bénéficie d'un fort potentiel tant à l'échelle du quartier qu'à l'échelle communale, voire d'agglomération :

- avec la création des pôles d'équipements sur le parvis de l'Angevinière, à proximité du complexe sportif,
- avec une connexion sur la Route de Vannes, axe majeur commercial de l'agglomération nantaise,
- avec une zone d'activités diversifiées : commerces, tertiaire, services..,
- avec une proximité d'habitats diversifiés : le Sillon, le quartier de bagatelle (environ 1000 logements) en cours de construction, quartiers pavillonnaires.

Le secteur Angevinière Nord : le programme prévisionnel devra permettre

- de réorganiser la desserte publique depuis la Route de Vannes vers l'Avenue de l'Angevinière et la station de tramway,
- de réfléchir au devenir du groupe scolaire de l'Angevinière,
- de définir une programmation mixte de logements, d'activités, en complémentarité avec l'existant, avec une ambition de qualité architecturale et paysagère, participant ainsi à l'image renouvelée du quartier.

La Place des Thébaudières

Située face au parvis du centre commercial, cette place pose la question non seulement d'espace publics mais également de fonctionnement commercial.



La Place des Thébaudières, à l'origine à vocation commerciale et d'offre de services publics en pieds d'immeuble subit un processus d'appauvrissement avec la fermeture de cellules commerciales et de service public. De plus, l'espace public est peu qualitatif et dédié majoritairement au stationnement.

Enjeux

- Replacer la Place des Thébaudières dans le fonctionnement du Quartier Nord,
- Redéfinir la vocation des pieds d'immeubles,
- Acheter les interventions sur l'espace public

4. CLOS TOREAU

1) Diagnostic urbain

Le PRU du Clos Toreau initié au début des années 2000 avait pour objectifs initiaux :

- Le **renouvellement, l'amélioration et la diversification** de l'habitat
- Donner un caractère urbain à l'**entrée de ville sud** sur le boulevard Gabory en lien avec l'arrivée du busway
- Créer un **cœur de quartier** pour le Clos Toreau et pour Nantes Sud
- Le **désenclavement** du quartier par un travail de maillage avec son environnement

Ce qui a été fait ou est en cours de réalisation :

- La **réhabilitation** du parc social de Nantes Habitat et la **diversification** de l'offre aux abords du quartier (îlots Bonne Garde, des Hangars) ainsi que la **diversification fonctionnelle** par la construction d'immeubles de bureaux
- La **résidentialisation** des pieds d'immeuble et l'aménagement **d'espaces publics de quartier**
- La création d'un **pôle d'entrée de ville** autour de la place du Muguet Nantais et de la station de busway par :
 - o la construction **d'équipements publics** (maison des confluences, bibliothèque),
 - o une opération **d'habitat diversifié** avec commerces en rez-de-chaussée
 - o **l'aménagement de la rue** des Herses et l'aménagement de **cellules commerciales**.
 - o la **réhabilitation** de la grande surface.

Ce qui est engagé :

- La **diversification de l'habitat** sur les îlots Biarritz et Croix des Herses
- La **poursuite du réaménagement des espaces publics de quartier** (place du Pays Basque, Pataugeoire).

2) Une nouvelle phase de renouvellement

Si les deux premiers objectifs ont été globalement atteints, en revanche, les façades nord et est du quartier n'ont pas été traitées et présentent encore un caractère introverti et peu qualifié.

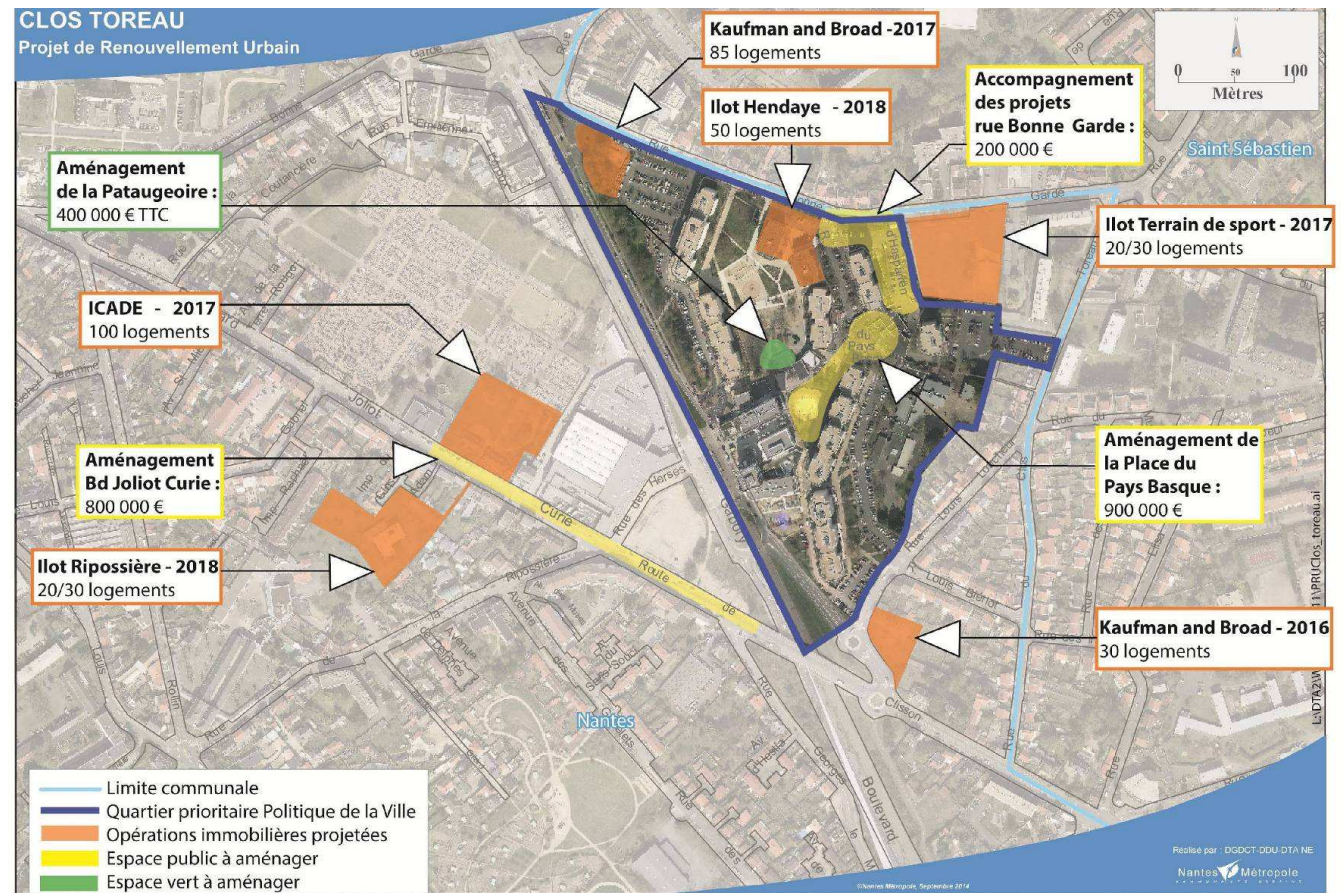
Le volet 2 du PRU du Clos Toreau consiste donc à **poursuivre le désenclavement** du quartier sur ses franges nord et est dans la continuité de l'aménagement de la place du Pays Basque par (cf carte n°2) :

- l'aménagement et le **maillage des espaces publics** existants (entre les impasses notamment),
- la **diversification de l'offre d'habitat** par une opération de démolition/reconstruction des deux immeubles de Nantes Habitat au 2 et 4 rue d'Hendaye aujourd'hui occupés par un foyer-logement et une maison relais (déménagement prévu pour 2018 au plus tard).
- **Redessiner un front bâti** le long de la rue Bonne Garde, en cohérence avec les mutations urbaines côté Saint-Sébastien et l'accompagner par un **traitement qualitatif de la rue**.
- **Réaménager l'espace sportif** du quartier selon les besoins des habitants (espace sous-utilisé aujourd'hui).

Le projet serait mené en **maîtrise d'ouvrage directe** Ville de Nantes ou Nantes Métropole s'appuyant sur un groupe projet associant les bailleurs, les différents services municipaux et métropolitains, les acteurs du territoire. **Un architecte –coordinateur** du secteur assurerait la cohérence globale du projet. La maîtrise d'ouvrage assurera le rôle d'**OPCU** en phase opérationnelle.

Le calendrier envisagé est le suivant :

- **2015** : poursuite des études urbaines globales et lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place du Pays Basque et de la Pataugeoire.
- **2016** : travaux sur la place du pays basque et lancement des consultations promoteur pour les opérations de diversification (îlot Hendaye et îlot terrain de sport)
- **2017** : lancement de l'opération sur l'îlot terrain de sport
- **2018** : démolition des immeubles 2 et 4 rue d'Hendaye et lancement des constructions neuves
- **2019** : premières livraisons
- **2020** : travaux d'espaces publics



IV. ASSOCIATION DES HABITANTS ET DES USAGERS AU PROJET

1. Principes communs

Avec le principe de co-construction de la politique de la ville avec les habitants énoncée dans la loi de programmation pour la ville et dans le cadre de la rénovation globale du dialogue citoyen de quartier, les villes et Nantes métropole sont bien-sûr très attentives au renouvellement de l'offre de participation et des pratiques citoyennes dans les quartiers.

Il ne s'agit pas de mettre en place une offre dédiée ou très spécifique avec le risque par ailleurs de stigmatiser et d'enfermer, mais bien d'offrir des espaces et modalités supplémentaires de dialogue, d'expression, d'initiative dans le soutien aux projets, s'insérant et faisant relais avec l'offre du grand quartier

2. Outils communs

Sur ces bases, il est proposé :

- De poursuivre et d'enrichir les dispositifs actuels conduits à Bellevue et à la Bottière avec les « Ateliers Permanents », associant les habitants à la construction et à la mise en œuvre de projets globaux sur la base d'une offre diversifiée ; travail sur un temps long comme un plan guide à la Bottière ou un schéma directeur à Bellevue portant des grands objectifs pour la rénovation du quartier, et un travail participatif et d'initiative sur des micro-projets de la quotidienneté, du vivre ensemble. Ce dispositif sera étendu aux Dervallières.
- D'expérimenter la mise en place de conseil citoyen sur Nantes Nord, sur la base d'un appel à projets co-écrit avec l'Etat et nourri des premiers éléments issus de la mise en débat des diagnostics participatifs de quartier. Les attendus de la Maison de projet étant intégrés à l'appel à projet.

- De lancer pour Malakoff-Pré Gauchet le même processus d'appel à projet élaboré avec l'Etat mais, ce territoire entrant dans la phase finale du projet de renouvellement urbain, avec des enjeux de travail citoyen autour du cadre de vie dans ses composantes urbaines et sociales, autour de l'animation des espaces publics et des équipements et avec les politiques publiques de l'emploi, et de l'éducation.

C'est à l'issue de cette période expérimentale qu'une évaluation croisée sera menée avec l'Etat qui nous permettra de mesurer la pertinence de chaque dispositif et l'éventuelle généralisation de l'un et/ou l'autre des projets d'intérêt régional.

Le calendrier est le suivant :

- février 2015 : appel à projets
- avril : choix des porteurs des conseils citoyens
- mai/juin : mobilisation des habitants – recrutement
- septembre 2015 : installation des conseils citoyens
- septembre 2016 : évaluation des dispositifs à 1 an





3. Illustrations de mise en œuvre : Grand Bellevue, Bottière, Dervallières

1) Bellevue

Pour élaborer le projet de territoire de Bellevue une démarche de concertation continue a été mise en œuvre, et a pris différentes formes, construction du diagnostic partagé, balade urbaine, et selon trois échelles de temps et d'espace :

L'atelier permanent : il a été mis en place à partir de l'automne 2012 pour continuer à donner la parole aux habitants de Bellevue, prendre en compte et croiser les points de vue, recueillir les opinions, débattre et informer. Il est désormais mis en œuvre à l'échelle du Grand Bellevue avec une prochaine rencontre en décembre 2014.

Les ateliers de secteurs : portent sur un secteur ou une thématique définie.

Par exemple :

- Atelier sectoriel Lauriers ayant été identifié comme secteur prioritaire, 6 rencontres se sont déroulées entre l'automne 2012 et l'été 2013, elles ont rassemblé entre 20 et 40 personnes. Un avis citoyen a été remis aux élus en juillet 2013, une réponse de la collectivité sera donnée début 2015.
- Atelier Médiathèque Lisa Bresner : octobre 2010 à septembre 2011
- atelier lutte contre les rodéos en 2012 et 2013
- Atelier pépinière jeunesse en 2013

Atelier micro-projets Ils sont conçus pour répondre à la question du décalage entre le temps nécessairement long du projet urbain et l'envie d'apporter des réponses dans un temps court aux aspirations des habitants. Ils portent sur des secteurs ou micro-actions prédéfinis ou émergeant des besoins des habitants. Par exemple :

- Micro-projet Houssais : participation à la construction d'un projet l'aménagement du square Housset, 3 séances ont permis l'élaboration d'un diagnostic partagé qui a mis en avant la nécessité d'une sécurisation. Après un travail technique des urbanistes une séance de restitution du projet s'est déroulée en mai 2014. Les travaux qui ont démarré fin juin 2014 sont en cours de finalisation.
- Micro-projet Jamet a donné lieu à des plantations collectives sur l'espace de la station gourmande et dans le prolongement de la station des jardins familiaux ont été aménagés en mars 2013. La 2ème phase permettra d'aménager des espaces de jeux et de nouvelles parcelles de jardins. Ces étapes constituent la première pierre de la future trame verte qui reliera le nord et le sud du quartier.

Il est proposé que ce dispositif de participation mis en œuvre (atelier permanent, atelier sectoriel, atelier microprojet) se poursuive dans sa forme actuelle avec une dimension intercommunale.

Cette organisation de la participation citoyenne s'enrichira également de moyens de mise en valeur et de lisibilité du projet, avec des outils à préciser, type Maison du Projet.

2) Bottière-Pin Sec

Dans le cadre du lancement du projet global fin octobre 2013, la Ville de Nantes et Nantes Métropole se sont engagées à intensifier le dialogue citoyen. Pour ce faire, une AMO Concertation a été retenue dans le cadre de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour proposer des modalités d'intervention et accompagner la Collectivité avec comme appui l'équipe de quartier, service relais de la Ville dans les quartiers en lien direct avec les habitants.

L'Atelier de quartier : atelier permanent mis en place en septembre 2014, regroupant un panel citoyen de 40 personnes. En cours de constitution ce groupe d'habitants et d'usagers du quartier se retrouve régulièrement pour s'informer, échanger des idées et proposer des initiatives pour le quartier au quotidien et dans le cadre du projet urbain. Ces idées viennent enrichir le projet global du quartier Bottière-Pin sec. Sa constitution sera effective début 2015.

Dérive, associé à Ville Ouverte, a mis en place OUVATON, programme d'actions collectives qui survient dans l'espace public afin d'élargir la concertation aux habitants les plus divers possibles.

Les Commissions : le travail en cours de l'Atelier devra faire émerger des commissions par thématiques jugées prioritaires. Les groupes de travail restituent leurs échanges et leurs projets lors des ateliers.

Des Micro-projets : avec une mise en œuvre et un suivi spécifique par le collectif « Dérive ». L'objectif est d'aller vers des actions plus ciblées : des chantiers collectifs et des événements pourront avoir lieu dans les cœurs d'îlot du quartier afin de se rapprocher des attentes des habitants et usagers, de tester des aménagements possibles avec eux, tout en continuant à échanger....

3) Les Dervallières :

Les quatre enjeux déclinés dans le projet de territoire s'inscriront dans **une démarche de co-construction citoyenne** positionnant l'habitant comme expert d'usages, nourrie par les expériences passées sur le quartier et à l'échelle de la Ville. A titre d'exemples :

Sur le quartier :

- les ateliers participatifs de Nantes Habitat autour des projets de requalification et notamment la démarche de co-élaboration du cahier des charges pour le Grand Watteau
- la co-construction des espaces publics engagée par le collectif Dérive pour les jardins d'usage
- les diagnostics en marchant préalables aux résidentialisations intégrant également les espaces publics
- la démarche « quartiers à vos mémoires » autour de l'histoire du quartier coécrit avec les habitants et les associations.

Sur la Ville :

- les ateliers participatifs autour du projet global Bellevue
- les ateliers citoyens sur les diagnostics sensibles du paysage
- les diagnostics en marchant autour de la santé environnementale



V. PILOTAGE ET CONDUITE DE PROJET

1 Pilotage stratégique

Nous proposons de reprendre la forme/projet tel que mise en œuvre sur Bellevue, à savoir le concept de "Projet Global" : « Un projet de territoire, qui vise à une transformation profonde et durable conduite avec les habitants »

Trois outils :

- un schéma directeur
- un plan d'action priorisé et évolutif
- un dialogue permanent avec les habitants

Quatre quartiers prioritaires

- Bellevue Nantes/St Herblain,
- Nantes Nord,
- Bottière/Pin sec
- Dervallières

La gouvernance politique

Un groupe de pilotage animé par la Vice présidente de Nantes métropole déléguée à la Politique de la ville.

Composé de l'adjoint de quartier, de l'adjoint à la politique de la ville et des adjoints thématiques principaux au sein de (s) la ville (s) et des VP concernés de Nantes métropole, du directeur de projet et du chef de projet (et/ou de l'équipe projet) du quartier concerné.

Ce périmètre peut bien sûr évoluer en fonction des points à l'OJ, par exemple en invitant autant que de besoin les bailleurs.

2 Pilotage opérationnel

La gouvernance technique

Un directeur de projet le DGDCS : Délégué à la cohésion sociale de Nantes métropole et de la ville de Nantes et ce pour les quatre quartiers

Deux instances de coordination/régulation animé par le DGDCS,

- avec le responsable du département Développement Urbain de Nantes métropole
- avec les deux DGA concernés
 - o DGCT : Délégué à la Cohérence Territoriale ayant compétence entre autre sur l'urbanisme, l'habitat, les Déplacements et l'Espace public
 - o DGDEAI : Développement Economique et l'Attractivité Internationale ayant compétence entre autre sur le développement économique, l'insertion et l'emploi

Un groupe suivi opération bailleurs animé par le DGDCS

Un chargé de mission auprès du DGDCS

Quatres équipes projets et un chef de projet par quartier avec trois volets :

- volet urbain
- volet cohésion sociale,
- volet développement économique et emploi

Un groupe projet par quartier composé des directeurs concernés (ou de leur représentant dument mandaté) des deux collectivités, du DDU et des équipes projets, animé par les collectivités locales.

VI. ARTICULATION AVEC LA CONVENTION RELATIVE A L'ARTICLE 8 DE LA LOI DU 21

FEVRIER 2014

1 Le Plan Local de l'Habitat, outil partagé, déclinant la stratégie Habitat de la métropole nantaise

Nantes Métropole développe, depuis sa création en 2001, une politique intercommunale volontariste en matière de réponse aux besoins en logements des habitants. Cet engagement des élus de Nantes Métropole pour le logement a été réaffirmé et se décline dans le cadre du 2^{ème} Programme Local de l'Habitat (PLH) qui couvre la période 2010 - 2016.

Ce programme métropolitain partagé avec les 24 communes de l'agglomération vise à répondre aux besoins croissants en logement, aux défis d'un développement urbain maîtrisé, et d'une ville attractive pour tous.

Les orientations stratégiques du Programme Local de l'Habitat de Nantes Métropole

Axe 1 : Accompagner le développement de la métropole à l'horizon 2030 qui devrait croître de 100 000 habitants d'ici 2030. Il s'agit notamment de proposer une vision plus volontariste du développement de l'offre de logements, à travers un objectif annuel de production de 4500 à 5000 logements commencés par an.

Axe 2 : Favoriser la diversification de l'offre de logements neufs :

- Intensifier l'action en faveur du logement social en renforçant les objectifs de production de logements sociaux à hauteur de 25% (soit 13 00 à 14 00 logements par an) de la production neuve dont 30% sont dédiés aux logements sociaux familiaux à loyers minorés,

- Peser plus fortement sur la constitution d'une offre de logements abordables pour les ménages à revenus modestes et intermédiaires avec un objectif de 25% de la production neuve totale (soit 1250 logements par an).

Axe 3 : Améliorer le parc privé ancien : lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique et maintien à domicile.

Axe 4 : Répondre aux besoins spécifiques en logements, favoriser les parcours résidentiels et adapter les réponses aux besoins des ménages en difficulté par rapport à l'accès au logement : étudiants et les jeunes en insertion professionnelle, ménages les plus démunis, gens du voyage, personnes âgées, personnes en situation de handicap.

A noter, les objectifs de production de logements ont largement été dépassés ces dernières années, portant la production de logement social à hauteur de 1 800 à 2 000 logements sociaux.

Enfin, le développement d'outils d'observation pour assurer une adaptation des actions développées aux besoins et à la demande qui s'expriment sur le territoire ainsi qu'aux évolutions législatives ou des marchés de l'habitat.

Cette observation de l'habitat, porté par la direction de l'habitat et l'AURAN, est constitué d'une sélection d'indicateurs quantitatifs de suivi du programme d'actions Habitat, regroupées en 4 thématiques :

- les dynamiques sociodémographiques récentes
- la structure du parc de logement existant et son occupation
- les dynamiques des marchés du logement
- les mobilités résidentielles.

L'observatoire de l'habitat repose sur des données quantitatives. Une approche plus qualitative pourra venir compléter cette base à travers des enquêtes ou études mises en place par la Direction de l'Habitat et par l'AURAN.

Les enjeux de peuplement

Avec 52 103 logements sociaux, la maîtrise du peuplement dans le parc social constitue un enjeu majeur pour la métropole et nécessite :

- Une connaissance partagée de l'occupation sociale du parc public et des pratiques en matière d'attributions
- De porter une vision métropolitaine du peuplement afin d'améliorer la mixité dans le parc social tout en tenant compte des spécificités territoriales.

Autant d'enjeux portés par la Conférence Intercommunale du Logement de Nantes Métropole, convergents avec ceux attendus dans le cadre de l'élaboration du Contrat de ville.

En effet, à ce titre, Nantes Métropole doit affirmer la stratégie de peuplement qu'elle envisage de mener sur les territoires prioritaires.

Convaincue que les questions de peuplement ne peuvent s'analyser et se résoudre à l'échelle des territoires prioritaires mais bien à l'échelle d'agglomération, la métropole fait le choix d'intégrer cette réflexion dans le cadre de sa Conférence Intercommunale du Logement mise en place fin 2013.

Par ailleurs, quatre bailleurs du territoire métropolitain, dont le patrimoine représente 45% du parc social métropolitain, se sont engagés depuis 2013 dans un dispositif expérimental de mutation inter bailleur visant à améliorer les parcours résidentiels.

La métropole et l'Etat sont associés à cette démarche. Ce dispositif devrait se poursuivre en 2015 et s'étendre en intégrant de nouveaux bailleurs.

2 La Conférence Intercommunale du Logement de Nantes Métropole, instance partenariale de débat et d'orientation des questions d'occupation sociale

Dès 2011 et conformément à l'action N°16 de son PLH, la métropole a engagé avec ses partenaires locaux, une réflexion pour évaluer les conditions de mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement.

Ainsi, une mission de préfiguration de la CIL a été organisée. Elle s'est déroulée en deux phases :

- 2011 - phase 1 : réalisation d'un diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs du logement social de la métropole
- 2012 - phase 2 : préfiguration stratégique et organisationnelle entre Nantes Métropole et les communes

En novembre 2013, la métropole a mis en place sa Conférence Intercommunale du Logement, sans valeur réglementaire, pilotée par la Présidente de Nantes Métropole et associant les 24 communes de Nantes Métropole, l'Etat, les bailleurs sociaux, l'USH et action logement.

Cette conférence a pour objet de travailler sur une connaissance partagée du parc social et de son occupation afin de définir conjointement des objectifs de peuplement dans le respect des spécificités et de la solidarité des territoires.

Les chantiers thématiques envisagés par la conférence Intercommunale du Logement

- Connaissance de l'occupation sociale et appréciation de la fragilité du parc
- Connaissance et qualification de la demande et de l'offre,
- Echanges et capitalisation des pratiques des communes
- Coût du logement social (loyer, charges, surfaces annexes)
- Définition de modalités d'attribution partagées
- Publics spécifiques
- Mobilités résidentielles

Le programme de travail 2014 porte sur :

- Connaissance de l'occupation sociale du parc et de sa fragilité
- Connaissance et qualification de l'offre et de la demande de logement social
- Echanges et capitalisation des pratiques communales en termes d'attribution

Pour ce faire, deux groupes de travail thématiques, associant les représentants techniques des membres de la CIL ont été mis en place. Les données issues du RPLS et de l'OPS ont été mobilisées pour réaliser cette étude. La restitution des analyses correspondantes est programmée pour la fin 2014.

Convergence avec les attendus du contrat de Ville

Le diagnostic de l'occupation sociale permettra d'appréhender les spécificités communales en descendant à l'échelle des quartiers INSEE des villes.

La question de l'occupation sociale a fait l'objet d'un travail partenarial pour définir les indicateurs pertinents. Outre les indicateurs d'observation du parc social et de son occupation, 4 « fragilités » ont été définies :

- Fragilité économique
 - o La part de ménages aux ressources inférieures à 20 et à 40% du PLUS
 - o La part des ménages aux minimas sociaux : *Base OPS*
- Fragilité par rapport à l'Emploi :
 - o La part des actifs occupés
- Fragilité liée à la composition familiale
 - o La part des personnes vivant seules
 - o La part des familles monoparentales
- Fragilité liée à l'âge
 - o La part des occupants âgés de plus de 65 ans et de plus de 75 ans
 - o La part des occupants de moins de 25 ans : *Base OPS*

Le diagnostic de l'occupation sociale du logement locatif social familial de l'agglomération pourra être transmis dès sa publication.

Si nécessaire, un zoom pourra être développé à l'échelle des territoires prioritaires dès lors que leurs périmètres seront arrêtés.

Les travaux de la Conférence Intercommunale du Logement de la Nantes Métropole vont se poursuivre en 2015 et pourront intégrer les attendus complémentaires du Contrat de Ville.

VII. INTEGRATION DES EXIGENCES D'INSERTION DES HABITANTS DES QPV DANS LES MARCHES PUBLICS, NOTAMMENT DESTINEES AUX OPERATIONS DU PROTOCOLE

1 Recours au dispositif mis en œuvre pour les premiers PRU de l'agglomération.

L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Insertion de Nantes Métropole a en charge, sous l'égide de la Direction de l'Emploi et de l'Innovation Sociale, avec l'assistance de la Direction de la Commande Publique Ville de Nantes, Nantes Métropole, le pilotage, l'organisation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du dispositif clause d'insertion socio-professionnelle. Pour ce faire l'AMO Insertion accompagne 42 maîtres d'ouvrage du territoire de Nantes Métropole dans la déclinaison des articles 14 et 53 du Code des Marchés Publics, formalisant ainsi la clause d'insertion socio-professionnelle dans toute consultation de prestation de travaux et/ou services. Dans un souci d'homogénéité du dispositif et d'une bonne coordination l'AMO Insertion assure également la conduite opérationnelle du dispositif clause d'insertion ANRU.

2 Poursuite et amélioration de la mobilisation partenariale engagée au service des publics cible

Dans le cadre du dispositif d'insertion mis en place, plusieurs axes de développement sont identifiés :

- Poursuivre la mobilisation des maîtres d'ouvrage engagés dans le dispositif pour élargir l'introduction de la clause d'insertion dans les différentes opérations de travaux et/ou de services

- Renforcer la mobilisation des maîtres d'ouvrage initiée dans le cadre des programmes de renouvellement urbain afin de favoriser une politique d'insertion au profit des publics issus des territoires prioritaires et à ce titre, utilisation de leurs moyens de communication auprès des habitants, journaux d'office, campagne de communication dans les agences ;
- Développer avec les maîtres d'ouvrage du dispositif sur les marchés de services et autres segments d'achats afin d'élargir au public féminin, sénior, travailleur handicapé ...
- Identifier les opérations structurantes de l'ensemble du territoire métropolitain et favoriser l'accès des publics issus des territoires prioritaires aux emplois qu'elles vont générer (Pôle Multimodal, Construction Usine de l'Eau, Building Watteau...)
- Sensibiliser les acteurs économiques aux nouveaux dispositifs emplois favorisant l'accès à l'emploi des publics des territoires prioritaires (Emplois d'avenir...) ;
- Impulser l'accès des publics des territoires prioritaires aux contrats d'apprentissage,
- Prendre en compte l'ensemble des publics des QPV qu'ils soient attachés ou non à un PRU
- Renforcer et ajuster le travail partenarial avec le service public de l'emploi, les outils territoriaux de l'emploi, les acteurs du territoire pour améliorer la mobilisation des publics prioritaires au sein des politiques de l'emploi et de la ville.

VIII. LA GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE

Le Contrat de Ville et la NPNRU, afin d'en réaliser les objectifs opérationnels, prendra appui sur différents dispositifs et différentes démarches, dont la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP), qui constitue une nouvelle étape de la Gestion urbaine de proximité (GUP). Celle-ci se déploie sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville depuis 2002. Étendue progressivement à l'ensemble des quartiers, elle propose une démarche innovante d'amélioration du cadre de vie, en structurant le partenariat local autour d'objectifs partagés et participe tant au processus de qualification des quartiers qu'à l'amélioration de la connaissance des compétences entre institutions et envers les habitants et usagers. Elle repose sur des principes communs et des engagements réciproques entre partenaires : Villes, Nantes Métropole, bailleurs sociaux, État.

Ces principes et ces engagements sont inscrits dans une convention-cadre. Celle-ci, datée de 2003 est arrivée à échéance le 30 juin 2014. Validée lors du Comité de Pilotage de la GUP du 12 décembre 2012, le principe de réécriture s'est assorti d'une recherche d'évolution afin de contribuer à l'amélioration de cette démarche. Cette évolution, travaillée collectivement et prenant appui sur des acquis et des expériences récentes, permet d'acter une nouvelle étape. Cette nouvelle étape s'incarne par un nouveau sigle : la GUSP, pour Gestion Urbaine et Sociale de Proximité. Sa définition en est la suivante :

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) représente l'ensemble des actes contribuant à l'amélioration du cadre de vie et de la vie quotidienne des habitants et usagers des quartiers concernés, en assurant un bon fonctionnement social et urbain. La GUSP articule actions individuelles et collectives et donne à voir la démarche globale et adaptée d'amélioration du cadre de vie « de la porte palière à l'arrêt de bus ».

Cinq enjeux fondent les démarches de GUSP : transversalité (le lien entre urbain et social), participation (la place des habitants et usagers dans les démarches), durabilité (le développement durable), valorisation (attractivité des quartiers et proximité), qualité de service (lien entre acteurs, relations aux habitants et usagers).

La GUSP conserve donc son objet premier de l'amélioration du cadre de vie. Elle propose, à travers cette notion de social de :

- réaffirmer la place de la société civile dans la compréhension des dysfonctionnements et propose d'associer ses représentants à la mise en œuvre des réponses,
- faire le lien avec d'autres politiques publiques, d'autres compétences que celles techniques, et d'autres acteurs, qui peuvent contribuer à la résolution de dysfonctionnements sur l'espace public ou à vocation publique.

La GUSP propose également, sous la forme d'un projet de gestion de site, de construire une réponse collective à un dysfonctionnement, aux côtés d'actions que chaque partenaire met en œuvre sur son patrimoine. La GUSP se déploie sur les quartiers de la Politique de la Ville. Néanmoins, la méthode projet de gestion de site peut être également déployée sur d'autres secteurs où certains dysfonctionnements sur l'espace public ou à vocation publique peuvent nécessiter de créer ponctuellement un projet partenarial dédié. La convention-cadre fixe également la gouvernance métropolitaine, les engagements de chacun des signataires, l'évaluation. Elle est signée pour 3 ans, renouvelable une fois, en concordance avec le contrat de ville. Elle est signée par Nantes Métropole, les Villes de Nantes, St-Herblain, Rezé et Orvault, l'État, Nantes Habitat, La Nantaise d'Habitations, Atlantiques Habitations, Habitat 44, Harmonie Habitat, la SAMO et Aiguillon Constructions. Les démarches dans les quartiers de la Politique de la Ville feront l'objet au premier semestre 2015 d'une convention d'exécution, qui fixera le partenariat local et son organisation, y compris avec les habitants et usagers, les axes prioritaires d'interventions au regard du diagnostic social et urbain. Les liens avec les autres documents contractuels, et au premier lieu desquels les déclinaisons opérationnelles du contrat de ville 2015-2020 et les opérations de renouvellement urbain (NPRU) seront également établis.

Novembre 2014

NPNRU / Protocole de préfiguration / Nantes Métropole / novembre 2014





CONVENTION-CADRE
de la
GESTION URBAINE ET SOCIALE DE
PROXIMITÉ (GUSP)
à
NANTES MÉTROPOLE

2015-2020

Entre

Nantes Métropole, représentée par Johanna ROLLAND, sa présidente

La Préfecture de Loire-Atlantique, représentée par Henri-Michel COMET, Préfet de la Région des Pays de la Loire, Préfet de la Loire Atlantique

La Ville de Nantes, représentée par Johanna ROLLAND, son maire

La Ville de St-Herblain, représentée par Bertrand AFFILÉ, son maire

La Ville de Rezé, représentée par Gérard ALLARD, son maire

La Ville d'Orvault, représentée par Joseph PARPAILLON, son maire

Nantes Habitat, représenté par Alain ROBERT, son président

La Nantaise d'Habitations, représentée par Jean-Luc VINCENT, son président

Atlantique Habitations, représenté par Alain TESSIER, son président

La SAMO, Société Anonyme des Marches de l'Ouest, représentée par Marianne LAURENT, sa présidente

Harmonie Habitat, représenté par Jacques STERN, son président

Habitat 44, représenté par Michel MÉNARD, son président

Aiguillon Construction, représenté par Marc SIMON, son président

ARTICLE 1 ✧ OBJECTIFS DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La convention-cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) à Nantes Métropole **fixe le cadre général de la GUSP sur le territoire de Nantes Métropole** et fait suite à la convention-cadre de la Gestion urbaine de proximité (GUP) signée le 04 septembre 2003 et prorogée par avenant le 17 janvier 2007 jusqu'au 30 juin 2014. Elle s'appuie sur l'expérience des démarches préexistantes de GUP sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et reprend les fondamentaux de la convention-cadre de 2003 en :

- réaffirmant le lien entre conception – gestion – usages pour améliorer le cadre de vie de secteurs identifiés de l'agglomération nantaise ;
- rappelant qu'elle vise à coordonner les interventions des services publics et parapublics ;
- fixant un cadre de rapprochement entre habitants et institutions.

Elle vise, dans son article 2, à définir **l'objet d'une Gestion Urbaine et Sociale de Proximité sur le territoire de Nantes Métropole**, prenant en compte ses acquis et en cherchant à poursuivre l'action en faveur d'un bon fonctionnement social et urbain des secteurs concernés.

Le rôle de société civile, au premier lieu de laquelle les habitants, est réaffirmé en son article 3.

L'évaluation étant nécessaire au renouvellement et à la réorientation des démarches, celle-ci est rappelée en article 4 par cette convention-cadre.

Elle fixe dans son article 5 son **périmètre d'intervention**, le premier d'entre eux consistant en une démarche territorialisée.

La méthode **d'intervention de la GUSP est également développée** dans ses grandes lignes, étant entendu que chaque territoire concerné possédant ses propres spécificités et atouts, les acteurs locaux peuvent en adapter de manière raisonnée et raisonnable les modalités d'intervention dans le cadre des **conventions d'exécution GUSP territoriales** (articles 6 et 7). Dans le cadre des conventions d'exécution GUSP, l'articulation avec d'autres documents contractuels ou stratégiques sera recherchée, et plus particulièrement avec le contrat de ville et les contrats de co-développement.

Une démarche de coordination telle que la GUSP est soutenue, à l'échelle métropolitaine, tant politiquement que techniquement par le biais **d'instances de validation, d'animation et de capitalisation des expériences**. Les Villes concernées sont responsables du bon fonctionnement de leurs instances et de la mise en œuvre de la GUSP sur leur territoire (article 8).

La GUSP étant une **démarche transversale et partenariale**, les présents signataires s'engagent en article 9 sur la mobilisation de moyens dédiés, humains et financiers.

La présente convention est signée pour une **durée de 3 ans renouvelable** sous couvert d'évaluation (article 10).

ARTICLE 2 ✧ OBJET DE LA GUSP

Partant du principe que :

- une gestion exclusivement technique ne suffit pas à améliorer durablement le fonctionnement social et urbain des secteurs d'intervention,
- la GUSP est une démarche d'innovation, partenariale et participative au service du cadre de vie des habitants et donc de leur qualité de vie, englobant l'ensemble des interventions des acteurs sur ce champ d'intervention,
- les démarches de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) développées à Nantes, St-Herblain, Rezé et Orvault depuis 2002 ont prouvé leurs effets de mobilisation et de qualification progressive des quartiers prioritaires de l'agglomération nantaise,

les partenaires de la GUP ont décidé de redéfinir collectivement son objet en la faisant évoluer en **Gestion Urbaine et Sociale et Proximité** et en ont fixé la définition suivante :

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) représente l'ensemble des actes contribuant à l'amélioration du cadre de vie et de la vie quotidienne des habitants et usagers des quartiers concernés, en assurant un bon fonctionnement social et urbain.

La GUSP articule actions individuelles et collectives et donne à voir la démarche globale et adaptée d'amélioration du cadre de vie « de la porte palière à l'arrêt de bus ».

Cinq enjeux fondent les démarches de GUSP : transversalité, participation, durabilité, valorisation, qualité de service.

1/ **La transversalité** : La GUSP fait le lien entre l'urbain et le social, en englobant les actions de gestion courante, d'entretien du bâti, de mise en œuvre des services urbains mais aussi en prenant en compte les dynamiques locales, l'appropriation des espaces à vocation publique dans l'objectif d'améliorer durablement la gestion des quartiers, leurs usages et le « vivre ensemble » qui s'y déroule.

2/ **La participation** : La GUSP réaffirme la place de la société civile dans l'amélioration du cadre de vie des habitants et s'engage également dans la possibilité de co-construire un projet d'amélioration à un groupe d'habitants, constitué ou non en association.

3/ **La durabilité** : La GUSP s'insère dans le cadre global du développement durable. L'intervention en faveur d'un cadre de vie agréable participe à la pérennité des investissements, nécessitant une bonne anticipation des modalités de gestion des secteurs, favorise l'innovation et resitue les principes du développement durable, couplant intervention technique et mobilisation des habitants et acteurs des territoires.

4/ **La valorisation** : La GUSP est un dispositif d'intelligence collective ; l'amélioration du fonctionnement des quartiers, par une intervention coordonnée et ciblée, permet d'améliorer l'image du quartier et donc son attractivité, de maintenir la qualité urbaine de quartiers renouvelés, de remettre de la proximité entre acteurs publics et parapublics avec les habitants, de faciliter les relations entre bailleurs et locataires, et de valoriser les ressources des quartiers.

5/ **La qualité de service** : La GUSP participe à la qualité de service globale des acteurs publics et des bailleurs sociaux ou privés. La GUSP est partie intégrante de l'action politique, administrative ou contractuelle de ces acteurs en faveur de leurs habitants, usagers, locataires, adhérents... Elle affirme cette exigence de présence au quotidien et de modalités de relations adéquates.

ARTICLE 3 ✧ SOCIÉTÉ CIVILE & PARTICIPATION

Les partenaires de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité souhaitent rappeler dans cet article leurs engagements concernant la mobilisation de la société civile. Par société civile, il faut entendre tant les habitants que les usagers, le tissu associatif local, l'économie sociale et solidaire, les représentants de syndicats de copropriétaires ou d'espaces commerciaux.

Les habitants, les usagers, connaissent leur quartier. Ils le fréquentent, le vivent, le font vivre et aident les partenaires de la GUSP à :

- décoder les usages et les initiatives locales,
- construire des réponses aux dysfonctionnements constatés et faire en sorte que cette réponse soit en adéquation avec leurs attentes, en lien avec les objectifs et les enjeux des gestionnaires et animateurs locaux.

L'expression des habitants est un préalable indispensable à toute démarche de GUSP. Elle s'exprime dans le cadre des instances locales en charge de la GUSP et dans toute autre instance de dialogue citoyen. Cette expression a pour objet de **valoriser l'expertise d'usage**. Ainsi, la capacité de co-construction est un principe clé de la démarche de Gestion Urbaine et Sociale et Proximité. Il s'appuie sur les compétences et ressources de la société civile pour parvenir à un projet ou un plan d'actions avec eux. Pour ce faire, les équipes en charge de la GUSP s'appuieront sur les instances de dialogue citoyen : Conseils citoyens, Conseils de quartier, Ateliers, Conseil locatifs...

La GUSP permet également, dans le cadre d'un projet de gestion de site GUSP (cf. article 7.2.2), de déléguer, avec l'accompagnement de l'équipe locale en charge de la GUSP, tout ou partie de la construction et mise en œuvre de ce projet.

ARTICLE 4 ✧ L'ÉVALUATION DES DÉMARCHES

L'évaluation des démarches GUSP a pour objet de faciliter leur mise en œuvre, des améliorations pouvant être apportées tout au long de la durée d'exécution de la présente convention-cadre. Cette évaluation doit être entendue sous deux formes :

Une évaluation en continu, chaque démarche locale mise en œuvre devant intégrer le plus en amont possible des indicateurs de réalisation et de résultat.

Une évaluation complète : les élus des Villes signataires, les élus de Nantes Métropole et les représentants des autres partenaires signataires pourront demander, lors du Comité de Pilotage de la GUSP, la mise en œuvre d'une évaluation complète à mettre en œuvre l'année suivant la demande. Elle sera pilotée par Nantes Métropole.

L'évaluation dans les 3 ans suivant la signature de la présente convention conditionnera le renouvellement de celle-ci.

En outre, les éléments financiers suivis par les services de Nantes Métropole feront l'objet, chaque année, d'une fiche évaluative, tant en ce qui concerne les dépenses d'investissements que les dépenses de fonctionnement. Les partenaires de la présente convention-cadre sont invités à faire de même et à transmettre les éléments de mobilisation à Nantes Métropole ; les services de Nantes Métropole se chargeront de la synthèse dans les six mois précédents l'échéance de la présente convention.

ARTICLE 5 ✦ PÉRIMÈTRES D'INTERVENTION

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité ayant pour objet d'améliorer le fonctionnement d'espaces déqualifiés ou d'espaces aux pratiques à renouveler, elle s'adresse en premier lieu aux quartiers de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville, c'est-à-dire les quartiers Politique de la Ville et les Territoires de veille inscrits dans le Contrat de Ville 2015-2020 de la Métropole nantaise. Les démarches GUSP offrant également une méthode d'intervention ciblée, elle peut se déployer sur d'autres secteurs.

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité se déploie en **démarches territorialisées** regroupées sous trois typologies.

5.1 Les quartiers Politique de la Ville et les quartiers NPNRU

Les quartiers Politique de la Ville (QPV) définis législativement par l'État (loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014) intègrent obligatoirement la mise en place d'une démarche de Gestion urbaine et sociale de proximité. **À ce titre, la GUSP accompagne pleinement le contrat de ville, et les démarches participent la réalisation des objectifs de celui-ci.**

Les quartiers concernés par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) doivent également prendre en compte dès la construction du projet urbain des objectifs de coordination continue des interventions visant à améliorer collectivement le cadre de vie de ces quartiers, de regard sur les usages actuels et d'anticipation de la gestion future. La gestion de chantier en sera un axe important. Ils font l'objet d'une convention d'exécution de la GUSP sur une période de 3 ans renouvelable.

Les quartiers concernés sont les suivants :

- Le quartier Bellevue, dit Grand Bellevue, à Nantes et St-Herblain
- Le quartier Sillon de Bretagne à St-Herblain
- Le quartier Dervallières à Nantes
- Le quartier du Breil à Nantes
- Les quartiers du quartier Nantes Nord à Nantes : Bout des Pavés – Chêne des Anglais – Bout des Landes, Boissière, Petite Sensive
- Le quartier Bottière – Pin Sec à Nantes
- Le quartier Halvêque à Nantes
- Le quartier Port-Boyer à Nantes
- Le quartier Ranzay à Nantes
- Le quartier Clos-Toreau à Nantes
- Le quartier Malakoff à Nantes
- Le quartier Château – Mahaudières à Rezé
- Le quartier Plaisance à Orvault

Au regard de la taille éventuelle des quartiers, les équipes locales en charge de la GUSP ont toute latitude pour adapter la mise en œuvre des démarches à une échelle plus sectorielle.

5.2 Les autres territoires de la Politique de la Ville de la Métropole nantaise

Nantes Métropole et ses Villes ont souhaité, au-delà des territoires cœur de cible de la Politique de la Ville, poursuivre une intervention dédiée sur d'autres secteurs, reprenant ainsi l'affirmation des élus du 30 novembre 2012 dans le cadre de la concertation nationale sur la réforme de la Politique de la Ville : *« quelque soit la géographie prioritaire définie au niveau national, la réalité des territoires qui ne seront pas retenus, les attentes de leurs habitants demeureront et les exigences de solidarité locale et nationale perdureront »*.

Ces territoires relèvent d'une décision locale, au sein desquels l'État pourra s'inscrire au titre des territoires de veille définis par l'article 13 de la loi du 21 février 2014 précitée. L'article 13 stipule en effet que les quartiers qui relèvent, au 31 décembre 2014, d'un zonage de la politique de la ville et qui ne présentent pas les caractéristiques d'un quartier prioritaire de la politique de la ville à compter du 1^{er} janvier 2015 feront l'objet d'un dispositif de veille active mis en place par l'État et les collectivités territoriales. Il convient de consolider les dynamiques engagées localement et prévenir tout décrochage de ces quartiers. La Gestion urbaine et sociale de proximité représente l'une des démarches fortes de poursuite de l'intervention publique sur ces secteurs, aux côtés d'autres démarches et d'autres moyens spécifiques ou de droit commun afin de contribuer à leur inscription dans les dynamiques métropolitaines et à la réduction des écarts de développement territoriaux. **L'État, au regard de ses objectifs, pourra proposer sa signature sur plusieurs de ces quartiers, et la mobilisation de ses moyens de droit commun.**

Les quartiers concernés dits « Territoires de veille » sont les suivants :

- Le quartier Pont-Rousseau à Rezé
- Le quartier Ragon à Rezé
- Le quartier Changetterie à st-Herblain

En ce qui concerne les **quartiers d'observation de la Politique de la Ville**, la mise en œuvre d'une démarche GUSP relèvera d'une décision du partenariat local et s'appuiera prioritairement sur la méthode dite gestion de site.

5.3 Un déploiement hors des quartiers prioritaires

La GUSP, si elle puise ses origines au sein de la Politique de la Ville, propose une méthodologie susceptible de s'appliquer de manière très ciblée sur des secteurs connaissant des dysfonctionnements ponctuels, et ce sur l'ensemble du territoire de Nantes Métropole dans ses limites administrative au 1^{er} janvier 2015. Cette méthodologie ciblée est appelé « **gestion de site** » (cf. **article 7.2.2**).

Elle se déploiera sur demande des élus, au regard de caractéristiques particulières définies par les équipes de gestion locale et le Pôle de Proximité de Nantes Métropole concerné.

Une fiche de coordination transversale et partenariale sera approuvée par les partenaires publics, privés et/ou associatifs concernés.

Son déploiement se fera en ayant recours à l'appui méthodologique des services de Nantes Métropole, à savoir le Pôle de Proximité concerné et le service central en charge de la GUSP de Nantes Métropole, et à celui des référents des Villes chargés du suivi de la GUSP le cas échéant.

ARTICLE 6 ✧ CONTENUS DES CONVENTIONS D'EXÉCUTION

Chaque convention d'exécution locale pour les territoires prioritaires de la Politique de la Ville et pour les territoires de veille de la Politique de la Ville se structurera de la manière suivante ; le format pourra être modifié à la marge sur demande d'un des partenaires :

1/ Un rappel des objectifs de la GUSP tels qu'exposés dans la présente convention-cadre

2/ Le lien avec les outils contractuels et stratégiques existants du quartier d'intervention, parmi lesquels :

- ⇒ Le Contrat de Ville et les opérations de renouvellement urbain ;
- ⇒ Le Schéma de Développement de Quartier (SDQ) pour la Ville de Nantes ;
- ⇒ Le Projet d'animation territorial du quartier ;
- ⇒ Tout autre outil pourra être mobilisé à bon escient.

3/ Les signataires de la convention d'exécution

- ⇒ Ville concernée et Nantes Métropole, et, le cas échéant, l'État pour les quartiers prioritaires ou de veille au sens de la loi, le ou les bailleurs, les copropriétés éventuelles, les associations de commerçants, des associations locales, le CSC, la Maison de Quartier... ;

4/ Le périmètre d'intervention

- ⇒ Le quartier avec une cartographie datée et les périmètres de gestion

5/ Un diagnostic social et urbain du territoire concerné, présentant atouts et faiblesses

- ⇒ Populations, caractéristiques démographiques, caractéristiques urbaines, à partir de données statistiques et qualitatives disponibles chez les partenaires : Villes, Nantes Métropole, AURAN, bailleurs sociaux...

6/ Les enjeux majeurs découlant de ce diagnostic et les thématiques prioritaires d'interventions

- ⇒ À titre d'exemple : appropriation des espaces, propreté urbaine et réputation, espaces verts, voirie, encombrants, requalification ciblée, embellissement participatif, tranquillité publique...

7/ La place des habitants et de la société civile

- ⇒ Les instances locales de dialogue citoyen (par exemple : Conseils de quartiers, Conseils citoyens...)
- ⇒ Les ressources associatives et les habitants (groupe relais, groupe veilleurs...), les acteurs économiques ou les bailleurs privés ;
- ⇒ Leur niveau d'implication tout au long de la démarche, y compris dans la gouvernance

8/ Le dispositif territorial de gouvernance

- ⇒ L'instance politique et son pilotage ;
- ⇒ L'instance de suivi stratégique technique ;
- ⇒ L'instance de suivi technique et réactive du ou des plans d'actions territorialisés et des projets « gestion de site ».

9/ Les engagements de chacun et les moyens déployés (par exemple : équipes locales territorialisées, médiateurs, services publics...).

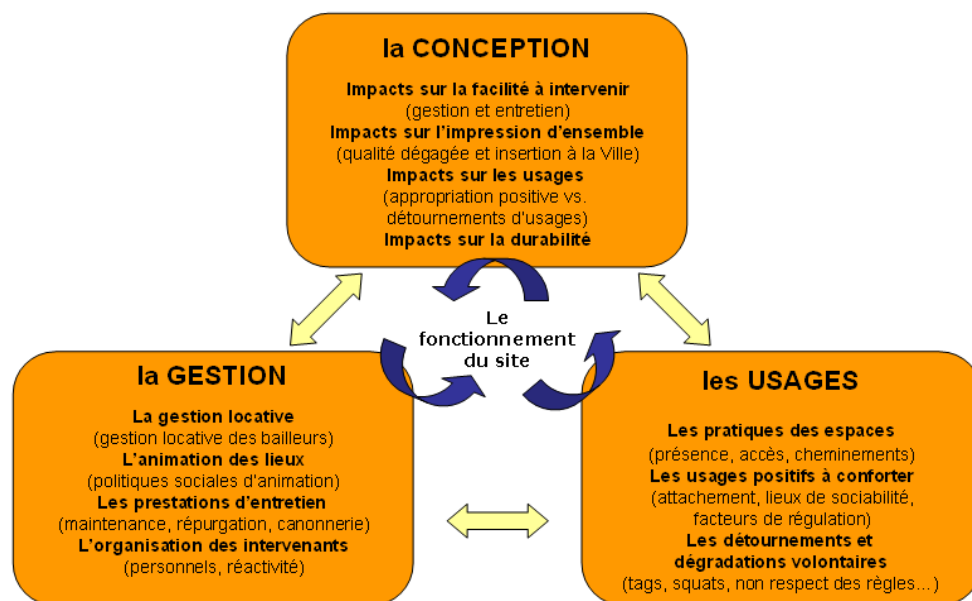
10/ La durée de la convention d'exécution, les modalités de remise à jour et les signatures

ARTICLE 7 ✧ MÉTHODE D'INTERVENTION

La méthode d'intervention sera définie **plus précisément dans une annexe méthodologique**.

7.1 Une démarche globale

La Gestion urbaine et sociale de proximité repose sur le principe du bon fonctionnement social et urbain, par la prise en compte du schéma **conception – gestion – usages** pour diagnostiquer le fonctionnement d'un espace sous plusieurs dimensions et mettre en place un système de réponses adéquat. La démarche GUSP repose ainsi sur une **capacité à intervenir tant en amont qu'en aval**, en insistant sur l'importance de ces trois dimensions pour améliorer le fonctionnement des sites.



Source : CSTB – adaptation NM

Un diagnostic transversal analyse en amont le fonctionnement du territoire tant du point de vue social qu'urbain, donc de ses défauts et de ses potentiels, et permet l'identification **d'enjeux et la construction d'un plan d'actions allant au-delà de la simple réponse problème = solution à court terme**.

7.2 Une méthode territorialisée et adaptée

L'amélioration du cadre de vie au quotidien repose sur la mise en place d'un mode de faire le plus adapté possible aux situations relevées par le partenariat local. La GUSP propose deux modes de faire, complémentaires. Ils reposent sur les éléments suivants :

- **Une échelle fine d'intervention**, les problèmes de vie quotidienne se jouant surtout sur de petites échelles (cages d'escaliers, îlots, résidences...),
- **Les compétences propres des intervenants sur leurs domaines de responsabilité**, la GUSP permettant, au-delà de la coordination, de donner à voir l'ensemble des actes mis en œuvre en faveur du cadre de vie,
- **Une approche projet**,
- **L'expertise des habitants et usagers** du site d'intervention.

7.2.1 Une action « quartier »

L'échelle de coopération, de mise en œuvre de réponses globales et de suivi partenarial reste le cœur d'une démarche GUSP. Elle se structure autour **d'un plan d'actions réalisé après un diagnostic partagé** et donne à voir l'ensemble des interventions permettant d'améliorer le cadre de vie et le quotidien des habitants et usagers du secteur concerné.

7.2.2 Une action « ciblée » : la gestion de site

Lorsque le partenariat le relève, une réponse ciblée et multi-acteurs peut se mettre en place, facilitant la mise en synergies de politiques spécifiques sur les quartiers définis aux articles 5.1 et 5.2 et peut se déployer également hors de ceux-ci.

La gestion de site repose sur la logique projet, qui permet d'articuler et de travailler sur les causes d'un dysfonctionnement et d'élaborer une stratégie d'action globale, articulant les différentes compétences des partenaires.

Chaque partenaire ne possédant pas nécessairement en propre l'ensemble des compétences nécessaires à la résolution d'un dysfonctionnement, ou bien que celui-ci nécessite une réponse pluri-acteurs et/ou multithématique, une association plus fine est encouragée.

Une fiche projet organise cette action ; cette action est également suivie globalement par le plan d'action quartier lorsque la GUSP se déploie sur un secteur prioritaire identifié aux articles 5.1 et 5.2 de la présente convention.

ARTICLE 8 ✦ GOUVERNANCE MÉTROPOLITAINE

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité est animée à l'échelle métropolitaine par le (la) Vice-président(e) ou membre du bureau communautaire en charge de la thématique.

Chaque commune mettant en œuvre une démarche de GUSP s'assure de son portage politique et technique au regard de son fonctionnement propre et de ses modalités d'organisation internes. Elle en fixe les conditions dans la convention d'exécution de la démarche territoriale.

8.1 L'instance politique de pilotage métropolitaine

Le Comité de Pilotage Politique de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité constitue l'instance de validation et d'orientation première de la démarche à l'échelle métropolitaine.

Il est présidé par le ou la Vice-président(e) ou membre du bureau communautaire en charge de la thématique et est constitué de représentants politiques des Villes concernées par la présente convention-cadre, du Sous-préfet en charge de la Politique de la Ville dans le département de la Loire-Atlantique et de représentants techniques des directions des organismes signataires et des directions de la Métropole concernées. Sa préparation est placée sous la responsabilité du service désigné comme pilote au sein de Nantes Métropole, en appui sur les instances techniques présentées ci-après. Il se réunit *a minima* une fois par an.

8.2 Les instances techniques de suivi, de coordination et de valorisation

Nantes Métropole s'assure de l'animation métropolitaine du dispositif, de la coordination globale et de la valorisation des innovations et bonnes pratiques. Nantes Métropole s'appuie pour cela sur 4 instances principales, dont elle assure cohérence et coopération.

8.2.1 Les chefs de projet

Nantes Métropole animera **une instance de partage et dialogue entre les chefs de projet des 4 Villes concernés**. Il se réunira à la demande de l'un d'entre eux pour tout sujet intéressant la méthodologie de la GUSP et sa mise en œuvre. Il se réunira obligatoirement en amont du Comité de Pilotage politique de la GUSP pour le préparer.

8.2.2 L'interbailleurs GUSP

L'interbailleurs GUSP a pour objectif de constituer un cadre de travail, d'échanges et de collaboration entre les bailleurs impliqués dans les démarches GUSP.

Ce lieu est à la disposition des bailleurs ; son organisation et son animation est assurée par Nantes Métropole. Les bailleurs (OPH et ESH) signataires de la présente convention-cadre sont membres de droit de l'interbailleurs GUSP ; ils désigneront à cet effet un interlocuteur décisionnaire qui y représentera l'organisme.

8.2.3 Le GAP-GUSP

Le Groupe d'appui partenarial de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GAP-GUSP) représente **le centre de ressources de la GUSP sur le territoire de Nantes Métropole.**

Il est le lieu d'échanges privilégié sur la mise en œuvre des démarches locales de GUSP, la capitalisation des bonnes pratiques et un suivi partagé des différentes démarches. Il est également un groupe de travail sur les outils de mise en œuvre de la GUSP.

Le GAP-GUSP regroupe des représentants de tout niveau hiérarchique des signataires de la présente convention et des directions et services pilotes de la Métropole et des Villes concernés. Chaque signataire désignera *a minima* un représentant siégeant de droit au sein du GAP-GUSP. Les chefs de projet GUSP sont membres de droit.

Une fois par an, le GAP-GUSP organisera une journée d'échange sur le cadre de vie et la GUSP avec l'ensemble des acteurs, afin de réaliser un bilan collectif, d'échanger sur les sujets prioritaires, de présenter les acteurs et les actions innovantes ou récurrentes.

8.2.4 Une coordination des interventions financières

Une instance de coordination des différentes directions et services du bloc communal mobilisés financièrement sur les actions relatives à la GUSP est mise en place. **Elle est le lieu de coordination, de soutien à l'innovation, et de développement d'un discours commun sur les actions dites de fonctionnement et de soutien aux acteurs associatifs et habitants.** Animée par Nantes Métropole, elle regroupe :

- Les services centraux de Nantes Métropole en charge de la GUSP,
- Les services en charge de la GUSP dans les villes concernées,
- Les services pilotant les politiques déchets, espaces verts et environnement, économie sociale et solidaire, développement durable.

Chaque partenaire de la GUSP pourra proposer la participation pérenne ou exceptionnelle d'autres directions ou services intervenant financièrement en faveur des actions associatives et habitantes sur les quartiers. À ce titre, **les services de l'État seront représentés, notamment en amont de la programmation financière du Contrat de ville.**

ARTICLE 9 ✧ ENGAGEMENTS HUMAINS ET FINANCIERS

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité est un dispositif reposant sur une mobilisation d'acteurs multiples et sur l'identification de moyens financiers de droit commun ou spécifique pour les actions investissements et fonctionnements au sein de chaque démarche GUSP territoriale et projets de gestion de site GUSP.

Un avenant pourra définir les montants financiers mobilisés par chaque acteur signataire de la présente convention-cadre.

9.1 Nantes Métropole

Nantes Métropole, est en charge de la GUSP sur deux objets principaux : l'animation globale des démarches et la méthodologie des démarches d'une part ; la mise en œuvre opérationnelle sur les champs de compétences de l'agglomération et sur son domaine public d'autre part.

Nantes Métropole s'engage à désigner :

- Un service pilote en charge de l'animation de la gouvernance métropolitaine, de l'accompagnement des démarches territorialisées en termes de méthodologie et d'outils de mise en œuvre, de développement des échanges entre acteurs de la GUSP et d'actions de formations et d'acculturation aux démarches GUSP.
- Un service territorialisé en charge de la co-élaboration de la stratégie GUSP locale et de la définition et la mise en œuvre opérationnelle des actions relevant de son champ de compétence sur les territoires inscrits en démarche GUSP ou en projet de gestion de site GUSP.

Nantes Métropole s'engage à mobiliser les Politiques publiques thématiques dont elle a la charge afin de contribuer à l'amélioration du cadre de vie et du quotidien des habitants et usagers des secteurs inscrits en démarche GUSP ou en projet de gestion de site GUSP. Il s'agit en premier lieu des politiques publiques relatives à l'espace public, à la gestion et la prévention des déchets, à l'aménagement urbain, à l'habitat, au développement durable, à l'emploi et l'innovation sociale et aux déplacements.

9.2 Les services de l'État

Les services de l'État en Loire-Atlantique s'engagent, dans les quartiers Politique de la Ville et de veille, sur la mobilisation du droit commun et de crédits spécifiques pour les quartiers éligibles inscrits dans le contrat de ville, ainsi que la mobilisation des services déconcentrés de l'État en Loire-Atlantique en faveur du cadre de vie des quartiers.

Sous la responsabilité du **Sous-préfet, chargé de la politique de la ville**, correspondant départemental de la démarche GUSP au titre de l'État, l'État s'engage à :

- Désigner un représentant devant accompagner les démarches locales, solliciter l'expertise des services de l'État et la cohérence entre les dispositifs et démarches liées à la politique de la Ville.

L'État s'engage à mobiliser ses services relevant des compétences suivantes : sécurité publique, cohésion sociale et médiation, sports, jeunesse, logement et territoire.

9.3 Les Villes

9.3.1 La Ville de Nantes

La Ville de Nantes compte 293.000 habitants (2011) et regroupe des sites inscrits au contrat de ville au titre de la géographie prioritaire et de la géographie de veille. La Ville de Nantes est responsable du pilotage local et de la mise en œuvre opérationnelle de la GUSP. Elle désignera à cet effet :

- Un service central en charge de la cohérence des démarches locales et de la cohérence avec les documents stratégiques relatifs à la vie de quartiers.
- Un pilote territorialisé en charge de l'élaboration de la stratégie GUSP territoriale, de sa déclinaison opérationnelle et du suivi des actions.

La Ville de Nantes s'engage à mobiliser ses politiques publiques thématiques et transversales afin de contribuer à l'amélioration du cadre de vie et du quotidien des habitants et usagers des secteurs inscrits en démarche GUSP ou en projet de gestion de site GUSP. Il s'agit des politiques publiques relatives aux espaces verts, à la sécurité et la tranquillité publique, au développement associatifs, aux solidarités, aux relations aux usagers, à la santé publique.

9.3.2 La Ville de Saint-Herblain

La Ville de St-Herblain, avec 43.000 habitants, est la seconde commune de l'agglomération nantaise. Elle compte sur son territoire des zones urbaines sensiblement différentes, dont deux inscrites au titre de la Politique de la Ville. La Ville de St-Herblain est responsable du pilotage local et de la mise en œuvre opérationnelle de la GUSP sur ses territoires. Elle désignera à cet effet :

- Un pilote en charge de l'élaboration de la stratégie GUSP territoriale, de sa déclinaison opérationnelle et du suivi des actions.

La Ville de St-Herblain s'engage à mobiliser ses politiques publiques thématiques et transversales afin de contribuer à l'amélioration du cadre de vie et du quotidien des habitants et usagers des secteurs inscrit en démarche GUSP ou en projet de gestion de site GUSP. Il s'agit des politiques publiques relatives aux espaces verts, à la sécurité et la tranquillité publique, à la cohésion sociale et aux solidarités, à l'aménagement et au renouvellement urbain, au développement associatif, au développement durable...

9.3.3 La Ville de Rezé

La Ville de Rezé constitue la troisième Ville de l'agglomération nantaise avec 39.000 habitants. L'identité de ses quartiers est un marqueur urbain fort, alternant entre bourgs, faubourg, secteurs résidentiels et quartier prioritaire. La Ville s'engage à poursuivre le programme de GUSP sur le secteur Château – Mahaudières et souhaite mettre en place à compter de la signature de la présente convention-cadre une démarche similaire sur le secteur Pont-Rousseau. La Ville de Rezé est responsable du pilotage local et de la mise en œuvre opérationnelle de la GUSP sur ses territoires. Elle désignera à cet effet :

- Un pilote en charge de l'élaboration de la stratégie GUSP territoriale, de sa déclinaison opérationnelle et du suivi des actions.

La Ville de Rezé s'engage à mobiliser ses politiques publiques thématiques et transversales afin de contribuer à l'amélioration du cadre de vie et du quotidien des

habitants et usagers des secteurs inscrit en démarche GUSP ou en projet de gestion de site GUSP. Il s'agit des politiques publiques relatives aux espaces verts, à la sécurité et la tranquillité publique, à la cohésion sociale et aux solidarités, à l'aménagement et au renouvellement urbain, au développement associatif, au développement durable...

9.3.4 La Ville d'Orvault

La Ville d'Orvault compte 24.500 habitants sur un territoire allant de l'urbain aux paysages ruraux. La Ville d'Orvault a mis en œuvre à compter de 2008 une démarche de Gestion urbaine de proximité qui a été un catalyseur de mobilisation partenariale et qu'elle s'engage à poursuivre sur le quartier Plaisance. La Ville d'Orvault est responsable du pilotage local et de la mise en œuvre opérationnelle de la GUSP sur ses territoires. Elle désignera à cet effet :

- Un pilote en charge de l'élaboration de la stratégie GUSP territoriale, de sa déclinaison opérationnelle et du suivi des actions.

La Ville d'Orvault s'engage à mobiliser ses politiques publiques thématiques et transversales afin de contribuer à l'amélioration du cadre de vie et du quotidien des habitants et usagers des secteurs inscrit en démarche GUSP ou en projet de gestion de site GUSP. Il s'agit des politiques publiques relatives aux espaces verts, à la sécurité et la tranquillité publique, à la cohésion sociale et aux solidarités, à l'aménagement et au renouvellement urbain, au développement associatif, au développement durable...

9.4 Les bailleurs sociaux

9.4.1. Nantes Habitat OPH

Nantes Habitat s'engage à désigner :

- Une direction pilote et référente pour la GUSP.
- Un ou des services territorialisés en charge de la mise en œuvre opérationnelle des actions relevant de son champ de compétences dans les territoires inscrits en démarche GUSP et en projets de gestion de site GUSP.

Elle s'engage, outre la mobilisation de ses équipes de terrain, à mobiliser les services relevant de la construction neuve et de la relation aux locataires.

9.4.2. La Nantaise d'Habitations ESH

LNH s'engage à désigner :

- Une direction pilote et référente pour la GUSP.
- Un ou des services territorialisés en charge de la mise en œuvre opérationnelle des actions relevant de son champ de compétences dans les territoires inscrits en démarche GUSP et en projets de gestion de site GUSP.

Elle s'engage, outre la mobilisation de ses équipes de terrain, à mobiliser les services relevant de la construction neuve et de la relation aux locataires.

9.4.3. Habitat 44 OPH

Habitat 44 s'engage à désigner :

- Une direction pilote et référente pour la GUSP.

- Un ou des services territorialisés en charge de la mise en œuvre opérationnelle des actions relevant de son champ de compétences dans les territoires inscrits en démarche GUSP et en projets de gestion de site GUSP.

Elle s'engage, outre la mobilisation de ses équipes de terrain, à mobiliser les services relevant de la construction neuve et de la relation aux locataires.

9.4.4. Atlantique Habitations ESH

Atlantique Habitations s'engage à désigner :

- Une direction pilote et référente pour la GUSP.
- Un ou des services territorialisés en charge de la mise en œuvre opérationnelle des actions relevant de son champ de compétences dans les territoires inscrits en démarche GUSP et en projets de gestion de site GUSP.

Elle s'engage, outre la mobilisation de ses équipes de terrain, à mobiliser les services relevant de la construction neuve et de la relation aux locataires.

9.4.5. Harmonie Habitat ESH

Harmonie Habitat s'engage à désigner :

- Une direction pilote et référente pour la GUSP.
- Un ou des services territorialisés en charge de la mise en œuvre opérationnelle des actions relevant de son champ de compétences dans les territoires inscrits en démarche GUSP et en projets de gestion de site GUSP.

Elle s'engage, outre la mobilisation de ses équipes de terrain, à mobiliser les services relevant de la construction neuve et de la relation aux locataires.

9.4.6. SAMO ESH

La Société anonyme des Marches de l'Ouest, dite SAMO, groupe SNI s'engage à désigner :

- Une direction pilote et référente pour la GUSP.
- Un ou des services territorialisés en charge de la mise en œuvre opérationnelle des actions relevant de son champ de compétences dans les territoires inscrits en démarche GUSP et en projets de gestion de site GUSP.

Elle s'engage, outre la mobilisation de ses équipes de terrain, à mobiliser les services relevant de la construction neuve et de la relation aux locataires.

9.4.7. Aiguillon Construction ESH

Aiguillon Construction s'engage à désigner :

- Une direction pilote et référente pour la GUSP.
- Un ou des services territorialisés en charge de la mise en œuvre opérationnelle des actions relevant de son champ de compétences dans les territoires inscrits en démarche GUSP et en projets de gestion de site GUSP.

Elle s'engage, outre la mobilisation de ses équipes de terrain, à mobiliser les services relevant de la construction neuve et de la relation aux locataires.

ARTICLE 10 ✧ DURÉE

La présente convention est signée pour une période de trois ans, renouvelable une fois, en concordance avec le Contrat de Ville 2015-2020. **Elle s'achèvera au 31 décembre de l'année civile de la date d'échéance, soit le 31 décembre 2017, renouvelable une fois jusqu'au 31 décembre 2020 après évaluation à mi-parcours.**

Les parties ont la possibilité de dénoncer auprès de Nantes Métropole la présente convention une fois par an dans les deux mois précédant la date anniversaire de la présente convention-cadre.

La présidente de Nantes Métropole

Le représentant de l'État

Le maire de la Ville de Nantes

Le maire de la Ville de St-Herblain

Le maire de la Ville de Rezé

Le maire de la Ville d'Orvault

Le président de Nantes Habitat

Le président de la Nantaise d'Habitations

Le président d'Habitat 44

Le président d'Harmonie Habitat

Le président d'Atlantique Habitations

La présidente de la SAMO

Le président d'Aiguillon Constructions

NANTES, le 2015

13 exemplaires originaux

ANNEXE

Cartographie de la géographie prioritaire de Nantes Métropole à compter du 1^{er} janvier 2015

6. Synthèse des enjeux transversaux

- 6.1 Synthèse opérationnelle ciblée sur la lutte contre les discriminations
- 6.2 Synthèse opérationnelle ciblée sur l'égalité femmes/hommes et filles/garçons
- 6.3 Synthèse opérationnelle ciblée sur la promotion de la jeunesse

Synthèses transversales

Positionné à l'échelle intercommunale, le contrat de ville 2015/2020 est adossé au projet de territoire. Il définit la stratégie de l'agglomération pour ses quartiers prioritaires à travers quatre piliers: la cohésion sociale, le renouvellement urbain & le cadre de vie, le développement économique & l'emploi, puis la gouvernance & la participation citoyenne.

Il vise également à mettre en cohérence les politiques publiques déployées sur ces territoires, notamment pour trois axes stratégiques: la promotion de la jeunesse, l'égalité femmes-hommes et filles-garçons ainsi que la promotion à l'égalité des chances.

A ce titre, il doit faire référence et s'appuyer sur l'ensemble des schémas et plans d'action existants pour devenir l'outil de coordination et de simplification des politiques publiques en la matière sur les territoires, de mobilisation du droit commun et des compétences de chacun des signataires et de rapprochement des acteurs et actions autour de ces problématiques.

Les synthèses qui suivent ont pour objet d'améliorer la visibilité des actions menées sur le territoire des quartiers prioritaires de l'agglomération nantaise et ainsi d'éclairer les acteurs aussi bien institutionnels qu'associatifs, de coordonner leurs projets et de travailler dans le cadre d'un partenariat affirmé.

Axe « Promotion de la Jeunesse »
Cadre de référence

Le 21 février 2013 s'est tenu le premier comité interministériel de la jeunesse, symbole d'un renouveau de l'action publique envers les jeunes et signe d'une réelle priorité pour le gouvernement, la jeunesse représentant l'avenir de notre pays. En effet, les jeunes apportent le dynamisme nécessaire à la relance de notre économie et représentent un atout majeur pour le développement des territoires.

La tenue de ce comité a permis l'adoption de 47 mesures concrètes à destination des jeunes, regroupées en 13 grands chantiers prioritaires dans le Plan Priorité Jeunesse. Ce Plan innovant a ainsi vocation à mettre en œuvre une politique nouvelle et ambitieuse mobilisant tous les acteurs, partenaires et opérateurs pour répondre aux attentes des jeunes en matière d'action publique.

La déclinaison territoriale de ce plan est déjà engagée à travers l'adoption de plans départementaux d'action pour la jeunesse et l'organisation de comités d'action régionale sur le thème de la jeunesse.

En 2014, cette mobilisation s'est poursuivie via l'organisation d'un second comité interministériel de la jeunesse, aboutissant à l'adoption de 17 mesures supplémentaires.

Néanmoins, les politiques jeunesse ne sont pas une prérogative uniquement gouvernementale. En effet, chaque collectivité peut, si elle en reçoit le besoin, se mobiliser sur ces questions en utilisant le droit commun et ses ressources propres, à l'instar de la région Pays de la Loire à travers son Schéma Régional des Jeunesses. A cela s'ajoute les actions mises en œuvre par les associations ou les initiatives locales, portées par des groupements d'acteurs.

L'ambition est donc de mobiliser l'ensemble des acteurs engagés, de coordonner les dispositifs existants, d'améliorer la lisibilité des actions en faveur des jeunes et de simplifier les procédures.

Enjeux

- Favoriser l'égalité des chances
- Valoriser les savoirs et compétences des jeunes des quartiers
- Aider les jeunes à s'insérer dans le monde professionnel
- Encourager la mobilité des jeunes
- Développer la co-construction de projet avec les jeunes
- Promouvoir la participation citoyenne des jeunes

Axe « Promotion de la Jeunesse »
Leviers mobilisables

1. Sur le volet information des jeunes – accès aux droits :

- Rôle du CRIJ Centre Régional d'Information Jeunesse (accueil, entretien, simulateur de droits, ...) et du réseau CIG Centre Information Jeunesse, BIJ Bureau Information Jeunesse, PIG Point Information Jeunesse
- Mission locale (emploi, formation, insertion) : huit points d'accueil sur Nantes Métropole
- Planning familial et les centres de planification ou d'éducation familiale Simone Veil et Clotilde Vautier
- Maison départementale des adolescents de Nantes, (ressources documentaires, entretiens individuels, accompagnants sociaux, animateurs, intervenants spécialisés, ...) et accueil des consultations «Droits des mineurs» de la Maison des Avocats le mercredi
- Les fédérations d'éducation populaire: soutien à la vie associative, au développement de projets, ... (ufcv : union française des centres de vacances et de loisirs, FAL 44 : Fédération des Amicales Laïques, Fédération des centres sociaux et socioculturels de France, les Francas, Cemea, Fédération Léo Lagrange, ...)
- Fédération Familles rurales de Loire-Atlantique : accompagne une cinquantaine d'associations agissant en faveur de l'enfance, de la jeunesse, des aînés, des services à la personne, de la culture, des loisirs ou encore des sports sur les territoires
- Projet jeunesse de territoire : son objectif est d'accompagner les collectivités et intercommunalités dans la mise en place d'un projet global en direction des jeunes de 7 à 25 ans via une convention partenariale triennale avec le département (dépôt de dossier au service développement local)
- Actions de sensibilisation promouvant l'esprit d'entreprendre auprès des jeunes scolarisés dans les établissements scolaires des quartiers prioritaires grâce au partenariat entre l'association «100 000 entrepreneurs» et le Rectorat de l'Académie de Nantes
- Organisation de Journées Défense Citoyenne dans les quartiers prioritaires par la Délégation Militaire au service des quartiers prioritaires
- Convention régionale PJJ/DRAC, convention PJJ/Missions locales
- Animation de l'exposition «13-18 Questions de justice» dans les collèges prioritaires

- Outil de gestion informatique «GAME» de la protection judiciaire de la jeunesse permettant de repérer le lieu d'habitation des jeunes suivis par le secteur public (permet une analyse des parcours et du taux de recours aux droits)
- Pack 15-30 : regroupe différents services de la région Pays de la Loire (santé, logement, mobilité, sport, ...)
- Fonds de développement solidaire pour les communes : aide à la construction d'espaces jeunesse (dépôt de dossier au service développement local)

2. Sur le volet éducation :

- Allocation pour la diversité dans la Fonction Publique : vise à soutenir financièrement les candidats les plus méritants à préparer les concours de la fonction publique
- Promotion de l'excellence:
 - Internats de la réussite : offrir les meilleures conditions de travail et de réussite à des élèves qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable à la scolarité, via l'appel à projet ANRU
 - Cordées de la réussite : partenariat entre des établissements de l'enseignement supérieur (grande école, université ou lycée à classes préparatoires) et des lycées situés dans des quartiers prioritaires. Ce partenariat peut prendre la forme d'actions multiples comme le tutorat, l'accompagnement académique et scolaire, l'accompagnement culturel ou l'internat
 - Classe Préparatoires intégrées : ont pour objet d'aider des étudiants ou des demandeurs d'emploi, de conditions modestes, à préparer les concours externes de la fonction publique en leur apportant un soutien pédagogique renforcé, un appui financier et la compétence d'un tuteur
- Plan égalité des chances du Ministère de la Défense : fondé sur des principes d'éducation et de promotion sociale, il vise à développer le sens de la citoyenneté, à mieux faire connaître la communauté de la défense et à rendre accessibles à tous les métiers de la défense. Pour cela, il se décline autour de neuf actions (développement du tutorat, projet «cadet de la défense», ...)
- EPIDE (Établissement Public d'Insertion de la Défense) : pour les jeunes de 18 à 22 ans en difficulté scolaire, formation proposée exclusivement sous le régime de l'internat du dimanche soir au vendredi après-midi. Ce programme conjugue une formation civique et comportementale, une remise à niveau des fondamentaux scolaires, une orientation débouchant sur un projet professionnel et une pré-formation / insertion professionnelle en liaison avec les entreprises partenaires du dispositif

- Engagements de la DSDEN en faveur des quartiers prioritaires : développer la scolarisation des enfants de moins de trois ans, mobilisation d'enseignements supplémentaires auxquels seront versées des primes, mise en place d'enseignants référents, ...
- Éducation artistique et culturelle par la DRAC (transmission des savoirs, soutien à la création et à la diffusion artistique, maîtrise de la langue française, ...)
- Opération «Universités à l'essai» ouvrant aux lycéens la possibilité de venir suivre certains cours dispensés à l'université, et binômes lycées-universités (intervention via du tutorat)
- Opération «Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration» : s'adresse à des parents d'élèves étrangers ou immigrés sur la base du volontariat (acquisition de la langue, présentation des valeurs de la République française, meilleure connaissance de l'institution scolaire, ...)
- Dispositif BRIO : programme d'Ouverture Sociale et d'Égalité des Chances commun de quatre grandes Écoles nantaises (Audencia-École de Management, École Centrale de Nantes, École des Mines de Nantes, et Oniris, École vétérinaire et ingénieur agro-alimentaire) : mis en place pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur à des jeunes, qui pour diverses raisons (contexte familial, territorial, milieux social et culturel modestes...) brident leur ambition professionnelle. Dispose du label «Cordée de la réussite»
- Mission de lutte contre le décrochage scolaire de l'Académie de Nantes : deux objectifs :
 - lutter contre les sorties sans qualification (la Mission Générale d'Insertion - MGI)
 - dynamiser les jeunes sortis du système scolaire vers leur premier emploi (Plates-formes d'Accompagnement vers l'Emploi - PAE)
- Création et organisation de loisirs éducatifs et sportifs pendant les vacances scolaires au profit de jeunes des quartiers prioritaires par Police Loisirs Jeunesse 44
- Convention signée entre l'Association Police Jeunesse Loisirs et le centre loisirs jeunesse de la DDSP 44 et l'Éducation Nationale en vue de la prise en charge des collégiens temporairement exclus
- DDSP 44 s'engage également dans la mise en œuvre du service civique, dans la réalisation d'actions de prévention en direction des jeunes et d'éducation dans le domaine de la sécurité routière (au sein des établissements scolaires)
- UT DIRECCTE vise à la prise en compte des quartiers prioritaires dans le déploiement du Service Public Régional de l'Orientation

- Rôle de la brigade de prévention de la délinquance juvénile : actions de prévention de la délinquance des mineurs (loi, santé, comportement, sécurité routière, ...), renseigner et nouer le contact avec les jeunes, faciliter et accompagner l'action des unités territoriales dans les quartiers, développer des partenariats avec les institutionnels et les associations. Ces actions s'intègrent dans différentes politiques partenariales : lutte contre les conduites addictives, suivi des jeunes délinquants aux différentes étapes de la procédure répressive, protection des mineurs, prévention des ruptures scolaires,
- Programme d'actions éducatives mis en place chaque année par la région Pays de la Loire (différentes thématiques : lutte contre les discriminations, ouverture européenne et internationale, éducation à l'environnement, à la santé et au sport puis envie d'entreprendre, recherche et innovation)
- Site orientation-paysdelaloire.fr : a trait à la formation et à l'emploi (fiches métiers, formations, ...)
- Projet DEMO, Démocratisation de l'enseignement supérieur, piloté par l'AFEV et déjà mis en œuvre à Nantes : mobilisation de jeunes étudiants afin qu'ils s'engagent, de façon bénévole, pour être témoin auprès de jeunes collégiens ou lycéens, scolarisés dans des établissements des quartiers populaires (ateliers, visites pédagogiques sur les campus, ...)
- École de la deuxième chance de Nantes pour les jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme
- Accueils jeunes, les animations jeunes et les camps passerelles proposés par Familles rurales 44
- Projet de réussite éducative : déclinaison locale et opérationnelle du programme de réussite éducative
- Programme personnalisé de réussite éducative
- Contrats éducatifs locaux et projets éducatifs de territoire pilotés par les communes
- Contrats enfance et jeunesse (en faveur de l'accueil de la petite enfance et des loisirs des enfants et des jeunes)
- CLAS : Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (aide au devoir, apports méthodologiques, activités culturelles, ...)
- COLA : Contrat d'objectif local d'animation : dispositif piloté par le département permettant de soutenir le fonctionnement des structures d'accueil et de loisirs mais aussi des centres socioculturels (dépôt de dossier au service développement local)

3. Sur le volet emploi :

- Emplois aidés, emplois d'avenir financés par l'État (30% des contrats en emploi d'avenir doivent bénéficier aux jeunes des quartiers prioritaires). «Job dating» organisés par Pôle Emploi dédiés aux contrats aidés. Sont également organisés des forums de recrutement par secteurs d'activité.
- Contrats de génération (pour l'emploi d'un binôme jeune-senior)
- CIVIS : Contrat d'insertion dans la vie sociale : contrat d'un an renouvelable conclu par les missions locales ou les permanences d'accueil, d'information et d'orientation avec le jeune, visant à organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable. Il permet aux jeunes de plus de 18 ans de percevoir une allocation pendant les périodes durant lesquelles ils ne perçoivent ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation
- CSAJ: Contrat de Soutien à l'Autonomie des Jeunes: aide financière accordée à condition que le jeune s'engage dans un contrat définissant des objectifs et des engagements, signé entre lui et le département (financement par le Conseil Général sous condition de faibles ressources à la fois personnelles et familiales). Cette demande doit être faite par des conseillers de mission locale ou des assistants sociaux
- Fonds d'aide aux jeunes: vise particulièrement les jeunes en rupture familiale et sociale ou inscrits dans un parcours d'insertion ou d'études qui risquerait d'être interrompu, faute de moyens financiers suffisants. Il s'agit d'une aide financière exceptionnelle (financée par le département et les communes partenaires) pour réaliser un projet d'insertion. Contact possible via le service développement local de Saint-Nazaire
- Dotation jeune agriculteur (aide d'État, dépôt de dossier à la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique) et Aide à l'insertion en agriculture durable
- Prime à l'insertion par la création d'entreprise (prime du département accordée en complément d'un emprunt)
- Prime régionale à la création d'entreprise par les jeunes
- Prime aux apprentis (financé par le département, gestion des dossiers via la chambre des métiers)
- Prime aux employeurs d'apprentis accordée par la région (avec possibilité de majorations quand il s'agit d'un public fragilisé, comme c'est le cas pour les jeunes des quartiers prioritaires de la ville)
- Plate-forme de vocations portée et animée par Pôle Emploi (chaque demandeur d'emploi peut en bénéficier, elle favorise le recrutement par simulation pour l'insertion de jeunes peu qualifiés dans les métiers en tension)

- Dispositif d'Insertion par l'Activité Économique (avec déploiement local : ateliers et chantiers d'insertion, associations intermédiaires, entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaires d'insertion)
- Mise en place de parrainage pour les jeunes (UT DIRECCTE)
- Garantie européenne pour la jeunesse : nouvelle initiative qui vise à lutter contre le chômage des jeunes en proposant à tous les jeunes de moins de 25 ans, qu'ils soient inscrits au chômage ou non, une offre de qualité (emploi, apprentissage, formation) dans les 4 mois suivant la fin de leur scolarité ou la perte de leur emploi. Mise en place progressive.

4. Sur le volet citoyenneté - participation à la vie publique :

- Service civique: engagement pour une période de 6 à 12 mois dans une mission en faveur de la collectivité (25% des jeunes en service civique doivent être issus des QPV)
- Participation des jeunes aux conseils citoyens des quartiers prioritaires
- Développement d'emplois d'avenir dans le secteur sportif auprès des jeunes issus des quartiers prioritaires et dans les associations qui y interviennent
- Dispositif Ville-Vie-Vacances (pilotage par l'Acsé) : permet à des jeunes, en priorité âgés de 11 à 18 ans, d'accéder à des activités culturelles, civiques, sportives et de loisirs et une prise en charge éducative durant les vacances scolaires.
- Deux conseillers sport de la DDCS missionnés pour une partie de leur temps sur les quartiers prioritaires de Loire-Atlantique (conseil, suivi, accompagnement des clubs sportifs)
- Appel à projets jeunesse réalisé par la DDCS (dont un tiers de l'enveloppe disponible peut être affectée à des projets en direction des jeunes des quartiers prioritaires)
- Initiative jeunesse et éducation populaire: bénéficiaires peuvent être des associations de jeunes ou des collectivités locales, vise à soutenir les initiatives et l'engagement des jeunes, via la réalisation de projets (dépôt des dossiers au service développement local)
- Conseil régional des jeunes
- Conseil nantais de la jeunesse : instance de concertation composée d'une centaine de jeunes de 16 à 25 ans et d'un réseau associatif et institutionnel de 80 partenaires spécialisés sur les thématiques jeunesse, se réunit plusieurs fois par semaine autour de groupes de travail projet, et une fois par an en séance plénière
- La «Junior association» portée par le FAL44 permet aux jeunes âgés de moins de 18 ans de s'organiser et de développer des projets en découvrant la dynamique associative

- Initiative des «Portes du temps» en faveur d'une offre culturelle exigeante et adaptée aux enfants et adolescents issus des territoires prioritaires (coopération entre sites patrimoniaux et les acteurs de la jeunesse et de la solidarité)
- Opération «École ouverte»: permet d'accueillir les jeunes des zones socialement défavorisées ou vivant dans des contextes culturels ou économiques difficiles qui ne partent pas en vacances dans des collèges et des lycées pendant les vacances scolaires et les mercredis et samedis pendant l'année scolaire.

5. Sur le volet mobilité:

- Erasmus : programme d'échanges d'étudiants et d'enseignants entre les universités et les grandes écoles européennes
- Envoleo : aide financière aux mobilités à l'étranger accordée par la région
- Aide au brevet de sécurité routière (financée par le département, dépôt de dossier au service solidarité de Nantes)
- Aide au permis de conduire pour les jeunes (dépôt de dossier au service solidarité de Nantes)
- Prix réduits sur les transports en commun (Tan, Lila, Sncf, ...)

6. Sur le volet logement :

- Dispositifs nationaux classiques (Pass GRL Garantie des risques locatifs, Loca Pass) ou locaux (Fonds de solidarité logement...)
- Caution régionale pour le logement des jeunes
- Logements sociaux, logements étudiants
- Hébergement gratuit au sein de l'AFPA pour les jeunes en formation continue
- Foyer de jeunes travailleurs: neuf à Nantes, un à Saint-Herblain, un à Rezé

7. Sur le volet santé :

- Promotion de la santé en milieu scolaire et universitaire par l'Agence Régionale de Santé
- Contrat de partenariat de promotion de la santé entre la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et l'Agence Régionale de Santé (ARS), partenariat PJJ/CPAM pour l'accès à la CMU et/ou CMU-C

- Mobilisation de la DSDEN de Loire-Atlantique sur l'éducation à la santé (via les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté des collèges et lycées)
- Santé, le guide des 15-30 ans réalisé par la région
- Guide «Éducation pour la santé en milieu scolaire en pays de la Loire»
- Pass prévention contraception: donne aux jeunes un accès gratuit et anonyme à la prévention en matière de santé sexuelle (contraception et dépistage d'infections sexuellement transmissibles)
- Appel à projet dans le domaine de la santé à travers le Programme régional d'Actions Éducatives

Axe « Promotion de la Jeunesse »
Ressources

Plans et schémas liés :

- Plan national d'action Priorité Jeunesse (*Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports*)
- Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (un volet famille-enfance-réussite éducative) (*Comité interministériel de lutte contre les exclusions*)
- Plan égalité des chances (*Ministère de la Défense*)
- Schéma régional des jeunesses 2011-2016 (*CR Région Pays de la Loire*)
- Pack 15-30 (*CR Région Pays de la Loire*)
- Schéma départemental enfance-jeunesse-famille 2012-2017 (*Département de Loire-Atlantique*)
- Plan départemental d'action pour la jeunesse (*Département de Loire-Atlantique, doit faire suite au plan national*)

Acteurs mobilisés :

- Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports
- Commissariat Général à l'Égalité des Territoires
- Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie
- DRJSCS
- ARS
- CRAJEP Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire des Pays de la Loire
- CRIJ
- Conseil régional
- Conseil général
- DDCS
- Missions locales
- Communes et EPCI
- URHAJ (Union régionale pour l'habitat des jeunes)

Fonds mobilisables:

- Programme 124 «Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative»
- Programme 163 «Jeunesse et vie associative»
- Programme 147 «Politique de la ville»
- Fond interministériel de prévention de la délinquance
- Fond d'aide aux jeunes
- Fond d'expérimentation pour la jeunesse
- Fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes

- Fonds régional d'appui à la sensibilisation européenne et à la coopération européenne (pour accompagner les projets de jeunes à dimension européenne)
- Fonds régional d'aide et de solidarité internationale pour la coopération et le développement
- Fonds de développement solidaire pour les communes

Informations supplémentaires :

- jeunes.gouv.fr (*Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports*)
- infos-jeunes.fr (*CRIJ Pays de la Loire*)
- loire-atlantique.fr/jcms/services/jeunesse-fr-c_5028 (*Département de Loire-Atlantique*)
- orientation-paysdelaloire.fr (*Carif-oref pays de la Loire, région Pays de la Loire*)

Axe « Égalité femmes/hommes et garçons/filles »
Cadre de référence

La nécessité de parvenir à une égalité réelle entre les femmes et les hommes est sans cesse réaffirmée par les institutions, que ce soit au niveau international, national, ou à l'échelle des collectivités territoriales.

En effet, via la circulaire du 12 septembre 2011, la commission européenne a retenu le programme général de responsabilisation pour l'égalité (PROGRE) présenté par le gouvernement français. Il combine actions nationales et actions régionales en mobilisant tous les acteurs institutionnels sur la thématique des droits des femmes et de l'égalité entre les hommes et les femmes. Localement, la ville de Nantes a signé la Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale, en 2012.

Cela s'est traduit par des plans régionaux stratégiques en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, qui depuis, ont été remplacés par les programmations interministérielles des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes au niveau régional.

En France, ce dynamisme de l'action en faveur de l'égalité femmes-hommes se traduit par une variabilité assez importante de la structure ministérielle en charge des droits des femmes et de son ministère de rattachement.

Depuis 2014, elle se traduit concrètement par un Secrétariat d'État aux droits des femmes rattaché au Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des droits des femmes. Il se compose d'un service central et d'un réseau déconcentré avec 26 déléguées régionales et 101 déléguées départementales.

Également, a été créé le 8 Janvier 2013 une nouvelle structure en faveur de cette politique, le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes.

Puis, la loi du 4 Août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a lancé une nouvelle dynamique avec l'adoption de différentes mesures dont certaines ont une forte visibilité et permettent une réelle prise de conscience (Réforme du congé parental, mise en place d'une garantie publique contre les impayés de pensions alimentaires, négociation en matière d'égalité professionnelle qui devient globale et doit permettre de définir des mesures de rattrapage des inégalités, accélération de l'obligation de compter au moins 40% de femmes dans les conseils d'administrations des grandes entreprises (plus de 500 salariés), ... Cette loi est ainsi la première à aborder l'égalité dans toutes ses dimensions, déterminant à la fois les principes et les objectifs d'une approche intégrée de l'égalité applicable à toutes les collectivités publiques.

D'autre part, un autre pan de l'égalité femme-homme se développe peu à peu: celui de l'égalité filles-garçons. Il permet de lutter dès le plus jeune âge contre les stéréotypes et les inégalités afin d'éviter qu'ils s'ancrent dans les habitudes de vie et les systématismes et perdurent dans l'inconscient collectif encore de nombreuses années. A cet effet, a été signée une convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif pour 2013/2018. S'y ajoute depuis 2014 un Plan d'action pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'école.

Sur le territoire, les collectivités sont engagées depuis de nombreuses années en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'égalité filles et garçons, en lien avec les acteurs associatifs. Cet engagement se traduit en interne, la valeur d'exemplarité en la matière étant essentielle sur ces thématiques, mais aussi en externe (label diversité, plan d'actions pour l'égalité filles/garçons, ...)

Enjeux

- Lutter contre les stéréotypes et développer des actions en faveur de l'égalité filles/garçons
- Développer la mixité dans les filières professionnelles
- Mieux articuler vie professionnelle et vie personnelle
- Parvenir à l'égalité professionnelle (rémunération, avancement, mixité des parcours scolaires et de formation ...)
- Endiguer les violences de genre :
 - Lutter contre les violences faites aux femmes
 - Lutter contre les violences sexuelles
- Favoriser la mixité des espaces publics
- Accompagner les familles en grande difficulté et les plus fragiles
- Construire un territoire et des services accessibles à tous et à toutes, plus juste et plus solidaire

Axe « Égalité femmes/hommes et garçons/filles »
Leviers mobilisables

Le gage de réussite d'une politique publique en faveur de l'égalité femmes/hommes et Filles/garçons réside dans la capacité de mobilisation sur le territoire, des dispositifs nationaux et locaux, dans une logique de partenariat étroit, en lien avec le réseau associatif.

Sur le volet information - lutte contre les stéréotypes :

- CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) : information des femmes sur leurs droits dans les domaines juridiques, professionnel, économique, social et familial ; promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. A cela s'ajoutent :

- des permanences délocalisées, notamment dans certains quartiers prioritaires (ex à la Maison de la Justice et du Droit des Dervallières) ;
- des interventions du CIDFF de Nantes auprès des publics scolarisés dans des établissements situés en zone prioritaire (ex : Bottière, Dervallières et Sillon de Bretagne) pour les aider à prendre conscience de la réalité des comportements sexistes

- Permanences du Planning familial 44 (s'informer, être accompagner sur la contraception, les IST, les sexualités, aide à la décision pour une IVG, violences conjugales/sexistes...):
- Rencontres assurées par les travailleurs sociaux de la CAF auprès des familles monoparentales avec enfant de moins de 3 ans, à l'ouverture du droit RSA majoré pour isolement

- Prise en compte de la thématique de l'égalité dans l'ensemble des actions du Programme d'Actions Éducatives (PAE)

- Promotion et défense des droits des femmes par l'Espace Simone de Beauvoir (Projet Genre et Ville sur le quartier Nord)

- Association «Archives du féminisme» qui participe à la valorisation des recherches universitaires sur l'histoire du féminisme ou sur la dimension du genre

- Prévention auprès des jeunes et du grand public des questions d'égalité femme-homme et de prostitution par le Mouvement du Nid

- Organisation de projets culturels en faveur de l'expression des femmes par Les Martins Pêcheurs

- Intervention théâtrale en milieu scolaire et en entreprise par La Fabrique des Gestes pour favoriser l'égalité femme-homme

- Campagne «Mon sport, c'est Mon choix» (DRJSCS, DRDFE, CROS)

- ...

1. Sur le volet égalité professionnelle:

- Loi du 4 Août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes
- Contrat pour la mixité des emplois et l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes
- Soutien à la création d'entreprise par les femmes:
 - Partenariat mis en place entre la DDCS, le Fondes, l'Ouvre boîtes 44 et l'association Un parrain-un emploi (tous également partenaires du dispositif «Osez entreprendre»)
 - FGIF: Fond de garantie à l'initiative des femmes pour la création, la reprise et le développement d'entreprises (FONDES Pays de la Loire)
- Aides financières de l'État pour le conseil aux entreprises dans le cadre des GPEC + aides aux groupements professionnels ou interprofessionnels pour la signature de conventions de sensibilisation ou d'engagements de développement des emplois et des compétences
- Engagement de la DDCS à développer les emplois d'avenir auprès des jeunes femmes issues des quartiers prioritaires
- Sensibilisation des directeurs de Pôle Emploi ou de Mission locale à l'égalité femme-homme
- Label « égalité professionnelle »: signe de reconnaissance d'une organisation qui a mis en place des pratiques de management favorisant l'égalité entre les hommes et les femmes : garantir une égalité de traitement, favoriser la conciliation entre vie privée et vie professionnelle...
- Appel à projet régional FSE pour favoriser l'égalité et la mixité
- Label diversité (certification AFNOR) : attribué à la Ville de Nantes en 2014

2. Sur le volet éducation-mixité dans les filières professionnelles:

- Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif
- Plan d'action pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'école
 - Développement par Pôle Emploi de la méthode de recrutement par simulation pour s'affranchir des stéréotypes
 - Présence d'un référent «égalité» dans les établissements scolaires

- Appel à projet régional FSE pour favoriser l'égalité et la mixité
- Création d'un Observatoire régional pour favoriser la mixité des emplois (en partenariat avec Pôle Emploi)
- Prix de la mixité dans la formation professionnelle initiale (Région Pays de la Loire)
- Prix de la vocation scientifique et technique pour les jeunes filles
- Vidéo «serious game» à destination des lycéens et des entreprises réalisée par le CNAM en partenariat avec la DIRECCTE, la DRDFE et le rectorat
- Dispositif place aux gestes (découverte des métiers par le geste)
- ...

3. Sur le volet articulation vie professionnelle – vie personnelle:

- Engagement de la DDCS en lien avec la CAF et le Conseil Général à ce que les quartiers prioritaires ne soient pas déficitaires en mode d'accueil collectif pour les 0-3ans, dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion «État/CNAF»
- Engagement également de la DDCS à ce que les populations des quartiers prioritaires aient accès à des structures d'accueil périscolaires ou de loisirs des mineurs sans restriction
- Aides financières de la CAF pour favoriser la garde collective d'enfants : Prestation d'accueil du jeune enfant, financement des établissements d'accueil du jeune enfant et des accueils de loisirs sans hébergement
- Information des différents modes d'accueil disponibles par la CAF via monenfant.fr
- la CAF soutient également les relais d'assistantes maternelles, acteurs importants de l'accueil individuel
- Contrats enfance et jeunesse : contrats d'objectifs et de co-financement en faveur du développement de l'accueil des moins de 18 ans
- Politique d'accès à la formation pour tous de la région qui inclut un soutien spécifique (financier) aux parents isolés dont 90% sont des femmes
- Objectif de la création de 4000 places d'accueil des jeunes enfants en Loire-Atlantique sur la période 2014-2017, en priorité dans les territoires les moins bien pourvus et les territoires prioritaires de la ville (Schéma Départemental des Services aux Familles du Département de Loire-Atlantique)

- Centre de protection maternelle et infantile de Nantes, service départemental chargé d'assurer la protection de la mère et de l'enfant + de nombreux centres médico-sociaux (19 à Nantes, 2 à Orvault, 2 à Saint-Herblain et 1 à Rezé)
- Services aux familles proposés par Familles rurales 44 (haltes garderie, garde d'enfants à domicile, les maisons d'assistantes maternelles, accueils de loisirs et accueils périscolaires,...)
- Les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité : volet politique de soutien à la parentalité
- Dispositif « modes de gardes et freins à l'emploi » visant à rendre compatible la mobilisation sur un projet professionnelle et la gestion de la vie personnelle (ville de Nantes)
- ...

4. Sur le volet lutte contre toutes les formes de violences:

- Numéro d'écoute national 3919 destiné aux femmes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnels concernés (gestion par la Fédération Nationale Solidarité Femmes)
- Mise en place en 2015 du téléphone très grand danger, fruit d'un partenariat entre les services de l'État et le parquet de Nantes
- Plate-forme d'insertion professionnelle des femmes victimes de violences familiales (portée par la Maison de l'Emploi de la Métropole Nantaise)
- Commission de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes (CODEV) de Loire-Atlantique: instance regroupant l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs intervenant dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes, visant chaque année à dresser un bilan des actions menées et à fixer les orientations stratégiques de l'année à venir
- Prévention de la récurrence des auteurs de violence: éviction du conjoint (saisine de l'AAE, l'Association d'Action Éducative 44 par le Procureur de Nantes), stages de citoyenneté, groupes de paroles dits «groupes de responsabilisation et de prévention de la récurrence»
- Accueil et hébergement des femmes victimes de violences: 21 places en hébergement d'urgence et 24 places en hébergement de réinsertion en Loire-Atlantique (Solidarité femmes). A cela, s'ajoute la possibilité d'obtenir un logement social par l'intermédiaire du contingent préfectoral puisque les femmes victimes de violence bénéficient de la priorité 2
- Dispositif «référé violence» porté par SOLidarité femmeS Loire-Atlantique: réponse de proximité aux victimes de violence

- Accueil, écoute, soutien et accompagnement aux femmes victimes d'inceste ou d'agressions sexuelles par l'association SOS Inceste pour Revivre, qui organise également des actions de sensibilisation à destination des professionnels
- Formation des professionnels (par les CIDFF et SOS Inceste pour revivre): pour les agents de la fonction publique, et de manière plus poussée, formation des gendarmes référents sur les violences intrafamiliales, des agents de police ou des professionnels ayant à connaître ou accompagnant les femmes victimes dans les quartiers prioritaires. De plus, des outils de communication spécifiques aux professionnels ont été créés: «Violences faites aux femmes – Osez en parler», «Guide du dépôt de plainte en matière de violences conjugales»
- Création d'un observatoire sur les violences envers les femmes réalisé par Solidarité femmes 44 en lien avec le Conseil Général et les Services de l'État
- Rencontre et accompagnement des personnes prostituées par le Mouvement du Nid, avec également des actions de prévention

Axe « Égalité femmes/hommes et garçons/filles »
Ressources

Plans et schémas liés :

- 4ème Plan de lutte contre les violences faites aux femmes (*Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des Femmes*)
- Programmation interministérielle des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, 2014-2017 (*SGAR Région Pays de la Loire*)
- Engagement régional pour l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations 2012-2016 (*CR Région Pays de la Loire*)
- Schéma départemental des services aux familles 2014-2017 (*Département de Loire-Atlantique*)
- *Plan égalité femmes-hommes de Nantes Métropole et la Ville de Nantes*

Acteurs mobilisés (et engagements):

- Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des Femmes
- Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité de la Loire-Atlantique
- FONDES Pays de la Loire
- DDCS: Chargée de mission aux droits des femmes et à l'égalité
- Éducation nationale (DSDEN Loire-Atlantique)
- UT DIRECCTE
- EPCI
- Villes
- CAF
- Pôle emploi
- Associations:
 - CIDFF de Nantes
 - Maison de l'emploi: Plate-forme insertion des femmes victimes de violences
 - Solidarité femmes 44
 - Espace Simone de Beauvoir
 - AAE 44 Association d'Action éducative
 - SOS Inceste pour revivre
 - Mouvement du Nid
 - Mouvement français pour le planning familial
- Également des instances de concertation : Commission régionale consultative pour l'égalité entre les femmes et les hommes, COPEC, CODEV

Fonds mobilisables:

- Programme 137 «Égalité entre les hommes et les femmes»: 25.19% du budget régional à destination du département de Loire-Atlantique
- Fond interministériel de prévention de la délinquance
- Fond de garantie à l'initiative des femmes
- Fond régional de lutte contre les discriminations et en faveur de la promotion de l'égalité (promotion de l'égalité hommes-femmes et lutte contre les violences faites aux femmes)

Informations supplémentaires:

- femmes.gouv.fr (*Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des Femmes*)
- ega-pro.femmes.gouv.fr (*Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des Femmes*)
- stop-violences-femmes.gouv.fr (*Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des Femmes*)
- solidaritefemmes-la.fr (*Association Solidarité femmes de Loire-Atlantique*)
- parents-reseaudelaloire.org recensant les actions de soutien à la parentalité (*Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents*)
- infofemmes.com (*CIDFF*)

Axe « Lutte contre les discriminations »
Cadre de référence

Les problématiques liées aux discriminations et à la promotion de l'égalité ont émergé à partir des années 1990. A la fin des années 1990, a été constitué le groupe d'études et de lutte contre les discriminations (GIP-GELD) afin de faire progresser la connaissance en la matière et de mesurer l'implication et le rôle des acteurs publics sur ce sujet.

Ce sujet a ensuite connu un temps fort avec la création de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) en 2004. Ce fût l'occasion de lancer un réel débat sur les discriminations dans la société française et sur le rôle de l'État vis à vis de cette problématique, notamment à travers l'instauration des politiques publiques de «discrimination positive». Dans un second temps et comme le préconisait le rapport de Bernard Stasi de 2004 relatif à la création de la HALDE, une déclinaison régionale de la politique nationale d'égalité des droits a été instaurée, avec par exemple la signature de la convention entre le HALDE et l'Association des Régions de France en Janvier 2008.

Plus récemment, cette politique de lutte contre les discriminations a été confiée au Défenseur des Droits créé en 2011 qui a intégré la HALDE tout en ayant un domaine de compétences élargi. De la même manière, il dispose de tout un réseau de délégués en région afin de tenir des permanences au plus proche des citoyens.

Encore à l'heure actuelle, le champ d'intervention potentiel en matière de discriminations est vaste. Il doit permettre de veiller à l'effectivité du principe de non-discrimination dans l'accès à un bien ou à un service au travers des 20 critères définis par la loi, mais aussi avoir une action volontariste dans un ensemble de domaines n'étant pas forcément définis par la loi tels que les discriminations territoriales. De plus, la lutte contre les discriminations vise à la fois la lutte contre les inégalités d'accès aux droits et celle des inégalités des chances. C'est une thématique d'autant plus difficile à définir que certaines situations de discriminations vécues ou ressenties n'entrent pas dans le cadre légal et que les discriminations peuvent être peu visibles ou cumulatives. Néanmoins, afin de veiller au respect du principe d'égalité, l'État autant que les collectivités locales ou les EPCI doivent se saisir de cette question et mettre en œuvre à leur échelle à la fois des politiques de sensibilisation à cette question mais aussi des moyens d'accompagnement des victimes. Ce besoin est encore plus vital pour les habitants des quartiers prioritaires qui sont souvent les premiers touchés par les discriminations, c'est pourquoi le contrat de ville a vocation à traiter de cette question dans l'ensemble des axes thématiques grâce à une politique intégrée partagé par tous les partenaires.

En Pays de la Loire, afin d'améliorer la connaissance des discriminations et de lutter contre ces dernières de façon partenariale, a été créée la Clé, la Coordination ligérienne à l'Égalité. Elle regroupe les différents acteurs œuvrant sur cette thématique et occupe une fonction d'autorité pour lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité des droits.

Le gage de réussite d'une politique publique en faveur de la lutte contre les discriminations réside dans la capacité de mobilisation sur le territoire, des dispositifs nationaux et locaux, dans une logique de partenariat étroit, en lien avec le réseau associatif.

Enjeux

- Veiller à l'effectivité du principe de non-discrimination dans le domaine de l'emploi, du logement, de l'éducation, de l'accès à un bien ou à un service au travers des 20 critères définis par la loi
- Mobiliser le territoire pour une meilleure prise en compte des publics confrontés aux discriminations, habitants dans les quartiers prioritaires
- Mettre en œuvre une démarche intégrée interne et externe d'égalité de traitement touchant tous les domaines correspondant aux politiques publiques couvertes par le contrat de ville
- Faire en sorte que la métropole nantaise reste un territoire d'hospitalité, inclusif et non discriminant, garantissant la cohésion sociale
- Agir envers les discriminants (système de production des discriminations directes, indirectes, systémiques) dans une démarche de sensibilisation et d'accompagnement au changement

Sur un plan opérationnel

- Sensibiliser les acteurs à la question des discriminations
- Former les professionnels à la détection des cas de discrimination
- Mettre en place un accompagnement adapté pour les victimes
- Lutter contre l'autocensure des personnes victimes de discriminations

Axe « Lutte contre les discriminations »
Leviers mobilisables

1. Prévenir les discriminations par la sensibilisation des publics

- Rôle des Maisons Départementales des Personnes Handicapées : animation des réseaux de professionnels et des familles autour du handicap
- Programme d'actions éducatives (PAE) : outil proposé aux jeunes dans les lycées et CFA (avec notamment l'action Les jeunes luttent contre les discriminations), vise à soutenir les projets des jeunes avec l'objectif de favoriser l'éducation à la citoyenneté. Trois outils « clés en mains », portés par les Mouvements Complémentaires de l'école et intégrés au PAE, sont proposés aux établissements, pour les accompagner dans leurs démarches : un spectacle de théâtre «Tranche d'Avis» des francas, un accompagnement personnalisé par la ligue de l'enseignement des pays de la Loire ou un accompagnement autour de la question de la lutte contre les discriminations sexistes et des rapports de genre, proposé par le Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA) Pays de la Loire
- Fond de promotion de l'égalité et de lutte contre les discriminations (CR Pays de la Loire)
- Acteurs socio-éducatifs et d'éducation populaire : sensibilisation des personnes en formation, des acteurs locaux et des entreprises à la question des stéréotypes
- CID-Orig'iNantes : Interventions en milieu scolaire afin de sensibiliser les jeunes aux questions liées à l'immigration, l'interculturalité et les discriminations, Accueil d'expositions interculturelles, Organisation de conférences et de débats, Formation des acteurs aux problématiques liées aux discriminations et à l'interculturalité, Publications
- Les Semaines d'Éducation Contre le racisme et toutes les formes de Discriminations (SECD) ont été créées il y a plus de 20 ans en partenariat avec le ministère de l'Éducation Nationale. Cette action nationale est pilotée sur le département de Loire Atlantique par un collectif de plus de 40 associations, coordonnées par la Ligue de l'enseignement de Loire Atlantique - FAL44. Les associations des SECD proposent des actions de sensibilisation à destination des établissements scolaires et de loisirs (lutte contre les discriminations et les stéréotypes, prévention des violences sexuelles, du racisme et de l'homophobie, sensibilisation au handicap, égalité filles-garçons, ...)
- Démocratie et courage : Programme d'éducation et de lutte contre les discriminations
- Prévention de l'homophobie par l'association «Contact»

2. Actionner les leviers de la formation, de l'emploi et de l'entreprise pour lutter contre les discriminations et favoriser l'égalité des chances

- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées : « tout enfant en situation de handicap est de droit un élève comme les autres, acteur de ses apprentissages », obligation en terme d'emploi des personnes handicapées dans les entreprises (si l'entreprise atteint ou dépasse l'effectif de 20 salariés, elle doit compter au minimum 6% de personnes handicapées dans son effectif)
- Labellisation « École Sans Racisme »
- Charte de la diversité dans les entreprises (formation des dirigeants, non discriminations à l'embauche et dans le déroulement des carrières, ...)
- Contrats de génération (pour l'emploi d'un binôme jeune-senior), afin de lutter contre les discriminations liées à l'âge
- Dispositif d'Insertion par l'Activité Économique (avec déploiement local : ateliers et chantiers d'insertion, associations intermédiaires, entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaires d'insertion)
- Groupe de travail « emploi » de la COPEC (Commission départementale pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté), animé par l'UT DIRECCTE, mobilisant les acteurs de l'emploi et les acteurs économiques autour des bonnes pratiques en matière de recrutement non discriminatoire, au moyen d'actions de sensibilisation, d'échange de pratiques et de production d'information
- L'UT DIRECCTE veille à ce qu'au moins 25% des emplois d'avenir, 13% des contrats d'accompagnement vers l'emploi et 11% des contrats initiative emploi bénéficient à des habitants des quartiers prioritaires, et encourage le développement de l'alternance auprès des publics des quartiers prioritaires. Elle veille également à l'accès aux marchés publics de ces habitants (via des clauses d'insertion)
- Rôle des maisons de l'emploi dans la formation des professionnels mais aussi l'écoute et le conseil du public
- Organisation d'opérations de recrutement dans les quartiers prioritaires par Pôle Emploi (forums emploi, forum de l'alternance, Place aux gestes, ...)
- Club seniors de recherche d'emploi (Pôle emploi): pour les demandeurs d'emplois de 50ans et plus, avec une expérience professionnelle récente et ayant à un objectif d'emploi réaliste et réalisable: construction d'un argumentaire, prospection, ...

- Méthode de recrutement par simulation: réalisation d'exercices pratiques de simulation afin de mesurer les habilités des candidats à exercer certaines fonctions, afin de sortir des critères habituels de sélection (âge, diplôme, ...)
- Action de parrainage pour l'accès à l'emploi par l'association «un parrain, 1 emploi» (création du projet professionnel, technique de recherche d'emploi, prestation de pôle emploi spécifique, ...)
- Opération «Job Academy» mise en place par la FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion) : approche professionnelle, innovante et valorisante de la recherche d'emploi pour les candidats qualifiés et motivés des quartiers prioritaires (entretien personnalisé, rencontres collectives, valorisation des savoirs,), et également une opération «Seniors Academy» pour les plus de 45 ans
- Réseau Égalité : regroupement d'entreprises créé à l'initiative de la FACE engagé sur une démarche de sensibilisation aux enjeux de l'égalité de traitement et à la diversité
- Prévention des discriminations par les syndicats

3. Défendre l'accès aux droits de tous

- Permanence des défenseurs des droits à Saint-Nazaire :
 - à la préfecture de Loire-Atlantique
 - à la Maison de la Justice et du Droit de Nantes (Dervallières)
 - au centre pénitentiaire de Nantes
 - à la Maison de la Justice et du Droit de Rezé
- Consultations gratuites d'orientation juridique par le barreau de Nantes sous conditions de ressources au sein des Maison de la Justice et du Droit (Nantes ou Rezé)
- Groupe ressource «Agir contre les discriminations à l'emploi» : regroupe des professionnels de la Maison de l'emploi, de la Mission Locale et du Pôle Emploi. Actions de sensibilisation au repérage des discriminations à l'embauche à la fois pour les postulants et les recruteurs (via présence à des forums, formations, vidéos éducatives , questionnaires, ...), écoute des victimes présumées et orientation de celles-ci vers les structures adaptées, action de veille pour repérer les entreprises pratiquant des recrutements discriminatoires, ...
- Inspection du travail, pouvant sanctionner les discriminations professionnelles
- la FNARS (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale) est un réseau généraliste qui lutte contre les exclusions, promeut le travail social et ouvre des espaces d'échanges entre tous les acteurs du secteur social

4. Être à l'écoute des victimes et sanctionner les actes de discrimination

- Défenseur des Droits (cf ci dessus)
- Pôle judiciaire départemental anti-discriminations du TGI de Nantes
- Écoute et orientation des victimes par les associations (MRAP, ligue des droits de l'homme, associations de consommateurs,...), les «personnalités» (élus, personnes ressources des quartiers politique de la ville), les cellules d écoute des Maisons de l'emploi et les Maisons de la justice et du droit. A noter que les associations peuvent se porter civile en cas de procès pour soutenir la cause des plaignants.
- Accompagnement juridique proposé par les syndicats

Axe « Lutte contre les discriminations »
Ressources

Plans et schémas liés :

- Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (avec une déclinaison locale du plan national) : 7 volets : accès aux droits, emploi, hébergement-logement, santé, famille-enfance-réussite éducative, inclusion bancaire-surendettement, territorialisation-gouvernance-participation-observation (*Comité interministériel de lutte contre les exclusions, rôle de la DRJSCS Pays de la Loire pour la coordination de la déclinaison locale*)
- Charte régionale du service public de l'orientation (inclus la lutte contre les discriminations) (*DRJSCS Pays de la Loire*)
- Programme régional d'intégration des populations immigrées (PRIPI) (*DRJSCS Pays de la Loire*)
- Guide «Construire sa politique diversité et lutter contre les discriminations» (COPEC 44)
- Guide du maintien dans l'emploi des Travailleurs Handicapés en Loire-Atlantique (*DIRECCTE Pays de la Loire*)
- Engagement régional, départemental, métropolitain et des municipalités pour l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations
- Le schéma directeur d'accessibilité (SDA) intégré dans le Schéma régional des infrastructures et des transports (SRIT) (*CR Région Pays de la Loire*) et dans le Plan de déplacements urbains (Nantes Métropole)
- Plan sport et handicap (*CR Région Pays de la Loire*)
- Plan départemental d'insertion des travailleurs handicapés (PDITH) (*Département de Loire-Atlantique*)
- Plan municipal et métropolitain de prévention et de lutte contre les discriminations (*Nantes Métropole*)
- Plan municipal et métropolitain handicap et accessibilité universelle

Acteurs ou instances mobilisés:

- Défenseur des Droits (et ses délégués territoriaux)
- Commissariat Général à l'égalité des territoires
- Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (dont la DRJSCS Pays de la Loire assure la gestion administrative de la mission régionale)
- DRJSCS
- UT DIRECCTE
- DDCS
- CODAC Commission départementale d'accès à la citoyenneté
- COPEC 44 Commission pour la promotion de l'Égalité des chances et de la citoyenneté, réunissant les partenaires du service public de l'emploi, les partenaires sociaux et les institutions spécialisées

- Conseil régional
- la Clé: Coordination ligérienne de l'égalité : instance multipartenariale créée par le Conseil régional
- Délégué régional à la lutte contre les discriminations
- Nantes Métropole et les villes que regroupe l'EPCI
- Syndicats
- Centre départemental de l'accès aux droits (CDAD)
- Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH)
- ADAVI 44, Association départementale d'aide aux victimes d'infraction
- FACE Fondation Agir Contre l'Exclusion
- Associations du collectif des semaines d'éducation contre le racisme et toutes les formes de discriminations: la ligue de l'enseignement, FAL 44, les francas, Ligue internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme, Tissé Métissé, MRAP (comité local de Saint-Nazaire), ...

Fonds mobilisables :

- Programme 147 «Politique de la ville»
- Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels
- Fond régional de lutte contre les discriminations et en faveur de la promotion de l'égalité : permet le financement de projets innovants permettant de renforcer la cohésion sociale et de prévenir les risques de discriminations rencontrées par les habitants des Pays de la Loire (fonds ouvert aux associations et aux collectivités locales)
- Soutien financier éventuel aux associations par le Conseil régional, l'ACSE, les communes et l'EPCI en fonction du territoire et du domaine concernés. Tous ont une ligne budgétaire dédiée à la lutte contre les discriminations ou à l'égalité des droits. Seule la DRJSCS (via les crédits de l'ACSE) limite son soutien aux projets liés au critère de l'origine.

7. Tableau d'interdépendance des plans et schémas

Interdépendance des plans, contrats et schémas

Échelon / Pilier	Cohésion sociale			Cadre de vie et renouvellement urbain	Développement économique et emploi	Thématiques transversales		
	Prévention délinquance et tranquillité publique, aide aux victimes	Qualité des services et accès aux droits	Éducation – jeunesse			Jeunesse	Lutte contre les discriminations	Egalités Femmes/hommes
National/ Régional		• Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale • Programme régional d'insertion des populations immigrées (PRIPI)	• Plan national d'action Priorité Jeunesse • Plan Égalité des chances (Ministère Défense) • Le Programme régional de santé (PRS) • Schéma régional des jeunesses 2011-2016 • Plan d'action pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'école	• Pour le soutien au logement social: CPER 2015-2020 et le contrat de partenariat des fonds structurels 2014-2020. • Convention d'application Loi DALO	• Convention nationale entreprises et quartiers	• Plan national d'action Priorité Jeunesse • Schéma régional des jeunesses 2011-2016	• Engagement régional pour l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations	• Programmation interministérielle des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes – Pays de la Loire – 2014 à 2017 • Plan d'action pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'école
Département al	• Plan départemental de prévention la délinquance (Pref) • Plan d'actions du conseil départemental d'accès aux droits (CDAD)	• Plan départemental de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (CG/DDCS) • Pactes territoriaux d'insertion (CG)	• Schéma départ. enfance-jeunesse-familles 2012-2017 du CG • Plan départemental d'action pour la jeunesse (DDCS) • Schéma départemental des services aux familles	• Conventions d'utilité sociale des bailleurs pour la partie concernant les engagements de qualité de service rendue aux locataires • PDALPD (2011-2015) Plan départemental	• Charte départementale entreprises et quartiers	• Plan départemental d'action pour la jeunesse	• Plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLCD)	• Charte départementale pour la mixité et l'égalité femmes.hommes dans les métiers de l'industrie

			(Etat/Caf/Msa/ CG..) •Schéma départemental accessibilité (Préfecture) •Plan départemental action en faveur des personnes en situation de handicap (CG) •Schéma départemental des transports et nouvelles mobilité (CG)	d'action pour le logement des personnes défavorisées. (Vers le PDALHPD) •Schéma départemental d'accueil des gens du voyage.				
Intercommunal/ communal	•ZSP zone de sécurité prioritaire de Bellevue et Malakoff •Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) •Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) Rezé, Orvault, Saint-Herblain •Contrat annualisé territorialisé de tranquillité publique (CATTP) Nantes	•Contrats locaux de santé Nantes, Saint-Nazaire	•Projet éducatif de territoire (PEDT) communal ou intercommunal	•PLH (2010-2016) Plan local Habitat Nantes Métropole, La Carène, du Pays de Chateaubriant •Convention cadre GUSP Nantes métropole et conventions d'exécution par quartier. •PDU Plan départemental urbanisme et ses déclinaisons locales Nantes Métropole, La Carène •Charte locale des clauses d'insertion (NPNRU) •Conventions de stratégie de peuplement				

8. Note de cadrage de l'appel à projets contrat de ville

L'appel à projet du contrat de ville 2015

L'outil de déclinaison du contrat de ville

Les principes

L'appel à projet du nouveau contrat de ville n'est pas un appel à projet Etat, il s'agit d'un appel à projet partenarial qui concerne l'ensemble des signataires des contrats de ville.

Chaque partenaire partage la lecture puis la priorisation des dossiers reçus pour enfin se positionner en collégialité sur l'appui opérationnel des structures qui ont été retenues.

Il a également vocation à orienter les porteurs qui ne pourraient être soutenus dans ce cadre.

Cet appel à projet sera structuré autour des enjeux territoriaux définis dans 4 piliers que sont :

- cohésion sociale
- renouvellement urbain et cadre de vie
- emploi et développement économique
- gouvernance et participation citoyenne

Cet appel à projet fera appel :

- à des crédits spécifiques Etat dont l'enveloppe sera connue en décembre
 - aux crédits de commun des services de l'Etat (cf dialogue de gestion) à destination de la PV
 - aux crédits des collectivités (EPCI/Villes/ CG/ CR)
 - aux fonds des opérateurs qui bénéficient de fonds dédiés (CDC/PE/...) en faveur des QPV
- et mobilisera des moyens financés, humains ou techniques.

Les caractéristiques de cet appel à projet :

- commun donc une seule demande déposée face à l'ensemble des financeurs ;
- appel à projet basé sur la nouvelle géographie prioritaire (19 quartiers sur 3 EPCI donc 3 appels à projet) ;
- principe d'égalité et d'équilibre territorial dans les appuis ;
- mobilisation renforcée du droit commun avant application des crédits spécifiques.

Le comité des financeurs :

- constitué des partenaires financeurs ;
- statue sur la pertinence des actions proposées ;
- priorise les projets ;
- définit en collégialité le niveau et la répartition du portage de l'action ;
- oriente le porteur vers les financeurs adaptés lorsque ce dernier ne peut être pris en charge par l'appel à projet contrat de ville.

Techniquement:

- maintien des dispositifs Etat tels qu'existants pour 2015 (FIPD/VVV/...) mais intégrés dans l'appel à projet unique. Ces crédits seront fondus dans une enveloppe globale dès 2016 ;
- maintien de l'ACSE pour 2015 afin d'éviter la création d'une agence transitoire.

Critères d'éligibilité

- réponse aux enjeux de territoire identifiés dans le contrat de ville ;
- caractère innovant ou structurant pour le quartier prioritaire ;
- soutien au démarrage d'une action et à sa stabilisation ;
- financement d'actions et non de poste (hormis dispositif spécifique adulte relais).

Le plus à développer :

- possibilité de développer la pluriannualité des conventions pour soutenir sur 3 ans une structure ou une association.

Méthodologie et calendrier prévisionnel

- Co-élaboration de l'appel à projet avec les villes, l'EPCI, le CG et le CR entre novembre et décembre ;
- lancement de l'appel à projet concomitant à la prise d'effet du contrat de ville (1^{er} janvier 2015) ;
- dépôt des dossiers sous 1 mois (d'où nécessité de préparer en amont avec l'EPCI et le BPV) ;
- instruction des dossiers en février et mars en collégialité – comité des financeurs et réunions techniques préalables ;
- Objectif : notifications en juin à destination des porteurs de projet.

9. Textes de référence et sources

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine ;
- Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;
- Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et l'urbanisme rénové ;
- Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- Décret n°2014-123 du 9 février 2014 relatif à l'agence nationale pour la rénovation urbaine ;
- Décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités de détermination dans les départements métropolitains ;
- Décret n° 2014-394 du 31 mars 2014 portant création du Commissariat général à l'égalité des territoires ;
- Arrêté du 30 mai 2014 portant organisation des directions, des sous-directions, du secrétariat général, des pôles et des missions du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) ;
- Arrêté du 15 septembre 2014 portant approbation du règlement général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine relatif au nouveau programme de renouvellement urbain en vue de la signature par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine des contrats de ville et des protocoles de préfiguration des projets ;
- Circulaire du Premier ministre n° 5729-SG du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération
- Circulaire du Premier ministre du 31 juillet 2014 relative aux conditions d'élaboration de la nouvelle génération des contrats de plan État—régions
- Circulaire du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports et de la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville du 15 octobre 2014 précisant les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville
- Lettre de la ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports aux maires du 25 avril 2014

DOCUMENTS ET OUTILS MÉTHODOLOGIQUES

- *La nouvelle géographie de la politique de la ville : dossier de presse du 17 juin 2014*
- *La nouvelle politique de la ville : des réponses à vos questions (FAQ)*
- *Processus d'élaboration du contrat de ville et calendrier*
- *Contrats de ville de nouvelle génération : proposition d'architecture*
- *Inscription du contrat de ville dans les outils de planification stratégique du territoires*
- *Supports statistiques et cartographiques mobilisables pour l'analyse de la situation des quartiers prioritaires*
- *Le diagnostic territorial participatif : éléments méthodologiques*
- *Nouveau cadre de référence de la lutte contre les discriminations au sein de la politique de la ville : les enjeux de la nouvelle contractualisation*
- *Cadre de référence : la jeunesse, une priorité transversale*
- *Cadre de référence : Égalité femmes-hommes dans les contrats de ville de nouvelle génération*
- *Cadre de référence des conseils-citoyens*
- *site du ministère de la ville : ville.gouv.fr*
- *site du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) : cget.gouv.fr*